

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

SEANCE DU 20 MAI 2022

Le 20 mai 2022 à 08 heures 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, Château des Comtes de la Marche à Guéret, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental.

Nombre de conseillers, membres du Conseil Départemental en exercice au jour de la séance : 30

Etaient présents :

M. Philippe BAYOL, jusqu'à 12h,
M. Thierry BOURGUIGNON, jusqu'à 15h06,
Mme Marie-Christine BUNLON, jusqu'à 14h50,
Mme Delphine CHARTRAIN, jusqu'à 12h,
Mme Laurence CHEVREUX,
Mme Mary-Line COINDAT,
M. Laurent DAULNY,
Mme Catherine DEFEMME, jusqu'à 12h05,
M. Patrice FILLOUX, à partir de 11h04,
M. Franck FOULON,
M. Thierry GAILLARD,
Mme Marie-France GALBRUN,
Mme Catherine GRAVERON,
Mme Marinette JOUANNETAUD,
M. Bertrand LABAR,
M. Jean-Luc LEGER,
M. Guy MARSALEIX,
Mme Armelle MARTIN,
M. Valéry MARTIN,
M. Patrice MORANCAIS,
Mme Renée NICOUX, jusqu'à 13h04,
Mme Isabelle PENICAUD, à partir de 10h09,
Mme Hélène PILAT,
M. Jérémie SAUTY,
Mme Valérie SIMONET,
M. Nicolas SIMONNET, jusqu'à 14h50,
Mme Marie-Thérèse VIALLE,

Avaient donné pouvoir :

M. Philippe BAYOL, à Mme Armelle MARTIN, à partir de 12h,
M. Eric BODEAU, à Mme Mary-Line COINDAT,
M. Thierry BOURGUIGNON, à Mme Isabelle PENICAUD, à partir de 15h06,
Mme Marie-Christine BUNLON, à M. Patrice Morancais, à partir de 14h50,
Mme Delphine CHARTRAIN, à M. Bertrand LABAR, à partir de 12h,
Mme Catherine DEFEMME, à M. Thierry GAILLARD, à partir de 12h05,
Mme Hélène FAIVRE, à M. Laurent DAULNY ,
M. Patrice FILLOUX, à Mme Marie-France GALBRUN, à partir de 11h04,
M. Jean-Jacques LOZACH, à Mme Marinette JOUANNETAUD,
Mme Renée NICOUX, à M. Jean-Luc LEGER, à partir de 13h04,
Mme Isabelle PENICAUD, à M. Thierry BOURGUIGNON, jusqu'à 10h09
M. Jérémie SAUTY, à Mme Valérie SIMONET,
M. Nicolas SIMONNET, à Mme Marie-Thérèse VIALLE, à partir de 14h50,

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter des 1^{er} et 02 juin 2022, les délibérations publiées par voie d'affichage à l'Hôtel du Département et dans les différentes unités excentrées du siège, pour une durée de deux mois et transmises à cette même date au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales)

SOMMAIRE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 20 MAI 2022

1	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 11 FÉVRIER 2022.....	5
---	--	---

CD - Modernisation de l'action publique, finances et ressources humaines

2	COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2021.....	8
3	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.....	9
4	BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021.....	40
5	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	42
6	LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021.....	45
7	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES....	46
8	BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021.....	48
9	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE.....	49
10	CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021.....	92
11	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE.....	93
12	ORGANISATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 8 DÉCEMBRE 2022.....	95
13	MEDECINE PREVENTIVE - AVENANT GCS SIC.....	98
14	PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS.....	100
15	MODIFICATION DU BAREME DE REMBOURSEMENT DES INDEMNITES KILOMETRIQUES	108
16	INDEMNITES KILOMETRIQUES POUR LE PERSONNEL DU COLLEGE DE CROCQ.....	109

CD - Accueil et attractivité

17	CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ : DONATION AU PROFIT DU DÉPARTEMENT.....	112
----	---	-----

CD - Solidarité, familles, vies collégienne et étudiante, sport

18	PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2022-2024.....	116
19	RÉVISION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) DES COLLÈGES POUR 2023.....	144

CD - Solidarité territoriale et développement durable

20	MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D'AIDES MILIEUX AQUATIQUES.....	148
21	PERSPECTIVES DE RAPPROCHEMENT DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CREUSE AVEC LE GIP TERANA.....	154

CD - Numérique et mobilités

22 SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ROUTIER (SIG ROUTIER).....158

CD - Modernisation de l'action publique, finances et ressources humaines

23 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL.....160

24 RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX - ANNÉE 2021.....217

25 RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION INDUSTRIELLE
DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE).....218

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

~~Délibération n° CD2022-03/1/23~~

Dossier n° 5210

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU
11 FÉVRIER 2022**

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé, d'adopter le procès-verbal des délibérations du Conseil départemental du 11 février 2022.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°CD2022-05/1/1
Dossier n° 5094

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Payeur départemental a fait parvenir les Comptes de Gestion définitifs du budget principal du Département, du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, du budget annexe des Énergies Renouvelables et du budget annexe du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille. Ces comptes de gestion reprennent les données de la gestion 2021 (titres de recettes émis et mandats de paiement ordonnancés) ainsi que les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées à son initiative.

Ces documents sont **consultables sous forme d'un fascicule spécial**.

Les résultats du Compte Administratif du Département (budget principal et budgets annexes) sont en concordance avec ceux du Compte de Gestion. **Il vous est rappelé que le vote des comptes de gestion doit intervenir préalablement au vote des comptes administratifs sous peine d'annulation de ces derniers par le juge administratif.**

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé, préalablement au vote du compte administratif, d'approuver les Comptes de Gestion 2021 dressés par le Payeur départemental (budget principal du Département et budgets annexes Laboratoire départemental d'analyses, Énergies renouvelables et Centre départemental de l'Enfance et de la Famille) qui n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, il revient au Conseil Départemental d'arrêter les comptes du Département au titre de l'année écoulée.

Tel est l'objet du présent rapport consacré à l'examen du Compte Administratif de l'année 2021.

Je vous propose d'examiner dans un premier temps les grandes tendances qui se dégagent de l'exercice 2021 (notamment l'évolution des principaux ratios financiers du département, Partie 1) avant de revenir de manière synthétique sur les réalisations de l'année 2021 présentées par nature de dépenses et de recettes (Partie 2) puis par fonctions budgétaires (Partie 3).

°
° °

1ère PARTIE : LES GRANDES TENDANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU DÉPARTEMENT

Le compte administratif 2021 soumis à votre approbation reflète la traduction des engagements qui vous ont été proposés lors du vote du budget primitif pour l'année 2021 et des décisions modificatives qui s'en sont suivies.

Vous en soulignerez des pourcentages de réalisation dans son exécution relativement satisfaisants et en forte progression par rapport à ceux observés en 2020 (en dépit d'un contexte toujours marqué par l'aléa et la crise sanitaire en 2021), que ce soit en recettes et en dépenses, tant en section de fonctionnement que d'investissement : les taux de réalisation sont en effet de **96,43 %** pour les dépenses réelles de fonctionnement (contre 92,27 % en 2020) et de **102,35 %** pour les recettes réelles de fonctionnement (contre 99,89 % en 2020), tandis qu'en section d'investissement les taux de réalisation s'élèvent à **78,64 %** s'agissant des dépenses réelles (contre 70,92 % en 2020) et à **99,46 %** pour les recettes réelles (contre 93,92 % en 2020).

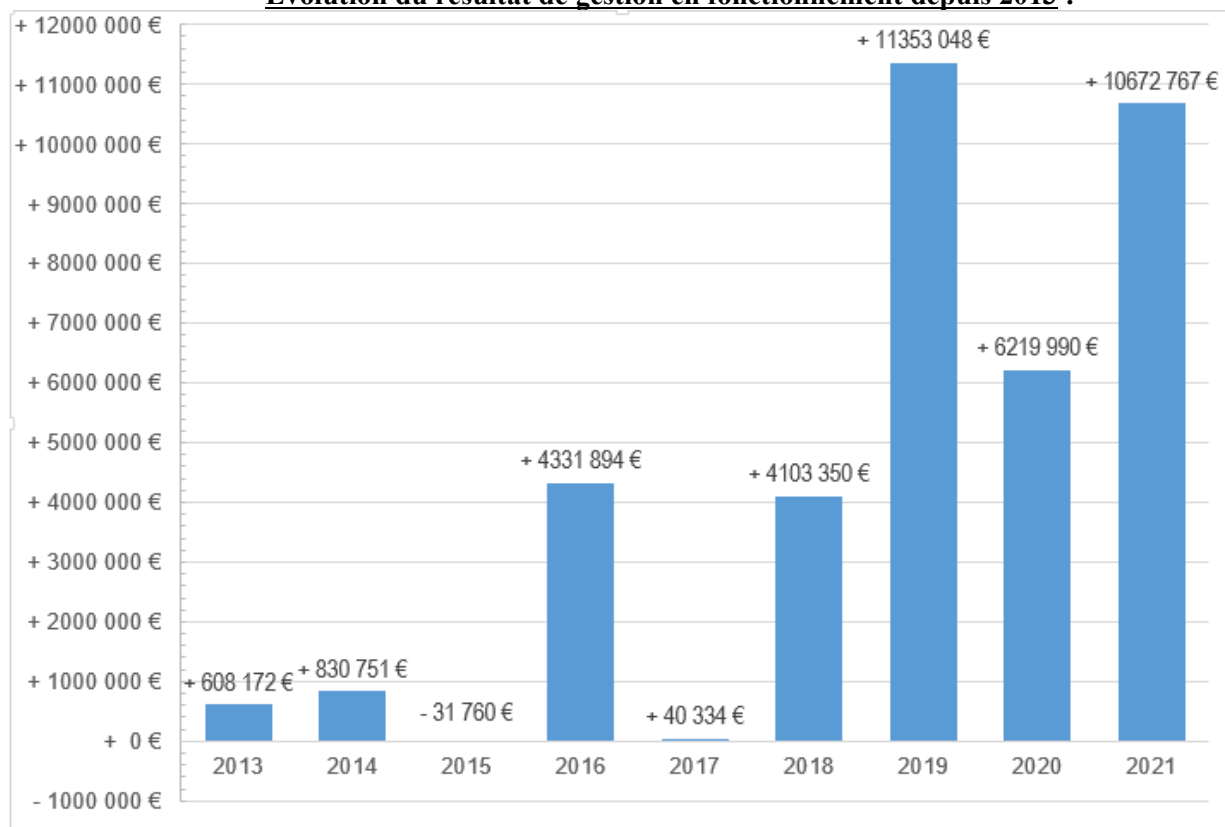
Le compte administratif 2021 de notre collectivité traduit la volonté du Département de concilier deux grands impératifs au cours de l'année écoulée, toujours marquée par la crise sanitaire :

- La nécessité de maintenir une situation financière saine, en poursuivant autant que possible la maîtrise et l'optimisation des charges de fonctionnement, afin d'éviter de nouveau un effet ciseau entre la moindre progression des recettes et l'augmentation plus nette des dépenses, notamment sociales, et donc de conserver des marges de manœuvre pour l'avenir dans un contexte qui s'annonce relativement incertain.
- La nécessité absolue d'offrir des services de qualité à nos usagers et de construire un territoire résilient, solidaire et attractif. Notre collectivité s'est donc attachée en 2021, comme ce fut déjà le cas les années précédentes, à accomplir et renforcer ses missions relatives aux politiques sociales et de solidarités territoriales, mais aussi à investir pour l'avenir afin de conforter l'attractivité et le développement de notre territoire tout en favorisant l'économie locale. Durant l'année passée, notre collectivité a gardé le cap sur ses principaux investissements : le déploiement de la fibre, les aménagements routiers, l'attractivité et bien évidemment les collèges.

Le premier objectif (maintenir une situation financière saine à l'issue de l'exercice 2021) **est largement atteint**, comme en témoignent les indicateurs suivants :

- Un virement en nette hausse à la section d'investissement, ~~ann de soutenir une politique~~ d'aménagement du territoire dans tous les domaines et rendue encore plus nécessaire dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020,
- Des résultats de gestion de fonctionnement en perpétuelle augmentation depuis des années (entraînant donc une progression constante de l'excédent reporté à compter du BP 2015) et à nouveau en hausse à l'issue de l'exercice 2021 après un léger recul en 2020 (année fortement marquée par la crise sanitaire), comme en témoignent le graphique et le tableau ci-après :

Evolution du résultat de gestion en fonctionnement depuis 2013 :



Evolution du résultat de clôture (en euros) depuis 2015 :

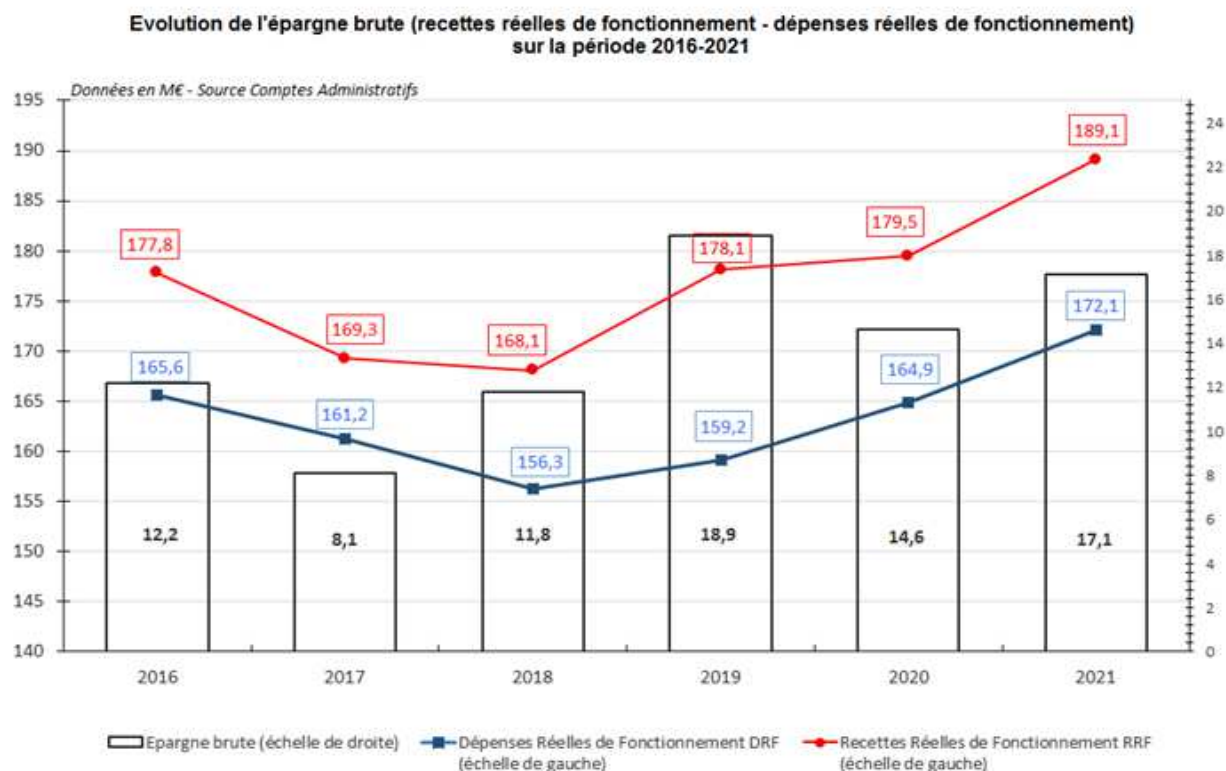
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat d'investissement	+460 839,56	+1 198 301,99	+3 230 613,42	+1 550 421,03	+2 190 547,87	+616 932,05	-7 538 025,24
Résultat de fonctionnement	+1 580 849,30	+5 912 742,75	+5 953 076,35	+10 056 426,48	+22 764 300,95	+28 987 636,31	+39 660 403,20
Résultat global de clôture	+2 041 688,86	+7 111 044,74	+9 183 689,77	+11 606 847,51	+24 954 848,82	+29 604 568,36	+32 122 377,96

Le détail complet de l'évolution du résultat de clôture, section par section, figure en annexe n°1 de ce rapport.

- Une amélioration franche des indicateurs financiers majeurs du Département (niveau d'épargne brute, taux d'épargne brute, niveau d'épargne nette, capacité de désendettement).

L'épargne brute libérée (recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'immobilisations – dépenses réelles de fonctionnement) est la suivante à l'issue de l'exercice 2021 : 189 144 197,67 € (recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'immobilisations) – 172 061 235,05 € (dépenses réelles de fonctionnement) = **17 082 962,62 € d'épargne brute** (soit un montant de 146 € par habitant).

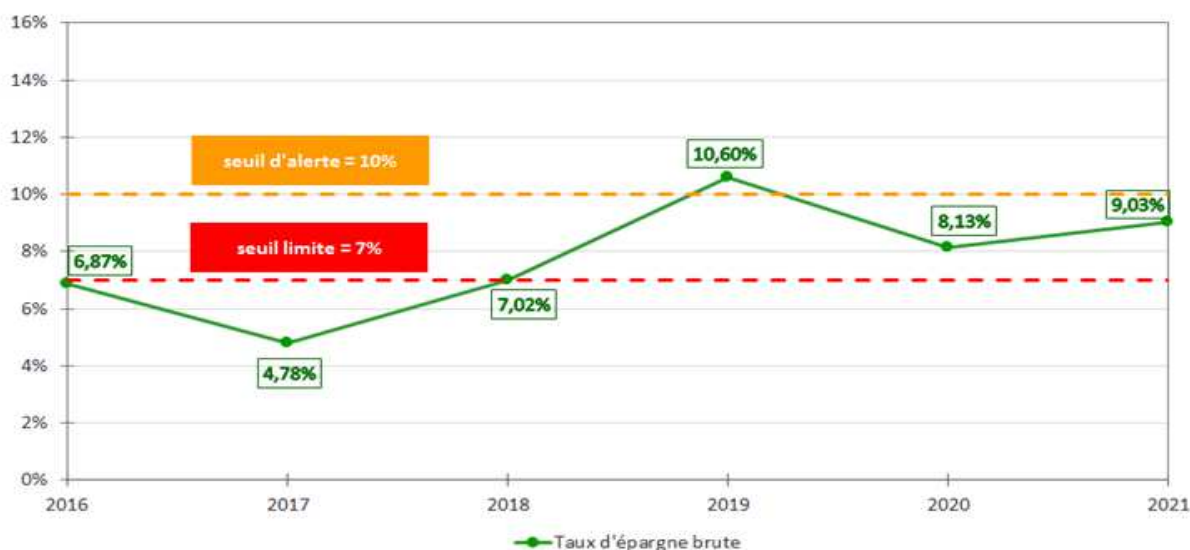
Le niveau d'épargne brute augmente donc significativement par rapport à l'exercice 2020 (+ 17,55 % entre 2020 et 2021), où il se situait à 14,6 M€ (124 € par habitant), sans toutefois retrouver le niveau de 2019 qui constitue le plus haut niveau enregistré par notre Département sur les dernières années (l'épargne brute avait en effet atteint 18,9 M€ en 2019). Le graphique ci-après permet d'illustrer clairement l'amélioration de la situation financière du Département pour ce qui concerne l'épargne brute :



Le **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est de 9,03 % à la fin de l'exercice 2021. Pour rappel, ce ratio qui exprime la part des recettes réelles de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour rembourser la dette puis investir (autrement dit, il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement) était de 8,13 % en 2020 ou encore de 10,6 % en 2019.

Il connaît donc une progression en 2021, mais il convient de rappeler que notre département reste légèrement en deçà du seuil d'alerte (en dessous de 7 % la situation financière du département est considérée comme "tendue", tandis qu'entre 7 % et 10 % le département se situe en seuil d'alerte).

**Evolution des taux d'épargne (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)
sur la période 2016-2021**



La situation de la Creuse a néanmoins évolué très positivement depuis 2014, comme en atteste le tableau ci-après :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'épargne brute	4,13 %	4,42 %	6,87 %	4,78 %	7,02 %	10,60 %	8,13 %	9,03 %

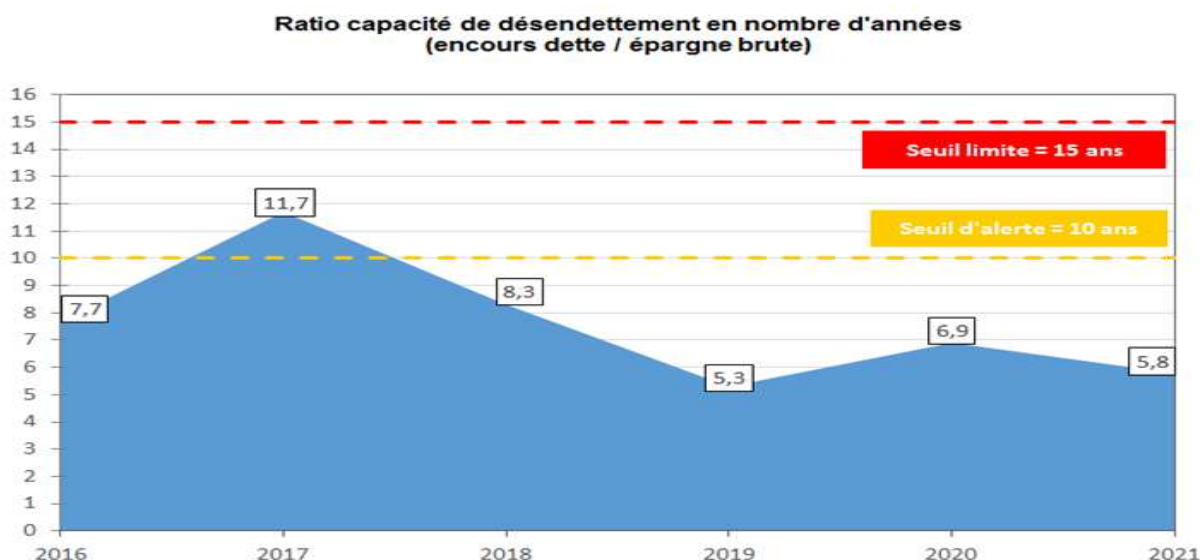
L'épargne nette à l'issue de l'exercice 2021 (c'est-à-dire l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts auprès des banques) est la suivante : 17 082 962,62 € (épargne brute) – 11 842 890,88 € (remboursement du capital des emprunts) = **5 240 071,74 €**. Là aussi, il est intéressant de noter que le niveau d'épargne nette évolue favorablement par rapport à celui observé fin 2020 (il était de 3,2 M€ en 2020, soit une augmentation de + 62,13 %). C'est la quatrième année d'affilée que le département de la Creuse présente un niveau d'épargne nette positif en fin d'exercice (depuis 2018 donc), ce qui traduit bien la tendance durable d'amélioration de la santé financière de notre département.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Épargne nette du Département	- 2,1 M€	+ 1,7 M€	- 2,5 M€	+ 0,5 M€	+ 7,6 M€	+ 3,2 M€	+ 5,2 M€

Cela signifie donc que nous sommes désormais en capacité **d'autofinancer**, chaque année, **une partie de nos dépenses d'investissement, et donc de réduire notre recours à l'emprunt**. En effet, et c'est à souligner, **le Département a entamé un cycle désendettement sur l'exercice**. Le montant emprunté en 2021 s'élève à 10 M€ (contre 11 M€ prévus au moment de l'adoption du budget primitif), et est largement inférieur aux montants empruntés les années précédentes (13,5 M€ en 2018 et en 2019 ou encore 12,5 M€ en 2020). Il est surtout inférieur au montant du capital remboursé en 2021 (11,8 M€). Par conséquent, l'encours de dette du budget principal diminue et repasse sous la barre des 100 M€ en fin d'exercice : alors qu'il était de 100,8 M€ fin 2020, l'encours s'établit à 98,9 M€ fin 2021, soit une diminution d'un peu plus de 1,8 M€ en un an.

Le **ratio de désendettement** (encours de dette / épargne brute) suit la même tendance favorable : il s'établit à 5,79 années fin 2021, là où il était de 6,90 années à la fin de l'exercice 2020. L'évolution de la capacité de désendettement de notre collectivité depuis 2015 traduit elle aussi une nette amélioration de la situation, notre département se tenant aujourd'hui assez éloigné du seuil d'alerte fixé à 10 années et du seuil limite à ne pas dépasser fixé à 15 années, comme indiqué dans le tableau et le graphique ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capacité de désendettement (en années)	12,2	7,7	11,7	8,3	5,3	6,9	5,8



S'agissant du **second grand objectif** de l'année 2021 (offrir des services de qualité à nos usagers et poursuivre la construction d'un territoire résilient, solidaire et attractif), le Département de la Creuse s'est également attaché à répondre présent afin d'être au rendez-vous imposé par les conséquences de la crise sanitaire, en assurant pleinement notre mission d'accompagnement social envers les personnes les plus fragiles et en soutenant notre territoire à travers les compétences qui sont les nôtres, afin de préserver l'économie et l'emploi. A titre d'illustration, nous pouvons notamment mentionner les éléments suivants :

- les dépenses d'investissement (les dépenses d'équipement + les subventions d'équipement versées) s'élèvent à plus de **19,5 M€** en 2021. Elles augmentent donc de plus de 2 M€ par rapport à 2020, sont supérieures à celles réalisées entre 2016 et 2020 inclus et retrouvent quasiment leur niveau de 2015 ou elles étaient alors légèrement supérieures à 20 M€. Le Département, en 2020 comme en 2021, a donc pleinement joué son rôle pour la relance de l'économie creusoise. Le programme d'investissement du Département prépare l'avenir à travers la mise en œuvre d'opérations d'amélioration des infrastructures de mobilité, l'amélioration des conditions d'études de nos collégiens mais aussi l'aménagement numérique du territoire creusois.

- la raison d'être du Département demeure également la **solidarité** : enfance, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en insertion. Le Département est un soutien précieux pour de nombreux creusois et a donc mobilisé les leviers dont il dispose pour soutenir les plus fragiles. Les dépenses relatives à l'action sociale, hors frais de personnel, ont ainsi progressé dans de nombreux domaines entre 2020 et 2021, traduisant le rôle central du département pour répondre de manière solidaire et efficace à la demande de proximité et de lien social qu'expriment nos concitoyens : à titre d'exemple, les dépenses relatives à l'APA passent de 29,8 M€ en 2020 à 30,2 M€ en 2021 (+ 1,41 %), les dépenses relatives à la PCH passent de 3,5 M€ en 2020 à plus de 3,8 M€ en 2021, les frais de séjour en établissements médicaux-sociaux et autres lieux d'accueil progressent de plus de 2 M€ entre 2020 et 2021 passant ainsi de 24,5 M€ à 26,6 M€. A l'inverse, nous observons une relative stabilité des dépenses relatives au RSA qui se maintiennent à 16,1 M€ (+ 23 544,98 € entre 2020 et 2021, soit + 0,15 % seulement).

Ces éléments, non exhaustifs, reflètent la volonté des élus départementaux de renforcer notre service public social de qualité pour offrir des services innovants et efficaces à nos concitoyens les plus fragilisés. Cette solidarité est rendue possible par la gestion saine que nous avons précédemment menée, en pilotant nos dépenses de façon rigoureuse et en ayant privilégié une politique d'endettement maîtrisée.

Synthèse et point de vigilance : comme en témoigne l'amélioration de l'ensemble de nos ratios (épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement), l'année 2021 aura été une bonne année sur le plan financier pour la Creuse, comme cela a globalement été le cas pour l'ensemble des départements en raison du niveau record des DMTO perçus en 2021 et de la perception d'une fraction de TVA supplémentaire pour les 67 départements éligibles. Cette dynamique inédite sur nos recettes réelles de fonctionnement (quasiment 10 M€ de plus entre 2020 et 2021) nous aura permis **tout à la fois** de renforcer nos dépenses en matière de solidarité et d'action sociale, d'augmenter de 2 M€ le niveau des dépenses d'équipement, de réduire significativement le recours à l'emprunt (- 2,5 M€ par rapport à 2020) et de consolider notre excédent global de clôture qui atteint 32,1 M€ en fin d'exercice (soit une progression de 2,5 M€ par rapport à fin 2020).

Pour autant, si le département de la Creuse peut aujourd'hui s'appuyer sur une situation financière saine, fruit de sept années de gestion rigoureuse des deniers publics depuis 2015, **il ne s'agit pas de relâcher nos efforts mais au contraire de rester extrêmement vigilant dès 2022** au regard des fortes incertitudes pesant sur le niveau futur des recettes et des dépenses des départements.

Un effet ciseau devrait bien se produire dès 2022 avec des dépenses notamment sociales qui augmenteraient et des recettes peut-être pas aussi dynamiques que prévues. En effet, auparavant, les Départements pouvaient activer certains leviers notamment fiscaux, ce qui n'est plus le cas depuis le 1^{er} Janvier 2021 et le transfert de la part départementale du foncier bâti à l'échelon communal. La fraction de TVA allouée aux départements en compensation n'augmente que de 2,89 % entre 2021 et 2022 selon la notification reçue fin mars 2022, alors même que la loi de finances pour 2022 annonçait une augmentation de + 5,5 %. A cela s'ajoute les craintes sur les dotations avec les travaux engagés de redéfinition de l'indicateur de ressources utilisé pour la péréquation des départements. De même, l'État face aux dettes du "quoi qu'il en coûte" ne risque-t-il de vouloir commencer par rogner les ressources des collectivités ? Ces dernières, qui ne participent pourtant qu'à hauteur d'environ 8 % de la dette, pourraient être sollicitées pour une nouvelle participation financière au redressement des comptes publics. Enfin, comment imaginer que les DMTO puissent durablement se maintenir à leur niveau historique de 2021 ?

Du côté des dépenses, les dépenses d'autonomie croîtront forcément du fait de l'avenant n° 43 de la convention collective revalorisant la grille salariale des aides à domicile. Quid du dégel du point d'indice dans la fonction publique annoncé par le Gouvernement ? Enfin, les tarifs en matière d'énergie (gaz, électricité, carburant) connaissent des augmentations importantes en ce début d'année 2022, de même que les taux d'intérêts bancaires. L'année 2022 et les suivantes s'annoncent donc bien compliquées, avec des indicateurs financiers qui devraient logiquement se dégrader pour les départements. Il s'agira donc pour nous de nous appuyer de manière progressive et linéaire, pendant toute la durée du mandat, sur cet excédent de 32,1 M€ afin de maintenir des services de qualité aux usagers creusois tout en continuant à investir pour préparer l'avenir et continuer de construire un territoire résilient, solidaire et attractif.

Pour rappel, et avant d'entrer dans le détail, les réalisations de l'exercice 2021 sont les suivantes :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total</u>
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	39 340 456,29 €	183 158 087,04 €	222 498 543,33 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	31 185 499,00 €	193 830 853,93 €	225 016 352,93 €

Le résultat de gestion global de l'exercice 2021, sections d'investissement et de fonctionnement réunies, est donc excédentaire à hauteur de + 2 517 809,60 €. L'excédent global de clôture s'établit ainsi à 32 122 377,96 € en fin d'année 2021 (contre 29,6 M€ fin 2020). Dans le détail, les résultats de clôture par section sont les suivants :

Section d'investissement

Résultat de gestion 2021 : - 8 154 957,29 €
Reprise du résultat N-1 : + 616 932,05 €

Résultat de clôture Investissement : - 7 538 025,24 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion 2021: + 10 672 766,89 €
Reprise du résultat N-1: + 28 987 636,31 €

Résultat de clôture Fonctionnement : + 39 660 403,20 €

Ces résultats ont été intégrés au budget primitif 2022, par anticipation, lors de son adoption le 11 février dernier (il est précisé que le résultat provisoire de clôture de l'époque est strictement identique au résultat définitif de clôture).

MONTANT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**Comptes administratifs de 2014 à 2021**

Dépenses d'Investissement (en euros)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Investissements directs	15 503 356	14 802 560	10 057 779	10 883 215	13 534 468	13 631 615	13 798 976	15 992 343
Investissements indirects	6 002 039	5 288 938	5 763 765	4 159 255	4 102 586	4 907 689	3 789 611	3 511 035
TOTAL	21 505 395	20 091 498	15 821 544	15 042 470	17 637 054	18 539 304	17 588 587	19 503 378

Mouvements financiers	11 936 772	12 085 328	13 007 729	13 181 642	14 084 946	14 308 706	14 393 394	19 837 078
Dont remboursement du capital de la dette	8 893 761	9 649 543	10 354 708	10 377 077	11 166 624	11 340 008	11 300 728	11 842 891

Encours au 31 décembre	87 806 361	92 356 819	93 406 325	95 141 747	97 440 701	99 600 693	100 799 965	98 964 001
------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	-------------	------------

MONTANT DES DÉPENSES REALISEES DE 2014 A 2021

ANNÉES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Section d'investissement	33 442 167	32 176 826	28 829 273	28 224 112	31 722 104	32 848 010	31 981 981	39 340 546
Section de fonctionnement	194 682 902	174 025 746	175 625 844	171 674 081	166 262 381	168 873 996	176 042 188	183 158 087
TOTAL	228 125 069	206 202 572	204 455 117	199 898 193	197 984 485	201 722 006	208 024 169	222 498 543

2^{ème} PARTIE : LA PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : APPROCHE FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Comme évoqué dans la première partie du rapport consacré au compte administratif, l'année 2021 se traduit bien par une amélioration de la santé financière du Département par rapport aux résultats enregistrés en 2020 notamment. L'ensemble de nos ratios financiers progressent en 2021 : niveau d'épargne brute et d'épargne nette, taux d'épargne brute, capacité de désendettement.

Cela s'explique par le fait qu'en 2021, nos recettes réelles de fonctionnement ont connu une dynamique plus favorable que celle des dépenses réelles de fonctionnement : les premières progressent de 5,39 % entre 2020 et 2021 tandis que les secondes ont augmenté de 4,31 % en un an. Cette tendance favorable a logiquement permis d'augmenter l'effort du Département en matière d'investissement, tout en diminuant le recours à l'emprunt.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **189 222 621,66 €** (dont cessions d'immobilisations) en 2021, contre 179 540 203,18 € en 2020, soit une **progression** comme indiqué précédemment de **5,39 %** en un an. Les principaux mouvements que nous pouvons mentionner au titre de l'année 2021 sont les suivants :

- les **DMTO** ont atteint un niveau record pour notre département puisqu'ils se sont élevés à 11 460 596,34 € en 2021 (contre un peu plus de 8,5 M€ en 2020 qui constituait déjà une bonne année pour notre département, ou encore 7,7 M€ en 2019). Sur la base des premiers éléments dont nous disposons à l'échelle nationale, la Creuse fait partie des 13 départements ayant enregistré la plus forte augmentation de produit DMTO entre 2020 et 2021, ce qui traduit de manière concrète et objective le regain d'attractivité que connaît notre territoire en matière immobilière ;

- pour la 1^{ère} fois en 2021, notre département n'a pas perçu de taxe foncière sur les propriétés bâties (notre part ayant été transférée aux communes) mais une fraction de **TVA** en compensation. La recette ainsi perçue de TVA en 2021 a été strictement égale au produit de fiscalité en 2020 (foncier bâti 2020 + compensations de foncier bâti 2020 + moyenne des rôles supplémentaires 2018-2020), sans aucune dynamique, soit un montant de 27 675 257 €.

En revanche, il est à noter que depuis 2021 certains départements sont éligibles à une fraction supplémentaire de TVA dès lors qu'ils remplissent deux conditions cumulatives : avoir un taux de pauvreté supérieur ou égal à 12 % et un produit de DMTO par habitant inférieur à la moyenne. C'est le cas du département de la Creuse, qui bénéficie donc d'une nouvelle recette depuis 2021, à hauteur de 1 126 973 € ;

- les recettes provenant de la **Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)** et de la **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)** sont en forte augmentation en 2021 : la TSCA encaissée s'élève en effet à 28,081 M€ contre 24,219 M€ en 2020, tandis que la TICPE perçue en 2021 s'élève à 10,638 M€ contre "seulement" 10,055 M€ en 2020. Pour ces deux recettes, l'explication est la même : nous avons encaissé 13 mois de recettes en 2021 (la recette de décembre 2020 a en effet été titrée sur l'exercice 2021) contre 11 mois en 2020 (et 12 mois sur une année normale). Nous allons revenir sur un rythme de croisière à compter de 2022, et ces recettes seront donc moins importantes à l'avenir (pour information, sans la recette de décembre 2020 encaissée sur l'exercice 2021, la TSCA se serait élevée à 26,7 M€ et la TICPE à 10,5 M€).

Pour rappel, la recette de TSCA perçue par le Département est constituée de trois fractions :

* la première est une compensation au titre de l'article 52 de la loi de finances pour 2005 (transfert des agents TOS et DDE, transfert routes nationales, compensation suppression de la vignette) : elle s'élève à 13 742 175,15 € en 2021

* la deuxième est une compensation au titre de l'article 53 de la loi de finances pour 2005 (contribution au financement des SDIS) : elle s'élève à 3 180 272 € en 2021

* la troisième fraction était antérieurement perçue par l'État et a été transférée aux départements suite à la réforme de la fiscalité directe locale de 2011 (article 77) : elle s'élève à 11 159 461,85 € en 2021.

Même chose en ce qui concerne la TICPE perçue par le département : cette recette est constituée de deux parts :

- * une part issue des compensations des transferts de compétences : 2 907 304,19 € en 2021 pour la Creuse
- * une part issue des compensations de charges relatives à la mise en place du RSA : 7 731 191 € en 2021 pour la Creuse.

- l'ensemble des **autres recettes fiscales** du Département ont également enregistré une progression en 2021 : la CVAE s'élève à 3 427 692 € (contre 3,411 M€ en 2020), les IFRER s'établissent à 665 223 € (contre 613 507 € en 2020), la taxe d'aménagement encaissée est de 848 520,92 € (contre 742 771,93 € en 2020), la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité s'élève à 1 445 263,49 € (contre 1,354 M€ en 2020) ;

- le montant de la **DGF** représente quant à lui 43 568 939 € en 2021, en diminution donc par rapport au montant encaissé en 2020 (43 953 394 €). Dans le détail, notre département a bénéficié de 11 686 176 € au titre de la dotation forfaitaire, de 16 237 671 € au titre de la dotation de fonctionnement minimale et de 15 645 092 € au titre de la dotation de compensation ;

- les recettes issues des **dotations de l'État et des fonds de péréquation** connaissent des trajectoires variables en 2021 :

*certaines progressent sensiblement entre 2020 et 2021 comme le Dispositif de Compensation Péréquée (6,659 M€ encaissés en 2021 contre 6,493 M€ en 2020), la Dotation Générale de Décentralisation (1,832 M€ encaissés en 2021 contre 1,758 M€ en 2020) ou encore le FCTVA sur les dépenses d'entretien (dispositif créé en 2017 : 278 549,76 € perçus en 2021 contre 219 124,29 € perçus en 2020),

*d'autres stagnent et demeurent strictement identiques entre 2020 et 2021 comme le Fonds de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 3,028 M€,

*enfin, certaines baissent de manière importante entre 2020 et 2021 : c'est le cas du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) créé en 2006 pour compléter la TIPP en matière de compensation du RMI et qui s'élève à 572 786 € en 2021 contre 669 404 € en 2020, c'est le cas aussi de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui s'élève à 3,393 M€ en 2021 contre 3,407 M€ en 2020 ou encore des allocations compensatrices (dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale) qui représentent 1,805 M€ en 2021 contre 1,858 M€ en 2020. Et que dire des deux fonds de péréquation horizontaux dont bénéficie notre Département : les recettes perçues au titre du fonds de péréquation de la CVAE s'élèvent à 346 463 € en 2021 contre 350 629 € en 2020, tandis que la recette encaissée par la Creuse au titre du fonds globalisé des DMTO représente 12 875 260 € en 2021 contre 14 036 745 € en 2020. Considérant que dans le même temps, la contribution de notre département à ce fonds globalisé des DMTO s'est élevée à 609 582 € (contre 545 178 € en 2020), le bénéfice net s'élève à 12 265 678 € en 2021 contre 13 491 567 € en 2020 ;

- à noter également que le département a su mobiliser ses partenaires institutionnels en 2021, comme les années précédentes, afin de continuer à bénéficier d'un haut niveau de subventionnement pour la réalisation de différents projets. En section de fonctionnement, le total des subventions encaissées auprès des partenaires institutionnels (services de l'État, Agence de l'Eau, ANAH, ARS, FSE, autres départements pour le financement de l'étude Véloroute V87...) s'élève en effet à 2 967 876,99 € pour l'année 2021 ;

- les dotations versées par la CNSA sont globalement en hausse en 2021 :

* **Financement de l'APA** : la dotation émanant de la CNSA pour l'APAP a été réalisée lors de l'exercice 2021 à hauteur de 16 991 835,66 € contre 16 245 338 € en 2020,

* **Financement de la MDPH** : la dotation versée pour le fonctionnement de la MDPH s'élève à 531 108,43 € sur l'exercice 2021, montant en nette progression donc par rapport à 2020 où elle s'élevait à 340 302 €,

* **Financement de la PCH** : pour la prestation de compensation du handicap, la CNSA a versé au département une dotation de 1 293 325,50 €, montant en léger recul donc par rapport aux 1 342 667 € encaissés en 2020,

* **Financement de l'avenant 43** (revalorisation des métiers d'aide à domicile) : pour financer une partie de cette mesure entrée en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2021, le Département de la Creuse a pu compter sur une recette de 470 281,11 € en 2021.

- Les autres recettes de fonctionnement perçues par notre département en 2021 sont les suivantes :

- * les recettes du chapitre 70 ("produits des services, du domaine et ventes diverses") s'élèvent à 1 947 907,11 €, soit un montant relativement proche de celui enregistré en 2020 (1,968 M€). Nous y retrouvons essentiellement les recettes issues de la refacturation des agents du département mis à disposition auprès d'autres structures (MDPH, Conservatoire Emile Goué, Cité de la Tapisserie, Agence d'attractivité, Centre de Gestion...) pour un total de 1,4 M€ et les recettes issues de redevances d'occupation du domaine public pour un total de 384 946,85 €,
- * les recettes du chapitre 75 ("autres produits de gestion courante") s'élèvent à 3 443 740,38 € en 2021, un montant en forte progression par rapport à 2020 où les recettes étaient seulement de 2,9 M€. Nous retrouvons essentiellement ici les recettes issues des recouvrements d'aide sociale (recouvrements sur sécurité sociale et organismes mutualistes, recouvrements sur bénéficiaires, tiers-payants et successions) et issues des loyers perçus par le département pour les immeubles dont il est propriétaire,
- * les recettes du chapitre 013 ("atténuations de charges") s'élèvent à 686 959,85 € en 2021 (contre 702 161 € en 2020) et regroupent les remboursements sur rémunérations du personnel et sur charges de sécurité sociale et de prévoyance mais aussi la constatation des stocks du Parc en fin d'exercice comptable, les recettes du chapitre 017 (recouvrement des indus de RSA) s'élèvent à 39 330,12 € en 2021 et sont donc en légère diminution par rapport aux 55 377 € encaissés en 2020 tandis que les recettes du chapitre 78 (reprises sur amortissements et provisions) s'élèvent à 54 992 € en 2021 (contre 12 948 € en 2020),
- * A noter enfin le niveau particulièrement élevé des recettes issues du chapitre 77 ("produits exceptionnels") en 2021 : ces dernières s'élèvent en effet à 774 565,70 € contre "seulement" 192 486 € en 2020. Nous y trouvons notamment les recettes issues d'annulations comptables de mandats émis sur les exercices antérieurs à 2021 (pour un montant total de 264 193,79 €), des restitutions de subventions versées à Domo Creuse Assistance dans le cadre de la DSP et non utilisées par D.C.A (pour un montant total de 262 483,83 €) ou encore les cessions d'immobilisations réalisées en 2021 par le conseil départemental à hauteur de 78 423,99 € (vente de biens immobiliers et de biens mobiliers tels que des véhicules ou du matériel informatique).

Enfin, et pour information, les recettes d'ordre de la section de fonctionnement ont représenté 4 608 232,27 € en 2021, un montant en forte augmentation par rapport à 2020 où elles n'étaient que de 2,721 M€. Nous y trouvons notamment l'amortissement des subventions d'investissement transférables et la valorisation des travaux en régie effectués tout au long de l'année 2021 par les agents du département (à hauteur de 988 086,29 €). Cette valorisation des travaux en régie, effectuée pour la première fois en 2021, ouvre droit en année N+1 à la perception du FCTVA, ce qui est donc profitable à notre collectivité.

L'ensemble des recettes de la section de fonctionnement sont récapitulées dans le tableau ci-après. Nous observons ainsi que **le taux de réalisation des recettes réelles s'élève à 102,35 % pour l'année 2021** :

Recettes de fonctionnement	Prévisions 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021	% réalisé
013 : atténuations de charges	72 000,00 €	686 959,85 €	954,11%
016 : APA	15 232 000,00 €	17 252 699,20 €	113,27%
017 : RSA	50 000,00 €	39 330,12 €	78,66%
70 : produits des services, du domaine	1 655 399,69 €	1 947 907,11 €	117,67%
73 : impôts et taxes	92 652 517,00 €	94 164 569,18 €	101,63%
731 : impositions directes	14 071 120,00 €	14 137 003,00 €	100,47%
74 : dotations et participations	57 718 272,00 €	56 720 836,79 €	98,27%
75 : autres produits de gestion courante	2 969 731,00 €	3 443 740,38 €	115,96%
76 : produits financiers	100,00 €	18,33 €	18,33%
77 : produits exceptionnels	396 922,00 €	774 565,70 €	195,14%
78 : reprises sur provisions	54 992,00 €	54 992,00 €	100,00%
Sous total recettes réelles	184 873 053,69 €	189 222 621,66 €	102,35%
042 : opérations d'ordre	4 396 168,00 €	4 608 232,27 €	104,82%
002 : reprise du résultat antérieur	28 987 636,31 €	- €	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	218 256 858,00 €	193 830 853,93 €	88,81%

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **172 061 235,05 €** en 2021, contre **164 946 563,16 €** en 2020, soit une **progression** comme indiqué précédemment de **4,31 %** en un an (la progression est assez dynamique mais moins importante que celle des recettes réelles de fonctionnement, ce qui explique donc l'amélioration des ratios financiers en 2021). Les principaux mouvements que nous pouvons mentionner au titre de l'année 2021 sont les suivants :

- les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de manière importante par rapport à 2020 : elles s'élèvent en effet à 15,391 M€ en 2021 contre 13,890 M€ en 2020. Cette augmentation est logique et s'explique avant tout par le retour à la normale du fonctionnement de la collectivité en 2021 (alors que l'année 2020 a notamment été marquée par la période de confinement strict entre mars et mai) : retour à la normale de l'utilisation de la flotte de véhicules de la collectivité, retour à la normale s'agissant de l'inscription des frais de déplacement et de formation des agents, augmentation des tarifs en matière d'énergie (gaz, électricité) et sur les fournitures achetées (fournitures de voirie, fournitures d'atelier...). Dans le détail, les principaux postes de dépenses au sein du chapitre 011 des charges à caractère général sont les suivants en 2021 : l'achat de fournitures de voirie (1,7M€ au compte 60633), l'entretien de la voirie par des entreprises (1,6M€ au compte 6152312), l'achat de combustibles et carburants stockés (0,886M€ au compte 60211), les primes d'assurances (0,664M€ aux comptes 6161 et 6168), le transport des élèves en situation de handicap (0,652M€ au compte 62451), l'achat de pièces de rechange stockées pour le Parc (0,594M€ au compte 60231), les dépenses de maintenance en matière informatique (0,485M€ au compte 61562) ou encore les dépenses relatives aux fluides (eau, assainissement, énergie, électricité : 0,350M€ aux comptes 60611 et 60612).

- les charges de personnel (chapitre 012) connaissent également une augmentation importante entre 2020 et 2021 en passant de 43,6 M€ à 45,8 M€ (+ 5,19 % en un an). Cette évolution résulte de plusieurs facteurs parmi lesquels notamment : le glissement vieillesse technicité (GVT), des recrutements notamment sur des postes de chargé de mission faisant l'objet de subventions par ailleurs ou encore des recrutements de contractuels notamment dans les collèges pour pallier aux agents absents pour cause de COVID (ASA santé). Cela se traduit comptablement par une forte augmentation des dépenses sur l'article 64131 relatif à la rémunération des agents non titulaires (les contractuels) : elles s'élèvent à 4,9M€ en 2021 contre 3,9M€ en 2020, soit +1M€ en un an. Les autres lignes budgétaires à l'intérieur du chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel évoluent de manière plus modérée : les dépenses relatives à la rémunération des agents titulaires sont de 19,2M€ en 2021 contre 18,6M€ en 2020 (compte 64111), tandis qu'au niveau des charges les cotisations à l'URSSAF s'élèvent à 5,5M€ en 2021 contre 5,2M€ en 2020 et les cotisations aux caisses de retraites s'élèvent à 6,2M€ en 2021 contre 6,1M€ en 2020.

A noter néanmoins que le poids des dépenses de personnel au sein de la masse des dépenses réelles de fonctionnement se stabilise : elles représentent 26,67 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 contre 27,27 % en 2020 (et 26,38 % en moyenne pour les Départements de la strate) ;

- les dépenses relatives aux allocations RSA (chapitre 017) se maintiennent quant à elles : alors qu'elles avaient connu une importante augmentation en 2020 pour atteindre 16,153 M€, elles se situent à 16,177 M€ en 2021 soit une évolution de + 0,15 % seulement,

- les dépenses relatives à l'APA (chapitre 016) progressent de manière plus marquée entre 2020 et 2021 : elles s'élèvent à 30,197 M€ fin 2021 contre 29,779 M€ fin 2020 (+ 1,41 %). Cette augmentation résulte essentiellement de la comptabilisation des revalorisations salariales des métiers de l'aide à domicile actées fin 2021 (entrée en vigueur de l'avenant 43 depuis le 1^{er} octobre 2021) ;

- les dépenses du chapitre 65 ("autres charges de gestion courante") connaissent également une très forte augmentation entre 2020 et 2021 : elles passent en effet de 55 M€ à 58,1 M€ (soit + 5,57 % en un an). Cette progression de plus de 3 M€ résulte essentiellement des éléments suivants : la contribution du département au fonctionnement du SDIS a augmenté de 350 000 € (passant de 6 M€ en 2020 à 6,350 M€ en 2021), d'autre part les dépenses relatives à la PCH ont aussi fortement augmenté en 2021 (3,804 M€ contre 3,538 M€ en 2020), mais surtout il est à noter que les dépenses relatives aux frais de séjour en établissements médicaux-sociaux et autres lieux d'accueil ont progressé de plus de 2 M€ entre 2020 et 2021 (elles représentent ainsi 26,6 M€ en 2021 contre 24,5 M€ en 2020). Plus à la marge, nous pouvons aussi

mentionner que les subventions accordées par le département en 2021 au secteur associatif et aux organismes publics sont en augmentation par rapport à 2020 : + 17 510 € sur la dotation cantonale, + 57 310 € au GDS Creuse, quasiment + 100 000 € de versements effectués sur le compte 6574 ("subventions de fonctionnement aux associations, aux personnes et autres organismes de droit privé" (732 216,60 € en 2021 contre 633 253,45 € en 2020),

- les autres postes de dépenses en section de fonctionnement connaissent moins d'évolutions notables entre 2020 et 2021 :

* les dépenses du chapitre 014 ("atténuations de produits") s'établissent à 4 577 403 € en 2021 (contre 4 512 999 € l'année précédente) : nous y trouvons l'attribution de compensation versée à la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du transfert de la compétence Transport pour 3 967 821 € (montant figé) et la contribution du Département au fonds globalisé de péréquation des DMTO pour 609 582 €,

* les dépenses du chapitre 66 ("charges financières") s'élèvent à 1 382 702,26 € en 2021. Il s'agit ici du remboursement des intérêts des emprunts souscrits par le département et il est intéressant de noter que ces dépenses baissent de manière significative par rapport aux années précédentes (1,540 M€ en 2020 ou encore 1,619 M€ en 2019),

* les dépenses du chapitre 67 ("dépenses exceptionnelles") diminuent également entre 2020 et 2021 : elles représentent 123 925,21 € en 2021 contre 245 387 € l'année précédente. Figurent notamment ici des annulations de titres de recettes émis sur des exercices antérieurs à 2021 (88 677,85 €) ou encore les dépenses relatives au dispositif "Chèq' Collèges" lancé en 2021 (28 820 €),

* enfin, les dépenses relatives au fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 6586) s'élèvent à 90 420,43 € (en baisse par rapport aux 100 194,76 € de 2020) et les dépenses du chapitre 68 (provisions) ressortent à 83 509 € (contre 21 682 € en 2020).

Pour information, les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement se sont quant à elles élevées à 11 096 851,99 € en 2021 (contre 11 095 624,69 € en 2020). Elles sont essentiellement constituées des écritures d'amortissement des immobilisations (pour 10,678 M€ en 2021).

L'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement sont récapitulées dans le tableau ci-après et nous observons bien que **le taux de réalisation des dépenses réelles s'élève à 96,43 % en 2021** :

Dépenses de fonctionnement	Prévisions 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021	% réalisé
011 : charges à caractère général	17 260 418,81 €	15 391 813,47 €	89,17%
012 : charges de personnel	48 068 370,00 €	45 894 269,67 €	95,48%
014 : atténuations de produits	4 577 403,00 €	4 577 403,00 €	100,00%
016 : APA	30 628 000,00 €	30 197 982,77 €	98,60%
017 : RSA	16 500 000,00 €	16 177 427,67 €	98,05%
65 : Autres charges de gestion courante	59 486 692,00 €	58 141 781,57 €	97,74%
6586 : fonctionnement des groupes d'élus	101 250,00 €	90 420,43 €	89,30%
66 : charges financières	1 552 000,00 €	1 382 702,26 €	89,09%
67 : charges exceptionnelles	177 494,00 €	123 925,21 €	69,82%
68 : Provisions	83 509,00 €	83 509,00 €	100,00%
Sous total dépenses réelles	178 435 136,81 €	172 061 235,05 €	96,43%
042 : opérations d'ordre	10 835 000,00 €	11 096 851,99 €	102,42%
023 : virement à la section d'investissement	18 549 959,63 €	- €	0,00%
022 : dépenses imprévues	10 436 761,56 €	- €	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	218 256 858,00 €	183 158 087,04 €	83,92%

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **31 766 439,04 €** en 2021, soit une **augmentation de 9,44 %** par rapport à 2020 où elles s'élevaient à 29 027 494,80 €. Cette progression de plus de 2,7 M€ en un an s'explique par trois raisons : la première est l'augmentation significative des dépenses d'équipement entre 2020 et 2021 (quasiment + 2 M€), la seconde est l'augmentation du remboursement du capital des emprunts souscrits auprès des établissements bancaires (augmentation d'un peu plus de 500 000 € par rapport à 2020) et la troisième est l'augmentation des opérations financières entre 2020 et 2021 (+ 282 000 € quasiment). Les principaux mouvements que nous pouvons mentionner au titre de l'année 2021 sont les suivants :

- **les dépenses d'équipement s'élèvent à 19 503 378,71 €**, en nette progression donc face aux 17 588 587,12 € de 2020 ou encore les 18 448 465,85 € de 2019. Nous observons notamment que :

* **les investissements directs** (chapitres par nature 20, 21 et 23) représentent 82 % des dépenses d'équipement réalisées en 2021, avec un volume de 15 992 343,31 €. Ils sont constitués des acquisitions corporelles (véhicules, mobilier, matériel et outillage technique, matériel informatique, petits travaux d'entretien...) pour 3 308 367,26 € (chapitre 21), des acquisitions incorporelles (logiciels, frais d'études préalables à la réalisation de travaux, frais d'insertion...) pour 989 548,79 € (chapitre 20) et des travaux en cours pour 11 694 427,26 € (chapitre 23). Comme à l'accoutumée, les volumes les plus importants ont été destinés aux infrastructures routières ainsi qu'aux travaux dans les collèges et sur les bâtiments départementaux.

* **les aides à l'équipement des tiers** (subventions d'équipement versées, chapitre 204) représentent 18 % des dépenses d'équipement réalisées en 2021, avec un volume de 3 511 035,40 € (en légère progression par rapport aux 3 445 698,93 € versés en 2020). Nous retrouvons notamment à l'intérieur de cette enveloppe de 3,5 M€ les subventions d'équipement versées à la Cité de la Tapisserie (230 000 €), au SDIS (624 909,46 € en 2021 dont 550 000 € pour le soutien aux investissements du SDIS et le solde au titre de la participation au financement du dispositif VLI), à Domo Creuse Assistance dans le cadre de la DSP (150 000 €), à DORSAL (464 549,78 € en 2021 avec le paiement du solde de la convention SDAN Pilote et le versement du dernier acompte du fonds de concours annuel), ou encore les aides aux CUMA (155 190 €), les subventions versées en matière d'habitat (subventions PIG Habitat et PLAI à hauteur respectivement de 85 120,44 € et 209 922 €) et évidemment les versements effectués au titre des contrats Boost'Ter et Boost'Comm'Une.

Le détail de ces dépenses d'équipement, regroupées par politiques publiques, figure dans le tableau ci-après. Nous observons que les travaux en matière de voirie représentent la principale enveloppe des investissements réalisés en 2021 (51,69 %), devant les travaux dans les collèges (9,71 % des investissements 2021), les travaux dans les bâtiments départementaux autres que les collèges (6,70 %), les dépenses en matière d'informatique et de transformation numérique de la collectivité (6,59 %) ou encore les moyens généraux (acquisitions de véhicules, de matériel et outillage technique par le Parc : 4,85 %).

ROUTES (DONT PONT DE CROZANT)	10 082 270,14 €
TRAVAUX DANS LES COLLEGES	1 893 052,98 €
TRAVAUX SUR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	1 307 090,34 €
INFORMATIQUE, TRANSFORMATION NUMERIQUE DE LA COLLECTIVITE	1 285 525,80 €
MOYENS GENERAUX : ACQUISITION DE VEHICULES ET DE MATERIEL TECHNIQUE (PARC DEPARTEMENTAL)	946 360,76 €
SOLIDARITES TERRITORIALES (CONTRATS BOOST'TER, BOOST'COMM'UNES, AUTRES AIDES A L'INVESTISSEMENT)	684 366,83 €
SDIS (DONT VLI)	624 909,46 €
NUMERIQUE ET RESEAUX DIVERS (DORSAL, SDEC, PYLONES)	593 929,38 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	502 285,53 €
HABITAT (PIG, PLAI)	301 312,68 €
AFFAIRES SCOLAIRES ET ACTIVITES PERISCOLAIRES	284 027,63 €
AFFAIRES CULTURELLES (DONT CONTRIBUTION A LA CITA)	237 500,00 €
AGRICULTURE	155 190,00 €
DSP DOMO CREUSE ASSISTANCE	150 000,00 €
ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE	87 096,64 €
SPORTS	45 369,39 €
PATRIMOINE CULTUREL	44 778,28 €
ARCHIVES	39 765,47 €
LECTURE PUBLIQUE	31 683,88 €
AMENAGEMENT RURAL	11 382,80 €
DIVERS AUTRES	195 480,72 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT 2021 (TRAVAUX + AIDES VERSEES)	19 503 378,71 €

- le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 11 842 890,88 € en 2021 (chapitre 16), un montant en progression par rapport aux 11,3 M€ remboursés en 2019 et en 2020.

- enfin, les opérations financières réalisées en 2021 ont été plus importantes qu'en 2020. Ces opérations financières s'élèvent en effet à 420 169,45 € en 2021, contre 138 179,92 € en 2020. Nous retrouvons notamment l'acquisition de 600 parts sociales au sein de la SCIC RAILCOOP pour un montant total de 60 000 € (chapitre 26), mais aussi l'écriture d'apurement du compte 1069 du Département, ce dernier n'étant pas repris dans le cadre du nouveau référentiel M57 qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et présentant en début d'année 2021 un solde débiteur de 653 298,42 € (apurement sur deux exercices : la moitié en 2021 et l'autre moitié en 2022, à hauteur de 326 649,21 € à chaque fois). Enfin, nous retrouvons les prêts accordés par le département au personnel et aux étudiants pour un montant total de 33 520,24 € (chapitre 27).

Pour information, les dépenses d'ordre de la section d'investissement se sont élevées à 7 574 017,25 € en 2021. Nous retrouvons notamment les écritures d'intégration patrimoniale (frais d'études, frais d'insertion) au chapitre 041 pour un montant de 2 965 784,98 €, mais aussi des écritures relatives aux travaux en régie ou à l'amortissement des subventions d'investissement transférables au chapitre 040 pour un montant total de 4 608 232,27 €.

L'ensemble des dépenses d'investissement sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui nous permet d'observer que **le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement est de 78,64 % en 2021** :

Dépenses d'investissement	Prévisions 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021	% réalisé
10 : dotations, fonds divers et réserves	326 650,00 €	326 649,21 €	100,00%
16 : emprunts	12 006 100,00 €	11 842 890,88 €	98,64%
20 : immobilisations incorporelles	1 806 808,40 €	989 548,79 €	54,77%
204 : subventions d'équipement versées	6 836 546,00 €	3 511 035,40 €	51,36%
21 : immobilisations corporelles	5 537 542,60 €	3 308 367,26 €	59,74%
23 : immobilisations en cours	13 720 878,00 €	11 694 427,26 €	85,23%
26 : participations et créances rattachées	60 000,00 €	60 000,00 €	100,00%
27 : autres immobilisations financières	99 948,00 €	33 520,24 €	33,54%
45421 : opérations de remembrement	1 000,00 €	- €	0,00%
Sous total dépenses réelles	40 395 473,00 €	31 766 439,04 €	78,64%
040 : opérations d'ordre	4 396 168,00 €	4 608 232,27 €	104,82%
041 : opérations patrimoniales	3 282 949,00 €	2 965 784,98 €	90,34%
020 : dépenses imprévues	2 527 281,00 €	- €	0,00%
001 : Résultat antérieur reporté	- €	- €	/
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50 601 871,00 €	39 340 456,29 €	77,75%

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **17 122 862,03 €** en 2021, soit une diminution de **10,26 %** par rapport à 2020 où elles s'élevaient à 19 080 228,82 €. Cette baisse de quasiment 2 M€ en un an s'explique avant tout par la diminution significative du recours à l'emprunt en 2021 : 10 M€ ont été souscrits auprès des banques contre 12,5 M€ l'année précédente. A noter en revanche que toutes les autres recettes réelles d'investissement augmentent en 2021 (FCTVA, subventions des partenaires institutionnels), ce qui est donc positif pour notre collectivité. Les principaux mouvements que nous pouvons mentionner au titre de l'année 2021 sont les suivants :

- les recettes financières s'élèvent à 2 478 004,79 €, parmi lesquelles nous retrouvons :

* 2 143 535,43 € au titre du fonds de compensation de la TVA

* 151 492,19 € au titre des remboursements de prêts et avances accordés par le département aux collectivités, aux groupements, au personnel ainsi qu'aux étudiants

* 182 977,17 € au titre d'écritures comptables d'annulation de mandats émis sur des exercices antérieurs à 2021 ou encore au titre d'émissions de titres de recettes suite à des avoirs sur des marchés publics de travaux

- les subventions d'investissement s'élèvent à 4 644 857,24 € (contre 4 287 346,82 € en 2020) parmi lesquelles nous retrouvons notamment :

* 729 274 € de dotation départementale d'équipement des collèges,

* 720 507 € de produit des amendes des radars automatiques et de police,

* 2 985 141,98 € de dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) : au sein de cette enveloppe de DSID encaissée en 2021, nous retrouvons 2 106 430 € correspondant à la part péréquation (part forfaitaire) et donc 878 711,98 € liés à la réalisation de projets divers (travaux de calibrage et de renforcement de la RD 990, Pont de Crozant, rénovation énergétique du collège de Dun-le-Palestel, création chaufferie biomasse à Super Besse et création chaufferie biomasse au collège de Crocq),

* les autres subventions perçues en 2021, pour un montant total de 209 934,26 €, proviennent des différents partenaires institutionnels du département (État, Région ou encore la Banque des Territoires pour le lancement du programme "Petites Villes de demain" courant 2021).

- le complément provient de la souscription de trois emprunts pour un total de 10 M€, en forte diminution donc par rapport aux enveloppes d'emprunt mobilisées les années précédentes (13,5 M€ en 2018 et en 2019 et 12,5 M€ en 2020). A noter également que les conditions d'emprunt obtenues par le département en 2021 sont très favorables puisque nous avons souscrit trois emprunts à taux fixe, sur des durées de quinze ans,

avec des taux allant de 0,47 % à 0,60 % maximum en fonction des établissements bancaires retenus dans le cadre des procédures de consultation.

Pour information, les recettes d'ordre de la section d'investissement se sont élevées à 14 062 636,97 € en 2021. Nous retrouvons les écritures d'intégration patrimoniale (frais d'études et d'insertion, récupérations d'avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics de travaux) pour un montant de 2 965 784,98 € au chapitre 041, mais aussi les écritures relatives à l'amortissement des immobilisations du conseil départemental (chapitre 040 dont le total s'élève à 11 096 851,99 €).

L'ensemble des recettes d'investissement sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui nous permet bien de constater **un taux de réalisation de 99,46 % s'agissant des recettes réelles d'investissement en 2021** :

Recettes d'investissement	Prévisions 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021	% réalisé
10 : dotations, fonds divers et réserves	2 100 000,00 €	2 143 535,43 €	102,07%
13 : subventions d'investissement	4 795 475,00 €	4 644 857,24 €	96,86%
16 : emprunts	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	100,00%
20 : immobilisations incorporelles	13 650,00 €	28 022,40 €	205,29%
204 : subventions d'équipement versées	10 500,00 €	10 500,00 €	100,00%
1068 : Affectation du résultat	- €	- €	/
23 : immobilisations en cours	144 455,00 €	144 454,77 €	100,00%
27 : autres immobilisations financières	151 350,32 €	151 492,19 €	100,09%
Sous total recettes réelles d'investissement	17 215 430,32 €	17 122 862,03 €	99,46%
024 : produits des cessions d'immobilisations	101 600,00 €	- €	0,00%
040 : opérations d'ordre	10 835 000,00 €	11 096 851,99 €	102,42%
041 : opérations patrimoniales	3 282 949,00 €	2 965 784,98 €	90,34%
021 : virement de la section de fonctionnement	18 549 959,63 €	- €	0,00%
001 : reprise du résultat antérieur	616 932,05 €	- €	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	50 601 871,00 €	31 185 499,00 €	61,63%

3ème PARTIE : LA PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : APPROCHE OPÉRATIONNELLE PAR FONCTION BUDGÉTAIRE

Il s'agit ici de présenter brièvement les principales réalisations de l'exercice 2021, présentées par fonction budgétaire, en section de fonctionnement puis en section d'investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 déclinées par fonction budgétaires sont récapitulées dans le tableau ci-après. Il est précisé que les dépenses de personnel sont ventilées et intégrées dans chacune des fonctions budgétaires ci-après :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>DÉPENSES 2021</u>	<u>RECETTES 2021</u>
<u>93 – Opérations ventilées</u>		
Chapitre 930 : Services généraux	12 750 048,60 €	1 134 140,62 €
Chapitre 931 : Sécurité	6 357 894,59 €	70 020,02 €
Chapitre 932 : Enseignement	7 987 518,21 €	364 045,10 €
Chapitre 933 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	6 777 140,77 €	602 556,57 €
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	1 218 372,64 €	146 863,55 €
Chapitre 935 : Action sociale (hors RMI et RSA)	55 268 798,00 €	5 218 204,79 €
Chapitre 935-4 : Revenu minimum d'insertion	-	-
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes (APA)	31 928 212,80 €	18 197 679,82 €
Chapitre 935-6 : Revenu de solidarité active	20 551 890,47 €	1 708 702,34 €
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	18 667 667,39 €	1 268 442,92 €
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	909 799,16 €	346 444,98 €
Chapitre 938 : Transports	3 967 821,00 €	-
Chapitre 939 : Développement	3 376 270,45 €	207 334,00 €
<u>94 – Opérations non ventilées</u>		
Chapitre 940 : Impositions directes	-	7 477 681,00 €
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	617 058,04 €	94 164 569,18 €
Chapitre 942 : Dotations et participations	-	58 117 566,76 €
Chapitre 943 : Opérations financières	1 508 813,50 €	143 378,01 €
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement groupes d'élus	90 420,43 €	-
Chapitre 945 : Provisions et autres opérations mixtes	83 509,00 €	54 992,00 €
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	11 096 851,99 €	4 608 232,27 €
Chapitre 947 : Opérations ordre intérieur de la section	-	-
<u>95 – Opérations sans réalisation</u>		
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	-	-
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	-	-
TOTAL	183 158 087,04 €	193 830 853,93 €

Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021		Volume sur le total des recettes en %	Volume sur le total des recettes réelles en %
Services généraux	1 134 140,62 €	0,59%	0,60%
Sécurité (dont SDIS)	70 020,02 €	0,04%	0,04%
Enseignement	364 045,10 €	0,19%	0,19%
Culture, jeunesse, sports et loisirs	602 556,57 €	0,31%	0,32%
Prévention médico-sociale	146 863,55 €	0,08%	0,08%
Action sociale (dont APA et RSA)	25 124 586,95 €	12,96%	13,28%
Réseaux et infrastructures	1 268 442,92 €	0,65%	0,67%
Aménagement et environnement	346 444,98 €	0,18%	0,18%
Transports	- €	0,00%	0,00%
Développement	207 334,00 €	0,11%	0,11%
Impositions directes	7 477 681,00 €	3,86%	3,95%
Autres impôts et taxes	94 164 569,18 €	48,58%	49,76%
Dotations et participations	58 117 566,76 €	29,98%	30,71%
Opérations financières	143 378,01 €	0,07%	0,08%
Provisions et autres opérations mixtes	54 992,00 €	0,03%	0,03%
SOUS TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	189 222 621,66 €	97,62%	100,00%
<i>Transferts entre les sections (opérations d'ordre, dont amortissements, travaux en régie...)</i>	4 608 232,27 €	2,38%	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021	193 830 853,93 €	100,00%	

Sans surprise, les recettes des chapitres par fonction **940** (impositions directes), **941** (autres impôts et taxes) et **942** (dotations et participations) constituent les principales enveloppes de ressources du Département en 2021. Les trois additionnées représentent **82,42 %** des recettes de fonctionnement 2021 du Département (en incluant les recettes d'ordre de la section de fonctionnement) et même **84,43 %** des recettes si l'on ne prend en compte uniquement que les recettes réelles de fonctionnement.

Pour rappel, nous retrouvons au sein du chapitre 940 "impositions directes" les recettes issues de la CVAE (3,4 M€), des IFR (0,665 M€), du FNGIR (3 M€) et du fonds de péréquation de la CVAE (0,346 M€). Au sein du chapitre 941 "autres impôts et taxes" figurent l'ensemble des autres recettes fiscales perçues par le département : DMTO (11,4 M€) et fonds globalisé de péréquation des DMTO (12,8 M€), taxe d'aménagement (0,8 M€), TSCA (28 M€), taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (1,4 M€), TICPE (10,6 M€), taxe additionnelle à la taxe de séjour (12 294 €), la fraction de TVA de droit commun (27,6 M€) et la fraction complémentaire de TVA (1,1 M€). Enfin, nous retrouvons au sein du chapitre 942 l'ensemble des dotations et participations encaissées par le département en 2021 : la DGF (43,5 M€), le DCP (6,6 M€), la DCRTP (3,3 M€), les allocations compensatrices (1,8 M€), la DGD (1,8 M€), le FMDI (0,5 M€) ou encore le FCTVA perçu au titre des dépenses d'entretien réalisées en 2020 (0,3 M€).

A noter également que les recettes rattachées à l'action sociale représentent environ **13 %** des recettes de fonctionnement perçues par le Département en 2021. Nous y trouvons essentiellement les dotations versées par la CNSA pour le financement de l'APA (17 M€), de la PCH (1,3 M€), de la MDPH (0,5 M€) ou encore pour le financement de la mise en œuvre de l'avenant 43 (0,4 M€).

Les autres recettes de fonctionnement rattachées aux diverses fonctions budgétaires sont peu significatives et représentent toutes moins de 1 % des recettes de fonctionnement perçues en 2021 par le département.

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021		Volume sur le total des dépenses en %	Volume sur le total des dépenses réelles en %
Services généraux	12 750 048,60 €	6,96%	7,41%
Sécurité (dont SDIS)	6 357 894,59 €	3,47%	3,70%
Enseignement	7 987 518,21 €	4,36%	4,64%
Culture, jeunesse, sports et loisirs	6 777 140,77 €	3,70%	3,94%
Prévention médico-sociale	1 218 372,64 €	0,67%	0,71%
Action sociale (dont APA et RSA)	107 748 901,27 €	58,83%	62,62%
Réseaux et infrastructures	18 667 667,39 €	10,19%	10,85%
Aménagement et environnement	909 799,16 €	0,50%	0,53%
Transports	3 967 821,00 €	2,17%	2,31%
Développement	3 376 270,45 €	1,84%	1,96%
Autres impôts et taxes (contribution du Département au fonds globalisé de péréquation des DMTO)	617 058,04 €	0,34%	0,36%
Opérations financières (dont intérêts de la dette)	1 508 813,50 €	0,82%	0,88%
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	90 420,43 €	0,05%	0,05%
Provisions et autres opérations mixtes	83 509,00 €	0,05%	0,05%
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	172 061 235,05 €	93,94%	100,00%
Transferts entre les sections (opérations d'ordre, dont amortissements)	11 096 851,99 €	6,06%	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	183 158 087,04 €	100,00%	

Le tableau ci-dessus est la traduction parfaite du rôle central que joue le département pour répondre de manière solidaire et efficace à la demande de proximité et de lien social qu'expriment nos concitoyens. Les dépenses en matière d'action sociale constituent en effet, et de très loin, la première enveloppe des dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 : elles représentent **58,83 %** du total des dépenses de fonctionnement (en incluant les opérations d'ordre) et même **62,62 %** des dépenses de fonctionnement mandatées en 2021 quand on ne prend en compte que les écritures réelles. Elles s'élèvent ainsi à plus de 107,7 M€. Outre les dépenses de personnel rattachées à la fonction budgétaire numéro 5, nous retrouvons notamment à l'intérieur de cette enveloppe les dépenses relatives aux trois AIS : l'APA (30,2 M€), le RSA (16,1 M€) et la PCH (3,8 M€). Nous retrouvons aussi les dépenses relatives au financement du CDEF (2,4 M€) ou encore les frais de séjour en établissements médicaux-sociaux et autres lieux d'accueil (26,6 M€).

Viennent ensuite, assez nettement derrière, les dépenses relatives à la fonction 6 "réseaux et infrastructures" qui représentent environ **10 %** des dépenses de fonctionnement 2021 (18,6 M€), les dépenses relatives à la fonction 0 "services généraux" qui représentent environ **7 %** des dépenses de fonctionnement 2021 (12,7 M€), les dépenses relatives à la fonction 2 "enseignement" qui représentent **entre 4 % et 5 %** des dépenses de fonctionnement 2021 (quasiment 8 M€), puis les dépenses relatives aux fonctions 3 "culture, jeunesse, sports et loisirs" et 1 "sécurité", qui représentent chacune **entre 3 % et 4 %** des dépenses de fonctionnement réalisées en 2021.

Toutes les autres dépenses sont peu significatives en volume puisqu'elles représentent chacune moins de 3 % des dépenses de fonctionnement réalisées au cours de l'année 2021.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice 2021 déclinées par fonction budgétaires sont récapitulées dans le tableau ci-après :

<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>DÉPENSES 2021</u>	<u>RECETTES 2021</u>
<u>90 – Équipements départementaux</u>		
Chapitre 900 : Services généraux	1 272 386,26 €	44 829,04 €
Chapitre 901 : Sécurité	-	-
Chapitre 902 : Enseignement	2 670 601,13 €	729 722,61 €
Chapitre 903 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	285 721,84 €	-
Chapitre 904 : Prévention médico-sociale	-	-
Chapitre 905 : Action sociale (hors RMI et RSA)	137 926,44 €	-
Chapitre 905-4 : Revenu minimum d'insertion	-	-
Chapitre 905-6 : Revenu de solidarité active	-	-
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	11 418 164,84 €	867 856,90 €
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	207 542,80 €	98 448,40 €
Chapitre 908 : Transports	-	-
Chapitre 909 : Développement	-	-
<u>91 – Équipements non départementaux</u>		
Chapitre 910 : Services généraux	-	-
Chapitre 911 : Sécurité	624 909,46 €	-
Chapitre 912 : Enseignement	154 412,42 €	-
Chapitre 913 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	294 236,20 €	-
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale	10 000,00 €	-
Chapitre 915 : Action sociale (hors RMI et RSA)	150 000,00 €	-
Chapitre 915-4 : Revenu minimum d'insertion	-	-
Chapitre 915-6 : Revenu de solidarité active	295 042,44 €	10 500,00 €
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	1 056 583,51 €	-
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	86 294,54 €	-
Chapitre 918 : Transports	-	-
Chapitre 919 : Développement	839 556,83 €	91 335,48 €
<u>92 – Opérations non ventilées</u>		
Chapitre 921 : Taxes non affectées	-	-
Chapitre 922 : Dotations et participations	-	5 128 677,41 €
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations financières	12 263 060,33 €	10 151 492,19 €
Chapitre 924 : Opérations pour compte de tiers	-	-
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	2 965 784,98 €	2 965 784,98 €
Chapitre 926 : Transferts entre les sections	4 608 232,27 €	11 096 851,99 €
<u>95 – Opérations sans réalisation</u>		
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	-	-
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-	-
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-	-
TOTAL	39 340 456,29 €	31 185 499,00 €

Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021		Volume sur le total des dépenses en %	Volume sur le total des dépenses réelles en %
Services généraux	1 272 386,26 €	3,23%	4,01%
Sécurité (dont SDIS)	624 909,46 €	1,59%	1,97%
Enseignement	2 825 013,55 €	7,18%	8,89%
Culture, jeunesse, sports et loisirs	579 958,04 €	1,47%	1,83%
Prévention médico-sociale	10 000,00 €	0,03%	0,03%
Action sociale (dont APA et RSA)	582 968,88 €	1,48%	1,84%
Réseaux et infrastructures	12 474 748,35 €	31,71%	39,27%
Aménagement et environnement	293 837,34 €	0,75%	0,92%
Transports	- €	0,00%	0,00%
Développement	839 556,83 €	2,13%	2,64%
Dettes et autres opérations financières	12 263 060,33 €	31,17%	38,60%
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	31 766 439,04 €	80,75%	100,00%
<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>2 965 784,98 €</i>	<i>7,54%</i>	
<i>Transferts entre les sections (opérations d'ordre, dont amortissements, travaux en régie...)</i>	<i>4 608 232,27 €</i>	<i>11,71%</i>	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	39 340 456,29 €	100%	

S'agissant des dépenses d'investissement réalisées en 2021, le premier constat est que les écritures réelles représentent 80,75 % contre 19,25 % pour les opérations d'ordre (intégrations patrimoniales, travaux en régie, amortissements des subventions d'équipement transférables).

Parmi les dépenses réelles d'investissement réalisées au cours de l'année 2021, nous observons que deux enveloppes représentent à elles seules 77,87 % du total : il s'agit des dépenses rattachées à la fonction 6 "réseaux et infrastructures" et au chapitre 923 "dettes et autres opérations financières".

Au sein des dépenses relatives à la fonction 6 "réseaux et infrastructures" qui s'élèvent à 12,4 M€ en 2021, nous retrouvons notamment les 10 M€ de travaux réalisés sur les routes mais aussi des travaux réalisés sur les UTT et les centres d'exploitation (357 669 €), les dépenses relatives au numérique pour 593 929 € (DORSAL, SDEC, pylônes), les subventions versées aux collectivités en matière d'eau et d'assainissement ou encore les acquisitions du PARC (matériel de transport, matériel et outillage technique) pour 926 737 €.

Au sein du chapitre 923 "dettes et autres opérations financières" dont les dépenses s'élèvent à 12,2 M€ en 2021, nous retrouvons essentiellement le remboursement du capital des emprunts (11,8 M€), l'apurement du compte 1069 avant la migration vers le référentiel M57 en 2023 (326 649 €) ou encore l'acquisition de parts sociales au sein de la SCIC RAILCOOP (60 000 €).

La troisième enveloppe d'investissements la plus significative en 2021 est celle relative à la fonction 2 "enseignement" (2,8 M€, soit 8,89 % des dépenses réelles d'investissement). Nous y trouvons les travaux réalisés dans les collèges (1,9 M€ quasiment) mais aussi les travaux réalisés sur les bâtiments départementaux relevant de cette fonction (110 506 €), les dépenses en matière d'informatique dans les collèges (391 013 €) ou encore les dépenses relatives à l'acquisition de mobilier ou de matériel de cuisine pour les collèges (284 027 €).

Viennent ensuite les dépenses relatives à la fonction 0 "services généraux" qui s'élèvent à un peu plus de 1,2 M€ (dont 865 132 € de dépenses en matière informatique et liées à la transformation numérique du département mais aussi 245 268 € de travaux sur les bâtiments relevant de cette fonction) et les dépenses rattachées à la fonction 9 "développement" qui s'élèvent à 0,8 M€ (dont quasiment 0,7 M€ de dépenses relatives aux solidarités territoriales : contrats Boost'Ter, Boost'Comm'Unes, autres aides à l'investissement).

Les dépenses rattachées aux autres fonctions budgétaires sont moins significatives, chacune représentant moins de 2 % du total des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2021.

Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021		Volume sur le total des recettes en %	Volume sur le total des recettes réelles en %
Services généraux	44 829,04 €	0,14%	0,26%
Sécurité (dont SDIS)	- €	0,00%	0,00%
Enseignement	729 722,61 €	2,34%	4,26%
Culture, jeunesse, sports et loisirs	- €	0,00%	0,00%
Prévention médico-sociale	- €	0,00%	0,00%
Action sociale (dont APA et RSA)	10 500,00 €	0,03%	0,06%
Réseaux et infrastructures	867 856,90 €	2,78%	5,07%
Aménagement et environnement	98 448,40 €	0,32%	0,57%
Transports	- €	0,00%	0,00%
Développement	91 335,48 €	0,29%	0,53%
Dotations et participations (FCTVA, DSID)	5 128 677,41 €	16,45%	29,95%
Dettes et autres opérations (hors c/ 1068)	10 151 492,19 €	32,55%	59,29%
SOUS TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	17 122 862,03 €	54,91%	100,00%
<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>2 965 784,98 €</i>	<i>9,51%</i>	
<i>Transferts entre les sections (opérations d'ordre, dont amortissements)</i>	<i>11 096 851,99 €</i>	<i>35,58%</i>	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	31 185 499,00 €	100,00%	

Le premier commentaire est que les opérations d'ordre (amortissements des immobilisations, intégrations patrimoniales) représentent près de la moitié des recettes de la section d'investissement en 2021 : 45,09 %, contre 54,91 % pour les opérations réelles.

Le second élément notable à mentionner est que, sans surprise, les recettes issues des chapitres 923 "dettes et autres opérations" et 922 "dotations et participations" représentent à elles seules **89,24 %** des recettes réelles d'investissement encaissées en 2021. Nous y retrouvons notamment l'emprunt réalisé à hauteur de 10 M€ l'an dernier, mais aussi le FCTVA encaissé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2020 (2,1 M€) ou encore la DSID encaissée par le département (2,9 M€ en 2021 en additionnant la part dite "forfaitaire" et la part dite "projets").

Pour information enfin, les recettes d'investissement issues des fonctions 6 "réseaux et infrastructures" et 2 "enseignement" représentent à elles deux presque **10 %** des recettes réelles d'investissement perçues en 2021 par le département. Nous y trouvons en effet le produit des amendes de radars automatiques et des amendes de police (720 507 € rattachés à la fonction 6) et la dotation départementale d'équipement des collèges (729 274 € rattachés à la fonction 2).

Les autres recettes sont peu significatives, chacune représentant moins de 1 % des recettes réelles d'investissement perçues en 2021.

- de voter le Compte Administratif 2021 du budget principal dont les résultats globaux sont les suivants :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total</u>
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	39 340 456,29 €	183 158 087,04 €	222 498 543,33 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	31 185 499,00 €	193 830 853,93 €	225 016 352,93 €

Le résultat de gestion global de l'exercice 2021, sections d'investissement et de fonctionnement réunies, est donc excédentaire à hauteur de + 2 517 809,60 €. L'excédent global de clôture s'établit ainsi à 32 122 377,96 € en fin d'année 2021 (contre 29,6 M€ fin 2020). Dans le détail, les résultats de clôture par section sont les suivants :

Section d'investissement

Résultat de gestion 2021 :	- 8 154 957,29 €
Reprise du résultat N-1 :	+ 616 932,05 €

Résultat de clôture Investissement :	- 7 538 025,24 €
---	-------------------------

Section de fonctionnement

Résultat de gestion 2021:	+ 10 672 766,89 €
Reprise du résultat N-1:	+ 28 987 636,31 €

Résultat de clôture Fonctionnement :	+ 39 660 403,20 €
---	--------------------------

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé, de constater la conformité des résultats avec ceux du compte de gestion de l'exercice 2021.

Ces résultats ont été intégrés au budget primitif 2022, par anticipation, lors de son adoption le 11 février 2022

ADOPTÉ : 16 pour - 12 contre - 0 abstention(s)

Mme la Présidente a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.
M. Jérémie SAUTY ayant donné pouvoir à Mme la Présidente, n'a pas pris part au vote.

BUDGET PRINCIPAL

Résultats de clôture 2013 à 2021

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	
INVESTISSEMENT	Dépenses	38,231,128.52 €	33,442,167.32 €	32,176,825.78 €	28,829,273.17 €	31,722,104.33 €	32,848,010.22 €	31,981,980.82 €	39,340,456.29 €	
	Recettes	36,586,071.97 €	39,943,029.28 €	33,708,229.25 €	29,566,735.60 €	30,041,911.94 €	32,937,833.38 €	30,408,365.00 €	31,185,499.00 €	
	= Résultat de gestion	- 1,645,056.55 €	+ 6,500,861.96 €	+ 1,531,403.47 €	+ 737,462.43 €	+ 2,032,311.43 €	- 1,680,192.39 €	+ 89,823.16 €	- 1,573,615.82 €	- 8,154,957.29 €
	+ Reprise de résultat N-1	- 5,926,369.32 €	- 7,571,425.87 €	- 1,070,563.91 €	+ 460,839.56 €	+ 1,198,301.99 €	+ 3,230,613.42 €	+ 1,550,421.03 €	+ 2,190,547.87 €	+ 616,932.05 €
	+ Intégration résultats du budget annexe PARC au sein du budget principal							+ 550,303.68 €		
= Résultat de clôture	- 7,571,425.87 €	- 1,070,563.91 €	+ 460,839.56 €	+ 1,198,301.99 €	+ 3,230,613.42 €	+ 1,550,421.03 €	+ 2,190,547.87 €	+ 616,932.05 €	- 7,538,025.24 €	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	166,588,651.12 €	194,682,902.08 €	174,025,745.91 €	175,625,843.68 €	171,674,080.62 €	166,262,381.42 €	176,042,187.85 €	183,158,087.04 €	
	Recettes	167,196,823.18 €	195,513,652.74 €	173,993,985.25 €	179,957,737.13 €	171,714,414.22 €	170,365,731.55 €	180,227,044.77 €	182,262,177.71 €	
	= Résultat de gestion	+ 608,172.06 €	+ 830,750.66 €	- 31,760.66 €	+ 4,331,893.45 €	+ 40,333.60 €	+ 4,103,350.13 €	+ 11,353,048.49 €	+ 6,219,989.86 €	+ 10,672,766.89 €
	+ Reprise de résultat N-1	+ 8,815,677.02 €	+ 1,852,423.21 €	+ 1,612,609.96 €	+ 1,580,849.30 €	+ 5,912,742.75 €	+ 5,953,076.35 €	+ 10,056,426.48 €	+ 22,764,300.95 €	+ 28,987,636.31 €
	+ Intégration résultats du budget annexe PARC au sein du budget principal							+ 1,354,825.98 €		
+ Intégration bilan syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers								+ 3,345.50 €		
= Résultat de clôture	+ 9,423,849.08 €	+ 2,683,173.87 €	+ 1,580,849.30 €	+ 5,912,742.75 €	+ 5,953,076.35 €	+ 10,056,426.48 €	+ 22,764,300.95 €	+ 28,987,636.31 €	+ 39,660,403.20 €	

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLOX

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

(en euros)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021	% réalisé
Rubrique 93 "Services individualisés"	175,931,295.81	169,761,434.08	96.49%
Fonction 0 : Services Généraux - Chapitre 930	13,675,520.81	12,750,048.60	93.23%
02 : Administration générale			
020 : Administration générale de la collectivité			
0201 : Administration générale de la collectivité (personnel non ventilable)	8,345,930.00	8,064,723.01	96.63%
0202 : Administration générale de la collectivité (autres moyens généraux)	4,014,840.81	3,544,501.36	88.28%
021 : Assemblée locale	1,115,300.00	1,012,622.77	90.79%
023 : Information, communication, publicité	199,450.00	128,201.46	64.28%
04 : Coopération décentralisée			
048 : Autres actions coopération décentralisée	-	-	
Fonction 1 : Sécurité - Chapitre 931	6,360,000.00	6,357,894.59	99.97%
11 : Gendarmerie, police, sécurité, justice	3,000.00	894.59	29.82%
12 : Incendie et Secours	6,350,000.00	6,350,000.00	100.00%
18 : Autres interventions de protection des personnes et des biens	7,000.00	7,000.00	100.00%
Fonction 2 : Enseignement - Chapitre 932	8,324,893.00	7,987,518.21	95.95%
20 : Services communs	26,200.00	19,679.68	75.11%
21 : Enseignement du premier degré	-	-	
22 : Enseignement du second degré			
221 : Collèges	7,899,442.00	7,632,008.52	96.61%
222 : Lycées	7,151.00	-	
23 : Enseignement supérieur	203,000.00	203,000.00	100.00%
28 : Autres services périscolaires et annexes	188,100.00	132,830.01	70.62%
281 : Maison Education et Formation	1,000.00	-	
Fonction 3 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs - Chapitre 933	7,392,743.00	6,777,140.77	91.67%
30 : Services communs	147,700.00	110,168.94	74.59%
31 : Culture			
311 : Activités artistiques et action culturelle	2,879,696.00	2,729,342.37	94.78%
312 : Patrimoine (monuments...)	521,720.00	413,713.43	79.30%
313 : Bibliothèques et médiathèques	1,123,200.00	1,015,239.53	90.39%
314 : Musées	746,020.00	724,721.39	97.15%
315 : Services d'archives	891,200.00	820,974.48	92.12%
32 : Sports	980,757.00	890,497.14	90.80%
33 : Jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs	102,450.00	72,483.49	70.75%
Fonction 4 : Prévention médico-sociale - Chapitre 934	1,394,644.00	1,218,372.64	87.36%
40 : Services communs	273,800.00	258,539.66	94.43%
41 : PMI et planification familiale	1,047,764.00	899,242.89	85.82%
42 : Prévention et éducation pour la santé	13,080.00	990.02	7.57%
48 : Autres actions	60,000.00	59,600.07	99.33%
Fonction 5 : Action Sociale - Chapitre 935 (hors APA et RSA)	56,532,334.00	55,268,798.00	97.76%
50 : Services communs	4,985,700.00	4,864,259.81	97.56%
51 : Famille et enfance	19,244,773.00	18,255,173.36	94.86%
52 : Personnes handicapées	24,965,325.00	25,175,512.82	100.84%
53 : Personnes âgées			
531 : Forfait autonomie	25,660.00	23,953.49	93.35%
532 : Autres actions de prévention	354,396.00	326,302.16	92.07%
538 : Autres	5,255,330.00	5,176,412.79	98.50%
58 : Autres interventions sociales	1,701,150.00	1,447,183.57	85.07%
Fonction 5 : Personnes dépendantes (APA) - Chapitre 9355	32,507,053.00	31,928,212.80	98.22%
55 : Personnes dépendantes (APA)			
550 : Services communs	327,623.00	274,262.70	83.71%
551 : APA à domicile	20,668,930.00	20,139,524.09	97.44%
552 : APA versée au bénéficiaire en établissement	850,000.00	888,361.63	104.51%
553 : APA versée à l'établissement	10,660,500.00	10,626,064.38	99.68%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions 2021	Réalisations 2021	
Fonction 5 : Revenu de Solidarité Active (RSA) - Chapitre 9356		21,143,684.00	20,551,890.47	97.20%
56 : RSA				
561 : Insertion sociale	441,459.00	439,873.63	99.64%	
5611 : Insertion sociale - FSE	221,945.00	218,323.44	98.37%	
562 : Santé	57,000.00	57,000.00	100.00%	
563 : Logement	705,853.00	647,803.00	91.78%	
564 : Insertion professionnelle	1,294,809.00	1,308,588.23	101.06%	
5641 : Insertion professionnelle - FSE	376,418.00	376,158.94	99.93%	
566 : Dépenses de structure	777,200.00	725,256.16	93.32%	
5662 : Personnel FSE	716,500.00	562,674.22	78.53%	
567 : Allocations	16,537,500.00	16,208,483.04	98.01%	
568 : Autres dépenses au titre du RSA	15,000.00	7,729.81	51.53%	
Fonction 6 : Réseaux et Infrastructures - Chapitre 936	19,663,671.00	18,667,667.39	94.93%	
60 : Services communs	943,362.00	733,105.85	77.71%	
61 : Eaux et assainissement	379,400.00	334,301.76	88.11%	
62 : Routes et voirie				
621 : Réseau routier départemental	11,990,645.00	11,459,777.12	95.57%	
6211 : PARC	6,129,420.00	5,936,647.31	96.85%	
622 : Viabilité hivernale et aléas climatiques	33,544.00	29,211.55	87.08%	
68 : Autres réseaux (DORSAL)	187,300.00	174,623.80	93.23%	
Fonction 7 : Aménagement et environnement - Chapitre 937	1,145,587.00	909,799.16	79.42%	
70 : Services communs	416,000.00	325,148.28	78.16%	
72 : Logement	-	-		
73 : Environnement				
731 : Actions en matière de traitement des déchets	200.00	111.50	55.75%	
738 : Autres actions en faveur du milieu naturel	571,580.00	457,209.16	79.99%	
74 : Aménagement et développement rural	157,807.00	127,330.22	80.69%	
Fonction 8 : Transports - Chapitre 938	3,967,821.00	3,967,821.00	100.00%	
80 : Services communs	-	-		
81 : Transports scolaires	3,967,821.00	3,967,821.00	100.00%	
82 : Transports publics de voyageurs				
821 : Routier	-	-		
88 : Autres	-	-		
Fonction 9 : Développement - Chapitre 939	3,823,345.00	3,376,270.45	88.31%	
90 : Services communs	365,610.00	344,657.55	94.27%	
91 : Structures d'animation et de développement économique	999,693.00	944,742.90	94.50%	
911 : Accueil	59,200.00	46,466.74	78.49%	
912 : Chantiers Ecoles	56,500.00	55,038.34	97.41%	
913 : Santé Nature	20,500.00	-		
92 : Agriculture et pêche				
921 : Laboratoire départemental	700,000.00	373,535.92	53.36%	
928 : Autres	317,430.00	310,470.77	97.81%	
93 : Industrie, commerce et artisanat	66,160.00	63,206.30	95.54%	
94 : Développement touristique	1,238,252.00	1,238,151.93	99.99%	
Rubrique 94 "Services communs non ventilés"	13,338,841.00	13,396,652.96	100.43%	
Autres impôts et taxes - Chapitre 941	629,582.00	617,058.04	98.01%	
Opérations financières - Chapitre 943	1,689,500.00	1,508,813.50	89.31%	
Frais de fonctionnement groupes d'élus (Majorité plurielle) - Chapitre 9441	43,875.00	43,865.54	99.98%	
Frais de fonctionnement groupes d'élus (Droite républicaine) - Chapitre 9442	57,375.00	46,554.89	81.14%	
Provisions - Chapitre 945	83,509.00	83,509.00	100.00%	
Transferts entre les sections - Chapitre 946	10,835,000.00	11,096,851.99	102.42%	
SOUS-TOTAL :	189,270,136.81	183,158,087.04	96.77%	
Rubrique 95 "Chapitres de prévision sans réalisation"	28,986,721.19	-		
Dépenses imprévues - Chapitre 952	10,436,761.56	-		
Virement à la section d'investissement - Chapitre 953	18,549,959.63	-		
TOTAL :	218,256,858.00	183,158,087.04		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

(en euros)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021	% réalisé
<u>Rubrique 90 "Equipements départementaux"</u>	<u>21,066,229.00</u>	<u>15,992,343.31</u>	<u>75.91%</u>
Fonction 0 : Services Généraux - Chapitre 900	2,334,956.56	1,272,386.26	54.49%
01 : Opérations non ventilables	-	-	
02 : Administration générale	-	-	
020 : Administration générale de la collectivité	-	-	
0201 : Administration générale de la collectivité (personnel non ventilable)	-	-	
0202 : Administration générale de la collectivité (autres moyens généraux)	2,334,956.56	1,272,386.26	54.49%
021 : Assemblée locale	-	-	
023 : Information, communication, publicité	-	-	
Fonction 1 : Sécurité - Chapitre 901	5,000.00	-	
10 : Services communs	-	-	
11 : Gendarmerie, police, sécurité, justice	5,000.00	-	
12 : Incendie et secours	-	-	
18 : Autres interventions de protection des personnes et des biens	-	-	
Fonction 2 : Enseignement - Chapitre 902	3,130,594.44	2,670,601.13	85.31%
20 : Services communs	46,000.00	44,528.22	96.80%
21 : Enseignement du premier degré	-	-	
22 : Enseignement du second degré	-	-	
221 : Collèges	3,017,594.44	2,560,094.51	84.84%
222 : Lycées	-	-	
23 : Enseignement supérieur	-	-	
28 : Autres services périscolaires et annexes	67,000.00	65,978.40	98.48%
Fonction 3 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs - Chapitre 903	417,000.00	285,721.84	68.52%
30 : Services communs	-	-	
31 : Culture	-	-	
311 : Activités artistiques et action culturelle	13,000.00	1,404.00	10.80%
312 : Patrimoine (monuments...)	50,000.00	-	
313 : Bibliothèques et médiathèques	50,000.00	29,725.96	59.45%
314 : Musées	99,000.00	88,731.62	89.63%
315 : Services d'archives	92,000.00	64,015.90	69.58%
32 : Sports	-	-	
33 : Jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs	113,000.00	101,844.36	90.13%
Fonction 5 : Action Sociale - Chapitre 905 (hors RSA)	244,000.00	137,926.44	56.53%
50 : Services communs	244,000.00	137,926.44	56.53%
51 : Famille et enfance	-	-	
52 : Personnes handicapées	-	-	
53 : Personnes âgées	-	-	
531 : Forfait autonomie	-	-	
532 : Autres actions de prévention	-	-	
538 : Autres	-	-	
55 : Personnes dépendantes (APA)	-	-	
550 : Services communs	-	-	
551 : APA à domicile	-	-	
552 : APA versée au bénéficiaire en établissement	-	-	
553 : APA versée à l'établissement	-	-	
58 : Autres interventions sociales	-	-	
Fonction 6 : Réseaux et Infrastructures - Chapitre 906	14,606,000.00	11,418,164.84	78.17%
60 : Services communs	1,000.00	-	
61 : Eaux et assainissement	20,000.00	1,624.48	8.12%
62 : Routes et voirie	-	-	
621 : Réseau routier départemental	12,180,000.00	10,460,423.64	85.88%
6211 : PARC	2,360,000.00	926,737.12	39.27%
622 : Viabilité hivernale et aléas climatiques	-	-	
628 : Autres réseaux de voirie	-	-	
63 : Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires	-	-	
68 : Autres réseaux	45,000.00	29,379.60	65.29%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2021	Réalizations 2021	% réalisé
Fonction 7 : Aménagement et environnement - Chapitre 907	327,678.00	207,542.80	63.34%
70 : Services communs	-	-	
71 : Aménagement et développement urbain	-	-	
72 : Logement	-	-	
73 : Environnement	-	-	
731 : Actions en matière de traitement des déchets	-	-	
738 : Autres actions en faveur du milieu naturel	287,678.00	172,173.41	59.85%
74 : Aménagement et développement rural	40,000.00	35,369.39	88.42%
Fonction 9 : Développement - Chapitre 909	1,000.00	-	
90 : Services communs	-	-	
91 : Structures d'animation et de développement	-	-	
92 : Agriculture et pêche	-	-	
921 : Laboratoire départemental	-	-	
928 : Autres	1,000.00	-	
93 : Industrie, commerce et artisanat	-	-	
94 : Développement touristique	-	-	
Rubrique 91 "Equipements non départementaux"	6,836,546.00	3,511,035.40	51.36%
Fonction 1 : Sécurité - Chapitre 911	626,283.00	624,909.46	99.78%
10 : Services communs	-	-	
11 : Gendarmerie, police, sécurité, justice	-	-	
12 : Incendie et Secours	626,283.00	624,909.46	99.78%
18 : Autres interventions de protection des personnes et des biens	-	-	
Fonction 2 : Enseignement - Chapitre 912	790,000.00	154,412.42	19.55%
20 : Services communs	-	-	
21 : Enseignement du premier degré	-	-	
22 : Enseignement du second degré	-	-	
221 : Collèges	790,000.00	154,412.42	19.55%
222 : Lycées	-	-	
23 : Enseignement supérieur	-	-	
28 : Autres services périscolaires et annexes	-	-	
Fonction 3 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs - Chapitre 913	459,800.00	294,236.20	63.99%
30 : Services communs	-	-	
31 : Culture	-	-	
311 : Activités artistiques et action culturelle	15,000.00	7,500.00	50.00%
312 : Patrimoine (monuments...)	106,000.00	44,778.28	42.24%
313 : Bibliothèques et médiathèques	3,000.00	1,957.92	65.26%
314 : Musées	321,800.00	230,000.00	71.47%
315 : Services d'archives	-	-	
32 : Sports	14,000.00	10,000.00	71.43%
33 : Jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs	-	-	
Fonction 4 : Prévention médico-sociale - Chapitre 914	100,000.00	10,000.00	10.00%
40 : Services communs	-	-	
41 : PMI et planification familiale	-	-	
42 : Prévention et éducation pour la santé	-	-	
48 : Autres actions	100,000.00	10,000.00	10.00%
Fonction 5 : Action Sociale - Chapitre 915 (hors RSA)	150,000.00	150,000.00	100.00%
50 : Services communs	-	-	
51 : Famille et enfance	-	-	
52 : Personnes handicapées	-	-	
53 : Personnes âgées	-	-	
55 : Personnes dépendantes (APA)	-	-	
550 : Services communs	-	-	
551 : APA à domicile	-	-	
552 : APA versée au bénéficiaire en établissement	-	-	
553 : APA versée à l'établissement	-	-	
58 : Autres interventions sociales	150,000.00	150,000.00	100.00%
Fonction 5 : Revenu de Solidarité Active (RSA) - Chapitre 9156	670,000.00	295,042.44	44.04%
561 : Insertion sociale	-	-	
562 : Santé	-	-	
563 : Logement	670,000.00	295,042.44	44.04%
564 : Insertion Professionnelle	-	-	
565 : Evaluation des dépenses engagées	-	-	
566 : Dépenses de structure	-	-	
567 : Allocations RSA	-	-	
568 : Autres dépenses au titre du RSA	-	-	

	Prévisions 2021	Réalizations 2021	% réalisé
Fonction 6 : Réseaux et Infrastructures - <i>Chapitre 916</i>	2,654,295.00	1,056,583.51	39.81%
60 : Services communs	-	-	
61 : Eaux et assainissement	975,000.00	435,466.69	44.66%
62 : Routes et voirie			
621 : Réseau routier départemental	-	-	
622 : Viabilité hivernale et aléas climatiques	-	-	
628 : Autres réseaux de voirie	31,500.00	24,617.00	78.15%
63 : Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires	34,000.00	31,950.04	93.97%
68 : Autres réseaux	1,613,795.00	564,549.78	34.98%
Fonction 7 : Aménagement et environnement - <i>Chapitre 917</i>	168,818.00	86,294.54	51.12%
70 : Services communs	-	-	
71 : Aménagement et développement urbain	-	-	
72 : Logement	-	-	
73 : Environnement			
731 : Actions en matière de traitement des déchets	-	-	
738 : Autres actions en faveur du milieu naturel	130,000.00	65,194.36	50.15%
74 : Aménagement et développement rural	38,818.00	21,100.18	54.36%
Fonction 9 : Développement - <i>Chapitre 919</i>	1,217,350.00	839,556.83	68.97%
90 : Services communs	-	-	
91 : Structures d'animation et de développement économique	1,061,350.00	684,366.83	64.48%
92 : Agriculture et pêche			
921 : Laboratoire départemental	-	-	
928 : Autres	156,000.00	155,190.00	99.48%
93 : Industrie, commerce et artisanat	-	-	
94 : Développement touristique	-	-	
<i>Rubrique 92 "Opérations non ventilées"</i>	20,171,815.00	19,837,077.58	98.34%
Dettes et autres opérations financières - <i>Chapitre 923</i>	12,492,698.00	12,263,060.33	98.16%
Opérations patrimoniales - <i>Chapitre 925</i>	3,282,949.00	2,965,784.98	90.34%
Transferts entre les sections - <i>Chapitre 926</i>	4,396,168.00	4,608,232.27	104.82%
SOUS-TOTAL :	48,074,590.00	39,340,456.29	81.83%
<i>Rubrique 95 "Opérations sans réalisation"</i>	2,527,281.00	-	
Dépenses imprévues - <i>Chapitre 950</i>	2,527,281.00	-	
TOTAL :	50,601,871.00	39,340,456.29	

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de chaque section en considérant les éléments suivants :

1/ le solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021 s'établit à :

- solde d'exécution de l'exercice 2021 :	- 8 154 957,29 €
- résultat d'investissement antérieur reporté :	+ 616 932,05 €

Solde d'exécution cumulé : - 7 538 025,24 €

- restes à réaliser (en dépenses) :	- 298 832,95 €
-------------------------------------	----------------

Besoin de financement de la section d'investissement : - 7 836 858,19 €

2 / le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 ressort à :

- solde d'exécution de l'exercice 2021 :	+ 10 672 766,89 €
- résultat de fonctionnement antérieur reporté :	+ 28 987 636,31 €

Solde d'exécution cumulé : + 39 660 403,20 €

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2021 et en considérant les éléments suivants :

1/ le solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021 s'établit à :

- solde d'exécution de l'exercice 2021 :	- 8 154 957,29 €
- résultat d'investissement antérieur reporté :	+ 616 932,05 €

Solde d'exécution cumulé : - 7 538 025,24 €

- restes à réaliser (en dépenses) :	- 298 832,95 €
-------------------------------------	----------------

Besoin de financement de la section d'investissement : - 7 836 858,19 €

2 / le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 ressort à :

- solde d'exécution de l'exercice 2021 :	+ 10 672 766,89 €
- résultat de fonctionnement antérieur reporté :	+ 28 987 636,31 €

Solde d'exécution cumulé : + 39 660 403,20 €

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé :

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

D'AFFECTER

les résultats définitifs de l'exercice 2021 du Budget principal du Conseil Départemental de la manière suivante :

- Reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de 7 538 025,24 € au compte 001, en dépense d'investissement donc,
- Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté fin 2021, via l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour 8 000 000 €,
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 31 660 403,20 € au compte 002, en recette de fonctionnement donc.

Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du Budget Primitif le 11 février 2022.

ADOPTÉ : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
 DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**

Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses se présentent comme suit :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>TOTAL</i>
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	115 536,77 €	3 082 762,94 €	3 198 299,71 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	140 647,62 €	3 082 762,94 €	3 223 410,56 €

Section d'investissement	
Résultat de gestion :	+ 25 110,85 €
Résultat 2020 reporté d'investissement :	+ 180 658,26 €
Excédent de clôture (investissement) :	+ 205 769,11 €

Section de fonctionnement	
Résultat de gestion :	0 €
Résultat 2020 reporté de fonctionnement :	0 €
Excédent de clôture (fonctionnement) :	0 €

Ce résultat excédentaire de 205 769,11 € en investissement a été intégré lors de l'examen du budget primitif 2022, par anticipation. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

A/ LES DÉPENSES :

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2021 à **115 536,77 €**.

Ces dépenses ont porté sur :

- la construction d'une chambre froide extérieure afin de se faciliter la logistique d'acheminement des échantillons pour sous-traitance, dans le cadre du marché du contrôle sanitaire de l'ARS pour 21 156,40 € ;
- l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion destiné au service des Prélèvements, pour la somme de 15 523,61 € ;
- l'acquisition d'un stéréomicroscope de plus grande puissance pour la détermination de macro-invertébrés aquatiques pour 12 580,84 € ;
- l'acquisition d'un laveur de microplaques haut débit 96 canaux destiné aux analyses ELISA du secteur Immuno-sérologie pour 10 758,71 € ;
- le renouvellement d'un module analytique pour la chromatographie ionique affecté au secteur Physico-chimie des eaux pour 8 815,10 € ;
- le renouvellement de stations informatiques bureautiques (7 105,68 €) ;

- l'acquisition d'un séparateur de trocarts supplémentaire pour le secteur Biologie moléculaire PCR pour le somme de 5 540,92 € afin de faire face au nombre croissant d'échantillons de biopsies auriculaires pour recherche de la BVD au sein de ce secteur.

Section de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **3 082 762,94 €** en 2021.

Parmi celles-ci, notons que les dépenses de personnel (chapitre 012) se sont élevés à 1 964 332,13 €.

Les charges à caractère général (chapitre 011) atteignent 964 018,20 € sur l'exercice 2021 et ont notamment porté sur les éléments suivants :

- Article 60681 (réactifs) : 384 993,72 €. Ce poste est en nette diminution comparativement à l'exercice 2020 (- 55 543 €) et retrouve son niveau de 2019. Cette diminution s'explique principalement par le fait que le Laboratoire a réalisé la campagne des analyses vétérinaires de prophylaxie uniquement sur son département territoire d'où des dépenses en réactifs d'immuno-sérologie moindres.

- Article 60682 (autres consommables de laboratoire) : 164 661,17 €. Dans une moindre mesure, ce poste est aussi en diminution par rapport à l'exercice 2020 (- 27 865 €). Cette baisse des dépenses sur ce poste s'explique également par la réalisation des analyses de prophylaxie au seul bénéfice des éleveurs creusois.

- Article 6156 (maintenance) : 92 295,53 €. Contrairement aux deux précédents postes, ce dernier est en légère augmentation (+ 5 520 €), conséquence de la revalorisation naturelle des contrats de maintenance dont le Laboratoire dispose pour ses outils matériels les plus critiques (analytiques et informatiques) mais également de pannes et indisponibilités machines plus conséquentes en hydrologie et sérologie.

Les autres dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 correspondent à diverses charges de gestion courante (chapitre 65) pour 1 154,70 € (admissions en non valeur, effacements de créances, régularisations de TVA), à des annulations de titres sur exercices antérieurs (dépenses exceptionnelles du chapitre 67) pour 8 610,29 € ou encore à la constitution de provisions (chapitre 68) pour 4 000 €.

Enfin, la dotation aux amortissements en 2021 s'est élevée à 115 845,14 € correspondant aux investissements effectués les années précédentes (opérations d'ordre, chapitre 042).

B/ LES RECETTES :

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à **3 082 762,94 €**.

Les recettes commerciales d'un montant de 2 703 333,94 € (frais d'analyses - article 706) sont réparties comme suit :

Secteurs techniques	Montants	Part sectorielle (%)
Sérologie	1 626 240,72 €	60,16
Santé animale	110 889,96 €	4,10
ESST (maladies à prions)	167 688,10 €	6,20
Hydrologie (eaux propres)	540 625,11 €	20,00
Hydrologie (eaux résiduaires)	113 685,88 €	4,21
Hygiène alimentaire	144 204,17 €	5,33
Total	2 703 333,94 €	100

Parmi les autres recettes, nous retrouvons également une participation de l'État aux opérations de prophylaxie (article 741) pour un montant de 5 282,16 €, divers produits de gestion courante (article 7588) pour un total de 26,69 € et des produits exceptionnels (chapitre 77) pour 584,23 €.

A la clôture de l'exercice 2021, la section de fonctionnement est équilibrée avec une dotation de service public d'un montant de 373 535,92 € (soit une baisse de 132 612,62 € par rapport à l'exercice précédent).

Les recettes d'investissement, dont le total s'élève à **140 647,62 €**, sont principalement constituées des écritures amortissements (opérations d'ordre) pour 115 845,14 €. Des régularisations sur exercices antérieurs sont aussi présentes pour 24 802,48 € (opérations d'ordre également, suite à des mises à la réforme d'immobilisations du Laboratoire départemental d'analyses).

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses dont les résultats se présentent comme suit :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>TOTAL</i>
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	115 536,77 €	3 082 762,94 €	3 198 299,71 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	140 647,62 €	3 082 762,94 €	3 223 410,56 €

Section d'investissement

Résultat de gestion : + 25 110,85 €

Résultat 2020 reporté d'investissement : + 180 658,26 €

Excédent de clôture (investissement) : + 205 769,11 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion : 0 €

Résultat 2020 reporté de fonctionnement : 0 €

Excédent de clôture (fonctionnement) : 0 €

ADOPTÉ : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Mme la Présidente a quitté la salle et ne prend pas part au vote.
M. Jérémie SAUTY, ayant donné pouvoir à Mme la Présidente, ne prend pas part au vote.

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

**LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Laboratoire départemental d'analyses en considérant que la section d'investissement présente au 31 décembre 2021 un solde excédentaire de 205 769,11 €.

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2021 et en considérant que la section d'investissement présente au 31 décembre 2021 un solde excédentaire de 205 769,11 €.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé :

D'AFFECTER le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 205 769,11 € au financement du budget primitif 2022 (reprise de ce résultat excédentaire au compte 001, en recette d'investissement donc). Ce résultat a fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du budget primitif le 11 février 2022.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE
 DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe des Énergies Renouvelables se présentent comme suit :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>TOTAL</i>
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	19 850,54 €	2 294,44 €	22 144,98 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	1 427,81 €	4 845,71 €	6 273,52 €

Section d'investissement

Résultat de gestion :	- 18 422,73 €
Résultat 2020 reporté d'investissement :	+ 14 856,90 €
Excédent de clôture (investissement) :	- 3 565,83 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion :	+ 2 551,27 €
Résultat 2020 reporté de fonctionnement :	+ 17 246,02 €
Excédent de clôture (fonctionnement) :	+ 19 797,29 €

Ce résultat excédentaire de 16 231,46 € a été intégré lors de l'examen du budget primitif 2022, par anticipation. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

A/ LES DÉPENSES :

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2021 d'un montant total de 19 850,54 € ont concerné :

- la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'installation de la première centrale photovoltaïque du Département sur le site de l'Étang des Landes pour 650 € ;
- la réalisation de travaux de réfection de la couverture du centre d'exploitation de Royère-de-Vassivière pour 16 533,86 € ;
- le remboursement du capital de l'emprunt pour 2 666,68 €.

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour cette troisième année d'activité se sont élevées à 2 294,44 € dont :

- 290,58 € : remboursement des intérêts d'emprunt (dont ICNE) ;
- 576,05 € : charges à caractère général (frais d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité + maintenance de l'installation photovoltaïque).

Par ailleurs, la dotation aux amortissements en 2021 s'est élevée à 1 427,81 € correspondant aux investissements effectués les années précédentes.

B/ LES RECETTES :

Les recettes de la section d'investissement résultent des opérations d'ordre passées sur le budget des Énergies renouvelables en 2021 : elles s'élèvent à 1 427,81 € et correspondent aux amortissements des immobilisations suite aux investissements effectués en 2019 et en 2020.

Les recettes en section de fonctionnement sur l'exercice 2021 sont quant à elles de 4 845,71 €. Nous retrouvons principalement des recettes issues de la production d'électricité (suite à l'installation des premiers panneaux photovoltaïques) pour un montant de 4 845,68 €. La seconde recette, d'un montant de 3 centimes d'euros correspond à un apurement des arrondis de TVA sur l'exercice 2021.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe des Energies Renouvelables dont les résultats se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	19 850,54 €	2 294,44 €	22 144,98 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	1 427,81 €	4 845,71 €	6 273,52 €

Section d'investissement	
Résultat de gestion :	- 18 422,73 €
Résultat 2020 reporté d'investissement :	+ 14 856,90 €
Excédent de clôture (investissement) :	<u>- 3 565,83 €</u>

Section de fonctionnement	
Résultat de gestion :	+ 2 551,27 €
Résultat 2020 reporté de fonctionnement :	+ 17 246,02 €
Excédent de clôture (fonctionnement) :	<u>+ 19 797,29 €</u>

Ce résultat excédentaire de 16 231,46 € a été intégré lors de l'examen du budget primitif 2022, par anticipation. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

ADOPTÉ : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Mme la Présidente a quitté la salle et ne prend pas part au vote.
 M. Jérémie SAUTY, ayant donné pouvoir à Mme la Présidente, ne prend pas part au vote.

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

**BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Budget Annexe des Énergies Renouvelables en considérant que la section d'investissement présente au 31 décembre 2021 un solde déficitaire de 3 565,83 € et que la section de fonctionnement présente au 31 décembre 2021 un solde excédentaire de 19 797,29 €.

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2021 et en considérant que la section d'investissement présente au 31 décembre 2021 un solde déficitaire de 3 565,83 € et que la section de fonctionnement présente au 31 décembre 2021 un solde excédentaire de 19 797,29 €,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé :

D'AFFECTER

les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget annexe des Énergies Renouvelables de la manière suivante :

- Reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de 3 565,83 € au compte 001, en dépense d'investissement donc,
- Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le solde d'exécution négatif constaté fin 2021 via l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour 3 600 €,
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 16 197,29 € au compte 002, en recette de fonctionnement donc.

Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du budget primitif 2022 le 11 février 2022.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation	Total
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	55 282,08 €	2 486 303,76 €	2 541 585,84 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	127 062,04 €	2 564 854,38 €	2 691 916,42 €

En section d'investissement, le résultat de gestion sur l'exercice 2021 est donc excédentaire à hauteur de 71 779,96 €. Le résultat antérieur reporté, c'est à dire le résultat cumulé des exercices précédant 2021, étant également positif à hauteur de 439 648,63 €, le résultat de clôture 2021 de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de **511 428,59 €**.

Section d'investissement

Résultat de gestion 2021 : + 71 779,96 €

Résultat antérieur reporté : + 439 648,63 €

Résultat de clôture : + **511 428,59 €**

En section d'exploitation, le résultat de gestion sur l'exercice 2021 est également excédentaire à hauteur de 78 550,62 €.

Pour rappel, le résultat cumulé des exercices précédant 2021 était également positif à hauteur de 86 188,88 €. Une partie de cet excédent a été affecté en réserves à la section d'investissement (compte 10682) lors de la séance du 30 avril 2021, à hauteur de 1 000 € (car cette somme provient de la plus-value nette de cession d'un véhicule). Toujours conformément à la délibération d'affectation des résultats du 30 avril 2021, 16 800€ ont été intégrés en 2021 en report à nouveau excédentaire (au compte 002) dans le cadre du budget supplémentaire du CDEF, ce qui porte donc le résultat de clôture (le résultat à affecter) à 95 350,62€.

Pour mémoire enfin, rappelons que 68 388,88€ issus du résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté fin 2020 ont été repris au compte 002 du budget primitif 2022 du CDEF. .

Section d'exploitation

Résultat de gestion 2021 : + 78 550,62 €

Résultat antérieur reporté repris au BS 2021 : + 16 800,00 €

Résultat de clôture (à affecter) : + **95 350,62 €**

Pour mémoire, résultat antérieur repris au BP 2022 : + 68 388,88 €

Les principales réalisations de l'exercice 2021 en dépenses et en recettes sont présentées brièvement ci-après.

A/ LES DÉPENSES :

Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à **2 486 303,76 €** en 2021 (contre 2 486 990,36 € en 2020, soit un montant quasiment identique, en très légère diminution de 0,03 % et qui illustre la maîtrise des dépenses d'exploitation par le CDEF) et sont notamment marquées par les éléments suivants :

- après avoir observé une forte diminution des dépenses du groupe 1 (dépenses afférentes à l'exploitation courante) entre 2019 et 2020 (- 17,38 %) en raison de l'annulation d'un grand nombre d'activités habituelles n'ayant pas pu être effectuées en raison du contexte sanitaire (sorties de loisirs, activités culturelles, alimentation extérieure...), ces dépenses repartent logiquement à la hausse en 2021. Elles s'élèvent ainsi à 196 258,09 € en 2021 contre 170 711,04 € (année exceptionnelle), soit une augmentation de 14,97 %. A noter toutefois que ces dépenses demeurent inférieures à leur niveau de 2019, ou elles s'élevaient alors à 206 626,01 €.
- a contrario, il est intéressant de noter que les dépenses du groupe 2 (dépenses afférentes au personnel), qui constituent la très large majorité des dépenses d'exploitation du CDEF (81,52 % en 2021), ont été plus que maîtrisées en 2021. Elles s'élèvent en effet à 2 026 855,65 € contre 2 043 111,42 € en 2020, soit une diminution de 0,80 % (qui s'explique par le versement d'une prime exceptionnelle COVID en 2020).
- enfin, pour les dépenses du groupe 3 (dépenses afférentes à la structure), nous observons pour la deuxième année d'affilée une diminution des dépenses réalisées. Ces dernières s'élèvent en effet à 263 190,02 € en 2021 alors qu'elles étaient de 273 167,90 € en 2020 ou encore de 303 027,91 € en 2019. La diminution des dépenses du groupe 3 entre 2020 et 2021 est ainsi de 3,65 %. Parmi celles-ci, nous retrouvons notamment la dotation aux amortissements qui s'est élevée à 123 993,02 € en 2021 ou encore les primes d'assurances payées par le CDEF (assurance statutaire et protection juridique) à hauteur de 70 232,29 €.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **55 282,08 €** en 2021 (contre 56 383,37 € en 2020, soit une diminution de 1,95 %) et ont concerné :

- l'acquisition de matériel de transport pour 20 750,50 €, mais aussi la réalisation de divers travaux à la Villado (changement de portail, réfection de carrelage et de sol) pour un total de 16 569,30 €, la réalisation de petits travaux d'entretien à la Tchada pour 2 080,80 € (dont notamment la réparation de canalisations), l'acquisition de mobilier pour la Tchada pour un montant de 1 000 € ou encore l'acquisition de matériel et outillage technique pour 514,80 €.
- des frais d'évaluation interne pour 5 400 € : l'établissement, en conformité avec ses obligations légales, a entamé la démarche de renouvellement de l'évaluation interne en 2020, démarche qui s'est poursuivie sur l'exercice 2021 ;
- la réalisation d'un diagnostic amiante pour 1 300 €.
- le remboursement du capital d'un emprunt pour 7 666,68 €.

B/ LES RECETTES :

Les recettes de la section d'exploitation s'élèvent à **2 564 854,38 €** en 2021 (contre 2 586 352,65 € en 2020, soit une diminution de 0,83 %) et se répartissent comme suit :

- Groupe 1 : Produits de la tarification et assimilés : 2 466 224,57 € dont :
 - produits à la charge du département (compte 73331) : 2 466 224,57 € (contre 2 464 406,27 € en 2020, pour mémoire),

- prix de journée (facturation à des départements autres que la Creuse pour l'accueil d'enfants dont ils sont originaires) : 0 € en 2021 (contre 25 113,15 € en 2020, pour mémoire).
- Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation : 98 629,81 €. Nous retrouvons principalement ici les remboursements sur rémunération du personnel non médical, à hauteur de 88 469,12 € (compte 6419) mais aussi divers autres produits de gestion courante (compte 7588) pour un montant total de 10 160,69 € (remboursement assurance statutaire, avoirs sur le gaz et l'électricité).
- Groupe 3 (produits des cessions d'éléments d'actifs et autres produits exceptionnels) : aucune opération en 2021.

En section d'investissement, les recettes d'un montant de **127 062,04 €** (contre 129 413,50 € en 2020, soit une diminution de 1,82 %) résultent principalement de l'amortissement des immobilisations du CDEF (123 993,02 €, écritures d'ordre). Nous retrouvons également, à la marge, les excédents de fonctionnement affectés à l'investissement en 2021 à hauteur de 1 000,00 € (écriture au compte 10682), mais aussi la constatation des ICNE en fin d'exercice 2021 pour un montant de 394,34 € (titre de recette au compte 1688) ou encore une recette de 1 674,68 € au compte 2135 suite à la mise à la réforme courant 2021 du portail affecté à la Villado.

Le détail exhaustif des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2021 et ventilées par services, ainsi que les éléments relatifs à l'activité et au personnel du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille figurent dans le rapport moral et financier joint en annexe du présent rapport.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille dont les résultats se présentent comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Exploitation</u>	<u>Total</u>
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	55 282,08 €	2 486 303,76 €	2 541 585,84 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	127 062,04 €	2 564 854,38 €	2 691 916,42 €

En section d'investissement, le résultat de gestion sur l'exercice 2021 est donc excédentaire à hauteur de 71 779,96 €. Le résultat antérieur reporté, c'est à dire le résultat cumulé des exercices précédant 2021, étant également positif à hauteur de 439 648,63 €, le résultat de clôture 2021 de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de **511 428,59 €**.

Section d'investissement

Résultat de gestion 2021 : + 71 779,96 €

Résultat antérieur reporté : + 439 648,63 €

Résultat de clôture : + 511 428,59 €

En section d'exploitation, le résultat de gestion sur l'exercice 2021 est également excédentaire à hauteur de 78 550,62 €.

Pour rappel, le résultat cumulé des exercices précédant 2021 était également positif à hauteur de 86 188,88 €. Une partie de cet excédent a été affecté en réserves à la section d'investissement (compte 10682) lors de la séance du 30 avril 2021, à hauteur de 1 000 € (car cette somme provient

de la plus-value nette de cession d'un véhicule). Toujours conformément à la détermination d'affectation des résultats du 30 avril 2021, 16 800€ ont été intégrés en 2021 en report à nouveau excédentaire (au compte 002) dans le cadre du budget supplémentaire du CDEF, ce qui porte donc le résultat de clôture (le résultat à affecter) à 95 350,62€.

Pour mémoire enfin, rappelons que 68 388,88€ issus du résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté fin 2020 ont été repris au compte 002 du budget primitif 2022 du CDEF. .

Section d'exploitation

Résultat de gestion 2021 : + 78 550,62 €
Résultat antérieur reporté repris au BS 2021 : + 16 800,00 €

Résultat de clôture (à affecter) : + **95 350,62 €**

Pour mémoire, résultat antérieur repris au BP 2022 : + 68 388,88 €

ADOPTÉ : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Mme la Présidente a quitté la salle et ne prend pas part au vote.
M. Jérémie SAUTY, ayant donné pouvoir à Mme la Présidente, ne prend pas part au vote.

Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
de la CREUSE

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

EXERCICE 2021

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le


SLOW

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

I- LE COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT

LE COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 
ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Au cours de l'année, le CTE s'est réuni

<u>Sous la présidence de :</u>	
Madame LAJOIS Sylvie	Directrice par intérim du CDEF
<u>MEMBRES TITULAIRES</u>	
Monsieur ROMANO DA CRUZ Marien	Représentant du personnel Désigné par le Syndicat FO
Madame CLUZEAU Marie-Pierre	Représentant du personnel Désignée par le Syndicat CGT
Madame MILLET Valérie	Représentant du personnel Désignée par le Syndicat CGT
Monsieur GODARD Jean-Christophe	Représentant du personnel Désignée par le Syndicat CGT
Monsieur YVERNAULT Karl	Représentant du personnel Désignée par le Syndicat CGT
<u>MEMBRE SUPPLEANT</u>	
Madame PATISSIER Marie-Laure	Représentante du personnel Désignée par le Syndicat FO

le 20 mai 2021 avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du compte rendu de la séance du 07/10/22
Informations liées au rattachement du CDEF au CD
Point sur l'avancée des travaux sur l'évaluation interne
Point sur les questions d'orientations budgétaires
Questions diverses

le 09 décembre 2021 avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du compte rendu de la séance du 20/05/21
Retour sur le COPIL du 22/11/2021
Répartition de la prime de service
Point sur les mouvements de personnel
Le futur projet CDEF
Questions diverses

II- LE PERSONNEL

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/01/2021 (en ETP)

Effectifs permanents autorisés par catégorie ETP	Année 2021		TOTAL
	Internat	Villado	
D3S	0,67	0,33	1,00
Attachée d'administration hospitalière	0,67	0,33	1,00
Adjoint administratif	1,34	0,66	2,00
Psychologue	0,50	0,50	1,00
Cadre socio-éducatif	1,00	1,00	2,00
Assistant socio éducatifs 1er grade (dont 1 FF CSE)	7,00	3,00	10,00
Moniteur éducateur principal	1,00	0,00	1,00
Moniteur éducateur	6,00	4,00	10,00
Ouvrier Prof. Qualifié	1,67	0,33	2,00
Agent d'entretien qualifié	3,40	1,60	5,00
Agent des services hospitaliers qualifié	5,00	2,50	7,50
Sous-total	28,25	14,25	42,50

Emplois aidés autorisés par catégorie ETP	Internat	Villado	TOTAL
CUI-CAE	0,00	0,00	0,00
Sous-total	0,00	0,00	0,00

Total général	28,25	14,25	42,50
----------------------	--------------	--------------	--------------

EFFECTIFS REMUNERES AU 31/20/2021 (en ETP)

Effectifs rémunérés par catégorie ETP	Année 2021		TOTAL
	Internat	Villado	
D3S	0,00	0,00	0,00
Attachée d'administration hospitalière	0,67	0,33	1,00
Adjoint administratif	0,98	0,50	1,48
Psychologue	0,19	0,09	0,28
Cadre socio-éducatif classe supérieure	1,00	0,00	1,00
Cadre socio-éducatif	0,50	0,50	1,00
Assistant socio éducatifs 1er grade (dont 1 FF CSE)	7,87	2,53	10,40
Moniteur éducateur principal	2,00	0,00	2,00
Moniteur éducateur	6,70	3,89	10,59
Aide médico-psychologique	0,00	1,00	1,00
Ouvrier Principal 2ème classe	1,66	0,34	2,00
Agent d'entretien qualifié	3,92	1,60	5,52
Agent des services hospitaliers qualifié CS	0,00	1,00	1,00
Agent des services hospitaliers qualifié CN	5,64	1,34	6,98
Sous-total	31,13	13,12	44,25
Etudiants	Internat	Villado	TOTAL
Etudiants gratifiables	0,58	0,20	0,78
Sous-total	0,58	0,20	0,78
Total général	31,71	13,32	45,03

Le poste de direction n'est pas pourvu en 2021. L'intérim a été assuré par un cadre socio-éducatif de classe supérieure à temps plein à compter du 14 septembre 2018.

Le poste de cadre de la Tchada est occupé par un assistant socio-éducatif principal depuis le 27/05/2019. Le 3ème poste de cadre qui avait été autorisé en renfort (en remplacement du cadre qui effectue l'intérim de direction) est occupé par un cadre socio-éducatif contractuel depuis le 03/12/2018, il a en charge les services Cassine et Villado.

1 adjoint administratif sur un poste temps plein a travaillé à mi-temps toute l'année 2021.

1 assistant socio-éducatif principal en CLD a été absent jusqu'au 12/09/2021. Son poste a été pourvu par un contractuel temps plein.

1 agent d'entretien qualifiée, en CLM depuis le 16/01/2018 a été remplacée par une contractuelle temps plein toute l'année 2021.

Démission du psychologue contractuel mi-mars et recrutement d'une psychologue contractuelle le 06/12/2021.

DEPENSES DE PERSONNEL

Catégories	Année 2021					
	ETP rémunérés			Montant des salaires chargés		
	Internat	Villado	TOTAL	Internat	Villado	TOTAL
D3S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attachée d'administration hospitalière	0,67	0,33	1,00	44 278,93	21 459,40	65 738,33
Adjoint administratif	0,98	0,50	1,48	40 166,62	19 698,68	59 865,30
Psychologue	0,19	0,09	0,28	7 578,26	3 580,85	11 159,11
Cadre socio-éducatif classe supérieure	1,00	0,00	1,00	64 714,55	43 739,80	108 454,35
Cadre socio-éducatif	0,50	0,50	1,00	36 912,61	35 712,84	72 625,45
Assistant socio éducatifs 1er grade (dont 1 FF CSE)	7,87	2,53	10,40	406 327,32	122 026,21	528 353,53
Moniteur éducateur principal	2,00	0,00	2,00	107 686,16	0,00	107 686,16
Moniteur éducateur	6,70	3,89	10,59	265 073,15	141 841,78	406 914,93
Aide médico-psychologique	0,00	1,00	1,00	0,00	44 218,33	44 218,33
Ouvrier Principal 2ème classe	1,66	0,34	2,00	64 741,85	12 335,13	77 076,98
Agent d'entretien qualifié	3,92	1,60	5,52	143 062,07	60 064,52	203 126,59
Agent des services hospitaliers qualifié CS	0,00	1,00	1,00	0,00	39 940,91	39 940,91
Agent des services hospitaliers qualifié CN	5,64	1,34	6,98	225 816,62	53 101,46	278 918,09
Sous-total	31,13	13,12	44,25	1 406 358,14	597 719,91	2 004 078,06

Etudiants	Internat	Villado	TOTAL	Internat	Villado	TOTAL
	Etudiants gratifiables	0,58	0,20	0,78	4 231,50	1 433,25
Sous-total	0,58	0,20	0,78	4 231,50	1 433,25	5 664,75

Total général	31,71	13,32	45,03	1 410 589,64	599 153,16	2 009 742,81
----------------------	--------------	--------------	--------------	---------------------	-------------------	---------------------

La masse salariale figurant dans ce tableau correspond aux dépenses liées aux rémunérations des personnels, telles que la rémunération principale, les primes et indemnités, les charges patronales, les impôts et taxes appliqués sur les rémunérations.

Sont exclues les autres dépenses de groupe II de type prestations sociales à la charge de l'employeur (médecine préventive, tickets repas, heures syndicales mutualisées).

MOUVEMENTS du PERSONNEL EN 2021
Titulaires, Stagiaires, CDI, CDD

Publié sur le site

CATEGORIE	D.SS	Adj des Cadres	Adj Adm	Psychologues	Cadre Socio Educatif	Assistant Socio Educatif Pal	Assistant Socio Educatif	Moniteur Educateur Pal	Moniteur Educateur	Aide Médico psychologique	Ouvrier Prof. 1ère classe	Ouvrier Prof. 2ème classe	Agent Entréain Qualifié	ASHQ CS	ASHQ CN	TOTAL
ENTREES																
Mutation ou CDI																0,00
CDD				0,05					1,90							1,95
Congé parental																0,00
Temps partiel thérapeutique																0,00
CLM - CLD																0,00
Disponibilité																0,00
Détachement																0,00
Promotion																0,00
Formation																0,00
Reclassement																0,00
TOTAL des MOUVEMENTS	0,0	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	1,90		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,95
SORTIES																
Mutation, démission, fin de CDI																0,00
CDD				-0,79					-0,12							1,91
Retraite																0,00
Congé parental																0,00
Temps partiel thérapeutique																0,00
CLM - CLD																0,00
Disponibilité																0,00
Détachement																0,00
Promotion																0,00
Formation																0,00
Reclassement																0,00
Détachement en interne sur poste de FF CSE																0,00
TOTAL des MOUVEMENTS	0,00	0,00	0,00	-0,79	0,00	0,00	-1,00	0,00	-0,12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,91

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le




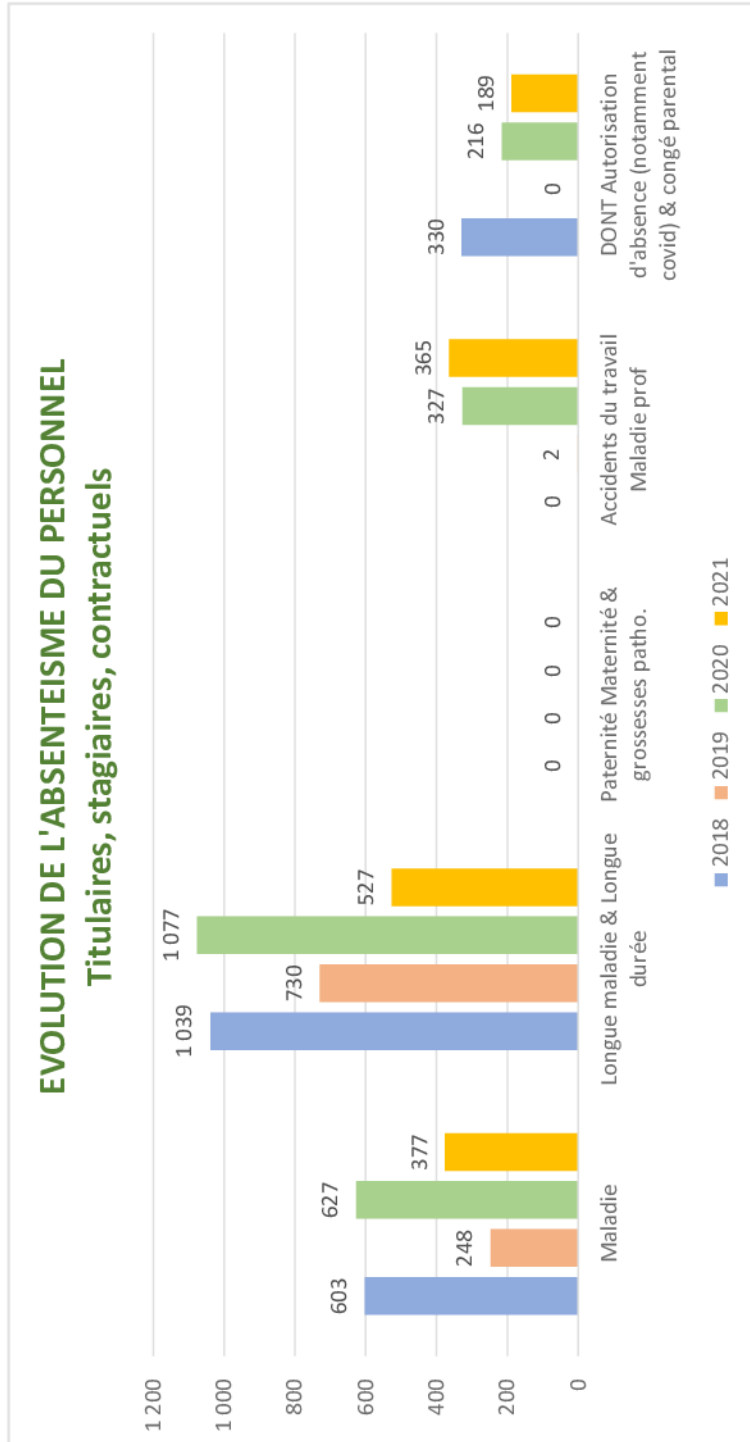
ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

ABSENTEISME du PERSONNEL 2021
Titulaires, Stagiaires, Contractuels

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

SERVICE	Effectif moyen annuel 2021 rémunéré	JOURNEES		Total Journées d'absence	% Journées théoriques / Journées réelles	Maladie		Longue maladie & Longue durée		Paternité Maternité & grossesses patho.		Accidents du travail Maladie prof		Aulbrisation d'absence & congé parental		Dont autorisations d'absence COVID			
		Nbr de journées théorique	Présence			Nombre de journées	Nombre d'agents	Nombre de journées	Nombre d'agents	Nombre de journées	Nombre d'agents	Nombre de journées	Nombre d'agents	Nombre de journées	Nombre d'agents	Nombre de journées	Nombre d'agents	Nombre de journées	Nombre d'agents
ADMINISTRATIF (y compris D3S)	2,48	905	905		0,00%														
PSYCHOLOGUE	0,28	102	102	-	0,00%														
EDUCATIFS (y compris veilleurs de nuit)	33,97	12 399	11 537	862	6,95%	335	13	162	1			365	1			184	3		
TECHNIQUES & GENERAUX	7,52	2 745	2 338	407	14,83%	42	3	365	1							5	1		
TOTAL	44,25	16 151	14 882	1 269	7,86%	377	16	527	2	-	-	365	1	-	0	189	4		
Moyenne arrêts/agent en jrs				28,68		8,52		11,91				8,25				4,27			

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
 Reçu en préfecture le 06/10/2022
 Affiché le 
 ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE



	Maladie	Longue maladie & Longue durée	Paternité Maternité & grossesses patho.	Accidents du travail Maladie prof	DONT Autorisation d'absence (notamment covid) & congé parental
2018	603	1 039	0	0	330
2019	248	730	0	2	0
2020	627	1 077	0	327	216
2021	377	527	0	365	189

FORMATIONS CDEF PLAN 2021

Nombre de jours réalisés en formations par thème et par grade											
INTITULE DE LA FORMATION	A.S.H.Q.	PSYCHOLOGUE	O.P.	A.E.Q.	M.E.PAL.	M.E.	A.S.E.	Attachée d'administration hosp.	ADJ ADM	C.S.E.	TOTAL
AFGSU 1 RECYCLAGE	2			3		1	3		1		10,0
AFGSU 1	2										2,0
Formation incendie	4		0,5	0,5		0,5	2,5			0,5	8,5
											0,0
TOTAUX DES JOURS FORMATION OBLIGATOIRE	8	0	0,5	3,5	0	1,5	5,5	0	1	0,5	20,5
Différences culturelles et souffrances de l'identité						5					5,0
Répondre au besoin primaire d'attachement des jeunes enfants en collectivité				5							5,0
Diététique - Nutrition			5								5,0
Initiation à l'art thérapie niveau 2						5					5,0
Construire une relation entre famille et institution											20,0
Surveillant de nuit	20										20,0
Maîtresse de maison les fondamentaux					20						4,0
Allégories et contes thérapeutiques											63,5
Analyse des pratiques	3,5			4,5	10,5	25,5	19,5				63,5
Conseil en évolution professionnelle									2		2,0
TOTAUX DES JOURS DE FORMATION INSTITUTIONNELLE	23,5	0	5	29,5	10,5	39,5	24,5	0	2	0	134,5
Formation CAFERJUS études promotionnelles						9	21				30,0
TOTAUX DES JOURS DE FORMATION PROMOTIONNELLE	0	0	0	0	0	9	21	0	0	0	30,0
VAE Moniteur Educateur						3,5					3,5
						0					0,0
TOTAUX DES JOURS DE FORMATION INDIVIDUELLE	0	0	0	0	0	3,5	0	0	0	0	3,5
Bilan de compétences	1										1,0
TOTAUX DES JOURS DE L'ENSEMBLE DES FORMATIONS	32,5	0	5,5	33	10,5	53,5	51	0	3	0,5	189,5

INTITULES DE FORMATION	A.S.H.Q.	PSYCHOLOGUE	O.P.	A.E.Q.	M.E.P.	M.E.	A.S.E.	Attachée d'administration hosp.	ADJ ADM	C.S.E.	TOTAL
Formation obligatoire	8	0	0,5	3,5	0	1,5	5,5	0	1	0,5	20,5
Formation institutionnelle	23,5	0	5	29,5	10,5	39,5	24,5	0	2	0	134,5
Etude promotionnelle	0	0	0	0	0	9	21	0	0	0	30,0
Congé de formation professionnelle	0	0	0	0	0	3,5	0	0	0	0	3,5
Bilan de compétences	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,0
TOTAUX	32,5	0	5,5	33	10,5	53,5	51	0	3	0,5	189,5

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

The logo for SLO (Système de Liaison Opérationnelle) is displayed in blue and red.

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE²

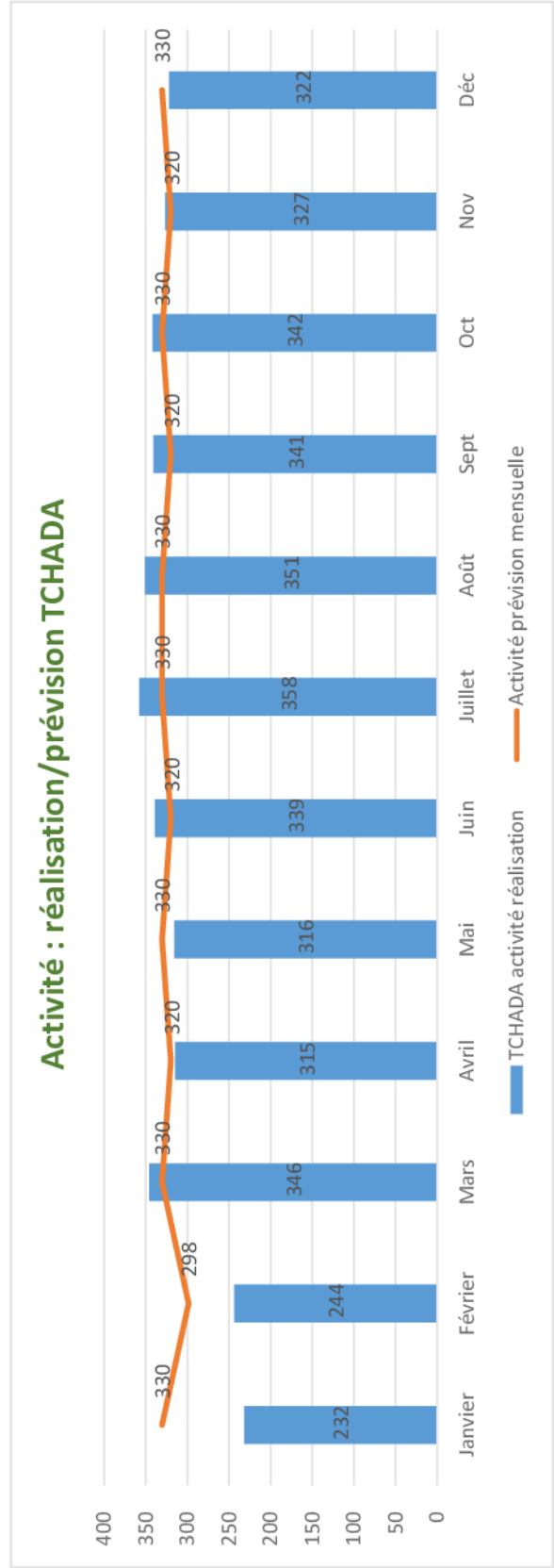
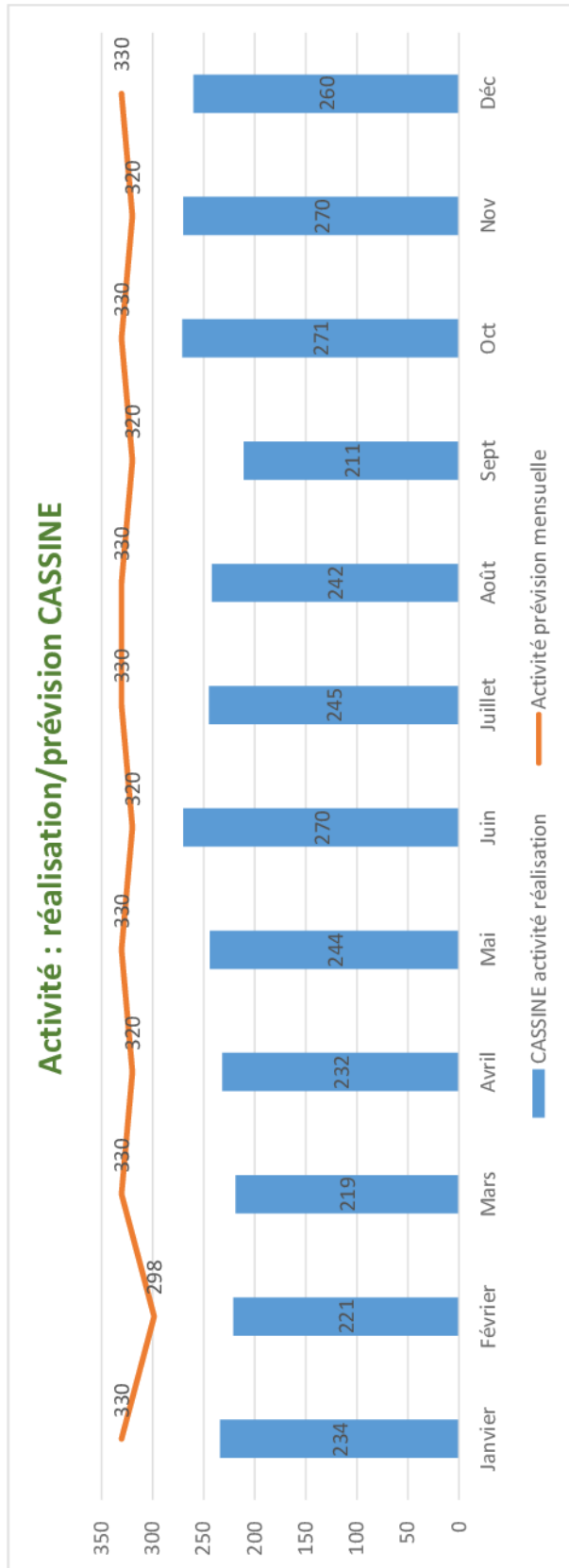
III- L'ACTIVITE

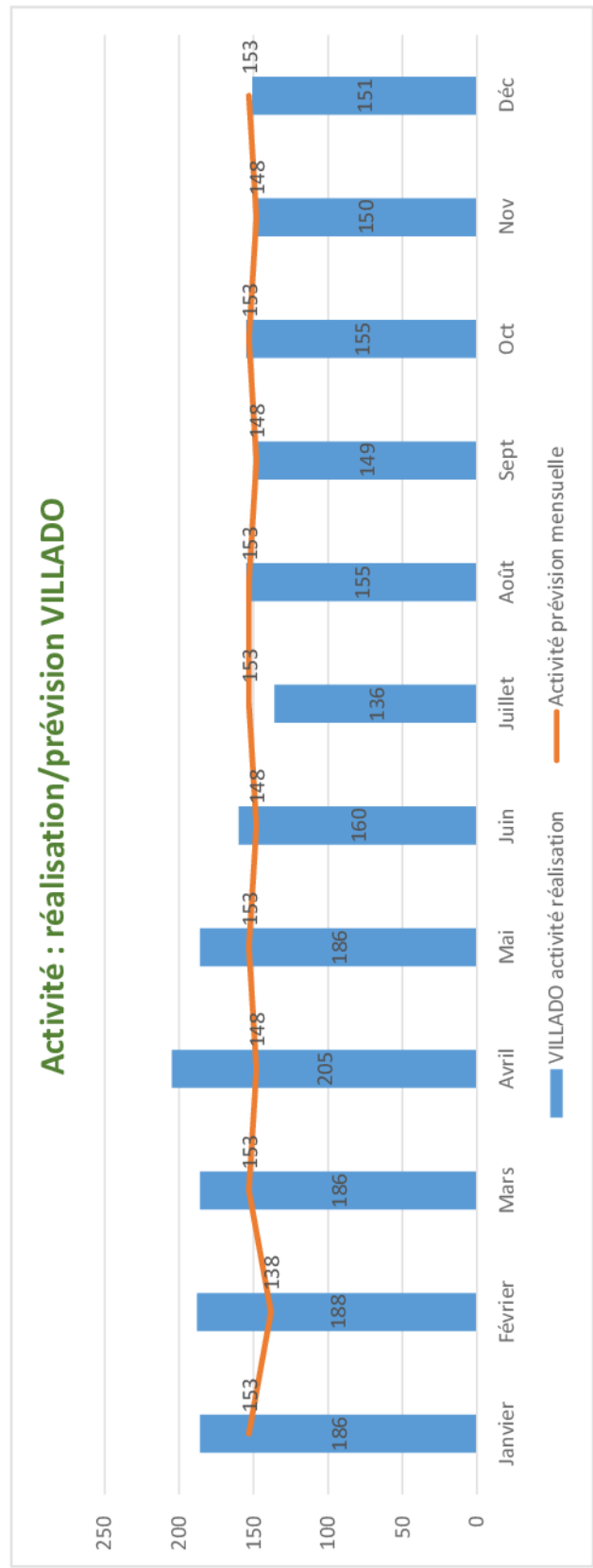
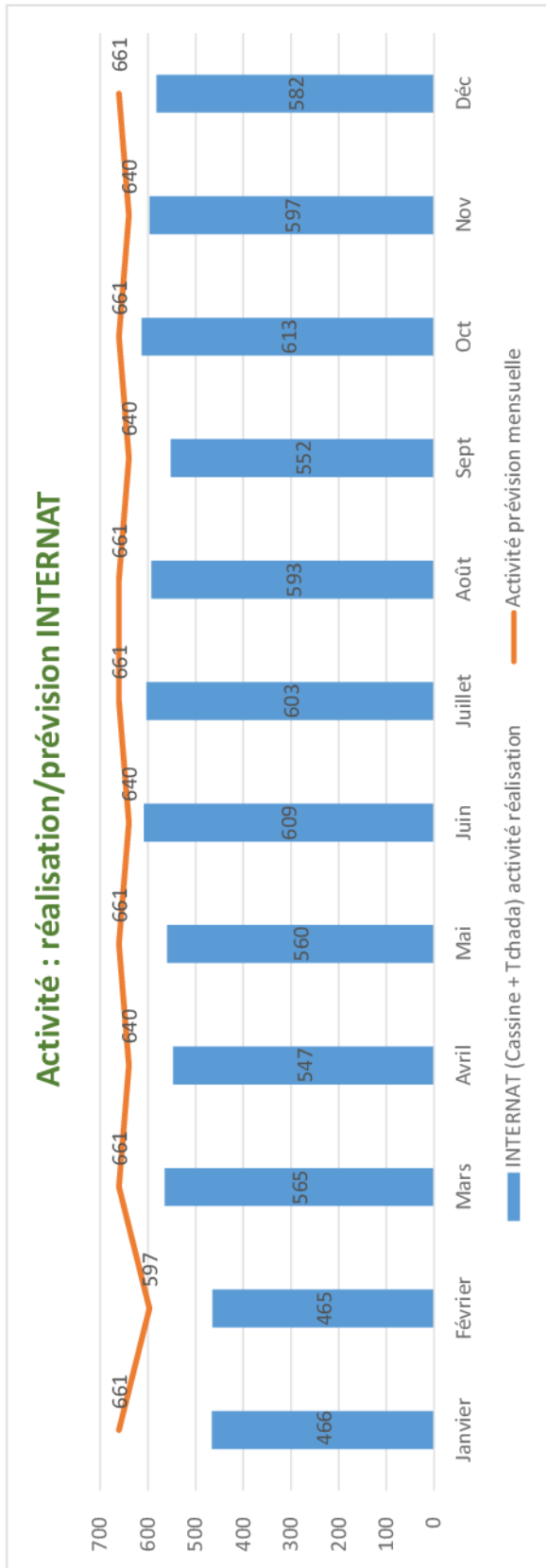
ACTIVITE REALISATION 2021 COMPAREE AUX PREVISIONS

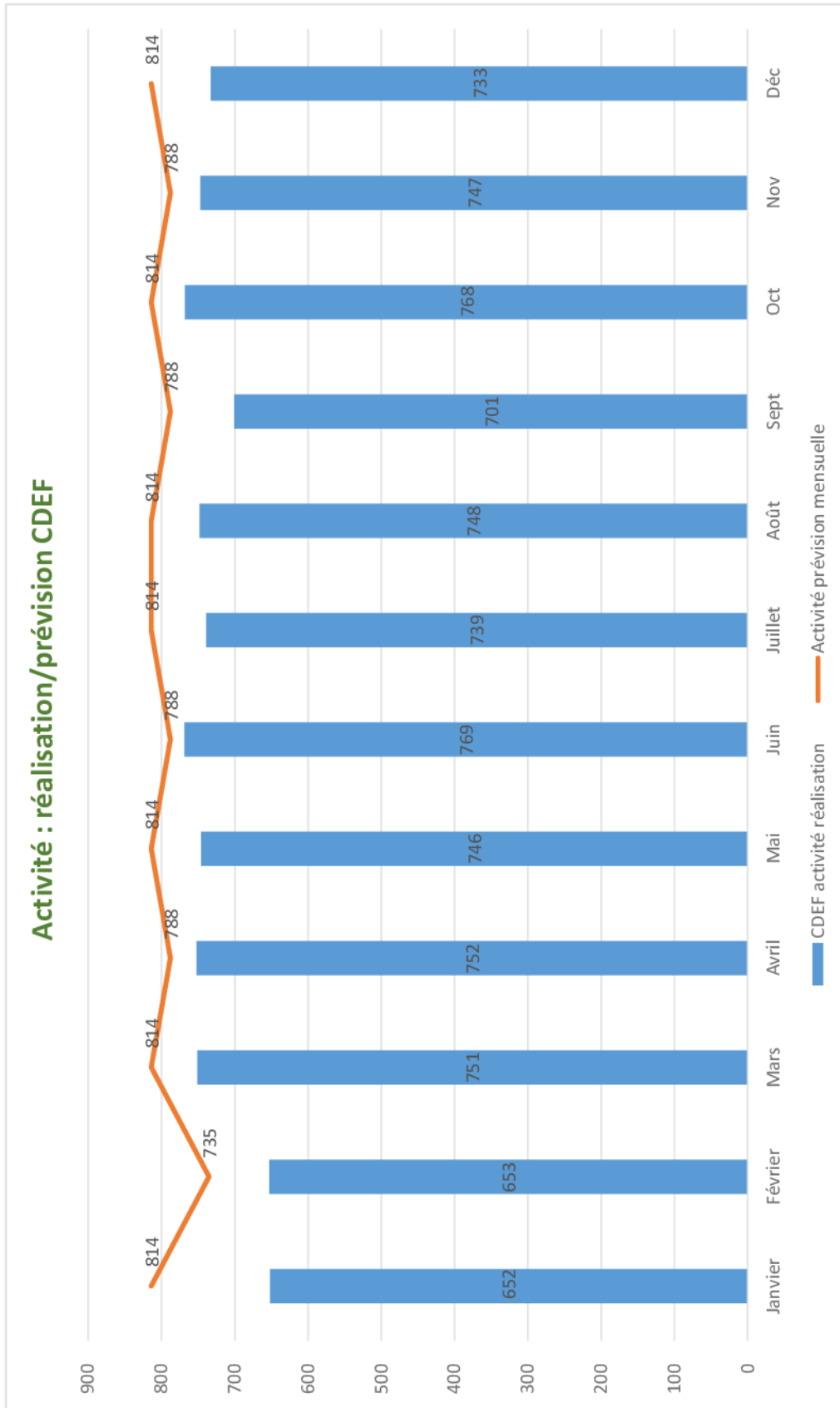
	Cassine	Tchada	INTERNAT (Cassine + Tchada)	VILLADO	TOTAL CDEF
Activité prévision annuelle en nombre de jours	3 890	3 891	7 781	1 802	9 583
Activité prévision annuelle en nombre d'enfants	11	11	21	5	26

	Activité prévision mensuelle												TOTAL		
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc			
CASSINE	330	298	330	320	330	320	330	330	320	330	320	330	320	330	3 890
TCHADA	330	298	330	320	330	320	330	330	320	330	320	330	320	330	3 891
INTERNAT (Cassine + Tchada)	661	597	661	640	661	640	661	661	640	661	640	661	640	661	7 781
VILLADO	153	138	153	148	153	148	153	153	148	153	148	153	148	153	1 802
TOTAL CDEF	814	735	814	788	814	788	814	814	788	814	788	814	788	814	9 583

	Activité prévision mensuelle												TOTAL		
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc			
CASSINE activité réalisation	234	221	219	232	244	270	245	242	211	271	270	260	270	260	2 919
Activité prévision mensuelle	330	298	330	320	330	320	330	330	320	330	320	330	320	330	3 890
ECARTS (réalisation - prévision)	-96	-77	-111	-88	-86	-50	-85	-88	-109	-59	-50	-70	-50	-70	-971
TCHADA activité réalisation	232	244	346	315	316	339	358	351	341	342	327	322	327	322	3 833
Activité prévision mensuelle	330	298	330	320	330	320	330	330	320	330	320	330	320	330	3 891
ECARTS (réalisation - prévision)	-98	-54	16	-5	-14	19	28	21	21	12	7	-8	7	-8	-58
INTERNAT (Cassine + Tchada) activité réalisation	466	465	565	547	560	609	603	593	552	613	597	582	597	582	6 752
Activité prévision mensuelle	661	597	661	640	661	640	661	661	640	661	640	661	640	661	7 781
ECARTS (réalisation - prévision)	-195	-132	-96	-93	-101	-31	-58	-68	-88	-48	-43	-79	-43	-79	-1 029
VILLADO activité réalisation	186	188	186	205	186	160	136	155	149	155	150	151	150	151	2 007
Activité prévision mensuelle	153	138	153	148	153	148	153	153	148	153	148	153	148	153	1 802
ECARTS (réalisation - prévision)	33	50	33	57	33	12	-17	2	1	2	2	-2	2	-2	205
CDEF activité réalisation	652	653	751	752	746	769	739	748	701	768	747	733	747	733	8 759
Activité prévision mensuelle	814	735	814	788	814	788	814	814	788	814	788	814	788	814	9 583
ECARTS (réalisation - prévision)	-162	-82	-63	-36	-68	-19	-75	-66	-87	-46	-41	-81	-41	-81	-824







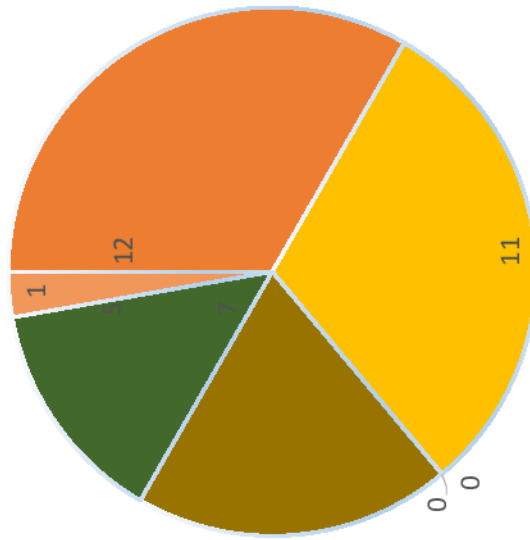
RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS 2021

MOIS	GROUPES								Nombre d'entrées mensuelles	Nombre de sorties mensuelles
	CASSINE		TCHADA		VILLADO		Entrées	Sorties		
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties				
JANVIER	2	3	1	1	0	0	0	0	3	4
FEVRIER	3	3	6	3	1	1	1	1	10	7
MARS	2	2	2	1	0	0	0	0	4	3
AVRIL	2	1	2	3	1	1	1	1	5	5
MAI	3	2	1	1	0	0	0	0	4	3
JUIN	0	0	2	1	0	0	1	1	2	2
JUILLET	1	2	2	1	3	3	3	3	6	6
AOUT	2	3	1	1	0	0	0	0	3	4
SEPTEMBRE	1	1	1	2	1	1	1	1	3	4
OCTOBRE	2	0	2	3	0	0	0	0	4	3
NOVEMBRE	0	0	3	3	0	0	0	0	3	3
DECEMBRE	0	1	1	0	1	1	1	1	2	2
TOTAUX MOUVEMENTS 2020	18	18	24	20	7	8	7	8	49	46

MOUVEMENTS 2021	CASSINE	TCHADA	VILLADO	TOTAUX
Nombre d'entrées	18	24	7	49
Nombre de sorties	18	20	8	46

Le nombre de mouvements recensés concerne tant les enfants entrants ou sortants que les mouvements inter-services. Les entrées au sens strict du terme représentent 41 jeunes en 2021 (dont 1 a été admise 2 fois).

Statut des jeunes accueillis avant l'entrée au CDEF



■ Famille naturelle sans mesure
 ■ Famille naturelle avec AEMO (1)
 ■ Famille naturelle avec AED (2)
 ■ Famille naturelle avec MJIE (3)
 ■ Famille d'accueil
 ■ Placement dans un autre établissement
 ■ Lieu de vie

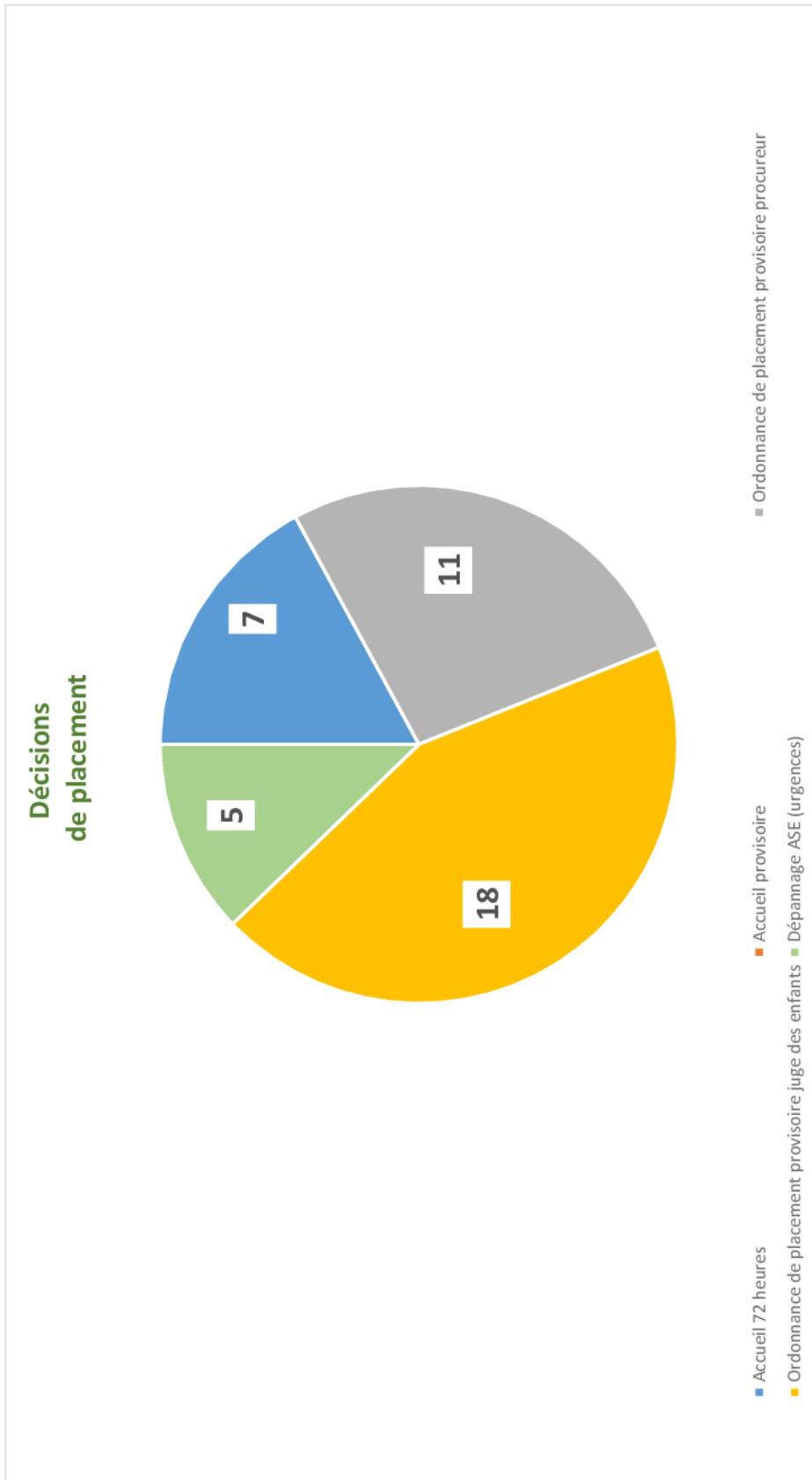
	Famille naturelle sans mesure	Famille naturelle avec AEMO (1)	Famille naturelle avec AED (2)	Famille naturelle avec MJIE (3)	Famille d'accueil	Placement dans un autre établissement	Lieu de vie	Autres (dont 5 MNA)	TOTAL
	12	11	0	0	7	5	1	5	41

↓
dont 5 MNA

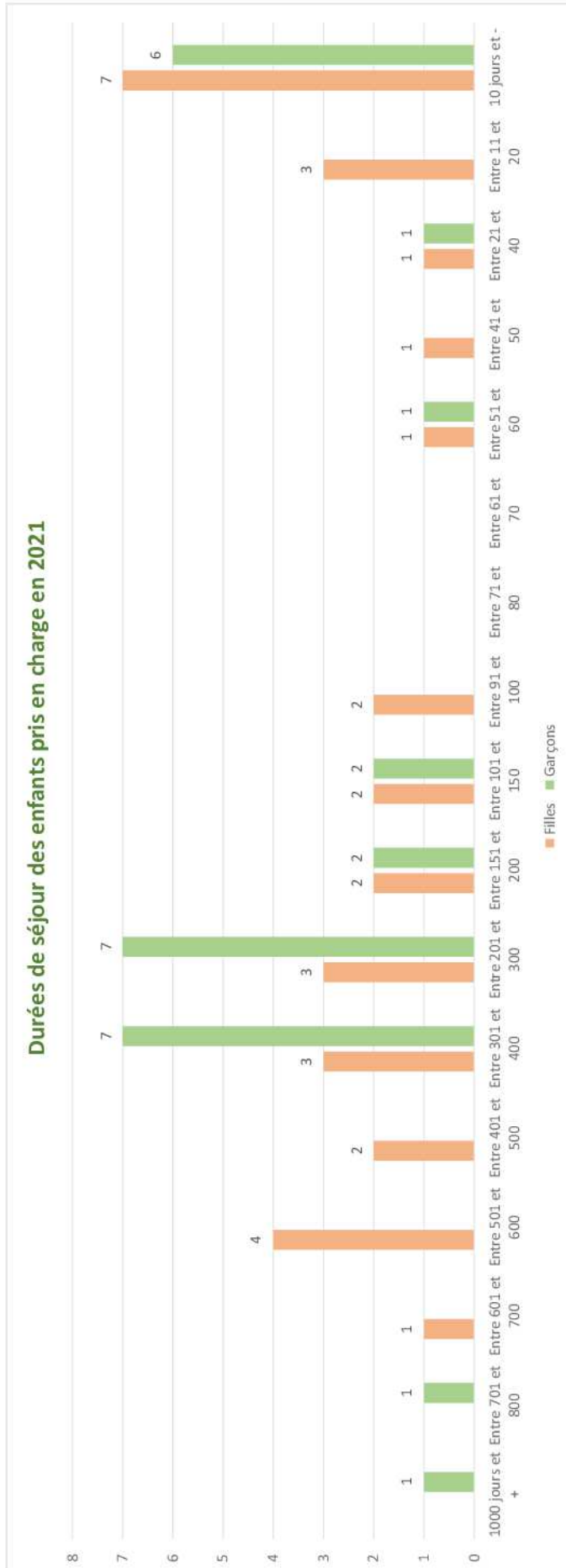
(1) AEMO : action éducative en milieu ouvert

(2) AED : action éducative à domicile

(3) MJIE : mesure judiciaire d'investigation éducative



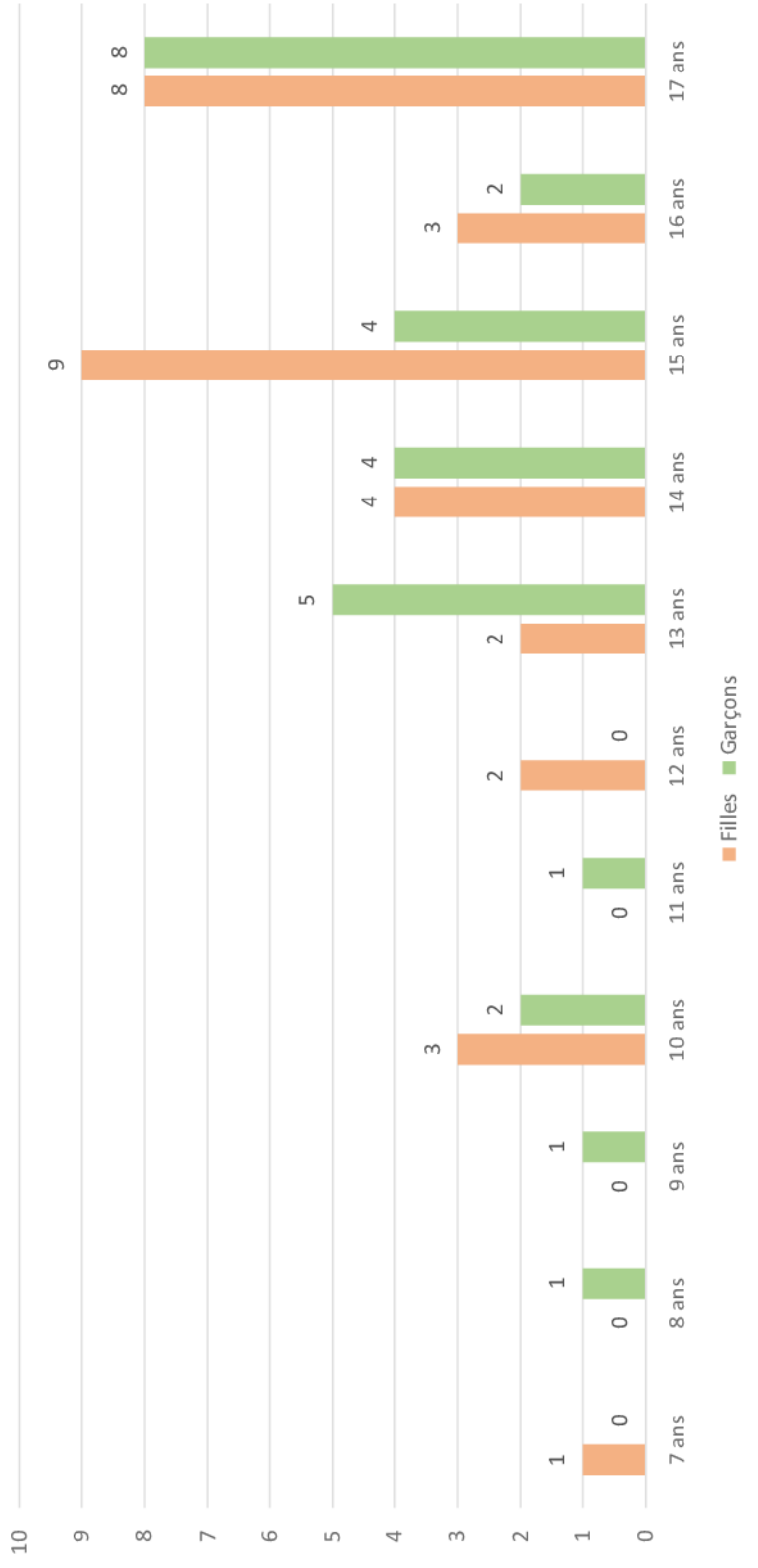
Accueil 72 heures	Accueil provisoire	Ordonnance de placement provisoire procureur	Ordonnance de placement provisoire juge des enfants	Dépannage ASE (urgences)	TOTAL
7		11	18	5	41



Durées de séjour	Entre												TOTAL					
	701 et 800	601 et 700	501 et 600	401 et 500	301 et 400	201 et 300	151 et 200	101 et 150	91 et 100	71 et 80	61 et 70	51 et 60	41 et 50	21 et 40	11 et 20	1 et 10	10 jours et -	
Filles	1	1	4	2	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	7	32
Garçons	1	1	2	3	7	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	6	28
TOTAUX	2	2	6	5	10	4	4	4	4	2	2	2	2	2	2	2	13	60

La durée moyenne de séjour en 2021 est de 136 jours.

Âges des enfants pris en charge au cours de l'année 2021



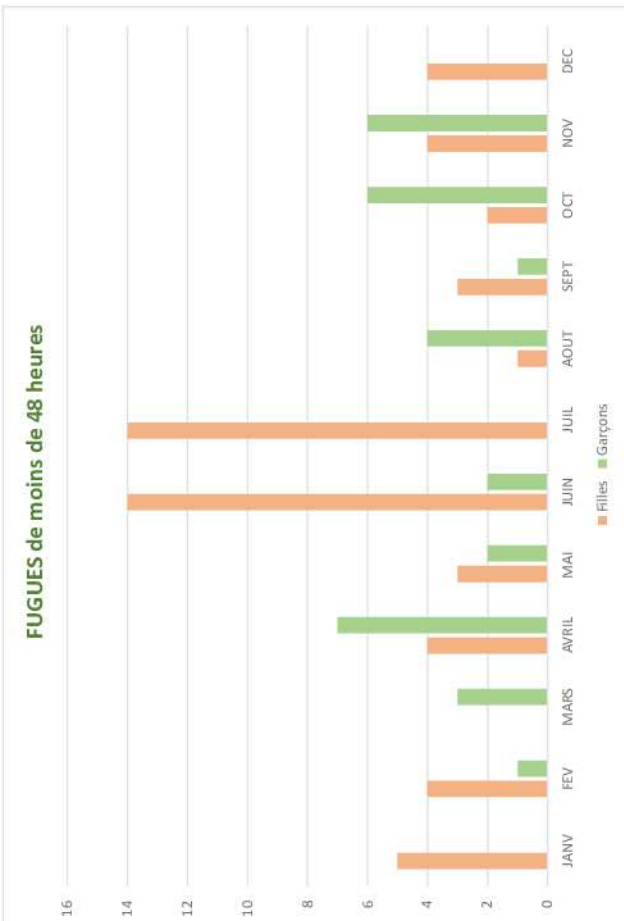
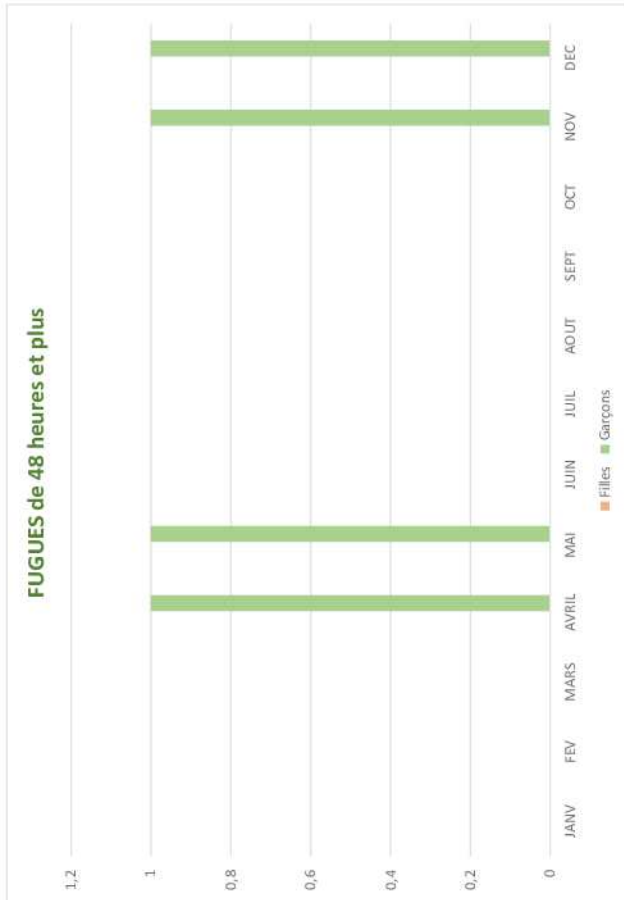
AGES	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	TOTAUX
Filles	1	0	0	3	0	2	2	4	9	3	8	32
Garçons	0	1	1	2	2	0	5	4	4	2	8	28

Les jeunes majeurs en cours d'année 2021 sont sortis.

L'écart entre le nombre d'entrées (41) et le nombre total de jeunes accueillis (60) correspond à la différence avec les jeunes accueillis au cours des années précédentes, toujours pris en charge au CDEF en 2021, ainsi que ceux ayant été accueillis sur plusieurs périodes.

NOMBRE DE JOURS DE FUGUES EN 2021 PAR JEUNES ET PAR MOIS

CASSINE	Nombre de jeunes par service		SEXE	JANV		FEV		MARS		AVRIL		MAI		JUN		JUIL		AOUT		SEPT		OCT		NOV		DEC		TOTAL		TOTAL MOYEN			
	TCHADA	VILLADO		F	M	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +	48 h - 48 h et +					
																													5		5	3	11
		5	5																														
		5	4	1		5																											
		3		3			3																										
		12	4	8					11	1																							
	4	2	4	2						5	1																						
	14	2	14	2								16																					
	11	3	14													14																	
	4	1	1	4														5															
	4		3	1																4													
	3	5	2	6																													
1	7	3	4	7																			8										
	4	1	3	2																													
1	47	46	58	36		5	0	3	0	11	1	16	0	14	0	14	0	5	0	4	0	8	0	10	1	4	1	90	4	94			

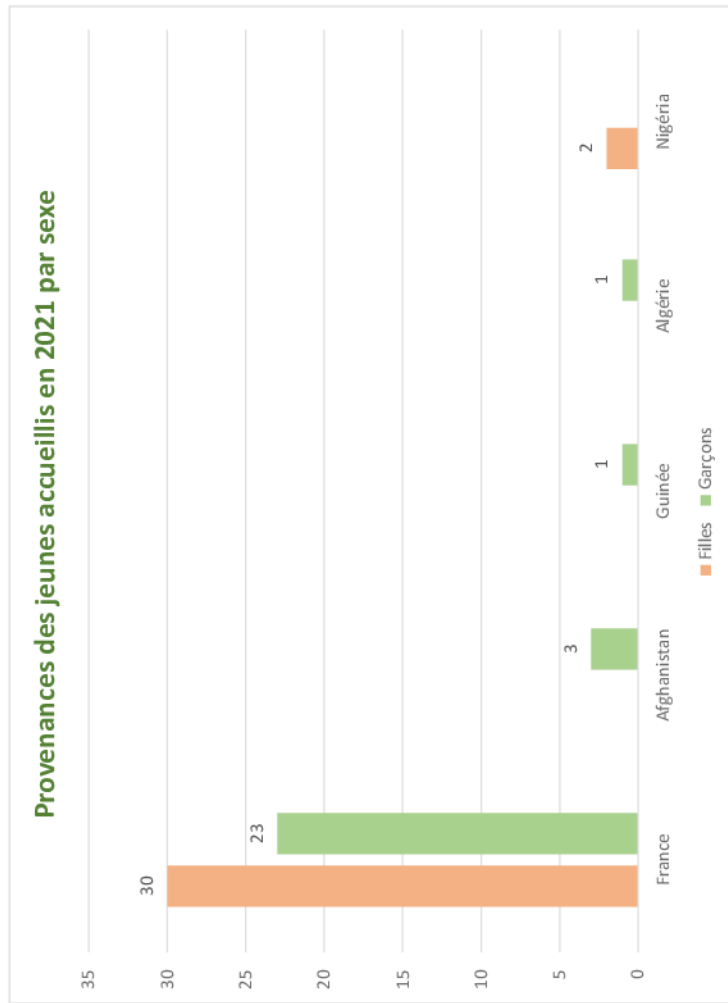


FUGUES DE MOINS DE 48 HEURES

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	Sous TOTAUX	Nombre total de fugues
Filles	0	1	3	4	2	14	14	1	3	2	4	4	58	90
Garçons	0	3	2	7	2	0	0	4	1	6	6	0	32	

FUGUES DE 48 HEURES ET PLUS

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAUX	Nombre total de fugues
Filles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Garçons	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	4	



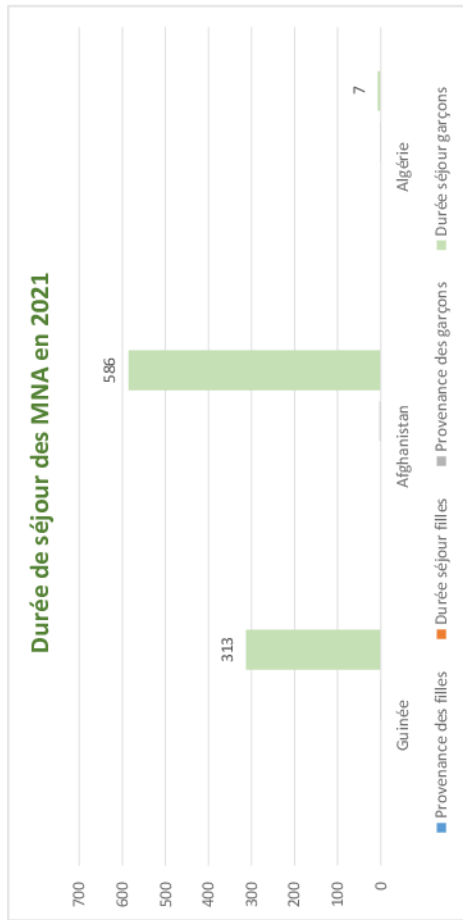
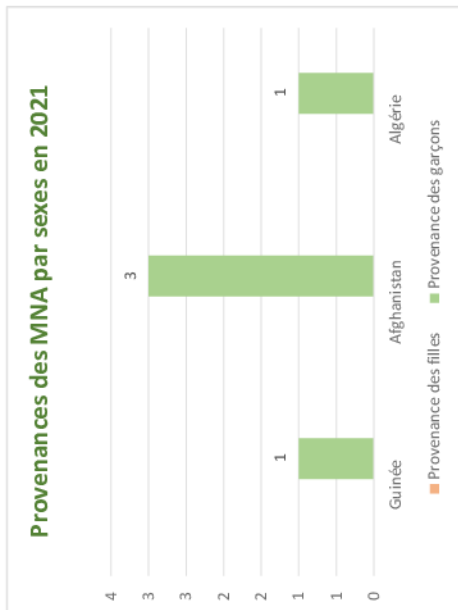
Origine	France	Afghanistan	Guinée	Algérie	Nigéria	TOTAUX
Filles	30				2	32
Garçons	23	3	1	1		28

Dont 5 MNA

Provenance en France

	DEPARTEMENTS				TOTAL
	CREUSE	HAUTE-VIENNE (87)	SOMME (80)	PAS-DE-CALAIS (62)	
Filles	24	3	1	1	30
Garçons	23	0	0	0	23

NOMBRE TOTAL DE MINEURS NON ACCOMPAGNES ACCUEILLIS EN 2021 : 5 (24 en 2018, 6 en 2019, 6 en 2020)



DUREES DES SEJOURS

	Guinée	Alghanistan	Algérie	TOTAUX
Provenance des filles				0
Durée séjour filles				0
Provenance des garçons	1	3	1	5
Durée séjour garçons	313	586	7	906

Nous comptons 5 MNA en présence au CDEF courant 2021. Il s'agit de séjours longs pour 4 d'entre eux.

ACTIVITES "VACANCES" 2021 PROPOSEES PAR LA VILLE DE GUERET (Fayolle)

	Nombre de jeunes concernés			Coût		
	CASSINE	TCHADA	VILLADO	CASSINE	TCHADA	VILLADO
Idée vacances : sorties exceptionnelles	0	5	0	0,00	40,00	0,00
Idée vacances : animation de proximité	3	6	2	13,00	24,00	8,00
Idée vacances : sortie loisirs	1	3	1	6,00	18,00	6,00
TOTAL par GROUPES	4	14	3	19,00	82,00	14,00
TOTAL Nombre de Jeunes et Coût	21			115,00		
Coût moyen par activité				5,48		

En 2021, il n'y a pas eu d'activités en lien avec la ville de Guéret pendant les vacances de Février et de Pâques en raison de la COVID 19.

Seules 5 places sont réservées au bénéfice des jeunes du CDEF.

CAMPS ORGANISES EN 2021

	Nombre de jeunes concernés			Coût LOCATION			Coût de la location par jeune	Coût ACTIVITES			Coût des activités par jeune	Coût ALIMENTATION EXTERIEURE (1)			Coût de l'alimentation extérieure par jeune	Coût AUTRES (2)			Coût des dépenses autres par jeune	COUT TOTAL CAMPS	COUT TOTAL PAR JEUNE			
	CASSINE	TCHADA	VILLADO	TOTAL	CASSINE	TCHADA		VILLADO	TOTAL	CASSINE		TCHADA	VILLADO	TOTAL		CASSINE	TCHADA	VILLADO				TOTAL		
SAINT-GERONS (15) Février	0	0	6	6	0,00	0,00	315,89	315,89	0,00	0,00	64,00	64,00	10,67	0,00	0,00	295,21	295,21	0,00	0,00	0,00	0,00	675,10	112,52	
LE MONT DORE Juillet	0	10	0	10	0,00	1 082,80	0,00	1 082,80	0,00	246,80	0,00	246,80	24,68	0,00	364,00	0,00	364,00	36,40	130,00	0,00	130,00	1 823,60	190,56	
LES ROCHES DE SCOEUX (19) Juillet	4	3	2	9	1 258,76	923,07	615,37	2 797,20	310,80	213,21	156,35	104,24	473,80	52,64	66,29	48,61	32,42	147,32	16,37	0,00	0,00	0,00	3 418,32	379,81
GENTOUX-PIGEROLLES Juillet	5	0	0	5	934,00	0,00	0,00	934,00	186,80	0,00	0,00	0,00	0,00	207,92	0,00	0,00	207,92	41,58	0,00	0,00	0,00	0,00	1 141,92	228,38
ROMEGOUX (17) Août	2	5	2	9	956,00	956,00	478,00	2 390,00	265,56	68,04	173,19	68,04	309,27	34,36	154,18	392,45	154,18	700,81	77,87	117,24	45,78	208,80	3 608,88	378,57
TOTAL	11	18	10	39	3 148,76	2 961,87	1 409,26	7 519,89		281,25	576,34	236,28	1 093,87		428,39	805,06	481,81	1 715,26		247,24	45,78	338,80	10 667,82	

(1) Pension complète pour le camps des Roches de Scoeux
(2) Carburant, péage, parking, taxe de séjour, pharmacie ...

LOISIRS AUTRES QUE LES CAMPS D'ÉTÉ 2021

Toutes les sorties de l'année 2021	Nombre de jeunes concernés (moyenne annuelle)			Coût ACTIVITES CULTURELLES			Coût des activités culturelles par jeune	Coût ACTIVITES de LOISIRS			Coût des activités de loisirs par jeune	Coût ALIMENTATION EXTERIEURE			Coût de l'alimentation extérieure par jeune	COUT TOTAL PAR JEUNE							
	CASSINE	TCHADA	VILLADO	TOTAL	CASSINE	TCHADA		VILLADO	TOTAL	CASSINE		TCHADA	VILLADO	TOTAL									
	8	10	5	23	21,00	117,00	126,00	264,00	980,75	1 282,32	701,78	2 964,85	1 28,91	1 617,90	1 269,39	1 499,71	4 387,00	190,74					331,12

Les camps réalisés durant l'année ont tous fait l'objet d'une grande satisfaction de la part des enfants qui ont eu l'occasion de l'évoquer auprès de la directrice, notamment au cours du comité de participation réservé à la parole des jeunes. Les comités de participation font l'objet d'un compte-rendu affiché dans

IV - GESTION FINANCIERE & COMPTABLE

618200	Documentation générale	500,00	499,41	-0,59	650,00	482,95	-167,05	1 150,00	982,36	-167,64	250,00	246,58	-3,42	1 400,00	1 228,94	-170,06
618400	Concours, divers, cotisation	100,00	118,50	18,50	100,00	114,00	14,00	200,00	232,50	32,50	50,00	93,50	43,50	250,00	326,00	76,00
618510	Colloques, séminaires, conférences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618800	Frais divers justifiés	180,00	123,30	-56,70	300,00	137,79	-162,21	480,00	261,09	-218,91	25,00	108,57	83,57	505,00	369,66	-135,34
623	Informations, publications	100,00	0,00	-100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	-100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	-100,00
6231	Announces et insertions	100,00	0,00	-100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	-100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	-100,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts & taxes (adm impôts)	75,00	25,00	-50,00	500,00	218,76	-281,24	575,00	243,76	-331,24	100,00	0,00	-100,00	675,00	243,76	-431,24
6354	Droit d'enregistrement et de timbres	75,00	25,00	-50,00	500,00	218,76	-281,24	575,00	243,76	-331,24	100,00	0,00	-100,00	675,00	243,76	-431,24
637	Autres impôts & taxes (autres organ)	1 700,00	1 532,17	-167,83	2 100,00	1 533,74	-566,26	3 800,00	3 065,91	-734,09	260,00	270,77	10,77	4 060,00	3 336,68	-723,32
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 700,00	1 532,17	-167,83	2 100,00	1 533,74	-566,26	3 800,00	3 065,91	-734,09	260,00	270,77	10,77	4 060,00	3 336,68	-723,32
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE																
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 350,00	1 859,52	-490,48	5 010,00	4 533,93	-176,07	7 360,00	6 693,45	-666,55	2 052,00	1 549,30	-503,70	9 412,00	8 241,75	-1 170,25
658210	Argent de poche	1 650,00	1 365,00	-285,00	4 000,00	3 864,67	-135,33	5 650,00	5 229,67	-420,33	1 700,00	1 154,60	-545,40	7 350,00	6 384,27	-965,73
658220	Cadeaux de Noel	700,00	494,52	-205,48	900,00	907,45	7,45	1 600,00	1 401,97	-198,03	350,00	333,70	-16,30	1 950,00	1 735,67	-214,33
6588	Autres	0,00	0,00	0,00	20,00	1,81	-18,19	20,00	1,81	-18,19	0,00	0,00	0,00	20,00	1,81	-18,19
658815	Récompenses examens	0,00	0,00	0,00	60,00	60,00	0,00	60,00	60,00	0,00	0,00	60,00	60,00	60,00	120,00	60,00
658820	Autres charges diverses	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	-30,00	30,00	0,00	-30,00	2,00	0,00	-2,00	32,00	0,00	-32,00
CHARGES FINANCIERES																
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 648,94	2 043,28	394,34	1 648,94	2 043,28	394,34
66110	Intérêts d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 648,94	2 043,28	394,34	1 648,94	2 043,28	394,34
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 674,68	1 674,68	0,00	1 674,68	0,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 674,68	1 674,68	0,00	1 674,68	0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS																
6811	Dotation aux amortissements	41 838,49	43 238,99	1 400,50	40 619,31	42 647,87	2 028,56	82 457,80	85 886,86	3 429,06	43 861,91	38 106,16	-5 755,75	126 319,71	125 993,02	-336,69
68111	Immobilisations incorporelles	1 403,00	754,21	-648,79	1 000,00	0,00	-1 000,00	2 403,00	754,21	-1 648,79	641,97	0,00	-641,97	3 044,97	754,21	-2 991,76
68112	Immobilisations corporelles	40 435,49	42 484,78	2 049,29	39 619,31	42 647,87	3 028,56	80 054,80	85 132,65	5 077,85	43 219,94	38 106,16	-5 113,78	123 274,74	123 238,81	-43,93
TOTAL GROUPE III																
		97 252,49	95 236,73	-2 015,76	109 352,30	97 841,29	-11 511,01	206 604,79	193 078,02	-13 526,77	76 768,22	70 112,00	-8 330,90	283 373,01	263 190,02	-20 182,99
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION (Groupes I + II +III)		918 531,13	850 298,18	-68 232,95	928 006,50	917 786,40	-10 218,10	1 846 537,63	1 768 086,58	-78 451,05	726 813,33	718 217,18	-10 270,83	2 573 350,96	2 486 303,76	-87 047,20

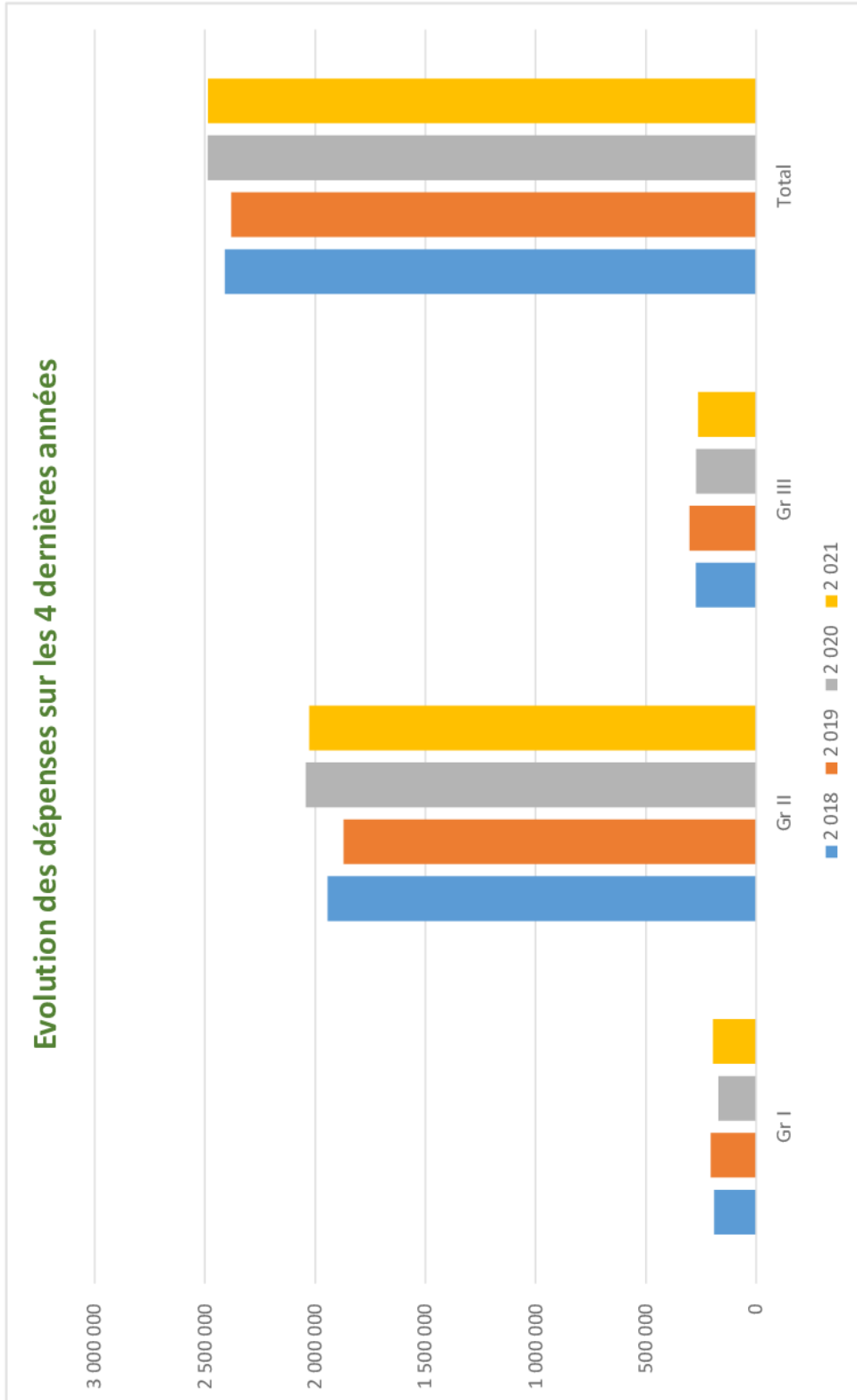
EVOLUTION des DEPENSES

N° de cpt	INTITULE	2018		2019		2020		2021	
		montant	% évol n-1	montant	% évol n-1	montant	% évol n-1	montant	% évol n-1
603	Variation de stock	1 970,00	-100,00%	-	-	-	-	-	-
606	Achats non stockés matériel, fournitures et alimentation	142 532,69	10,32%	157 239,52	135 401,74	-13,89%	159 673,73	17,93%	
61	Services extérieurs	15 197,37	-18,70%	12 355,09	1 389,21	-88,76%	1 916,55	37,96%	
62	Autres services extérieurs	31 509,76	17,52%	37 031,40	33 920,09	-8,40%	34 667,81	2,20%	
Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante		191 209,82	8,06%	206 626,01	170 711,04	-17,38%	196 258,09	14,97%	
62	Personnel extérieur et intermédiaires	1 044,00	216,09%	3 300,00	7 343,20	122,52%	-	-100,00%	
63	Impôts et taxes	166 543,46	-4,47%	159 093,40	181 286,17	13,95%	168 452,33	-7,08%	
64	Charges de personnel	1 776 902,53	-3,83%	1 708 793,96	1 854 482,05	8,53%	1 858 403,32	0,21%	
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel		1 944 489,99	-3,77%	1 871 187,36	2 043 111,42	9,19%	2 026 855,65	-0,80%	
61	Services extérieurs	131 097,48	1,50%	133 065,95	135 599,69	1,90%	123 656,85	-8,81%	
62	Autres services extérieurs	-	-	1 152,00	-	-100,00%	-	-	
63	Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 782,96	22,08%	3 397,53	3 305,41	-2,71%	3 580,44	8,32%	
65	Autres charges de gestion courante	9 865,70	42,74%	14 082,20	6 431,69	-54,33%	8 241,75	28,14%	
66	Charges financières	2 318,66	-5,10%	2 200,52	1 917,61	-12,86%	2 043,28	6,55%	
67	Charges exceptionnelles	-	-	28 007,50	-	-100,00%	1 674,68	-	
68	Dotation aux amortissements	128 132,83	-5,47%	121 122,21	125 913,50	3,96%	123 993,02	-1,53%	
Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure		274 197,63	10,51%	303 027,91	273 167,90	-9,85%	263 190,02	-3,65%	
	TOTAL BUDGET	2 409 897,44	-1,21%	2 380 841,28	2 486 990,36	4,46%	2 486 303,76	-0,03%	

L'année 2021 montre encore quelques effets liés à la pandémie, cependant l'augmentation des prix de l'alimentation, des consommables électricité et chauffage ainsi que des carburants comme en partie ces effets. Les dépenses de groupe I, relatives à l'exploitation courante, se rapprochent de celle de 2019.

Concernant les dépenses de groupe II, liées au personnel, elles sont en très légère baisse par rapport à 2020 du fait d'un absentéisme moindre ayant nécessité moins de remplacements.

Les dépenses de groupe III, liées à la structure, sont inférieures de 9 977,88 euros par rapport à 2020. La principale économie provient de la prestation informatique qui a été allégée du fait du rattachement du CDEF au CD à compter du 1er janvier 2021.



	2018	2019	2020	2021
Gr I	191 210	206 626	170 711	196 258
Gr II	1 944 490	1 871 187	2 043 111	2 026 856
Gr III	274 198	303 028	273 168	263 190
Total	2 409 897	2 380 841	2 486 990	2 486 304

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
DE LA CREUSE
RECETTES REALISEES 2021

Publié sur le www.creuse.fr le 10 octobre 2022

	INTERNAT										TOTAL CDEF				
	Cassine					Tchada					VILLADO				
	BE 2021 (BP + DIM)	Recettes reçues	Ecart entre recettes reçues et prévisions	BE 2021 (BP + DIM)	Recettes reçues	Ecart entre recettes reçues et prévisions	BE 2021 (BP + DIM)	Recettes reçues	Ecart entre recettes reçues et prévisions	BE 2021 (BP + DIM)	Recettes reçues	Ecart entre recettes reçues et prévisions	BE 2021 (BP + DIM)	Recettes reçues	Ecart entre recettes reçues et prévisions
RECETTES															
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES															
733	857 055,15	882 543,59	25 488,44	893 896,54	917 800,86	23 904,32	1 750 951,69	1 800 344,45	49 392,76	715 270,91	665 880,12	-49 390,79	2 466 222,60	2 466 224,57	1,97
73332	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE I	857 055,15	882 543,59	25 488,44	893 896,54	917 800,86	23 904,32	1 750 951,69	1 800 344,45	49 392,76	715 270,91	665 880,12	-49 390,79	2 466 222,60	2 466 224,57	1,97
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION															
70			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
7481			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
7548			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
7588	5 392,08	4 330,94	-1 061,14	5 154,13	4 251,33	-902,80	10 546,21	8 582,27	-1 963,94	3 998,42	1 578,42	-2 420,00	14 544,63	10 160,69	4 383,94
777			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
8419	50 539,90	62 448,09	11 908,19	23 243,83	23 393,48	149,65	73 783,73	85 841,57	12 057,84	2 000,00	2 627,55	627,55	75 783,73	88 468,12	12 685,39
TOTAL GROUPE II	55 931,98	66 779,03	10 847,05	28 397,96	27 644,81	-753,15	84 329,94	94 423,84	10 093,90	5 998,42	4 205,97	-1 792,45	90 328,36	98 629,81	8 301,45
775			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
778			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	912 987,13	949 322,61	36 335,49	922 294,49	945 445,67	23 151,17	1 835 281,63	1 894 768,29	59 486,66	721 269,33	670 086,09	-51 183,24	2 556 550,96	2 564 854,38	8 303,42
	<i>RAIN n-1</i>									<i>RAIN n-1</i>			<i>RAIN n-1</i>		
002	5 544,00	5 544,00		5 712,00	5 712,00		11 256,00	11 256,00		5 544,00	5544	11 088,00	16 800,00	16 800,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	918 531,13	954 866,61	1 873 397,74	928 006,49	951 157,67	1 879 164,16	1 846 537,63	1 906 024,29	3 752 561,92	726 813,33	675 630,09	1 402 443,42	2 573 350,96	2 581 654,38	8 303,42

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

 SLO

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE 

V - INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2021

DEPENSES				RECETTES					
N° C	INTITULE	Budget	Réalisé	Différence	N° C	INTITULE	Budget	Réalisé	Différence
13	Subventions d'investissement	-	-	-	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	1 000,00	-
139	Subventions inscrites au cpte de résultat	-	-	-	1025	Dons et legs	-	-	-
14	Provisions réglementées	-	-	-	10682	Excédents affectés à l'investissement	1 000,00	1 000,00	-
148	Autres provisions réglementées	-	-	-	13	Subvention	-	-	-
15	Provisions pour risques	-	-	-	131	Subvention d'équipement	-	-	-
158	Autre provisions pour charges	-	-	-	14	Provisions réglementées	-	-	-
16	Emprunt et dettes assimilées	7 666,68	7 666,68	-	142	Prov. réglementées renouvellement immo.	-	-	-
164	Emprunts	7 666,68	7 666,68	-	15	Provisions	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	1518	Provisions pour risques	-	-	-
20	Immobilisations corporelles	6 940,20	6 700,00	240,20	158	Autres provisions pour charges	-	-	-
2013	Frais d'évaluation	6 940,20	6 700,00	240,20	16	Emprunts	-	394,34	394,34
212	Agencements et aménagements des terrains	-	-	-	165	Dépôts de cautionnement reçus	-	-	-
212	Agencements et aménagements des terrains	-	-	-	164	Emprunts	-	394,34	394,34
213	Construction sur sol propre	40 000,00	2 080,80	37 919,20	21	Immobilisations corporelles	-	-	-
2131	Construction sur sol propre	40 000,00	2 080,80	37 919,20	212	agencements, aménagements terrains	-	-	-
2135	Aménagements des constructions sur sol propre	-	-	-	213	constructions sur sol propre	-	-	-
215	Installations techniques	2 524,80	514,80	2 010,00	215	installations techniques	-	-	-
215	matériels et outillage	2 524,80	514,80	2 010,00	23	Immobilisations en cours	-	-	-
216	Collections œuvres d'art	-	-	-	2313	Immob corporelles en cours	-	-	-
216	Collections œuvres d'art	-	-	-	238	Avances et acomptes versés sur cde d'immo	-	-	-
218	Immobilisations générales	87 232,13	38 319,80	48 912,33	28	Amortissements des immobilisations	126 319,71	125 667,70	652,01
2181	Aménagements	30 273,10	16 569,30	13 703,80	280	Amortissements des immobilisations	2 044,97	754,21	1 290,76
2182	Matériel de transport	22 000,00	20 750,50	1 249,50	281	Amortissements des immobilisations	124 274,74	124 913,49	648,75
2183	Matériel de bureau & informatique	2 546,00	1 000,00	1 546,00	49	Dépréciation des comptes de tiers	-	-	-
2184	Mobilier	12 000,00	-	12 000,00	491	Dépréciation des comptes de redevables	-	-	-
2188	Autres immobilisations corporelles	20 413,03	-	20 413,03					
23	Immobilisations en cours	-	-	-					
2313	Immob corporelles en cours	-	-	-					
238	Avances et acomptes versés sur cde d'immo	-	-	-					
275	Dépôts et cautionnements versés	-	-	-					
275	Dépôts et cautionnements versés	-	-	-					
49	Dépréciation des comptes de tiers	-	-	-					
491	Dépréciation des comptes de redevables	-	-	-					
S/TOTAL		144 363,81	55 282,08	85 061,73			127 319,71	127 062,04	257,67
003	Excédent d'investissement au 31/12/2019	422 604,53	422 604,53	422 604,53			439 648,63	439 648,63	0
	TOTAL	566 968,34	55 282,08	507 666,26		Reprise compte 111	566 968,34	127 062,04	444 906,30
						TOTAL			

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Résultat de l'exercice

Résultat cumulé au 31/12/2020

Résultat cumulé au 31/12/2020

71 779,96

439 648,63

511 428,59

TABLEAU D'AMORTISSEMENT 2021

Publié sur le site www.vzw.be le 17 octobre 2022

OBJET	Prix TTC	INTERNAT				VILLADO	DUREE	TAUX
		CASSINE	TCHADA	Total Internat				
Perceuse	514,80			-	514,80	2	50,00%	
MOBILIER 20 chaises TCHADA	1 000,00		1 000,00	1 000,00		2	50,00%	
Réparation canalisation endommagée TCHADA	2 080,80		2 080,80	2 080,80		15	6,67%	
Travaux pilier portail VILLADO	5 272,30			-	5 272,30	15	6,67%	
Travaux carrelage bureau VILLADO	3 223,00			-	3 223,00	15	6,67%	
Evaluation interne	5 400,00	1 800,00	1 800,00	3 600,00	1 800,00	5	20,00%	
Diagnostic amiante	1 300,00	433,60	433,20	866,80	433,20	5	20,00%	
Portail VILLADO	8 074,00			-	8 074,00	15	6,67%	
Véhicule Renault Kangoo TCHADA GC-315-HL	20 750,50		20 750,50	20 750,50		5	20,00%	
TOTAL GENERAL	47 615,40	2 233,60	26 064,50	28 298,10	19 317,30			

Les durées d'amortissement sont celles prévues par la délibération N° CD2021-09/1/5 du 17 septembre 2021 :

Immobilisations incorporelles :

- Frais d'études et d'insertion : 5 ans
- Logiciels : 2 ans

Immobilisations corporelles :

- Véhicules et matériel roulant : 5 ans
- Matériel informatique et de reprographie : 2 ans
- Outillage : 10 ans
- Matériel biomédical : 5 ans
- Mobilier : 10 ans
- Matériel de bureau : 10 ans
- Autres matériels divers : 10 ans

Ensembles immobiliers :

- Bâtiments légers et préfabriqués : 15 ans
- Constructions de bâtiments en dur ou extensions : 30 ans
- Aménagements, agencements et installations électriques, téléphoniques et thermiques : 15 ans

Régime particulier :

- Biens meubles isolés d'une valeur inférieure à 1 000 € (sur décision de l'ordonnateur) : 2 ans

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

VI - RESULTATS

RESULTATS de L'EXERCICE 2021

		OPERATIONS DE L'EXERCICE				PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS					
		Mandats émis	Titres émis	Résultats Antérieurs Incorporés	Soldes	Montants à affecter	Investissement	Couverture du besoin en fond de roulement	Réserve de compensation des déficits d'exploitation	Réserve de compensation des charges d'amortissement	Report à nouveau déficitaire (compte 119)
Exploitation		2 486 303,76	2 581 654,38		95 350,62	95 350,62	106.82	106.85	106.86	106.87	
Investissement	Exercice en cours	55 282,08	127 062,04		71 779,96						
	Cumulé			439 648,63	511 428,59						

Le résultat d'exploitation à affecter est de + 95 350,62 €. Le budget notifié en 2021 prend en compte les évolutions salariales réglementaires applicables aux personnels de la Fonction Publique Hospitalière (groupe II). Les dépenses de groupes III, ont été retenues en prenant en compte la diminution de l'hébergement informatique, une partie des ces missions étant désormais assurée par le Conseil Départemental de la Creuse.

Il est proposé que : le résultat excédentaire d'exploitation 2021 de 95 350,62 € soit affecté en report à nouveau excédentaire sur l'année N+2 (compte 110), l'excédent de la section d'investissement de 71 779,96 € soit cumulé avec l'excédent déjà disponible en prévision d'un futur projet immobilier.

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Budget Annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

Pour rappel, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du C.D.E.F. est excédentaire et s'élève à 78 550,62 €, auquel il convient d'ajouter la part du résultat excédentaire constaté fin 2020 et incorporé au budget de l'exercice 2021 dans le cadre du budget supplémentaire, soit 16 800 € (*pour mémoire, le solde du résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté à l'issue de l'adoption du compte administratif 2020, soit 68 388,88 €, a été repris au budget primitif 2022, en report à nouveau excédentaire sur l'exercice N+2, conformément à la délibération du 30 avril 2021*). Cela détermine le montant du résultat à affecter, soit 95 350,62 €, l'ensemble étant rappelé ci-après :

Section d'exploitation

Résultat de gestion 2021 : + 78 550,62 €

Excédent 2020 intégré au budget 2021 : + 16 800,00 €

Résultat de clôture à affecter : + 95 350,62 €

Pour rappel également, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 est excédentaire en section d'investissement à hauteur de 511 428,59 € (439 648,63 € au titre des exercices antérieurs à 2021 + 71 779,96 € correspondant à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'exercice 2021 sur les comptes de la section d'investissement). Ce résultat sera reporté dans son intégralité sur l'exercice 2022 dans le cadre du budget supplémentaire, en recettes, sur le compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2021 et en considérant que la section d'exploitation présente au 31 décembre 2021 un résultat excédentaire de 95 350,62 €.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé :

D'AFFECTER le résultat excédentaire de la section d'exploitation du compte administratif 2021 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, soit 95 350,62 €, comme suit :

- la totalité, soit 95 350,62 € en report à nouveau excédentaire sur l'exercice N+2 (compte 110).

Par ailleurs, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 excédentaire en section d'investissement à hauteur de 511 428,59 € est reporté dans son intégralité sur l'exercice 2022 dans le cadre du budget supplémentaire, en recettes, sur le compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Le budget supplémentaire du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille qui vous est présenté ci-après a pour unique finalité de permettre la reprise des résultats de la section d'investissement, à la suite du vote par l'assemblée départementale du compte administratif 2021 et de l'affectation des résultats.

Ce budget supplémentaire n'apporte aucun autre ajustement par rapport aux prévisions initiales du budget primitif 2022 adopté le 11 février dernier.

Il s'équilibre donc en dépenses et en recettes à hauteur de 511 428,59 € s'agissant de la section d'investissement.

SECTION D'EXPLOITATION

Aucune modification n'est apportée par ce budget supplémentaire s'agissant de la section d'exploitation. Elle demeure équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 626 860,87 €, conformément aux prévisions du budget primitif 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

S'agissant de la section d'investissement, nous retrouvons uniquement en recettes la reprise au compte 001 du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021, excédentaire à hauteur de 511 428,59 €.

Du côté des dépenses d'investissement, la seule inscription, pour un montant de 511 428,59 €, concerne le compte budgétaire 003 "Excédent prévisionnel d'investissement". Il s'agit simplement de respecter la règle de l'équilibre budgétaire et de présenter une section d'investissement votée à l'équilibre, mais cette inscription ne donnera pas lieu à une dépense réelle au cours de l'exercice 2022.

Le CDEF n'ayant pas exprimé à ce stade de besoins nouveaux, aucune modification n'est apportée aux inscriptions initiales du budget primitif 2022 pour ce qui concerne les chapitres 16 (remboursement du capital des emprunts) et 21 (réalisation de travaux courants, acquisition de matériel et mobilier divers).

La section d'investissement s'équilibre bien ainsi à hauteur de 511 428,59 € en dépenses et en recettes.

Les ajustements introduits par le budget supplémentaire 2022 du CDEF sont récapitulés dans le tableau ci-après :

<u>Dépenses d'exploitation</u>	<u>Pour mémoire BP 2022</u>	<u>BS 2022</u>	<u>Total BP + BS 2022</u>
Groupe 1 (charges courantes)	215 675,00 €	-	215 675,00 €
Groupe 2 (personnel)	2 116 557,90 €	-	2 116 557,90 €
Groupe 3 (charges de structure)	294 627,97 €	-	294 627,97 €
TOTAL	2 626 860,87 €	-	2 626 860,87 €

<u>Recettes d'exploitation</u>	<u>Pour mémoire BP 2022</u>	<u>BS 2022</u>	<u>Total BP + BS 2022</u>
Groupe 1 (tarification)	2 549 471,99 €	-	2 549 471,99 €
Groupe 2 (autres produits)	9 000,00 €	-	9 000,00 €
Groupe 3 (cessions et except)	-	-	-
002 Reprise de résultat	68 388,88 €	-	68 388,88 €
TOTAL	2 626 860,87 €	-	2 626 860,87 €

Dépenses d'investissement	<u>Pour mémoire</u> <u>BP 2022</u>	<u>BS 2022</u>	<u>Total</u> <u>BP + BS 2022</u>
16 Emprunt et dettes	8 000,00 €	-	8 000,00 €
20 Immos incorporelles	-	-	-
21 Immos corporelles	115 315,00 €	-	115 315,00 €
003 Excédent prévisionnel Inv	-	511 428,59 €	511 428,59 €
TOTAL	123 315,00 €	+ 511 428,59 €	634 743,59 €

Recettes d'investissement	<u>Pour mémoire</u> <u>BP 2022</u>	<u>BS 2022</u>	<u>Total</u> <u>BP + BS 2022</u>
10 Dotations, fonds divers	-	-	-
28 Amortissements des immos	123 315,00 €	-	123 315,00 €
001 Reprise de résultat	-	511 428,59 €	511 428,59 €
TOTAL	123 315,00 €	+ 511 428,59 €	634 743,59 €

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé :

- de voter le budget supplémentaire de l'exercice 2022 du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille qui s'élève à 511 428,59 € dont

Section d'exploitation : 0,00 €

Section d'investissement : 511 428,59 €

Dépenses d'exploitation	<u>Pour mémoire</u> <u>BP 2022</u>	<u>BS 2022</u>	<u>Total</u> <u>BP + BS 2022</u>
Groupe 1 (charges courantes)	215 675,00 €	-	215 675,00 €
Groupe 2 (personnel)	2 116 557,90 €	-	2 116 557,90 €
Groupe 3 (charges de structure)	294 627,97 €	-	294 627,97 €
TOTAL	2 626 860,87 €	-	2 626 860,87 €

Recettes d'exploitation	<u>Pour mémoire</u> <u>BP 2022</u>	<u>BS 2022</u>	<u>Total</u> <u>BP + BS 2022</u>
Groupe 1 (tarification)	2 549 471,99 €	-	2 549 471,99 €
Groupe 2 (autres produits)	9 000,00 €	-	9 000,00 €
Groupe 3 (cessions et except)	-	-	-
002 Reprise de résultat	68 388,88 €	-	68 388,88 €
TOTAL	2 626 860,87 €	-	2 626 860,87 €

Dépenses d'investissement	<u>Pour mémoire</u> <u>BP 2022</u>	<u>BS 2022</u>	<u>Total</u> <u>BP + BS 2022</u>
16 Emprunt et dettes	8 000,00 €	-	8 000,00 €
20 Immos incorporelles	-	-	-
21 Immos corporelles	115 315,00 €	-	115 315,00 €
003 Excédent prévisionnel Inv	-	511 428,59 €	511 428,59 €
TOTAL	123 315,00 €	+ 511 428,59 €	634 743,59 €

Recettes d'investissement	<u>Pour mémoire</u> <u>BP 2022</u>	<u>BS 2022</u>	<u>Total</u> <u>BP + BS 2022</u>
10 Dotations, fonds divers	-	-	-
28 Amortissements des immos	123 315,00 €	-	123 315,00 €
001 Reprise de résultat	-	511 428,59 €	511 428,59 €
TOTAL	123 315,00 €	+ 511 428,59 €	634 743,59 €

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines

ORGANISATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 8 DÉCEMBRE 2022

Les élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel au sein des instances paritaires auront lieu le 8 décembre prochain et des évolutions réglementaires sont à prendre en compte. Elles ont été présentées aux membres du CT/CHSCT qui ont fait des propositions sur la composition et le fonctionnement des futures instances. Ces propositions portent également sur le passage au vote électronique .

Depuis les dernières élections professionnelles de 2018, le cadre réglementaire et législatif a fortement évolué. Ces modifications concernent pour l'essentiel :

- La création du Comité Social Territorial (CST) en lieu et place du Comité Technique (CT),
- La création de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT) en lieu et place du Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- La suppression des catégories au sein des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) : il n'y a plus qu'un seul scrutin au lieu des trois pour les catégories A, B et C,
- La suppression des groupes hiérarchiques au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Point sur le Comité Social Territorial (CST)

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, le Conseil Départemental de la Creuse souhaite maintenir une **composition paritaire** de cette instance ainsi que le **vote des représentants de la collectivité**.

De plus, l'effectif de notre collectivité au 1^{er} janvier 2022 étant compris entre 1 000 et 2 000 agents, le nombre de sièges à pourvoir au prochain scrutin devra être compris entre 5 et 8.

➔ **Compte tenu du décompte des effectifs et après consultation des organisations syndicales, il est proposé de maintenir ce nombre à 6 sièges (6 titulaires + 6 suppléants).**

Point sur la Formation spécialisée (FSSCT)

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, la désignation d'une FSSCT est obligatoire, l'effectif de notre collectivité au 1^{er} janvier 2022 étant supérieur à 200 agents. De plus, le Conseil Départemental de la Creuse souhaite maintenir une **composition paritaire** de cette instance ainsi que le **vote des représentants de la collectivité**. La composition de la FSSCT est identique à celui du CST.

➔ **Compte tenu de la composition du CST, il est donc proposé de maintenir ce nombre également à 6 pour la FSSCT (6 titulaires + 6 suppléants).**

Point sur les Commissions Administratives Paritaires (CAP)

Conformément aux textes réglementaires en vigueur et au vu des effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2018, le nombre de sièges à pourvoir par catégories et groupes hiérarchiques est le suivant :

Catégories hiérarchiques	Effectifs comptabilisés au 1 ^{er} janvier 2022	Représentativité femmes / hommes	Nombre de sièges à pourvoir
CATEGORIE C	Effectif compris entre 500 et 750 agents	Femmes : 44,44 % Hommes : 55,56 %	6 titulaires + 6 suppléants
CATEGORIE B	Effectif compris entre 40 et 250 agents	Femmes : 57,14 % Hommes : 42,86 %	4 titulaires + 4 suppléants
CATEGORIE A	Effectif compris entre 40 et 250 agents	Femmes : 78,36 % Hommes : 21,64 %	4 titulaires + 4 suppléants

Point sur les Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

Conformément aux textes réglementaires en vigueur et au vu des effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2018, le nombre de sièges à pourvoir par catégories est le suivant :

Catégories hiérarchiques	Effectifs comptabilisés au 1 ^{er} janvier 2022	Représentativité femmes / hommes	Nombre de sièges à pourvoir
CATEGORIE C	Effectif compris entre 100 et 250 agents	Femmes : 67,65 % Hommes : 32,35 %	5 titulaires + 5 suppléants

Modalités de vote

Depuis 2018, le vote électronique est une modalité possible d'organisation du scrutin. Ce dispositif devrait favoriser la participation car les possibilités de vote sont étendues à la fois sur la durée (possibilité de mettre en place un scrutin sur un maximum de 8 jours) et de voter sur différents supports (ordinateur et/ou téléphone professionnel et/ou personnel). Afin de réussir ce changement et cette modernisation dans l'organisation du scrutin, des actions de communication et d'accompagnement des agents seront mises en place tout au long de l'année avec le prestataire retenu pour fournir cette prestation de vote électronique.

→ Il est donc proposé d'instaurer le vote électronique pour les scrutins de 2022 et d'établir la période de vote du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Rédaction de trois protocoles électoraux

Afin de favoriser le dialogue social, de planifier et sécuriser toute la démarche qui conduira au jour des élections professionnelles, trois protocoles électoraux sont en cours de rédaction : un relatif à l'élection des représentants du personnel pour le Comité Social Territorial, un relatif à l'élection des représentants du personnel pour les CAP et un relatif à l'élection des représentants du personnel pour les CCP.

Leurs rédactions font l'objet de la création d'un groupe de travail avec les organisations syndicales et la Direction des ressources humaines en charge de ce projet.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé :

- § de maintenir à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial ainsi qu'à la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;
- § de maintenir une composition paritaire au Comité Social Territorial ainsi qu'à la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ; ainsi que le vote des représentants de la collectivité ;
- § d'instaurer le vote électronique pour les différents scrutins et d'établir la période de vote du 1^{er} au 8 décembre 2022.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines

MEDECINE PREVENTIVE - AVENANT GCS SIC

Il s'agit de modifier la convention intitulée « Médecine préventive – convention de mise à disposition de personnel et de moyens », pour pouvoir affecter une seconde infirmière dans le service.

Le service de médecine préventive assure le suivi médical de l'ensemble des agents de la collectivité mais également le suivi d'une partie des agents relevant du Centre Départemental de Gestion 23 et de ceux relevant du GCS-SIC*, dans le cadre de conventions passées avec ces deux structures.

Pour rappel, ce service est composé de 2 médecins, 3 infirmières (création d'un 3ème poste lors de l'Assemblée Départementale de décembre 2021) et de 2 secrétaires, qui ont en charge le suivi de près de 7 000 agents. Cet effectif reste faible en comparaison des besoins mais les difficultés pour recruter des médecins sont ici bien réelles.

S'agissant du partenariat avec le GCS-SIC, celui-ci a fait l'objet de deux conventions : une convention d'objectifs et de moyens signée en 2016 et une convention de mise à disposition de personnels et de moyens signée en 2017.

Or, pour pourvoir l'emploi d'infirmière créé à l'Assemblée départementale de décembre dernier, il convient d'établir un avenant à la convention de 2017 - qui prévoyait en son article 2 que l'effectif à disposition du GCS-SIC était composé de 3 emplois (un médecin, une infirmière, une secrétaire) pourvus soit par voie de recrutement direct par le Département, soit avec des agents mis à disposition par le Centre Hospitalier de GUERET- .

Cet avenant (voir annexe) doit prévoir que l'équipe est désormais composée d'un médecin, de **deux** infirmières et d'une secrétaire. La seconde infirmière sera mise à disposition du GCS-SIC par le Département ou par un autre établissement adhérent au GCS-SIC (ce qui est le cas à l'issue du jury, l'agent recruté relevant du Centre Hospitalier de ST-VAURY).

**Groupement de Coopération Sanitaire – Service Inter-établissements creusois qui regroupe 18 établissements : 11 EHPAD, 6 centres hospitaliers et le CDEF (Centre de l'Enfance et de la Famille).*

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé, d'autoriser Mme la Présidente du Conseil Départemental à signer l'avenant n°1 à la convention « Médecine préventive – mise à disposition de personnel et de moyens » tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

AVENANT N°1 à la CONVENTION

MEDECINE PREVENTIVE – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MOYENS

Signée le 10 avril 2017

Article 1 : Le premier alinéa de l'article 2 de la convention du 10 avril 2017 est modifié ainsi qu'il suit :

L'équipe de médecine préventive est composée de 4 agents affectés sur les emplois suivants :

- 1 emploi de médecin territorial - catégorie A,
- 2 emplois d'infirmier – catégorie A,
- 1 emploi de secrétaire médicale – catégorie B ou C.

Ces emplois seront pourvus par des agents recrutés directement par le Conseil Départemental et mis à disposition du GCS-SIC ou par des agents mis à disposition du GCS-SIC par des établissements adhérents au GCS-SIC. Le cas échéant. Ils pourront être pourvus par des agents contractuels.

Les autres dispositions contenues dans l'article 2 et au-delà, dans la convention du 10 avril 2017 restent en vigueur.

Fait à GUERET, le

Pour le Groupement de Coopération Sanitaire
Service Inter-hospitalier Creusois
L'administratrice,

Pour le Conseil Départemental de le Creuse
La Présidente du Conseil Départemental,

Pour le Centre Hospitalier de GUERET
Le Directeur,

Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS

Le présent rapport porte sur l'évolution de plusieurs emplois permanents au sein de différents services de la collectivité : transformation, création et suppression de postes, afin de répondre aux besoins de l'organisation.

A – Impact des propositions sur le tableau des emplois de la collectivité

1 – Pôle Ressources et Modernisation

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)	Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi
	Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)
<p>Pôle Ressources et Modernisation</p> <p>Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information (DUNSI)</p> <p>Service Développement des usages et qualité de Service</p> <p>Libellé de l'emploi : Chef de service</p> <p>Catégorie A</p> <p>CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades</p>	<p>Pôle Ressources et Modernisation</p> <p>Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information (DUNSI)</p> <p>Service Opérations Cellule Collèges</p> <p>Libellé de l'emploi : Gestionnaire aux usages numériques</p> <p>Catégorie B</p> <p>CE : Techniciens territoriaux – tous grades</p>
<p>Pôle Ressources et Modernisation</p> <p>Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information (DUNSI)</p> <p>Libellé de l'emploi : Administrateur SID (Système d'Information Décisionnel)</p> <p>Catégorie A</p> <p>CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades</p>	<p>Direction Générale des Services</p> <p>Mission Evaluation et Performance</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de mission intégration données de pilotage stratégique et animation de réseau</p> <p>Catégorie A ou B</p> <p>CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades ou CE : Techniciens territoriaux – tous grades</p> <p>CE : Attachés territoriaux – tous grades Ou CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades</p>
<p>Direction Générale des Services</p> <p>Libellé de l'emploi : Assistant technique polyvalent</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades</p>	<p>Pôle Ressources et Modernisation</p> <p>Direction des Ressources Humaines Sous-Direction de la Qualité de Vie au Travail Service Sécurité au Travail et Moyens Généraux</p> <p>Libellé de l'emploi : Agent de gardiennage et de surveillance</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades</p>

Il s'agit de réaffecter un poste de la Direction Générale des Services pour consolider l'équipe des gardiens du service Sécurité au Travail et Moyens Généraux de la DRH-Qualité de Vie au Travail. L'équipe comportera ainsi 3 postes, ce qui permettra un fonctionnement satisfaisant : les agents seront d'astreinte une semaine sur 3 (comme c'est le cas aujourd'hui mais avec un poste non stabilisé).

Proposition : création nette d'un nouvel emploi
Direction Générale des Services Direction du Développement et de l'Innovation Libellé de l'emploi : Chef de projet Accueil / Attractivité Catégorie A ou B CE : Attachés territoriaux – tous grades Ou CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades

NB : le contrat de projet « Chargé de mission accueil et attractivité », créé par l'Assemblée Départementale du 17 décembre 2021, est supprimé.

2- Pôle Cohésion des Territoires

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)	Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi
	Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)
Pôle Cohésion des Territoires Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports Collège de Crocq Restauration et Hébergement Libellé de l'emploi : Aide Cuisine Catégorie C CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Ou CE : Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement – tous grades	Pôle Cohésion des Territoires Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports Collège de Crocq Restauration et Hébergement Libellé de l'emploi : Second de cuisine Catégorie C CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Ou CE : Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement – tous grades
Pôle Cohésion des Territoires Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports Collège de Parsac Restauration et Hébergement Libellé de l'emploi : Aide Cuisine Catégorie C CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Ou CE : Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements	Pôle Cohésion des Territoires Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports Collège de Parsac Restauration et Hébergement Libellé de l'emploi : Second de cuisine Catégorie C CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Ou CE : Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements

d'Enseignement – tous grades	d'Enseignement – tous grades
<p>Pôle Cohésion des Territoires Service Ressources</p> <p>Libellé de l'emploi : Adjoint au Chef du service</p> <p>Catégorie A ou B</p> <p>CE : Attachés territoriaux – tous grades Ou CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades</p>	<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports</p> <p>Service Coordination des Collèges</p> <p>Libellé de l'emploi : Chef de service Coordination Collèges</p> <p>Catégorie A ou B</p> <p>CE : Attachés territoriaux – tous grades Ou CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades</p>

3 – Pôle Cohésion Sociale

a) Direction

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)	Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi
	Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)
<p>Pôle Cohésion Sociale Coordination administrative et financière</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé de la tarification des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux</p> <p>Catégorie A</p> <p>CE : Attachés territoriaux – tous grades</p>	<p>Pôle Cohésion Sociale Coordination administrative et financière</p> <p>Libellé de l'emploi : Coordinateur Etablissement - Chargé de la tarification des établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux</p> <p>Catégorie A ou B</p> <p>CE : Attachés territoriaux – tous grades Ou CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades</p>

b) Direction des Personnes en Perte d'Autonomie (DPPA)

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)	Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi
	Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)
Pôle Cohésion Sociale Direction des Personnes en Perte d'Autonomie (DPPA) Cellule RCET (Recours Contentieux Effectivité Tutelle) Libellé de l'emploi : Assistant Administratif chargé de la récupération de l'aide sociale Catégorie B ou C CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades Ou CE : Adjoints administratifs territoriaux – tous grades	Pôle Cohésion Sociale Direction des Personnes en Perte d'Autonomie (DPPA) Cellule RCET (Recours Contentieux Effectivité Tutelle) Libellé de l'emploi : Chargé de Mission Contractualisation des Etablissements Médico-sociaux habilités à l'aide sociale et Récupération Catégorie B CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades

B - Impact des propositions sur le tableau des effectifs de la collectivité

Il conviendra de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonction.

C – Impact des propositions sur l'organigramme de la collectivité

Les organigrammes impactés par ces transformations de poste seront mis à jour au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonction.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé d'adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes (suppression/création) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Les propositions portent notamment sur :

- la modification du tableau des emplois de la collectivité ;
- la modification du tableau des effectifs de la collectivité ;
- la modification de l'organigramme de la collectivité.

RAPPEL DES PROPOSITIONS DU RAPPORT CITE EN OBJET :

OBJET DU RAPPORT : Suppressions et créations de postes

Le présent rapport porte sur l'évolution de plusieurs emplois permanents au sein de différents services de la collectivité : transformation, création et suppression de postes, afin de répondre aux besoins de

l'organisation.

A – Impact des propositions sur le tableau des emplois de la collectivité

1 – Pôle Ressources et Modernisation

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)	Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi
	Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)
Pôle Ressources et Modernisation Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information (DUNSI) Service Développement des usages et qualité de Service Libellé de l'emploi : Chef de service Catégorie A CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades	Pôle Ressources et Modernisation Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information (DUNSI) Service Opérations Cellule Collèges Libellé de l'emploi : Gestionnaire aux usages numériques Catégorie B CE : Techniciens territoriaux – tous grades
Pôle Ressources et Modernisation Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information (DUNSI) Libellé de l'emploi : Administrateur SID (Système d'Information Décisionnel) Catégorie A CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades	Direction Générale des Services Mission Evaluation et Performance Libellé de l'emploi : Chargé(e) de mission intégration données de pilotage stratégique et animation de réseau Catégorie A ou B CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades ou CE : Techniciens territoriaux – tous grades CE : Attachés territoriaux – tous grades Ou CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades
Direction Générale des Services Libellé de l'emploi : Assistant technique polyvalent Catégorie C CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades	Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction de la Qualité de Vie au Travail Service Sécurité au Travail et Moyens Généraux Libellé de l'emploi : Agent de gardiennage et de surveillance Catégorie C CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades

Il s'agit de réaffecter un poste de la Direction Générale des Services pour consolider l'équipe des gardiens du service Sécurité au Travail et Moyens Généraux de la DRH-Qualité de Vie au Travail. L'équipe comportera ainsi 3 postes, ce qui permettra un fonctionnement satisfaisant : les agents seront d'astreinte une semaine sur 3 (comme c'est le cas aujourd'hui mais avec un poste non stabilisé).

Proposition : création nette d'un nouvel emploi

Direction Générale des Services

Direction du Développement et de l'Innovation

Libellé de l'emploi : Chef de projet Accueil / Attractivité

Catégorie A ou B

CE : Attachés territoriaux – tous grades

Ou

CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades

NB : le contrat de projet « Chargé de mission accueil et attractivité », créé par l'Assemblée Départementale du 17 décembre 2021, est supprimé.

2- Pôle Cohésion des Territoires

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)	Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi
	Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)
Pôle Cohésion des Territoires Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports Collège de Crocq Restauration et Hébergement Libellé de l'emploi : Aide Cuisine Catégorie C CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Ou CE : Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement – tous grades	Pôle Cohésion des Territoires Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports Collège de Crocq Restauration et Hébergement Libellé de l'emploi : Second de cuisine Catégorie C CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Ou CE : Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement – tous grades
Pôle Cohésion des Territoires Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports Collège de Parsac Restauration et Hébergement Libellé de l'emploi : Aide Cuisine Catégorie C CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Ou CE : Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement – tous grades	Pôle Cohésion des Territoires Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports Collège de Parsac Restauration et Hébergement Libellé de l'emploi : Second de cuisine Catégorie C CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Ou CE : Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement – tous grades
Pôle Cohésion des Territoires Service Ressources Libellé de l'emploi : Adjoint au Chef du service	Pôle Cohésion des Territoires Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports Service Coordination des Collèges

Catégorie A ou B CE : Attachés territoriaux – tous grades Ou CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades	Libellé de l'emploi : Chef de service Coordination Collèges Catégorie A ou B CE : Attachés territoriaux – tous grades Ou CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades
--	---

3 – Pôle Cohésion Sociale

a) Direction

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)	Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi
	Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)
Pôle Cohésion Sociale Coordination administrative et financière Libellé de l'emploi : Chargé de la tarification des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux Catégorie A CE : Attachés territoriaux – tous grades	Pôle Cohésion Sociale Coordination administrative et financière Libellé de l'emploi : Coordinateur Etablissement - Chargé de la tarification des établissements sanitaires sociaux et médico- sociaux Catégorie A ou B CE : Attachés territoriaux – tous grades Ou CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades

b) Direction des Personnes en Perte d'Autonomie (DPPA)

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine – à supprimer)	Proposition : suppression de l'emploi actuel et création d'un nouvel emploi
	Nouvel emploi (poste transformé – poste créé)
Pôle Cohésion Sociale Direction des Personnes en Perte d'Autonomie (DPPA) Cellule RCET (Recours Contentieux Effectivité Tutelle) Libellé de l'emploi : Assistant Administratif chargé de la récupération de l'aide sociale Catégorie B ou C CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades Ou CE : Adjoints administratifs territoriaux – tous grades	Pôle Cohésion Sociale Direction des Personnes en Perte d'Autonomie (DPPA) Cellule RCET (Recours Contentieux Effectivité Tutelle) Libellé de l'emploi : Chargé de Mission Contractualisation des Etablissements Médico-sociaux habilités à l'aide sociale et Récupération Catégorie B CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades

B - Impact des propositions sur le tableau des effectifs de la collectivité

Il conviendra de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonction.

C – Impact des propositions sur l’organigramme de la collectivité

Les organigrammes impactés par ces transformations de poste seront mis à jour au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonction.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines

MODIFICATION DU BAREME DE REMBOURSEMENT DES INDEMNITES KILOMETRIQUES

Le présent rapport informe l'Assemblée départementale de la modification du barème de remboursement des indemnités kilométriques (dans le cadre des frais occasionnés par des déplacements temporaires), et l'invite à délibérer à ce sujet.

L'arrêté du 14 mars 2022 modifie l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 (fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État).

Les indemnités kilométriques sont augmentées de 10 % et sont fixées comme suit :

Puissance du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 km à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Ce nouveau barème prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022. Il est applicable aux déplacements temporaires des agents de la collectivité, ainsi qu'à ceux des élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé, d'appliquer le nouveau barème applicable aux déplacements temporaires des agents et des élus, à compter du 1^{er} janvier 2022 (détail ci-après).

RAPPEL DES PROPOSITIONS DU RAPPORT EN OBJET

L'arrêté du 14 mars 2022 modifie l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 (fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État).

Les indemnités kilométriques sont augmentées de 10 % et sont fixées comme suit :

Puissance du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 km à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Ce nouveau barème prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022. Il est applicable aux déplacements temporaires des agents de la collectivité, ainsi qu'à ceux des élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines

INDEMNITES KILOMETRIQUES POUR LE PERSONNEL DU COLLEGE DE CROCQ

Dans le cadre du transfert provisoire du collège de Crocq dans l'ancien collège de Giat, certains agents seront impactés financièrement par des frais kilométriques supplémentaires. A ce titre, une indemnisation peut leur être versée.

Le 8 octobre 2021, les locaux du collège de Crocq ont dû être évacués suite à des désordres structurels constatés sur le bâtiment. Par suite, les collégiens, le personnel du Département, les équipes de l'Education Nationale, ont dû être accueillis provisoirement sur le site de la Colonie de Vacances à CROCQ.

Une autre solution devant être trouvée à compter de la rentrée de février 2022 (la colonie n'étant plus disponible), la décision a été prise en concertation de transférer le collège de Crocq dans l'ancien collège privé situé à GIAT, à compter du 28 février 2022.

Il convient donc d'aménager autant que possible les conditions de travail de nos agents pour limiter les contraintes qui vont leur être imposées par ce transfert à Giat.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé, d'accorder une indemnité kilométrique au personnel du collège de Crocq pour qui le transfert du collège sur le site de Giat occasionnera un surcroît de frais de déplacement à compter du 28 février 2022. Seront indemnisés les kilomètres supplémentaires ainsi occasionnés (détail ci-après).

RAPPEL DES PROPOSITIONS DU RAPPORT EN OBJET :

Le 8 octobre 2021, les locaux du collège de Crocq ont dû être évacués suite à des désordres structurels constatés sur le bâtiment. Par suite, les collégiens, le personnel du Département, les équipes de l'Education Nationale, ont dû être accueillis provisoirement sur le site de la Colonie de Vacances à CROCQ.

Une autre solution devant être trouvée à compter de la rentrée de février 2022 (la colonie n'étant plus disponible), la décision a été prise en concertation de transférer le collège de Crocq dans l'ancien collège privé situé à GIAT, à compter du 28 février 2022.

Il convient donc d'aménager autant que possible les conditions de travail de nos agents pour limiter les contraintes qui vont leur être imposées par ce transfert à Giat.

Propositions : considérant que les agents du Département affectés à ce collège ont une résidence administrative à CROCQ, que le transfert du collège occasionnera pour certains des frais supplémentaires liés au trajet, il est proposé que les frais kilométriques supplémentaires engagés par ces agents pour se rendre à GIAT fassent l'objet d'une indemnisation.

Le remboursement de ces frais sera calculé selon les barèmes de l'arrêté du 14 mars 2022, modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

Les dépenses qui en résulteront seront imputées au Chapitre 932.21 – Article 62511.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

The logo for the SLOW initiative, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

CD - ACCUEIL ET ATTRACTIVITÉ

Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST COORDINATION CULTURELLE

CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ : DONATION AU PROFIT DU DÉPARTEMENT

Par convention du 14 septembre 2011, le Département a confié la gestion, la conservation, la préservation et l'accroissement de l'ensemble des collections du Musée départemental de la Tapisserie au Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé.

En application de l'article 7 de cette convention, les œuvres et objets constituant ces collections mis à disposition du Syndicat demeurent la propriété du Département. Le service des Musées de France, responsable du label « Musée de France » a souhaité que les collections restent indivisibles.

Aussi, toutes les acquisitions nouvelles effectuées par le Syndicat mixte font-elles l'objet d'une donation au profit du Département, lequel les remet immédiatement à la disposition du Syndicat.

Pour 2022, cela concerne les œuvres acquises par le Syndicat mixte en 2021 :

- Tapis, Manufacture Sallandrouze de Larmonaix d'après Amédée Couder, acquis le 1/03/2021 à la Galerie C. John, pour un prix de 8 090,60 €,
- Projet de tapis pour le grand salon de réception de l'hôtel de ville de Paris d'après Amédée Couder, acquis le 26/03/2021 à la Maison de ventes aux enchères Koller, pour un prix de 1 373,34 €,
- Tapisserie « Le mariage de Pâris et Hélène » d'Isaac Moillon, acquise le 10/04/2021 à la SAS Emmanuel LAYAN & Associés, pour un prix de 7 688 €,
- Tapisseries, ensemble de trois verdure : « Verdure à la licorne », « Verdure au pélican », « Entrefenêtre au canard », acquises le 16/06/2021 à la galerie Deloys, pour un prix de 30 500 €,
- Tapisseries des Ateliers de la Marche Vers 1600 : Tableau 143 « Chasse à l'épieu et au filet » et Tableau 146 « Chasse à l'éléphant », acquises le 20/10/2021 à la galerie Binoche et Giquelo SARL, pour un prix de 13 000 €,
- Tapisserie de Marc Petit acquise le 05/11/2021 à Monsieur Guy Kouyoumdjian, pour un prix de 4 950 €,
- Tapisserie « La Rencontre du Cannibale et des Carnassiers », d'après le carton de Daniel Riberzani, acquise le 15/06/2021 à Madame Francine ORTIZ, pour un prix de 45 000 €.

Ont été acquises auprès de la galerie Baron Ribeyre & Associés, les œuvres suivantes :

- Garniture de siège comprenant un fond, un dossier et deux manchettes à décor floral d'un fauteuil, acquise le 27/05/2021, pour un prix de 320 €,
- Garniture de siège comprenant un fond, un dossier et un écran à décor floral dans un encadrement fleuri, acquise le 27/05/2021, pour un prix de 154 €,
- Deux compositions florales d'après H. Faureau, acquises le 27/05/2021, pour un prix de 192 €,
- Deux fonds de canapé à décor de volatiles, acquis le 27/05/2021, pour un prix de 256 €,
- Trois joues de canapé à décor de vases fleuris, rinceaux et guirlandes, acquises le 27/05/2021, pour un prix de 192 €,
- Carton de tapisserie intitulé « Allégorie de l'Automne et de l'Hiver », acquis le 27/05/2021, pour un prix de 704 €,
- Fond de canapé pour une verdure exotique à décor de volatiles dans un paysage, acquis le 27/05/2021, pour un prix de 320 €,
- Garniture de canapé comprenant un fond et un dossier de paysage dans un encadrement fleuri, acquise le 27/05/2021, pour un prix de 384 €.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter la donation par le Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé, des œuvres dont il est devenu propriétaire en 2021, pour un montant global de 113 123,94 € :

- Tapis, Manufacture Sallandrouze de Larmonaix d'après Amédée Couder, acquis le 1/03/2021 à la Galerie C. John, pour un prix de 8 090,60 €,
- Projet de tapis pour le grand salon de réception de l'hôtel de ville de Paris d'après Amédée Couder, acquis le 26/03/2021 à la Maison de ventes aux enchères Koller, pour un prix de 1 373,34 €,
- Tapisserie « Le mariage de Pâris et Hélène » d'Isaac Moillon, acquise le 10/04/2021 à la SAS Emmanuel LAYAN & Associés, pour un prix de 7 688 €,
- Tapisseries, ensemble de trois verdure : « Verdre à la licorne », « Verdre au pélican », « Entrefenêtre au canard », acquises le 16/06/2021 à la galerie Deloys, pour un prix de 30 500 €,
- Tapisseries des Ateliers de la Marche Vers 1600 : Tableau 143 « Chasse à l'épieu et au filet » et Tableau 146 « Chasse à l'éléphant », acquises le 20/10/2021 à la galerie Binoche et Giquelo SARL, pour un prix de 13 000 €,
- Tapisserie de Marc Petit acquise le 05/11/2021 à Monsieur Guy Kouyoumdjian, pour un prix de 4 950 €,
- Tapisserie « La Rencontre du Cannibale et des Carnassiers », d'après le carton de Daniel Riberzani, acquise le 15/06/2021 à Madame Francine ORTIZ, pour un prix de 45 000 €.

Ont été acquises auprès de la galerie Baron Ribeyre & Associés, les œuvres suivantes :

- Garniture de siège comprenant un fond, un dossier et deux manchettes à décor floral d'un fauteuil, acquise le 27/05/2021, pour un prix de 320 €,
- Garniture de siège comprenant un fond, un dossier et un écran à décor floral dans un encadrement fleuri, acquise le 27/05/2021, pour un prix de 154 €,
- Deux compositions florales d'après H. Faureau, acquises le 27/05/2021, pour un prix de 192 €,
- Deux fonds de canapé à décor de volatiles, acquis le 27/05/2021, pour un prix de 256 €,
- Trois joues de canapé à décor de vases fleuris, rinceaux et guirlandes, acquises le 27/05/2021, pour un prix de 192 €,
- Carton de tapisserie intitulé « Allégorie de l'Automne et de l'Hiver », acquis le 27/05/2021, pour un prix de 704 €,
- Fond de canapé pour une verdure exotique à décor de volatiles dans un paysage, acquis le 27/05/2021, pour un prix de 320 €,
- Garniture de canapé comprenant un fond et un dossier de paysage dans un encadrement fleuri, acquise le 27/05/2021, pour un prix de 384 €.

- de mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des propositions.

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

CD - SOLIDARITÉ, FAMILLES, VIES COLLÉGIENNE ET ÉTUDIANTE, SPORT

Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2022-2024

La Creuse doit adopter sa nouvelle stratégie pour l'insertion, d'abord au travers du Programme Départemental d'Insertion, qui définit les priorités du Conseil départemental. Ensuite, il conviendra d'adjoindre à ce plan d'action, le concours des partenaires, au travers du pacte territorial pour l'insertion (PTI).

Le présent rapport vise donc à soumettre à votre approbation, le PDI 2022-2024, qui tient également compte de la mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). Ce dernier insiste sur la nécessité de développer davantage les parcours d'insertion tournés vers l'accès à l'emploi.

C'est pour cette raison que le PDI s'oriente vers trois ambitions :

- L'identification des besoins d'emploi à pourvoir.
- L'identification des compétences.
- L'accompagnement à la mise à l'emploi.

Il vous est proposé d'approuver le PDI joint en annexe du présent rapport, qui permettra d'initier la concertation avec les partenaires, visant à l'élaboration du prochain Pacte Territorial d'Insertion. Ces 2 documents serviront également de support à la future enveloppe Fonds Social Européen + que le Département se verra confier par l'Etat.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé, d'approuver le Programme Départemental d'Insertion 2022-2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

PDI

PROGRAMME
DÉPARTEMENTAL
D'INSERTION
2022 > 2024

PACTE
TERRITORIAL
D'INSERTION
2022 > 2027

PTI



LE MOT DE LA PRESIDENTE

Le présent Programme Départemental d'Insertion (PDI) marque la volonté affirmée du Conseil départemental de s'engager pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (rSa) et, plus globalement, des demandeurs d'emploi.

Prochainement complété par un pacte territorial (PTI), qui viendra adjoindre à cet effort l'engagement de tous les partenaires incontournables, ce PDI s'inspire du bilan de l'action des années passées et prend, bien sûr, en considération le contexte dans lequel s'inscrit notre action.

Il s'agira, au cours de ces trois prochaines années, de miser encore davantage sur un accompagnement, prenant en compte les situations individuelles dans leur globalité, afin de permettre à chacun de retrouver le chemin de l'emploi et d'une insertion réelle.

Le Conseil départemental poursuivra son action et son soutien, en faveur de solutions innovantes, permettant d'adapter en permanence les réponses de l'action publique aux difficultés des Creusois à trouver leur pleine place dans la société et, en particulier, dans le monde du travail.

Chef de file de l'insertion et de l'action sociale, le Conseil départemental a besoin de ses partenaires pour relever ces défis et sollicitera leur concours à l'atteinte de ces 3 priorités, que sont :

- La nécessaire définition des besoins en emploi à pourvoir dans le département de la Creuse,
- Faciliter l'accès à l'emploi en proposant un accompagnement adapté à chaque étape du parcours des bénéficiaire du rSa,
- L'évaluation continue du programme par les usagers et les partenaires

C'est collectivement que l'on sera en capacité d'agir efficacement en faveur des Creusois en difficulté et de leur famille.

SOMMAIRE

Le Mot de la Présidente	2
Principaux éléments de contexte du territoire	5
Données générales	5
Etat des lieux de l'emploi	7
Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active dans le département de la Creuse	11
AXE 1 : Déterminer les besoins en emploi à pourvoir dans le département de la Creuse	13
Action 1 : A travers le déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), accentuer et coordonner le réseau d'acteurs et les outils de l'insertion pour des actions et des accompagnements améliorés.	13
Action 2 : initier une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPEC)	13
Action 3 : définir les potentialités du milieu associatif et du bénévolat.....	14
Action 4 : recenser les offres de formation sur le territoire et en périphérie	14
Action 5 : partager les fiches métiers des emplois en tension	15
Action 6 : accentuer l'usage de clauses sociales dans les marchés des collectivités locales creusoises	15
Action 7 : accompagner la création d'une EBE (entreprise à but d'emploi) pour la mise en place de TTZCLD (territoire zéro chômeur de longue durée) sur le pays de Guéret	16
AXE 2 : Accéder à l'emploi en proposant un accompagnement adapté à chaque étape du parcours	16
Action 8 : Systématiser la réalisation d'un bilan de compétences des publics concernés par des « Coachs professionnels et de vie »	16
Action 9 : Elaborer un parcours professionnel :	17
Action 10 : Mettre en situation vers l'emploi :	18
Action 11 : Mettre en emploi :	18
AXE 3 : Évaluation continue du programme par les usagers et les partenaires	19
Action 12 : Accélérer le démarrage du parcours d'insertion des bénéficiaires du rSa	19
Action 13 : Informer et améliorer l'appropriation par les bénéficiaires du cadre global	20
de l'accompagnement	20
Action 14 : Favoriser et Initier une représentation des bénéficiaires au sein des instances de suivi du programme.....	20
Action 15 : Mettre en place les outils nécessaires pour évaluer les impacts des actions proposées dans le cadre du programme d'insertion.	21
Pacte Territorial d'Insertion et d'Emploi (PTI-E)	22
Axe 1 : Garantir l'accès de tous vers l'emploi.....	23
Axe 2 : Améliorer l'accès aux conditions d'emploi.....	23
Axe 3 : Connaître, mesurer et évaluer.....	23
Axe 4 : Une gouvernance au service d'un développement de proximité.....	23

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE DU TERRITOIRE

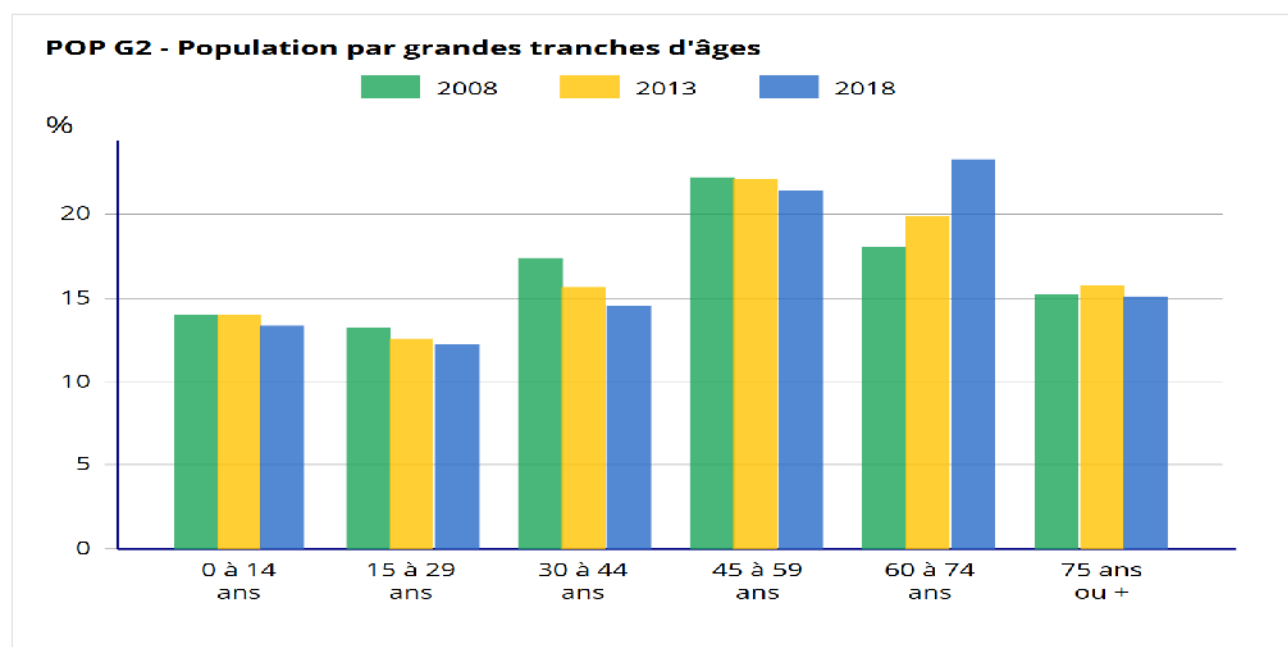
DONNEES GENERALES

Démographie

La Creuse comptait 117 503 habitants en 2018, soit environ 2% de la population régionale. La baisse de la population s'explique par un taux de natalité ne permettant pas de compenser le vieillissement de la population. (758 naissances domiciliées en 2020 contre 2013 décès domiciliés)

Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021

	2008	2013	2018
0 à 14 ans	14,0	14,0	13,4
15 à 29 ans	13,2	12,6	12,3
30 à 44 ans	17,4	15,6	14,5
45 à 59 ans	22,2	22,1	21,4
60 à 74 ans	18,1	19,9	23,3
75 ans ou +	15,2	15,8	15,1

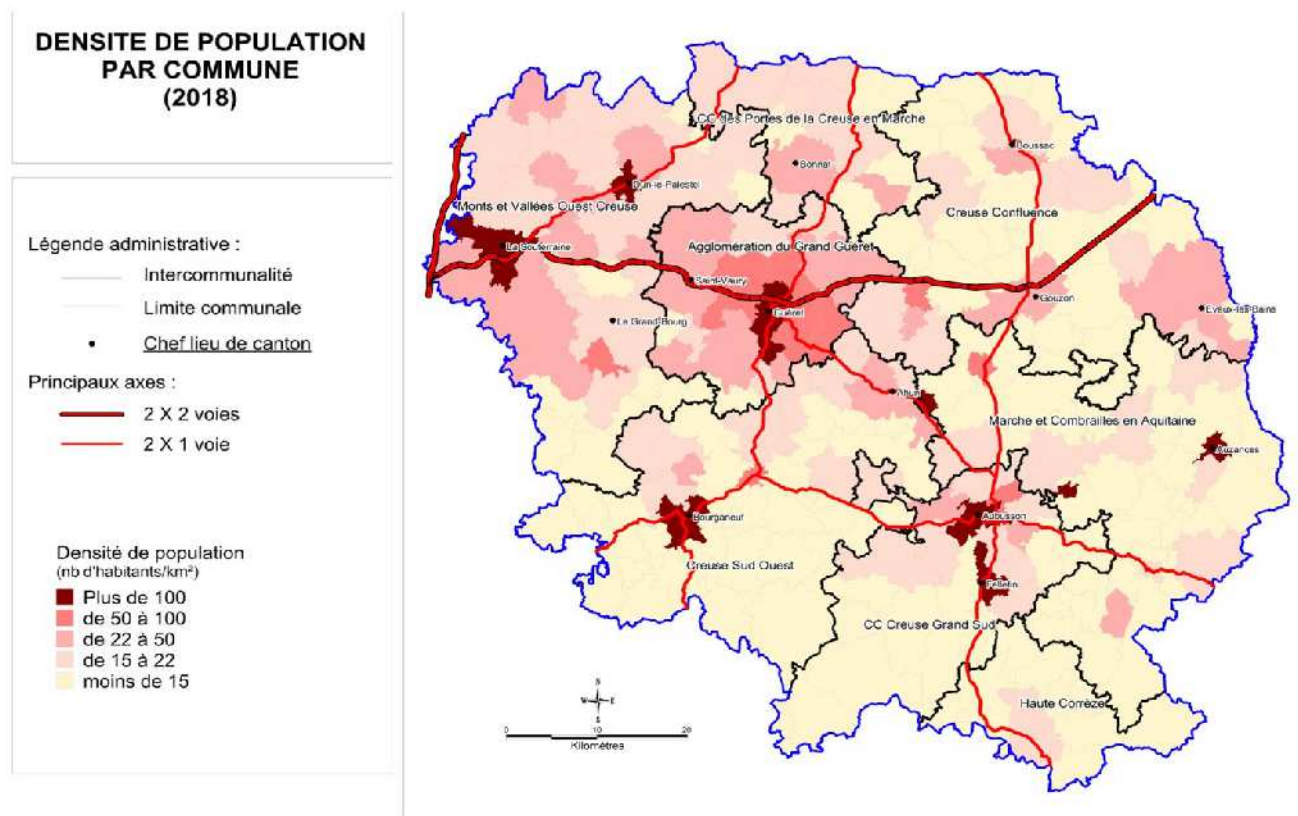


Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

La Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2018 s'établit à 21,1 habitants par Km² (contre 71% au niveau régional). Toutefois, la population n'est pas répartie de manière homogène sur le territoire et se concentre davantage sur les communes de Guéret, La

Souterraine et Aubusson, ainsi que sur les communes desservies par les principaux axes routiers.

Densité de la population par commune du département de la Creuse 2018.



Réalisation : CC1 de la Creuse, Observatoire Economique de la Creuse, février 2018.
Sources : fonds cartographiques IGN BDCaro, INSEE (pop municipale 2018).

Un taux de pauvreté en recul mais supérieur aux moyennes régionales et nationales

En 2019, le Taux de pauvreté en % est de 18,1 contre 18,7% sur le département en 2018.
(Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2021)

Par comparaison à la même date (2018), il était de 13,6% au niveau régional et de 14,8% au niveau national.

Une baisse nette du chômage sur les dernières années qui s'accroît en 2021

Le taux d'activité en 2018 s'établissait à 73,2% des actifs (72,8% en 2016 contre 73,8% au niveau régional et national).

Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2018

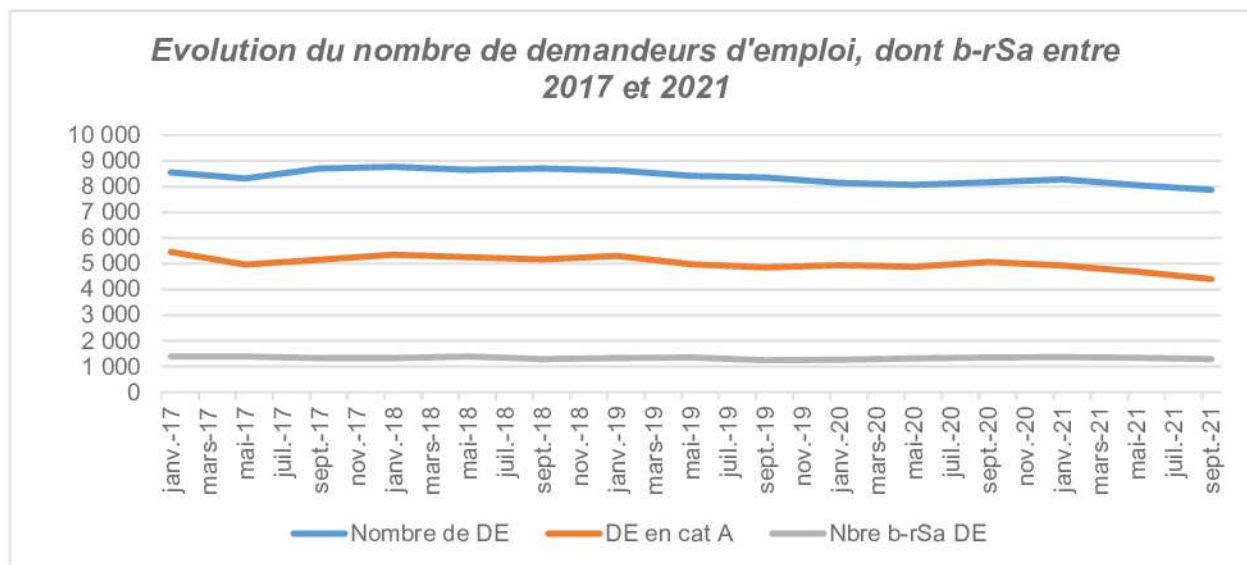
Département de la Creuse (23)

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2018
Ensemble	73 755	70 763	66 492
Actifs en %	69,8	71,7	73,2
Actifs ayant un emploi en %	62,8	62,9	64,2
Chômeurs en %	7,0	8,8	9,0
Inactifs en %	30,2	28,3	26,8
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,7	6,9	7,2
Retraités ou préretraités en %	13,3	12,8	10,9
Autres inactifs en %	9,2	8,6	8,7

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

De manière plus proche, et sur la période de janvier 2017 à Juillet 2021, on constate que le taux de chômage avait augmenté de 1.8% entre décembre 2019 et 2020, avant de diminuer de nouveau de 2% entre décembre 2020 et décembre 2021.



Source : Pôle Emploi, observatoire de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine

ETAT DES LIEUX DE L'EMPLOI

Le département de la Creuse est divisé en deux bassins de l'emploi (*Guéret et Aubusson*). On comptabilise, en 2020 40 100, emplois dont 32 100 emplois salariés et 8 000 emplois non-salariés en 2020. La proportion de l'emploi non salarié est donc plus importante en Creuse qu'à l'échelle régionale (20% contre 14% et 11% au niveau national).

Comme d'autres territoires, la Creuse connaît une relative tension sur certains secteurs d'activité, qui sont également ceux qui recrutent le plus. Parmi eux, les services à la personne

demeurent un domaine à fort besoin de main-d'œuvre, qui peine à recruter (les offres d'emploi de l'aide à domicile sont jugées difficiles à pourvoir à 91%). Les autres secteurs qui recrutent sont l'agriculture et dans une moindre mesure l'hôtellerie restauration.

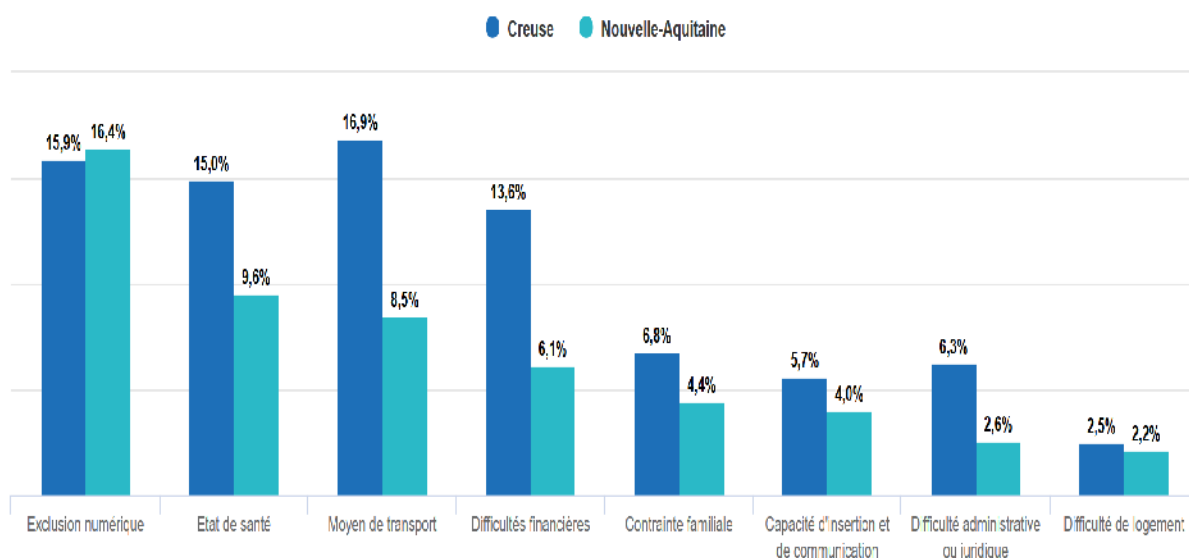
Outre l'aide à domicile et plus globalement l'aide à la personne, on retrouve parmi les offres d'emploi jugées difficiles à pourvoir : les métiers de conducteurs routiers (97.5%), de l'hôtellerie (95%) et de la restauration (72%).

► 1 806 PROJETS DE RECRUTEMENT JUGÉS DIFFICILES, SOIT 57,6% DES PROJETS

Les 10 premiers métiers en nombre de projets de recrutement jugés difficiles	Projets jugés difficiles	Total projets	% de projets jugés difficiles
Aides-soignants (médico-psycho., auxil. puériculture, assistants médicaux...)	188	243	77,3%
Agents de services hospitaliers	146	211	69,4%
Aides à domicile et aides ménagères	141	155	91,0%
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine	72	81	89,7%
Cuisiniers	71	101	70,3%
Serveurs de cafés, de restaurants (y.c. commis)	71	98	72,0%
Infirmiers, cadres infirmiers et puéricultrices	70	79	87,9%
Employés de l'hôtellerie	56	59	95,0%
Conducteurs routiers et grands routiers	56	57	97,5%
Professionnels de l'animation socioculturelle (animateurs et directeurs)	50	114	43,7%
Ensemble des métiers	1 806	3 135	57,6%

Guide de lecture : Aides-soignants (médico-psycho., auxil. puériculture, assistants médicaux...) regroupent 188 projets jugés difficiles à pourvoir par les employeurs sur un total de 243 projets soit une part de 77,3%

Proportion de demandeurs d'emploi par frein périphérique



🔔 42,0% des demandeurs d'emploi déclarent au moins un frein périphérique à l'emploi.

Un demandeur d'emploi peut présenter plusieurs freins.

Pour plus d'information sur les freins périphériques, veuillez consulter la rubrique [Définitions](#)

Les demandeurs d'emploi (source Pôle emploi - données brutes)
 Creuse - Mars 2022

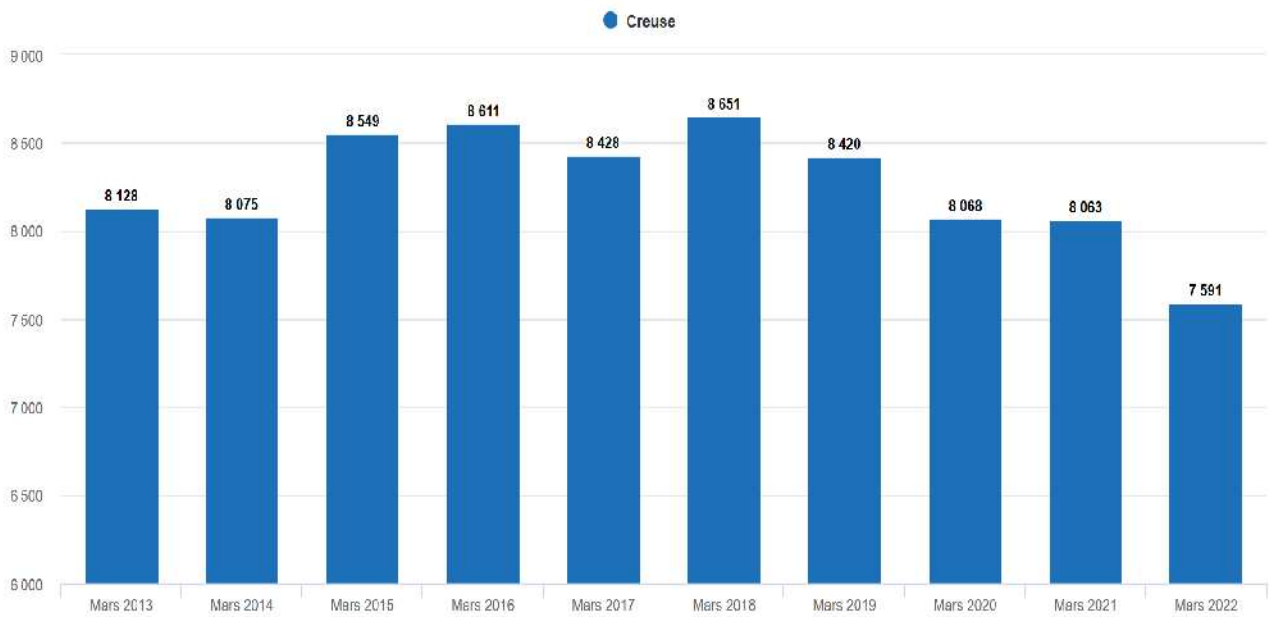


7 591
demandeurs
d'emploi cat.
ABC



-5,9%
sur un an

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi cat. ABC sur les 10 dernières années



Le taux de chômage n'avait pas connu un si bas niveau depuis 2007

7,0%

Taux de chômage en Creuse

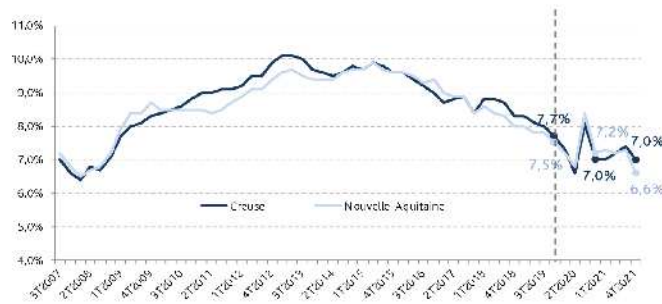
-0,7pt

Évolution par rapport au 4T2019



LE TAUX DE CHÔMAGE

Taux de chômage depuis 2007 en Creuse et Nouvelle-Aquitaine



Le taux de chômage est de **7,0%** au 4^{ème} trimestre 2021 en Creuse (6,6% en Nouvelle-Aquitaine).

Il n'a pas été aussi faible depuis 2008.

Les offres d'emploi déposées à Pôle emploi (source Pôle-emploi - données brutes)
Creuse - Cumul de mai 2021 à avril 2022



Typologie des offres d'emploi

Répartition des offres d'emploi par typologie

Territoire Département | Creuse Période Avril 2022

Chiffres-Clés

	Nombre	Evolution par rapport à 2019	Evolution par rapport à 2021	Evolution sur un an
Agriculture	61	+45,2%	0,7%	+21,9%
Industrie	241	7,3%	1,0%	+60,5%
Construction	143	-23,5%	0,9%	+26,7%
Commerce	307	+7,3%	0,8%	+50,4%
Services	3 154	+26,8%	1,0%	+56,6%
Non qualifié	1 500	+17,6%	0,9%	+70,9%
Qualifié	1 941	+22,0%	1,0%	+43,1%
Agent de maîtrise/technicien	314	+2,6%	0,8%	+10,9%
Cadre	151	+67,8%	1,4%	+57,3%
Temps plein (32h ou plus)	2 917	+24,8%	0,9%	+54,9%
Temps partiel (moins de 32h)	989	+6,9%	1,3%	+49,6%

Demande d'emploi par public

Emploi et recrutements par secteur

Secteur	Part
Industrie	5,8%
Construction	3,7%
Commerce	7,9%
Services	80,7%
Non qualifié	38,4%
Qualifié	42,4%
Agent de maîtrise/technicien	19,7%
Cadre	45,7%
Temps plein (32h ou plus)	81,0%
Temps partiel (moins de 32h)	9,2%
Temps plein (32h ou plus)	3,9%
Temps partiel (moins de 32h)	2,7%
Temps plein (32h ou plus)	74,7%
Temps partiel (moins de 32h)	25,3%
Temps plein (32h ou plus)	81,6%
Temps partiel (moins de 32h)	18,4%

Les principaux indicateurs du marché du travail ont retrouvé leur niveau d'avant-crise



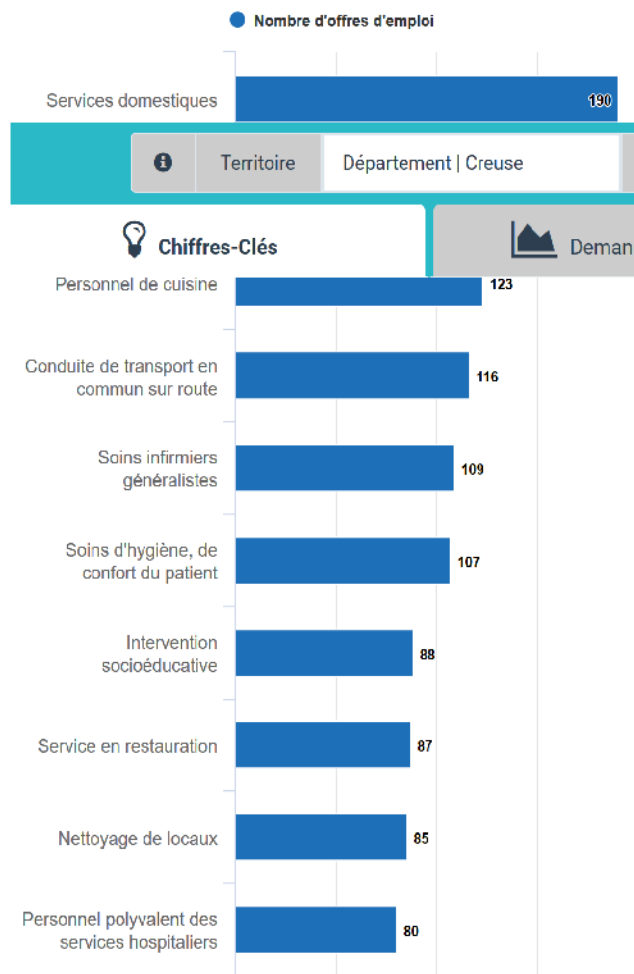
SYNTHÈSE

	Creuse	Nouvelle-Aquitaine	
	Nombre	Evolution par rapport à 2019	Evolution par rapport à 2019
Emploi salarié (au 4T2021)	32 700	+1,2%	+2,5%
Emploi intérimaire (au 4T2021)	786	+15,4%	+9,0%
Taux de chômage (au 4T2021)	7,0%	-0,7pt	-0,9pt
DEFM Cat. A (au 1T2022)	4 350	-9,8%	-12,6%
DEFM Cat. ABC (au 1T2022)	7 640	-5,9%	-5,1%
Recrutements (hors intérim) (cumul avril 2021 - mars 2022)	23 583	-2,0%	-2,8%
Offres d'emploi enregistrées (cumul avril 2021 - mars 2022)	3 921	+14,4%	+25,1%
Indicateur de retour à l'emploi (Janvier à septembre 2021)	4 090	+9,2%	+8,5%
Projets de recrutement (BMO) (Année 2022 : évolution sur un an)	3 600	+11,5%	+11,3%

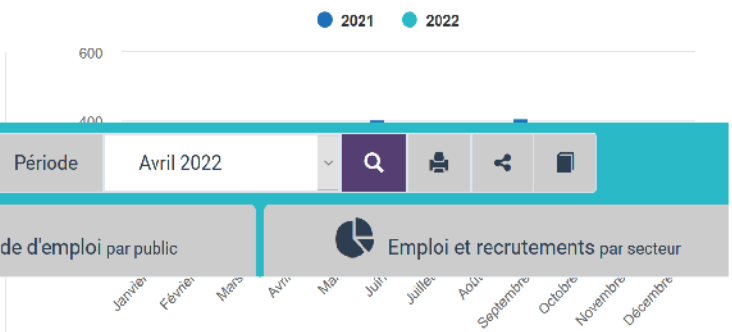
Clé de lecture

- Indicateur dégradé par rapport à l'avant-crise
- Indicateur stable par rapport à l'avant-crise
- Indicateur en amélioration par rapport à l'avant-crise

Les métiers les plus proposés dans les offres d'emploi



Répartition des offres d'emploi selon le mois de dépôt

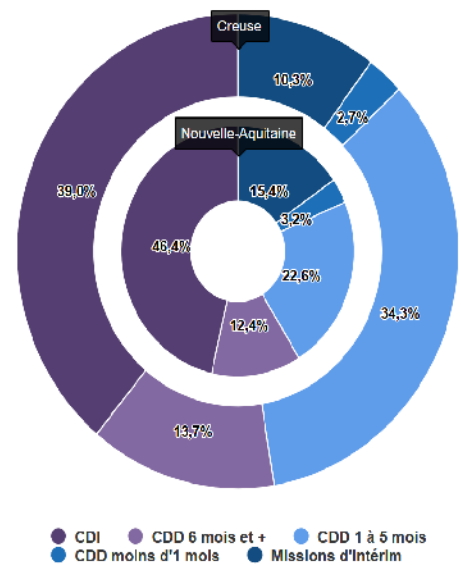


Chiffres-Clés

Demande d'emploi par public

Emploi et recrutements par secteur

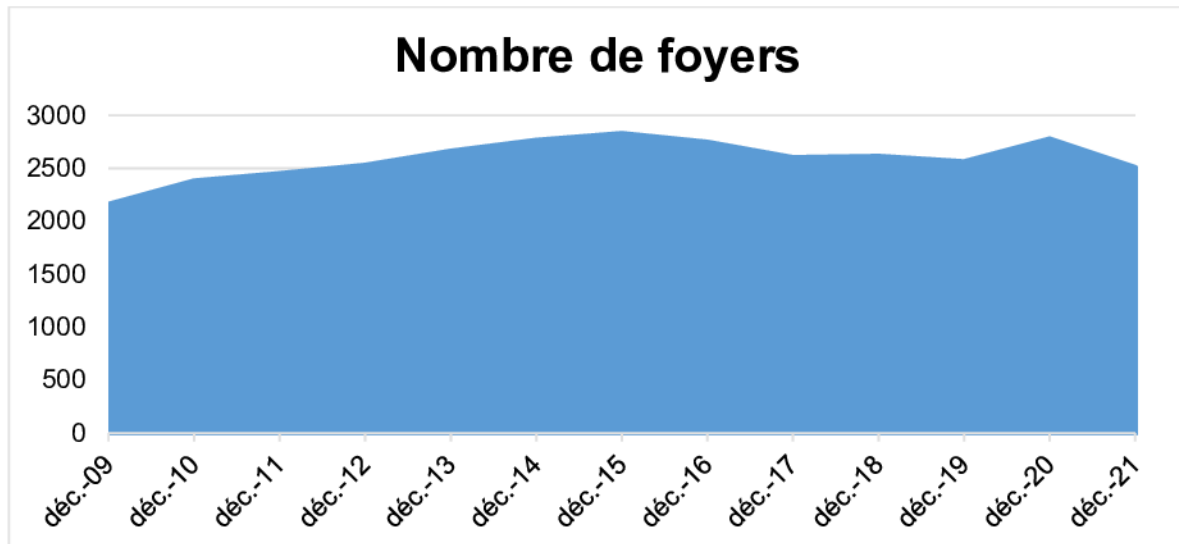
Répartition des offres d'emploi par type de contrat



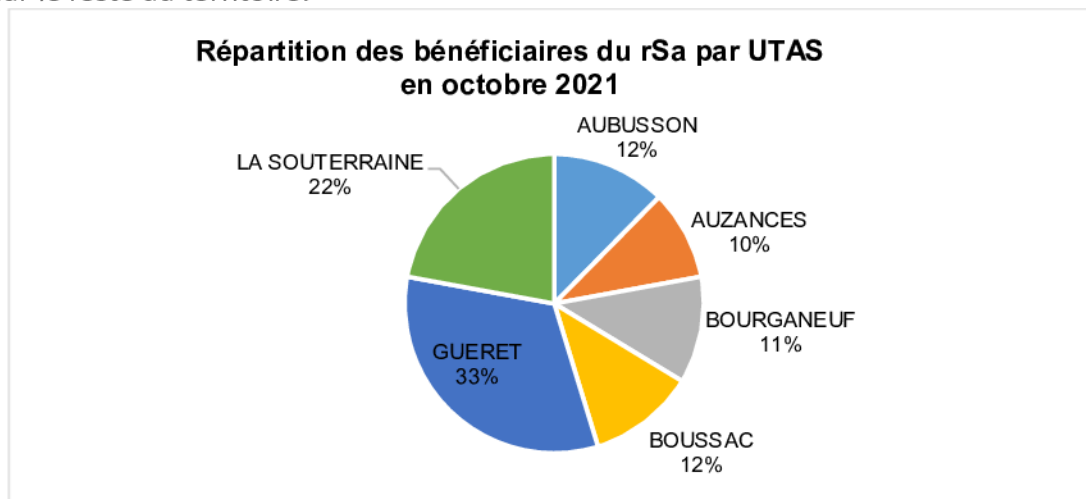
Source Observatoire de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine

LES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Les années qui suivent la mise en œuvre du PTI 2015/2020 sont marquées par une **baisse progressive du nombre de bénéficiaires du RSA**. En effet, alors que l'année 2015 atteint un pic, avec 2 824 foyers bénéficiaires du RSA, on constate une nette baisse sur les années suivantes, puis une stabilisation de ces chiffres à partir de décembre 2017. Ainsi, au mois de Septembre 2019, 2 589 foyers étaient concernés par le RSA. Fin 2021, on comptabilise 2 504 foyers.



La répartition des bénéficiaires du RSA sur le territoire du département met en évidence une certaine disparité entre les zones les plus urbanisées et les zones rurales. En effet un peu moins de la moitié de l'ensemble des bénéficiaires du RSA se concentre autour de Guéret et de La Souterraine. Les autres sont répartis de manière relativement homogène sur le reste du territoire.



De manière logique par rapport aux critères d'éligibilité au rSa, les bénéficiaires sont majoritairement âgés de 30 à 60 ans, avec une répartition presque homogène à l'intérieur de ces classes d'âge. Il convient toutefois de signaler que 20% des bénéficiaires ont moins de 30 ans et qu'à l'opposé, les plus de 60 ans représentent 10% des bénéficiaires.

AXE 1 : DETERMINER LES BESOINS EN EMPLOI A POURVOIR DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Objectif : Mobiliser les compétences nécessaires pour accéder à ces emplois à travers la connaissance des formations et des apprentissages existants ou à créer.

ACTION 1 : A TRAVERS LE DEPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (SPIE), ACCENTUER ET COORDONNER LE RESEAU D'ACTEURS ET LES OUTILS DE L'INSERTION POUR DES ACTIONS ET DES ACCOMPAGNEMENTS AMELIORES.

- Sensibiliser et engager les milieux professionnels (consulaires, fédérations, employeurs publics) :
- Déterminer les filières de contexte et d'opportunités (avec les socio-professionnels et les territoires)
- élaborer un annuaire des acteurs sociaux et territoriaux (acteurs du SPIE), précisant les domaines d'intervention et compétences et définir leurs rôles et présences à l'échelle des territoires
- réaliser une cartographie numérique facilitant la connaissance et l'accès du réseau et d'une boîte à outils à travers par exemple une conciergerie numérique.

PUBLICS CONCERNES : Les partenaires de l'emploi et de l'insertion
Les organismes de formation et/ou d'apprentissage
Les entreprises
Job 23

INDICATEURS : Nombre de partenaires associés au déploiement du SPIE
Indicateurs définis directement selon les axes du travail du consortium du SPIE

ACTION 2 : INITIER UNE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALES (GPEC)

→ engager cette démarche, véritable outil d'anticipation et de régulation des mutations économiques, visant le repérage, la valorisation, le développement et le renouvellement des compétences des actifs

→ Développer une base de données permettant d'identifier les compétences clés qu'il faut conserver, développer, et/ou acquérir à court ou moyen terme, sur le territoire par la mise en œuvre de plans d'actions adaptés.

→ Promouvoir les actions en faveur de l'emploi et la formation

PUBLICS CONCERNES : les Partenaires de l'emploi et de l'insertion

Les entreprises

Job 23

Tout public en insertion et bénéficiaires du rSa

INDICATEURS :

Nombre de structures partenaires

Nombre de personnes présentes dans les actions

Nombre de réunions d'information organisées

ACTION 3 : DEFINIR LES POTENTIALITES DU MILIEU ASSOCIATIF ET DU BENEVOLAT

→ faire un recensement des structures, en identifiant leurs fragilités, d'autant que certaines d'entre elles œuvrent dans le caritatif auprès de la population concernée

→ Favoriser et encourager les pratiques associatives et en particulier l'implication dans les secteurs caritatifs, afin de permettre aux personnes éloignées de l'emploi, d'une part de prendre place au sein de la vie locale et d'autre part, de repérer leur savoir-faire et leur savoir-être, afin de leur proposer un projet professionnel prenant appui sur leurs compétences.

→ Mobiliser le secteur associatif et faire réseau, afin de garantir l'accueil des personnes volontaires et faire de cette implication un outil supplémentaire au service de son insertion sociale et professionnelle.

PUBLICS CONCERNES Personnes éloignées de l'emploi, ou sans activité.

INDICATEURS : Nombre de personnes bénévoles

Nombre d'associations partenaires

ACTION 6 : ACCENTUER L'USAGE DE CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES DES COLLECTIVITES LOCALES CREUSOISES

→ Activer ces clauses sociales sur l'ensemble du territoire pour favoriser l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières par le biais de la commande publique

→ Favoriser le développement de clauses sociales d'insertion en faisant partager aux structures, l'expertise de notre ingénierie départementale afin de renseigner les différents acheteurs publics dans la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif.

→ Valoriser par notre soutien collectif les structures d'insertion par l'activité économique ainsi que les structures du secteur dit protégé.

PUBLICS CONCERNES : Les publics des politiques publiques de l'emploi

INDICATEURS :

- Nombre de Marchés
- Nombre total d'heures d'insertion
- Nombre d'accompagnements des maitres d'ouvrage
- Nombre de bénéficiaires du rSA

ACTION 7 : ACCOMPAGNER LA CREATION D'UNE EBE (ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI) POUR LA MISE EN PLACE DE TTZCLD (TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE) SUR LE PAYS DE GUERET

→ Identifier le collectif des acteurs locaux volontaires du territoire pour mettre en œuvre et porter cette entreprise conventionner de l'économie sociale et solidaire

→ définir le nombre d'emplois supplémentaires à créer nécessaires pour éradiquer localement la privation d'emploi et venant en soutien au tissu économique local

→développer des activités nouvelles et utiles pour le territoire en fonction des services et biens proposés par l'Entreprise à but d'emploi

PUBLICS CONCERNES : personnes privées durablement d'emploi

INDICATEURS :

- Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à Pôle emploi,
- Nombre d'allocataires du rSa
- Nombre de personnes informées et éligibles

AXE 2 : ACCEDER A L'EMPLOI EN PROPOSANT UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE A CHAQUE ETAPE DU PARCOURS

Objectif : Mobiliser les compétences individuelles de la personne accompagnée pour élaborer un projet professionnel en adéquation avec le marché du travail et permettre un retour à l'emploi

ACTION 8 : SYSTEMATISER LA REALISATION D'UN BILAN DE COMPETENCES DES PUBLICS CONCERNES PAR DES « COACHS PROFESSIONNELS ET DE VIE »

- Identifier les compétences en repérant les qualifications et /ou les acquisitions de compétences hors formation : le savoir-faire :
- Identifier ce qui peut représenter un ou des obstacles à être en situation de formation ou d'emploi : le savoir-être
- Systématiser la réalisation de diagnostics sur les compétences de base notamment linguistiques et numériques : le savoir
- Renforcer à travers les Coachs professionnels et de vie la notion d'accompagnement dynamique renforcé et personnalisé permettant une sortie pérenne du dispositif.

PUBLICS CONCERNES : Bénéficiaires du rSa
Demandeurs d'emploi

INDICATEURS : Nombre de bilan de compétences réalisés
Nombres de remises à niveau réalisées

ACTION 9 : ELABORER UN PARCOURS PROFESSIONNEL :

- Recueillir l'expression des aspirations des personnes accompagnées : Ce qu'elles voudraient faire
- Identifier ce qu'il est possible de faire concrètement à travers l'accompagnement en mobilisant notre (GEPC) et Job 23 pour *orienter vers les emplois disponibles ou les filières à création d'activité*
- Agir directement sur les difficultés décelées, en s'appuyant sur le plan de lutte contre la pauvreté, les actions engagées par le conseil Départemental et les partenaires, le FSE + Et notamment d'une manière non exhaustive :
 - **Savoir s'exprimer, écrire, comprendre** : pour rédiger une lettre de motivation, pour acquérir ou consolider la langue française écrite et parler.
 - Pouvoir utiliser le **numérique** : se connecter pour accéder, recevoir les informations nécessaires à son parcours, utiliser une boîte mail. Etre en capacité de gérer des rendez-vous via la visioconférence, usage du e-learning (accompagné)
 - Comment aller vers : les questions de **Mobilité** à travers :
 - Le Réseau de location sociale de véhicules, de réparations, l'aide aux permis de conduire, l'auto-école sociale.
 - En Territorialiser les actions individuelles ou collectives (définir les lieux ad hoc avec les intervenants et les partenaires)
 - Être **en santé** et accéder à des soins autant que de besoin (parcours de prise en charge des addictions, des troubles psychiques, pathologies chroniques...), participer à des actions de prévention (alimentation, sport ...)
 - Se réapproprier un **schéma alimentaire en court-circuit** en favorisant l'émergence de jardins partagés et de vergers (programme à déployer avec le bailleur social CREUSALIS et le CAUE : en questionnant les usages des espaces collectifs, pelouses...)
 - Être correctement **logé** : par le soutien à l'octroi d'aides individuelles APL et participation aux frais connexes du logement (FSL), aides aux travaux (PLH)
 - Accompagner la **cellule familiale** : à travers des ateliers de partage d'expérience, transmissions de valeurs, vers plus d'autonomie (logement, énergie, alimentation, Point budgétaire pour aider à la gestion d'un budget, cadre de vie, parentalité...)
 - Faire **garder les enfants** en cas de besoin : Par un mécanisme de souplesse et de priorité en cas de formation ou emploi partiel
 - Créer un nouveau chantier en insertion active, en partenariat avec la municipalité de la ville-préfecture Guéret autour de ses **serres municipales** et le CAUE, afin de proposer une **action citoyenne capacitante** (préservation des ressources naturelles foncières et paysagères, appui aux communes à disposer de plants adaptés aux conditions climatiques locales et appui aux planteurs de haies champêtres, apprendre à lutter contre les plantes envahissantes et diminuer les traitements phytosanitaires...)
 - Vivre sa vie de **citoyen** en participant aux actions de bénévolat au niveau associatif caritatif, SDIS...)

Demandeurs d'emploi

INDICATEURS : Nombres de personnes accompagnées
Nombre d'actions mises en place
Nombres d'actions adaptées aux situations rencontrées

ACTION 10 : METTRE EN SITUATION VERS L'EMPLOI :

- Développer son savoir-être afin d'être en capacité de se présenter à un employeur par des mises en situation et condition d'entretien (coaching)
- Favoriser l'implication citoyenne à travers du temps donné bénévolement en proposant à la personne accompagnée des temps en immersion dans le monde associatif (caritatif tout particulièrement) le SDIS et toutes autres structures afin de valoriser cette expérience dans son parcours d'acquisition de savoir-faire
- Acquérir des savoir-faire en lien avec le projet professionnel
- Consolider l'acquisition des compétences et/ou des qualifications

PUBLICS CONCERNES : Bénéficiaires du rSa
Demandeurs d'emploi

INDICATEURS : Nombres de personnes accompagnées
Nombre d'actions mises en place
Nombres d'actions adaptées aux situations rencontrées

ACTION 11 : METTRE EN EMPLOI :

- Poursuivre et accentuer l'insertion professionnelle des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi à travers les dispositifs de contrats aidés (CUI-CAE, CUI-CIE, les contrats PEC
- Proposer et expérimenter l'alternance à travers les possibles contrats existants
- Utiliser en fonction des profils et en lien avec les entreprises la Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle (POE I) permettant la mise en place d'une formation de préparation à cette prise de poste en résorbant efficacement l'écart entre les compétences du futur candidat et les compétences requises par le poste.
- Soutenir les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) structures spécialisées, comme les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI) ou les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).SIAE
- Inclure dans le parcours professionnel des temps de *découverte professionnelle* dans les entreprises publiques ou privées et vers le secteur associatif.
- Accompagner les premiers pas en emploi en veillant à la mise en place d'un tutorat

PUBLICS CONCERNES : Bénéficiaires du rSa
Demandeurs d'emploi

INDICATEURS : Nombre de bénéficiaires
Nombre de bénéficiaires de la clause sociale
Nombre d'actions de tutorat

AXE 3 : ÉVALUATION CONTINUE DU PROGRAMME PAR LES USAGERS ET LES PARTENAIRES

OBJECTIFS : Mettre en place des mesures d'impact des actions et des parcours et améliorer la connaissance des publics concernés

ACTION 12 : ACCELERER LE DEMARRAGE DU PARCOURS D'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RSA

- Dans le cadre du SPIE, mettre en place dès l'entrée du parcours d'insertion des nouveaux bénéficiaires un premier rendez-vous Insertion.
- Systématiser ce premier accueil rapide en veillant aux délais de réponses apportés aux nouveaux entrants dans le dispositif.

PUBLICS CONCERNES : Bénéficiaires du rSa

INDICATEURS : Nombre de nouveaux bénéficiaires entrant dans le dispositif
Délai moyen entre l'entrée dans le dispositif et le premier rendez-vous.

ACTION 13 : INFORMER ET AMELIORER L'APPROPRIATION PAR LES BENEFICIAIRES DU CADRE GLOBAL DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Mettre en place des réunions collectives d'information sur l'allocation du revenu de solidarité active
- Présenter le cadre légal lié du rSa, le programme d'accompagnement, les objectifs et les attendus
- Faire connaître les droits et les devoirs liés au dispositif du rSa, les définitions des sanctions applicables en cas de non-respect des obligations ou en cas de fraude.

PUBLICS CONCERNES : Bénéficiaires du rSa

INDICATEURS : Nombre d'actions collectives de présentation du dispositif organisées
Nombre de bénéficiaires concernées
Evolution du Taux d'absentéisme aux rendez-vous.
Evolution et nature du taux de sanctions appliquées.

ACTION 14 : FAVORISER ET INITIER UNE REPRESENTATION DES BENEFICIAIRES AU SEIN DES INSTANCES DE SUIVI DU PROGRAMME

- Associer les bénéficiaires à la mise en œuvre de l'évaluation de ce programme départemental d'insertion.
- solliciter la représentation des bénéficiaires au sein des instances de suivi du programme dans une démarche citoyenne et participative

PUBLICS CONCERNES : Bénéficiaires du rSa

INDICATEURS : Nombre de représentants
Nombre de réunions organisées
Nombre d'actions

ACTION 15 : METTRE EN PLACE LES OUTILS NECESSAIRES POUR EVALUER LES IMPACTS DES ACTIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INSERTION.

- Elaboration et mise en place d'une grille d'évaluation de suivi de l'efficience du programme à travers un suivi trimestriel par des remontées d'informations mensuelles
- Compléter les outils existants et les améliorer si nécessaire en lien avec les outils numériques mis en place au niveau national dans le cadre du SPIE
- Exploiter les données à plusieurs entrées afin de disposer d'éléments précis dans la connaissance des publics pour adapter, mesurer, évaluer et adapter les politiques d'insertions aux personnes concernées.

PUBLICS CONCERNES : Bénéficiaires du rSa

INDICATEURS :
Nombre de critères dans la grille d'évaluation
Taux de remplissage
Actions mises en place

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

The logo for SLOW (Système Local d'Observation et de Veille) is displayed in blue and red.

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION ET D'EMPLOI (PTI-E) 2022 – 2027

(Dans l'attente des Echanges avec nos partenaires et les instances)

AXE 1 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS VERS L'EMPLOI

Identifier, accroître et mettre en valeur les compétences

Mieux connaître les compétences recherchées (GEPCT...)

Mobiliser l'offre de formation et expérimenter des nouvelles manières d'apprendre

Renouveler les modes de mise en valeur des compétences

Proposer un accompagnement adapté à chaque étape du parcours

Accroître la mise en réseau des professionnels

Déployer pleinement le SPIE, pour une meilleure coordination des accompagnements

Mener des actions concertées à l'égard des employeurs

S'engager collectivement pour l'accessibilité des politiques publiques

Diversifier les mises en situation d'emploi

Structurer des approches intégrées par filière (ex : métiers du médico-social – plateforme CNSA)

Intensifier le recours aux clauses sociales d'insertion, dans une logique de parcours

Diversifier les structures de l'IAE (beaucoup de chantiers, peu d'entreprises d'insertion)

Soutenir les démarches expérimentales

AXE 2 : AMELIORER L'ACCES AUX CONDITIONS D'EMPLOI

Rendre effectif l'accès aux droits et devoirs, en particulier lors d'une reprise d'emploi

Anticiper les variations de prestation, par une information personnalisée et précise

Renforcer l'information sur les droits et les devoirs associés

Agir en faveur d'une meilleure inclusion des personnes en difficulté

Garde d'enfants (liens CAF/MSA)

Accès aux structures de socialisation (centres sociaux → CAF)

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

The logo for the SLOW initiative, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

AXE 3 : CONNAITRE, MESURER ET EVALUER

Mener une évaluation en continu et partenariale
Associer et formaliser l'association des usagers

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

The logo for the SLOW initiative, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

AXE 4 : UNE GOUVERNANCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DE PROXIMITE

CDDS et CTDS

Comité technique

Comité des financeurs

Articulation avec FSE+

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

la CREUSE
e Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

PÔLE COHÉSION SOCIALE

Direction de l'insertion et du logement

Hôtel du Département - 4 place Louis Lacrocq - BP 250 - 23011 Guéret cedex

Tél. 05 44 30 23 23



www.creuse.fr

Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST - EDUCATION

RÉVISION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) DES COLLÈGES POUR 2023

Chaque année, le Conseil départemental participe aux dépenses de fonctionnement des collèges. Pour cela, il calcule et vote une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qu'il notifie aux 18 collèges publics creusois pour l'exercice à venir.

La DGF a pour objectif de financer le fonctionnement de l'établissement dans sa mission d'enseignement, hors restauration et hébergement.

Toutefois, les modalités de calcul de cette DGF telles qu'elles ont pu être mises en œuvre ces dernières années, ne permettent plus de traduire la réalité du fonctionnement du nombre de petits collèges creusois ni de prendre en compte les aléas de gestion qui deviennent de plus en plus prégnants et récurrents.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'engager une réflexion de fond sur ces modalités de calcul, en y associant étroitement gestionnaires, chefs d'établissement et comptables afin d'aboutir à un modèle vertueux pour 2024, plus juste vis-à-vis des nouvelles contraintes avec lesquelles les établissements doivent composer, porteur de sens vis à vis des politiques publiques menées par la collectivité en direction des collégiens.

Dans l'attente que ce travail de fond puisse être engagé sur une période de 12 mois de juin 2022 à juin 2023 et afin de respecter le rythme du calendrier scolaire, il importe néanmoins d'adopter dès à présent certaines mesures correctives au titre de l'exercice 2023 pour permettre aux établissements creusois, dont certains commencent à être en difficulté récurrente, de fonctionner sereinement et d'assurer une prise en charge de qualité pour les élèves creusois en 2023 dans un contexte de crise internationale.

Les nouveaux axes qui guident ce réajustement des modalités de calcul de la future DGF 2023 s'articulent autour de 3 grands principes :

- **Principe de Sincérité** : atténuer l'effet négatif sur le niveau de la DGF, de la baisse régulière et durable des effectifs sur certains collèges. En effet, si le taux d'occupation des locaux diminue, le poids des charges fixes lui, reste peu ou prou identique et pèse d'autant plus lourdement dans les équilibres financiers des établissements pour lesquels chaque élève perdu est sanctionné par une baisse concomitante de la DGF.

Il est donc proposé de « compenser » financièrement cet effet négatif par un forfait, dès lors que la perte d'effectif dite « structurelle » (constatée sur au moins 3 exercices), excède 1,5 % des effectifs constatés de l'année en cours et sous réserve que le fonds de roulement prélevable (FDR) de l'établissement n'excède pas 4 mois de disponible.

- **Principe d'Équité** : restituer une justesse de gestion en introduisant dans les modalités de calcul de la DGF 2023 la prise en compte du niveau des FDR prélevables des collèges à 3 niveaux :
 - Dans le cadre de l'attribution du forfait « entretien et petits travaux » d'un montant de 4 650 euros qui ne sera désormais accordé qu'aux établissements ayant des FDR inférieurs à 4 mois de disponible.
 - Dans le cadre de l'éligibilité des demandes de DGF complémentaires, qui ne seront examinées que si le collège dispose de FDR inférieurs à 4 mois.
 - Enfin au niveau de la prise en compte des conséquences financières liées aux aléas issus des crises actuelles (géopolitique, sanitaire, climatique etc.).
- **Principe de Solidarité** : définir une enveloppe dédiée, réévaluée chaque année et soumise à des critères précis et adaptés, pour mieux prendre en compte, anticiper et tracer l'impact de certains aléas liés à des crises contextuelles profondes et généralisées qui s'imposent aux collèges au même titre qu'au reste de la société française. Ce fut le cas de la pandémie COVID 19 et c'est le cas actuellement de la hausse tarifaire sur les fluides en lien avec la crise géopolitique majeure que rencontre l'Europe consécutive à la Guerre en Ukraine.

Cette enveloppe confiée à la gestion conjointe de la Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports (DCJS) et de la Mission Evaluation et Performance (MEP), permettra d'adapter de manière

réactive le niveau d'aide financière apporté aux collèges vis-à-vis de leur situation propre (type d'énergie pour le chauffage, caractère énergivore ou non des bâtiments, niveau des FDR etc.) tout en assurant une traçabilité des dépenses éligibles du niveau d'aide servi et en garantissant une ventilation équitable au travers d'un seuil maximum par établissement.

Il est proposé de fixer le niveau de cette enveloppe à 50 000 euros et de positionner le seuil maximum d'aide/établissement à 8 000 euros en un ou plusieurs paiements.

De plus, il est également à souligner deux autres aménagements mineurs qui vont néanmoins dans le sens d'une plus grande justesse du calcul de la DGF avec la réalité des collèges :

- La réévaluation au réel, plus juste, et la répartition en 5 niveaux de refacturation des frais inhérents au marché mutualisé des télécommunications, désormais largement ouvert aux collèges, tant sur les aspects réseaux que téléphonie fixe et mobile.
- La simplification du calcul de la viabilisation qui prendra dorénavant en compte la moyenne des dépenses des 3 dernières années, à l'exclusion de l'année 2020, par souci de transparence vis-à-vis des niveaux très disparates, tantôt à la hausse, tantôt en forte baisse des dépenses des collèges sur cet exercice soumis aux règles de la crise sanitaire (confinement, protocole sanitaire).

Enfin, et en raison des réajustements effectués sur les modalités de calcul de la DGF 2023, il est proposé de diminuer l'enveloppe de la DGF complémentaire de 40 000 euros à 25 000 euros. Elle conserve un caractère exceptionnel et sous condition, et sera destinée à prendre en compte des aléas de gestion propres à chaque établissement. Cette enveloppe reste soumise à l'approbation expresse de la Commission Permanente, sur la base d'une demande motivée et argumentée.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter les mesures correctives de calcul de la DGF telles que définies au rapport présenté, pour l'exercice budgétaire des EPLE,
- d'ajuster les modalités de calculs de la DGF conformément à l'annexe jointe,
- de fixer à 50 000 euros le montant de l'enveloppe pour la prise en compte des aléas dont le seuil maximum par établissement ne pourra excéder 8 000 euros,
- de diminuer l'enveloppe de la DGF complémentaire des collèges, de 40 000 à 25 000 euros.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Modalités de calcul DGF 2022

Part FIXE	
VIABILISATION Dépenses en Chauffage (tout type énergie), eau, électricité/gaz autre que pour le chauffage. (ALO)	MOYENNE 1 = années (N-2 + N-3 + N-4)/3 puis (MOY 1 + N-1)/2
ENTRETIEN et PETIT MATERIELS Forfait (maintenance- petits travaux)	4 650 € <i>(soit 2 350 € + 2 300 €)</i>
DECHET MENAGER Facturation N-2 du coût d'enlèvement des ordures ménagères	Facturation N-2

Part VARIABLE indexée sur le nombre d'élèves et leur nature	
DEPENSES PEDAGOGIQUE (enseignement) Fonctionnement pédagogique, photocopies, prise en compte de la spécificité du Collège (présence de classes SEGPA/ULIS...) (postes SG-AP)	Base commune = 75 € / élèves + Bonus de 50 €/élève SEGPA / 77 €/élève ULIS
FONCTIONNEMENT COURANT Téléphone, affranchissement, entretien des locaux, locaux, (postes SG-ALO)	58 € / élève

DEDUCTIONS mutualisées (dépenses prises en charge par CD23)	
Internet THB Forfait	2 678 €
EPI Selon les besoins satisfaits en N-2 (au réel)	sur base du MONTANT FINANCIER des équipements fournis par CD23 en N-2

Modalités de Calcul ajustées - DGF 2023

Part FIXE	
VIABILISATION Dépenses en Chauffage (tout type énergie), eau, électricité/gaz autre que pour le chauffage. Sur la base des dépenses enregistrées aux Comptes Financiers (ALO) connus au moment du calcul de la DGF.	MOYENNE des 3 dernières années (à l'exclusion de 2020)
ENTRETIEN et PETIT MATERIELS Forfait accordé SOUS CONDITION et lié au niveau du Fond de Roulement de l'Établissement (lié aux dépenses en termes de maintenance / petits travaux)	Forfait de 4 650 € accordé que si FdR prélevable inférieur à 4 mois
DECHET MENAGER Facturation N-2 du coût d'enlèvement des ordures ménagères (pour les Établissements devant l'acquitter)	Facturation N-2

Part VARIABLE indexée sur le nombre d'élèves et leur nature	
DEPENSES PEDAGOGIQUE (enseignement) Fonctionnement pédagogique, photocopies, prise en compte de la spécificité du Collège (présence de classes SEGPA/ULIS...) (postes SG-AP)	Base commune = 75 € / élèves + Bonus de 50 €/élève SEGPA et 77 €/élève ULIS
FONCTIONNEMENT COURANT Téléphone, affranchissement, entretien des locaux, (postes SG-ALO)	58 € / élève

DEDUCTIONS mutualisées (dépenses prises en charge par CD23)	
Télécommunication -> 5 tranches selon le niveau de consommation réel en N-2 de chaque Collège sur les 3 lots concernés du Groupement de Commande du CD23 "TELECOMMUNICATION" (THB- Téléphonie fixe et téléphonie mobile) -> 5 Forfaits de 240 € à 1800 €	Tranche 0 : fact N-2 < 500 € = FORFAIT 240 € Tranche 1 : 500 € < fact N-2 > 1200 € = FORFAIT 1050 € Tranche 2 : 1200 € < fact N-2 > 1500 € = FORFAIT 1330 € Tranche 3 : 1500 € < fact N-2 > 1800 € = FORFAIT 1500 € Tranche 4 : fact N-2 > 1800 € = FORFAIT 1800 €
EPI Selon les besoins satisfaits en N-2 (au réel)	sur la base du MONTANT FINANCIER des équipements fournis par CD23 en N-2

Prise en compte des SPECIFICITES de l'ETABLISSEMENT	
Etablissements avec "perte structurelle d'effectifs"	Forfait additionnel à la DGF décliné SOUS CONDITIONS CUMULATIVES : 1/ Lorsque la perte moyenne d'effectifs constatée sur les 3 dernières rentrées scolaires est égale ou supérieure à 1,5 % des effectifs de l'année en cours. 2/ Sous réserve que le FdR prélevable du Collège ne soit pas supérieur à 4 mois de disponible.
2 forfaits complémentaires selon la taille de l'établissement (en effectifs) :	-> FORFAIT "petit Collège" de 500 €, pour les collèges inférieur ou égal à 270 élèves. -> FORFAIT "gros collège" de 800 €, pour les collèges de plus de 270 élèves.

Prise en compte des ALEAS (crise sanitaire, crise géopolitique, crise climatique...)	
Arbitrage 2023 en faveur de la CRISE DES FLUIDES en lien avec les dépenses de VIABILISATION sur les approvisionnement en Gaz / Fuel / Electricité	Montant enveloppe globale : 50 000 € avec un seuil maximum par établissement de 8 000 € (à répartir en une ou plusieurs fois) Critères d'éligibilité : - FdR prélevable inférieur à 4 mois de disponible CD23. - Dépenses exclusivement en lien avec des approvisionnements en FUEL/GAZ/ELECTRICITE l'établissement. Une attention particulière sera portée sur les collèges à chauffage fuel. PAS DE PASSAGE EN CP -> Gestion de l'enveloppe conjointement entre le DGF et le FdR, notamment pour l'observation des FdR. -> Restitution faite en AD (vote du CA) au moyen d'un tableau de suivi de consommation de l'enveloppe globale.
Fonds de Réserve (éléments de gestion propre à un Établissement)	Montant enveloppe globale : 25 000 € -> Dès lors que le calcul du FdR prélevable laisse apparaître un disponible supérieur à 4 mois de disponible, le DGF complet sera versé au DGF complémentaire. -> Passage systématique du dossier en CP

RESERVE DGF Complémentaire	
Fonds de Réserve (éléments de gestion propre à un Établissement)	Montant enveloppe globale : 25 000 € -> Dès lors que le calcul du FdR prélevable laisse apparaître un disponible supérieur à 4 mois de disponible, le DGF complet sera versé au DGF complémentaire. -> Passage systématique du dossier en CP

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le
ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

The logo for SLOW (Slow Food) is displayed in a stylized, italicized font.

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

CD - SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Direction Générale des Services/Pôle Développement/Direction Environnement Assistance Technique et Laboratoire

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D'AIDES MILIEUX AQUATIQUES

Le Département agit pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques en s'appuyant depuis 2010 sur un premier Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques (SDGMA), puis sur un second adopté en décembre 2016.

Pour mettre en œuvre un des objectifs prioritaires du SDGMA qu'est l'atteinte du bon état écologique des rivières, le Département soutient les collectivités GEMAPIENNES en apportant une aide financière à partir d'un règlement d'aides.

Les évolutions réglementaires et conjoncturelles récentes nécessitent une mise à jour de ce règlement d'aides sur 3 points essentiels :

- **Modification de l'objet de l'aide pour un type d'ouvrage :**

La loi 2021-1104 du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face ses effets », dans son L. 214-17.2 n'autorise plus de financer l'effacement ou l'arasement de seuils de Moulins sur les cours d'eau classés en liste 2. Le règlement d'aide est modifié en conséquence (annexé à ce rapport) et est restreint au financement d'équipements de seuils.

- **Modification des bénéficiaires éligibles au règlement d'aides :**

Au regard des évolutions réglementaires, le Département ne peut plus aider les particuliers et les associations (ex : Fédération de pêche, AGHYC - Association de Groupement Hydraulique Agricole de la Creuse-). Aussi, les bénéficiaires des aides départementales seront dorénavant : les communes, les EPCI à compétence GEMAPI, et les Syndicats Mixtes.

- **Modification des modalités de calcul :**

Jusqu'à peu, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne intervenait sur le financement des opérations de restauration des milieux aquatiques à hauteur de 50%, en cofinancement de la Région Nouvelle Aquitaine (20%) et du Département de la Creuse (10%). A travers son 11ème programme d'aide, l'Agence de l'Eau a décidé de recentrer ses financements uniquement sur les cours d'eau dits « prioritaires ». Ainsi, elle ne financera plus de travaux sur les cours d'eau qui ont atteint le bon état écologique, soit une perte d'aides de 50% pour les structures (majoritairement EPCI) ayant la compétence GEMAPI.

Sur le département de la Creuse, cela représente environ 40% des masses d'eau.

Sans modification, l'absence de 50% de financement de l'AELB sur ces masses d'eau - cours d'eau en bon état écologique ramènera à un taux de financement des travaux de restauration à 30%, soit un reste à charge de 70% sur fonds propres, ce qui risque très fortement, par manque de moyens financiers, de démobiliser les structures à compétence GEMAPI. Il en résultera, par voie de conséquence, une absence de travaux sur ces masses d'eau, ce qui aura pour effet de conduire, à terme, à leur dégradation, alors même que des travaux ont été réalisés sur ces rivières depuis 2010 par les EPCI et pour lesquels le Département a apporté son soutien financier (près de 74 000€ sur 2017-2021).

Parmi ces masses d'eau en bon état écologique, il est important de rappeler la présence des 3 rivières classées « Site Rivières Sauvages » que sont la Gioune, le Cubaynes et le Pic, pour lesquelles le Département s'est fortement mobilisé.

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Afin d'éviter de subir une baisse de dynamique par les structures locales et ~~par conséquent une dégradation~~ de l'état de ces rivières, il est proposé que le Département applique une bonification de son taux d'aide à 50% sur ces masses d'eau en bon ou très état écologique. Le taux d'aide de 10% resterait inchangé sur les autres masses d'eau.

Cette bonification permettrait en cofinancement avec la Région Nouvelle Aquitaine d'atteindre 70% d'aides publiques en faveur des EPCI, venant ainsi en soutien d'une dynamique des territoires visant à conserver une qualité de la ressource en eau compatible avec le maintien des usages dont celui lié à l'alimentation en eau potable qui est très fragile.

Les travaux effectués sur ces masses d'eau cours d'eau en bon état écologique (pour rappel, 40% des masses d'eau du département) sont moins nombreux que sur des masses d'eau cours d'eau dégradés, ce qui limite le montant de travaux engagés.

Par ailleurs, au regard de la réduction du nombre de bénéficiaires dictée par les textes réglementaires (cf. point 1. économie estimée à 20 000€), cette bonification ne représenterait pour le Département qu'un besoin supplémentaire en AP/CP de 30 000€ (moyenne annuelle calculée sur la base des travaux financés au cours des 5 dernières années du SDGMA).

Il est important de porter à votre connaissance que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a reçu en mars 2022, un courrier co-rédigé par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne et le Parc Naturel Régional de Millevaches, qui fait part du regret de cette décision d'arrêt d'affectation de subvention jugée comme inadaptée aux particularités de têtes de bassin versant et à l'origine d'un risque de démobilitation des territoires. Ce courrier est une alerte qui vient renforcer l'intérêt de la mesure proposée.

Ce besoin financier supplémentaire ne sera nécessaire qu'à partir de 2023, année de mise en œuvre des Contrats Territoriaux des EPCI.

Le projet de règlement présenté en annexe intègre ces 3 propositions de modifications.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé, d'adopter le projet de règlement d'aides modifié - Restauration des milieux aquatiques (Fiche n°7/2/1), annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

FICHE N° 7-2-1**ENVIRONNEMENT****RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES****I – OBJET DE L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE**

Le Conseil Départemental intervient pour la restauration des milieux aquatiques conformément aux orientations définies dans le Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques de la Creuse. **Sont pris en compte prioritairement les projets découlant des tableaux d'enjeux et d'orientations à l'échelle des bassins versants.**

II – BENEFICIAIRES

Communes et E.P.C.I. (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), Syndicats mixtes.

III – MODALITES DE CALCUL

Taux d'intervention maximum : **10% maximum des études et/ou des travaux (l'assiette subventionnable est calculée sur le montant TTC si la collectivité ne récupère pas la TVA , sur le HT dans l'autre cas), à l'exception des travaux de mise en conformité des étangs qui est de 15 % calculé sur le coût HT.**

Possibilité de bonification du taux pour les travaux (à l'exclusion des travaux étangs) à hauteur de 50% maximum si la masse d'eau cours d'eau est classée en bon ou très bon état écologique selon la dernière évaluation d'Etat Des Lieux (EDL) des Eaux en vigueur (source Agence de l'Eau).

Sont éligibles :

1 - Les études préalables à :

- un programme de gestion territoriale de l'eau (Contrat Territorial ou SAGE),
- un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (outil agence de l'eau Loire Bretagne ou outil équivalent pour l'agence de l'eau Adour Garonne),
- à l'effacement, l'abaissement, ou à l'équipement d'un ouvrage hydraulique ou d'un étang afin d'améliorer la libre circulation piscicole,
- un Contrat Territorial zones humides (outil agence de l'eau Loire Bretagne ou outil équivalent pour l'agence de l'eau Adour Garonne).

2 : Les travaux inscrits dans un programme pluriannuel validé par le Conseil Départemental de la Creuse, définis dans l'une des études citées ci-dessus (cette clause ne s'applique pas pour les travaux visant à réduire l'impact des étangs).

Type de travaux éligibles en fonction de leur enjeu :

ENJEU MORPHOLOGIE :

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

- **Réduction des causes de l'ensablement :**
 - Abreuvoirs aménagés et leurs variantes (passage passerelle) sur des cours d'eau pour le bétail et clôtures ponctuelles (piquets bois ou acier uniquement). Le financement pourra porter sur l'aménagement complet de l'abreuvoir ou sur une partie (fourniture des matériaux).
 - Plantation de ripisylve pour réduire l'érosion des berges : seule la plantation d'espèces autochtones peut être subventionnée avec présentation d'un certificat si les essences proviennent de pépinières. Le prélèvement d'essences locales non protégées directement sur site est accepté.
- **Rétablissement de la continuité écologique :**
 - Effacement en priorité ou arasement partiel, hors ouvrages de retenue de Moulins, conformément à l'article L214-17.2° de la loi climat et résilience n°2021-1104 du 22 août 2021. Pour les seuils de Moulins, l'équipement pourra être pris en charge.
 - Arasement de digue d'étang.
- **Diversification de l'habitat aquatique :**
 - Diversification de la granulométrie et des écoulements
 - Restauration ponctuelle de frayères piscicoles
- **Renaturation de cours d'eau :**
 - Travaux de restauration de la fonctionnalité
- **Réduction de l'impact des étangs :**
 - Champs d'application : Sont concernées prioritairement les opérations portant sur des étangs légalisés en vertu d'une décision administrative. Par dérogation à cette règle, les étangs non légalisés en vertu d'une décision administrative qui présenteront un impact très fort sur les milieux aquatiques (à justifier lors du dépôt de demande de subvention) pourront également faire l'objet d'une priorité, Travaux de mise en conformité des étangs (installation de « moines », canal de dérivation, de partiteurs d'eau, passe à poissons, pêcherie etc.). Sont exclus les travaux de curage, d'approfondissement, d'agrandissement ou de création d'un étang ainsi que toutes opérations d'empoissonnement ou de plantation. Le taux d'intervention maximum est de 15% du montant HT des travaux (honoraires de maîtrise d'œuvre de suivi de chantier inclus).

ENJEU HYDROLOGIE :

- **Amélioration des conditions d'étiage,**
 - Plantation de ripisylve dans les zones qui en sont dépourvues pour augmenter l'ombrage.
- **Maintien des fonctionnalités des zones humides,**
 - Travaux de restauration des fonctionnalités (mise en place de clôtures pour le pâturage extensif, gyrobroyage ou fauche avec exportation, etc.)
 - Acquisition de zones humides et gestion adaptée.
- **Réduction de l'impact des étangs.**
 - Mêmes dispositions que dans enjeu morphologie

ENJEU QUALITE DE L'EAU :

- **Suppression des sources ponctuelles de pollution :**
 - Suppression des dépôts sauvages en berge ou dans le lit mineur. Les déchets retirés devront être éliminés dans les filières de traitements appropriées. Un certificat devra être fourni.
- **Enjeu boisement de berges et bois morts**
 - Travaux de restauration de la ripisylve sur les secteurs à forts enjeux environnementaux : élagage, recépage, coupe d'arbres à but de rajeunissement, de rééquilibrage et de diversification de la ripisylve.
 - Travaux sur les bois morts dans les secteurs à enjeux forts : suppression des bois morts dans les secteurs à risques d'inondation ou susceptibles de mettre en péril les biens et les personnes.

Seule l'utilisation de techniques douces et sélectives est éligible pour la réalisation des travaux.

- Travaux de lutte contre les espèces envahissantes en berges ou en lit mineur.

ENJEU HYDRAULIQUE :

- Travaux d'amélioration ponctuelle des écoulements en cas de perturbation majeure en arasant ou supprimant le comblement par sédimentation dans les secteurs de franchissement des ouvrages.

ENJEU ANIMATION :

- Emploi d'un technicien de rivière : Le taux de l'aide est fixé à hauteur de 10% maximum du salaire et des charges, ainsi que les dépenses de fonctionnement annuelles (plafonnées à 10 000 euros pour un temps plein). Cette aide est versée uniquement pour la création d'un poste de technicien de rivière. Sa durée ne peut pas excéder trois ans.

Le concours financier du Département sera déterminé de telle sorte que le total des aides attribuées (Département + autres partenaires financiers) représente au plus 80% du coût du poste. Pour l'octroi de cette aide, le Département appréciera la pertinence de la création du poste de technicien de rivière au regard de la cohérence d'action de son territoire.

IV – PRESENTATION DU DOSSIER

Pour les études/diagnostics :

- un courrier de demande de subvention du représentant légal de la structure demandeuse adressé à la Présidente du Conseil Départemental,
- la délibération de l'organe délibérant de la structure demandeuse approuvant l'étude projetée, décidant sa réalisation, arrêtant son plan de financement, sollicitant l'aide départementale,
- le cahier des charges de l'étude,
- un devis en cours de validité justifiant le montant de l'opération,
- le calendrier prévisionnel de réalisation de l'étude,
- si la structure demandeuse ne récupère pas la TVA, une attestation sur l'honneur de son représentant légal,
- un RIB.

Pour les travaux :

- un courrier de demande de subvention adressé à la Présidente du Conseil Départemental,
- la délibération de l'organe délibérant de la structure demandeuse approuvant l'opération présentée, décidant sa réalisation, arrêtant son plan de financement, sollicitant l'aide départementale,
- un avant-projet ou projet comprenant un mémoire technique, un plan de situation ainsi que les schémas à une échelle adaptée, un descriptif de la mise en œuvre et un détail quantitatif,
- un devis en cours de validité justifiant le montant des travaux,
- le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération,
- une autorisation accordée au Maître d'ouvrage délivrée par les services compétents (Police de l'eau ou autres) pour effectuer les travaux.
- si la structure demandeuse ne récupère pas la TVA, une attestation sur l'honneur de son représentant légal
- un RIB

Pour les travaux de réduction de l'impact des étangs, fournir en complément :

- copie du titre de propriété de l'étang,
- copie de l'avis favorable donné par les services compétents (service police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse et ou autres) sur le dossier et bénéfices escomptés pour le milieu récepteur,
- copie de la décision administrative attestant que le plan d'eau a été légalement créé.

Pour les travaux de rétablissement de la continuité écologique, fournir en complément :

- copie du titre de propriété de l'ouvrage,
- copie du document attestant du statut de l'ouvrage.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) ainsi que les plans de récolement (prioritairement via le SIG Milieux Aquatiques du Conseil Départemental ou sous format papier et SIG Map Info) devront être fournis à l'issue des travaux pour le versement de la subvention.

Le Conseil Départemental de la Creuse se réserve le droit, lorsque tout ou partie des travaux prévus, ne sont pas réalisés en conformité avec le projet présenté, ou présentent des risques pour l'environnement, de réduire le montant de la subvention effectivement versée en proportion du montant des travaux concernés.

Imputation : chap 917 38 art 204 14 19	<i>Délibération d'origine : 19/et 20 octobre 2009</i> <i>Modification : Délibération du 19 octobre 2009 et 14 février 2011, délibération du 25 mars 2013, délibération du 18 mai 2018, délibération du 20 mai 2022</i>
--	--

Direction Générale des Services

PERSPECTIVES DE RAPPROCHEMENT DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CREUSE AVEC LE GIP TERANA

L'évolution de l'environnement économique des Laboratoires publics d'analyses, le cadre législatif et réglementaire de leur activité et la centralisation des politiques sanitaires à l'échelle des Régions placent les Laboratoires Départementaux d'Analyses au cœur de nombreuses mutations qui imposent de repenser le positionnement du LDA 23. Une évaluation des projets potentiels, sur la base de critères de stratégie territoriale régionale et départementale, de critères économiques et sociaux, a guidé la prise de décision en faveur d'une structure de rapprochement à horizon 2023.

Le Conseil départemental de la Creuse, soucieux assurer la pérennité de la mise en œuvre des politiques de surveillance sanitaire assurées par le Laboratoire Départemental d'Analyses d'AJAIN sur son territoire, a engagé, dès le printemps 2021, une réflexion sur l'opportunité d'un rapprochement avec une structure supra-départementale existante.

Dans ce cadre, la Collectivité s'est adjoint les conseils et l'expertise d'un Cabinet spécialisé qui avait déjà accompagné une même démarche de réflexion initiée en 2013 afin de mener une étude stratégique d'évaluation de deux scénarii :

- L'intégration au Syndicat Mixte QUALYSE, sis Montplaisir, 79220 CHAMPDENIERS.
- L'adhésion au Groupement d'Intérêt Public TERANA, sis Marmilhat, 63370 LEMPDES.

Afin d'examiner les conditions de ce rapprochement et l'impact pour le Laboratoire des projets industriels respectifs des deux structures, un Comité de gouvernance du projet d'évolution du LDA23 a été mis en place. Il rassemble, autour de la Présidente :

- Les deux élus en charge de la thématique du Laboratoire : Thierry GAILLARD, Vice-Président en charge des Ressources humaines et du Développement durable et Bertrand LABAR, Conseiller départemental délégué à l'Agriculture ;
- Les deux Conseillers départementaux du canton de Saint-Vaury : Armelle MARTIN et Philippe BAYOL ;
- Le Directeur général des services, le Directeur du Laboratoire et l'Inspection générale.

Ce comité s'est réuni les 13 et 22 avril derniers afin de déterminer la structure cible auprès de laquelle engager les négociations concrètes de rapprochement avec une effectivité au 1^{er} janvier 2023.

Afin d'éclairer la décision, ont successivement été examinés et débattus :

- La genèse du dossier,
- L'environnement économique et le contexte législatif actuel des Laboratoires : les défis en termes de positionnement concurrentiel, la poursuite de l'exercice des missions de service public, mais également les stratégies de rapprochement alentour et les logiques de territoires en présence,
- Les valeurs défendues par chaque structure,
- Les modes de fonctionnement (activités déployées, modèles économiques, politiques RH, ...) et de gouvernance induits par les deux types de statut juridique des structures,
- Les plans d'affaires et les projets industriels présentés par QUALYSE et TERANA.

Au terme de ces échanges, le projet d'adhésion au GIP TERANA a été retenu pour poursuivre la démarche en ce qu'il apporte les meilleures garanties vis-à-vis des attentes posées par le Département, à savoir :

- Assurer la pérennité du Laboratoire en maintenant le plateau technique d'AJAIN, au service du territoire,

- Préserver l'emploi local et mettre en place un accompagnement personnalisé des agents pour lesquels la situation le nécessiterait,
- Participer à une stratégie de développement prometteur, tout en rationalisant la contribution financière de la collectivité.

En effet, le projet présenté par le GIP TERANA témoigne tout à la fois :

- d'un accueil favorable vis-à-vis de la candidature du LDA 23 : l'Assemblée Générale du GIP du 9 décembre 2021 a émis un accord de principe pour étudier l'adhésion du Conseil départemental de la Creuse au sein de sa structure ;
- d'un savoir-faire éprouvé en termes d'intégration de nouveaux partenaires. Créé en 2016 autour de 4 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, le GIP a, depuis, connu l'adhésion de 3 nouveaux Départements, dont récemment ceux du Cher et de la Nièvre et d'une SCOP, sans que les fondements et l'équilibre de fonctionnement du GIP ne soient questionnés.

Le GIP TERANA compte aujourd'hui 247 agents répartis sur 6 sites de production analytique. La stratégie de développement du GIP s'articule autour de valeurs partagées par l'ensemble des membres et plaidant pour :

- le maintien des sites,
- la préservation locale des emplois qualifiés,
- le développement de nouvelles activités, y compris au-delà de son territoire,
- la promotion de partenariats avec des organismes de recherche, tant publics que privés,
- la réponse prioritaire aux politiques publiques départementales.

Le statut juridique du GIP permet au Conseil départemental de conserver la pleine compétence décisionnelle de sa politique sanitaire, tout en transférant sa gestion à un opérateur public interdépartemental disposant d'une assise commerciale sur plusieurs régions administratives, avec une synergie des compétences et des moyens au service de l'efficacité de ses missions, tant concurrentielles que de service public.

L'adhésion au GIP apportera au Conseil départemental une lisibilité accrue sur un territoire étendu et la perspective de nouveaux leviers de croissance pour le Laboratoire, au travers de la complémentarité des offres déployées au sein du GIP : hygiène alimentaire, prestations intellectuelles, génétique animale, audits, conseil et formations, recherche et développement... Dans ce cadre de cette synergie croisée, le LDA 23 apportera sa valeur ajoutée au GIP notamment dans son domaine d'expertise des analyses d'indicateurs biologiques (phytoplancton d'eau douce, cyanobactéries, suivi des milieux aquatiques, surveillance entomologique, ...).

La construction du business plan, intégré à 3 ans, se fera dans une démarche de co-construction entre les équipes supports du GIP et celles de la Collectivité et ce, avec le souci d'accompagner les personnels dans la conduite du changement, de définir le cadre de partenariat efficace, tant sur le plan humain que financier, tout en promouvant un modèle économique pérenne pour le laboratoire.

Ainsi, le projet TERANA prévoit :

- de faire adhérer le maximum d'agents à la démarche, tout en déployant un accompagnement individualisé des situations qui le nécessiteraient ;
- que la contribution financière du Département se traduise uniquement par une participation à la dotation d'équilibre, dont le montant sera validé conjointement par les deux parties, sans mesure contraignantes supplémentaires (à l'exemple de plans d'actions sanitaires sur lequel le Département devrait s'engager financièrement, chaque année, auprès de la structure).

L'implication de la Collectivité, dans le cadre de la mise en œuvre conjointe de ce projet industriel porteur pour le Laboratoire, ses perspectives de développement, ses opportunités, en termes de prise de marché nouveaux et de diversification de son offre, se fera avec une volonté identique d'accompagnement des équipes et d'information des organisations syndicales, pour une adhésion effective au 1^{er} janvier 2023.

L'Assemblée départementale du 25 novembre 2022 permettra de valider les supports juridiques, financiers et sociaux précisant les modalités concrètes d'adhésion au GIP.

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le




ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé, compte tenu des arguments présentés au rapport en objet, d'approuver le principe d'un rapprochement du Laboratoire départemental d'analyses de la Creuse avec le GIP TERANA. Une réflexion sera menée dans les mois à venir pour approfondir le cadre du futur partenariat et définir les conditions d'adhésion de la Collectivité à ce GIP, le vote sur ces aspects étant envisagé à la séance plénière de décembre 2022

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 
ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

CD - NUMÉRIQUE ET MOBILITÉS

Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/Direction des Routes

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ROUTIER (SIG ROUTIER)

Historiquement, les services des Routes utilisaient la Banque de Données Routières et les logiciels permettant son exploitation (Visage, Routen, Carten, Sillage). Depuis le printemps 2016, la BDR n'est plus exploitée, ni renseignée ; les outils sont maintenant désuets, voire obsolètes.

Dans le cadre d'une volonté de modernisation de ses pratiques et de remplacement d'outils, notre collectivité a décidé (à la suite des COCOOR du 1er juillet 2021 et COSTRA du 7 octobre 2020) de se doter en septembre 2021 d'un Système d'Information Géographique Routier.

Il s'agit d'un système qui crée, gère, analyse et cartographie des données routières. Le prestataire choisi par le Département est BUSINESS GEOGRAPHIC.

Les objectifs pour la collectivité sont les suivants :

- Moderniser la connaissance du patrimoine routier (repérage en PR - Points de Repères - et géolocalisation)
- Répondre au besoin d'un outil fédérateur, avec une centralisation des données
- Avoir une valorisation cartographique
- Faciliter le suivi et la mise à jour du patrimoine routier
- Etoffer le volet d'aide à la décision pour la gestion routière
- Uniformiser le langage
- Accéder en temps réel aux informations à disposition.

Cet outil doit permettre une utilisation optimale, simple, pratique et efficiente.

Actuellement, notre prestataire (BUSINESS GEOGRAPHIC) ainsi que les services travaillent sur l'intégration du filaire (réseau routier) et des Points de Repères (PR).

Un PR, dans le domaine de l'exploitation routière, est un point créé par le gestionnaire des réseaux routiers qui est matérialisé physiquement sur le terrain par des marques peintes et éventuellement associées à des bornes ou des plaquettes.

Cette étape est primordiale dans notre projet de GEO SIR. En effet, il s'agit d'intégrer le filaire le plus fiable et correct possible dans l'outil (bien évidemment, ce référentiel évoluera et nécessitera certainement de nouvelles modifications).

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé, dans le cadre de la mise en place du Système d'Information Géographique Routier (SIG ROUTIER), d'approuver le principe d'une mise à jour des Points de Repères (PR) et de la numérotation pour certains tronçons de routes départementales, avec en conséquence un état de « point zéro » sur le SIG Routier (GEO SIR), à définir ultérieurement.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Il vous est soumis la première Décision Modificative de l'exercice 2022 pour le budget principal du conseil départemental de la Creuse.

Son montant ressort à + 27 557 898 € dont :

- Section d'Investissement : + 26 797 276 € (soit 46,31 % d'évolution par rapport au budget primitif 2022)
- Section de Fonctionnement : + 760 622 € (soit 0,35 % d'évolution par rapport au budget primitif 2022).

Si le montant de cette DM n° 1 est assez "exceptionnel" et important (+ 27,5 M€) par rapport aux montants habituels des DM sur les exercices antérieurs, **il convient de préciser qu'il s'agit d'une décision modificative essentiellement "technique" qui n'apporte pas de bouleversements aux grands équilibres du budget primitif adopté le 11 février 2022.** Elle intègre quasi exclusivement des inscriptions budgétaires nécessaires aux opérations d'optimisation et de refinancement de la dette que le conseil départemental de la Creuse est en train de poursuivre sur le premier semestre de l'année 2022. Pour rappel, l'optimisation de l'encours de dette de notre département (déjà présenté au moment du Débat d'Orientation Budgétaire en décembre 2021) poursuit **deux grands objectifs** :

- un objectif budgétaire : allonger l'encours pour dégager des marges de manœuvre budgétaires sur les prochains exercices, et reprofiler/décaler les annuités pour les harmoniser et éviter les à-coups ;
- un objectif financier : améliorer les conditions financières (taux fixe ou marge sur indice) sans changer les autres caractéristiques de l'emprunt (notamment durée résiduelle), arbitrer l'emprunt pour passer d'un taux fixe à un taux variable ou inversement afin de profiter de conditions de marché plus favorables, se "débarrasser" des "petits" contrats et simplifier la gestion de la dette.

Notre dette n'a pas fait l'objet de renégociations depuis de nombreuses années. D'autre part, nos ratios sont redevenus favorables et les consultations menées depuis 2021 confirment l'attrait des banques à notre égard. Il faut profiter de cette situation pour renégocier dans de bonnes conditions. Enfin, le marché reste encore porteur, même si les taux d'intérêt remontent depuis le début de l'année 2022 : nous pouvons encore sécuriser notre dette à taux variable (en la faisant passer à taux fixe) à des conditions améliorées et renégocier des taux fixes anciens pour des "neufs" plus performants.

Le socle de renégociation sur lequel porte le travail actuel est de 15 emprunts, auprès de 2 banques (Crédit Agricole et Caisse d'Épargne) pour un encours compris entre 20 M€ et 25 M€, soit environ 24 % de notre dette. Le Département a l'opportunité de mener ces opérations de réaménagement gagnantes sur un quart de sa dette, avec un gain estimé proche de 700 000 € (estimation faite en fin d'année d'année 2021, la remontée des taux d'intérêts depuis quelques mois devrait conduire à minorer légèrement le gain attendu pour le conseil départemental) .

Ces opérations de réaménagement nécessitent au total des inscriptions budgétaires à hauteur de 27 100 000 €, en intégrant une marge de sécurité et en incluant à la fois les opérations réelles et les opérations d'ordre afférentes. **Elles représentent donc 98,34 % des crédits nouveaux inscrits dans le cadre de cette DM n° 1.**

Pour information donc, sans les écritures relatives aux opérations de refinancement de la dette, cette DM n° 1 aurait été de "seulement" 457 898 €, dont 260 622 € en section de fonctionnement et 197 276 € en section d'investissement. Hors inscriptions budgétaires relatives au refinancement de la dette, il est à mentionner que les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 0,10 % (on y retrouve quasi exclusivement les dépenses liées à la fermeture provisoire du collège de Crocq et rendues nécessaires pour accueillir les collégiens à la colonie de vacances puis à Giat depuis le 28 février dernier) tandis que les recettes réelles de fonctionnement progressent de 0,14 % (impact positif donc sur le résultat 2022). S'agissant de l'investissement, les dépenses réelles (hors dette) progressent de 1,17 % dans le cadre de cette DM n° 1 tandis qu'aucun changement n'était introduit pour les recettes réelles d'investissement.

Après prise en compte des écritures liées au refinancement de dette, les évolutions présentées par nature sont récapitulées dans les tableaux ci-après :

Dépenses de fonctionnement	Prévisions BP 2022	DM 1	TOTAL	%
011 : charges à caractère général	16 667 999,00 €	167 823,00 €	16 835 822,00 €	
012 : charges de personnel	47 208 700,00 €		47 208 700,00 €	
014 : atténuations de produits	4 797 821,00 €		4 797 821,00 €	
016 : APA	34 865 000,00 €		34 865 000,00 €	
017 : RSA	16 500 000,00 €		16 500 000,00 €	
65 : Autres charges de gestion courante	58 902 805,00 €	2 572,00 €	58 905 377,00 €	
6586 : fonctionnement des groupes d'élus	101 250,00 €		101 250,00 €	
66 : charges financières	1 500 000,00 €	500 000,00 €	2 000 000,00 €	
67 : charges exceptionnelles	104 180,00 €	6 075,00 €	110 255,00 €	
68 : Provisions	- €		- €	
Sous total dépenses réelles	180 647 755,00 €	676 470,00 €	181 324 225,00 €	0,37%
042 : opérations d'ordre	10 830 000,00 €	600 000,00 €	11 430 000,00 €	
023 : virement à la section d'investissement	21 515 812,00 €	-15 848,00 €	21 499 964,00 €	
022 : dépenses imprévues	6 500 000,00 €	-500 000,00 €	6 000 000,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	219 493 567,00 €	760 622,00 €	220 254 189,00 €	0,35%

Recettes de fonctionnement	Prévisions BP 2022	DM 1	TOTAL	%
013 : atténuations de charges	620 000,00 €	75 431,00 €	695 431,00 €	
016 : APA	16 400 000,00 €		16 400 000,00 €	
017 : RSA	- €	40 000,00 €	40 000,00 €	
70 : produits des services, du domaine	1 810 499,80 €	21 357,00 €	1 831 856,80 €	
73 : impôts et taxes	91 600 000,00 €	- 674 528,00 €	90 925 472,00 €	
731 : impositions directes	13 643 451,00 €	113 911,00 €	13 757 362,00 €	
74 : dotations et participations	56 337 675,00 €	572 421,00 €	56 910 096,00 €	
75 : autres produits de gestion courante	2 702 364,00 €	936,00 €	2 703 300,00 €	
76 : produits financiers	100,00 €		100,00 €	
77 : produits exceptionnels	4 000,00 €	111 094,00 €	115 094,00 €	
78 : reprises sur provisions	- €		- €	
Sous total recettes réelles	183 118 089,80 €	260 622,00 €	183 378 711,80 €	0,14%
042 : opérations d'ordre	4 715 074,00 €	500 000,00 €	5 215 074,00 €	
002 : reprise du résultat antérieur	31 660 403,20 €		31 660 403,20 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	219 493 567,00 €	760 622,00 €	220 254 189,00 €	0,35%

Dépenses d'investissement	Prévisions BP 2022 + RAR	DM 1	TOTAL	%
10 : dotations, fonds divers et réserves	326 650,00 €		326 650,00 €	
16 : emprunts	11 760 000,00 €	24 000 000,00 €	35 760 000,00 €	
20 : immobilisations incorporelles	2 375 394,97 €		2 375 394,97 €	
204 : subventions d'équipement versées	5 904 923,00 €	460 000,00 €	6 364 923,00 €	
21 : immobilisations corporelles	5 551 437,98 €	212 000,00 €	5 763 437,98 €	
23 : immobilisations en cours	15 693 000,00 €	- 182 000,00 €	15 511 000,00 €	
26 : participations et créances rattachées	- €		- €	
27 : autres immobilisations financières	105 948,00 €		105 948,00 €	
45421 : opérations de remembrement	1 000,00 €		1 000,00 €	
Sous total dépenses réelles	41 718 353,95 €	24 490 000,00 €	66 208 353,95 €	58,70%
040 : opérations d'ordre	4 715 074,00 €	500 000,00 €	5 215 074,00 €	
041 : opérations patrimoniales	1 510 000,00 €	2 213 124,00 €	3 723 124,00 €	
020 : dépenses imprévues	2 380 839,81 €	- 405 848,00 €	1 974 991,81 €	
001 : Résultat antérieur reporté	7 538 025,24 €		7 538 025,24 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	57 862 293,00 €	26 797 276,00 €	84 659 569,00 €	46,31%

Recettes d'investissement	Prévisions BP 2022	DM 1	TOTAL	%
10 : dotations, fonds divers et réserves	2 200 000,00 €		2 200 000,00 €	
13 : subventions d'investissement	4 644 182,00 €		4 644 182,00 €	
16 : emprunts	9 000 000,00 €	24 000 000,00 €	33 000 000,00 €	
20 : immobilisations incorporelles	- €		- €	
204 : subventions d'équipement versées	- €		- €	
1068 : Affectation du résultat	8 000 000,00 €		8 000 000,00 €	
23 : immobilisations en cours	- €		- €	
27 : autres immobilisations financières	87 299,00 €		87 299,00 €	
Sous total recettes réelles d'investissement	23 931 481,00 €	24 000 000,00 €	47 931 481,00 €	100,29%
024 : produits des cessions d'immobilisations	75 000,00 €		75 000,00 €	
040 : opérations d'ordre	10 830 000,00 €	600 000,00 €	11 430 000,00 €	
041 : opérations patrimoniales	1 510 000,00 €	2 213 124,00 €	3 723 124,00 €	
021 : virement de la section de fonctionnement	21 515 812,00 €	-15 848,00 €	21 499 964,00 €	
001 : reprise du résultat antérieur	- €		- €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	57 862 293,00 €	26 797 276,00 €	84 659 569,00 €	46,31%

Le détail des principaux ajustements et inscriptions déclinés ensuite par fonction figure ci-après.

FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX

En investissement : chapitre 900 : + 7 000 € en dépenses

Nous retrouvons ici les propositions présentées par la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction du Pole Cohésion des Territoires pour les études et travaux sur les bâtiments relevant de cette fonction. Il s'agit uniquement de prévoir 7 000 € de Crédits de Paiement supplémentaires pour la réfection des gouttières de la toiture sur le bâtiment situé 2 rue des Marronniers à Guéret ("Maison du Combattant").

En fonctionnement : chapitre 930 : + 5 050 € en dépenses et + 4 528 € en recettes

En section de fonctionnement, il s'agit simplement de prévoir des crédits pour permettre le paiement d'un diagnostic documentaire sur la réorganisation des UTAS au sein du conseil départemental de la Creuse.

S'agissant des recettes, l'inscription de 4 528 € correspond à une annulation de mandat émis à tort sur l'exercice 2021 (écriture de régularisation comptable).

FONCTION 1 : SÉCURITÉ

Aucune modification n'est apportée par cette décision modificative, tant en investissement qu'en fonctionnement.

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

En investissement : chapitre 902 : + 0 € en dépenses

Nous retrouvons uniquement des virements de crédits entre les différentes lignes de ce chapitre budgétaire. Ces virements concernent essentiellement la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction du Pole Cohésion des Territoires pour les études et travaux sur les bâtiments relevant de cette fonction (les collèges en l'occurrence). Ils sont récapitulés ci-après :

■ Travaux spécifiques au collège Georges Nigremont de CROCQ :

Autorisation de Programme : + 2 000 000 € : il s'agit de l'opération de renforcement de la structure suite aux désordres ayant entraîné la fermeture du bâtiment.

Crédits de Paiement : - 65 000 €, répartis comme suit :

- Renforcement structure du bâtiment : - 95 000 € : il s'agit de dégager une partie des crédits de cette opération au profit d'autres dossiers. Cette opération nécessitant un délai d'études conséquent, les travaux ne devraient débuter qu'en fin d'année.
- Installation du collège de Crocq à Giat : + 30 000 € : il s'agit de crédits pour les travaux nécessaires à l'installation provisoire du collège à Giat.

■ Travaux spécifiques au collège Jacques Grancher de FELLETIN :

Crédits de Paiement : + 32 000 € : il s'agit de crédits pour les travaux de câblage électrique-informatique dans le cadre de la modernisation des salles de sciences.

■ Travaux spécifiques au collège Jules Marouzeau de GUERET :

Crédits de Paiement : + 3 000 € : il s'agit de crédits pour le paiement des diagnostics et travaux préparatoires nécessaires à la construction d'un préau et d'un bloc sanitaire.

■ Travaux spécifiques au collège Martin Nadaud de GUERET :

Crédits de Paiement : + 10 000 € : il s'agit de crédits pour la réfection des verrières du hall d'entrée.

■ **Travaux spécifiques au collège Louis Durand de SAINT-VAURY :**

Crédits de Paiement : + 20 000 € : il s'agit de crédits pour des travaux d'aménagement des espaces extérieurs rendus nécessaires par la présence d'arbres dangereux.

Un virement de crédits entre les lignes gérées par la direction des affaires scolaires est également proposé, de sorte à :

- augmenter de 65 000 € la ligne dédiée à l'acquisition de matériel de restauration dans les collèges, suite à de nombreuses pannes non réparables subies depuis le début de l'année 2022 ;
- diminuer de 65 000 € la ligne dédiée à l'acquisition de mobilier pour les cours de récréation des collèges (les cours des collèges d'Auzances et de Bonnat ne seront pas aménageables en mobilier en 2022 car les travaux extérieurs ne seront pas terminés dans les cours d'ici la fin de l'année 2022).

En fonctionnement : chapitre 932 : + 133 778 € en dépenses et + 15 960 € en recettes

En dépenses, l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 133 778 € correspond à l'ensemble des dépenses engagées par le département depuis le début de l'année 2022 et celles à venir jusqu'à la fin de l'année scolaire et directement liées à la fermeture provisoire du collège de Crocq. Nous retrouvons notamment la location du centre de vacances OUL à Crocq où les collégiens ont été accueillis jusqu'en février, la consommation d'électricité ou encore le nettoyage du Centre au moment du départ des collégiens. Viennent également s'ajouter les dépenses liées au déménagement vers le collège de Giat, occupé depuis le 28 février : nettoyage, déménagement du matériel, consommation d'électricité, livraison de fioul, commande de petit matériel scolaire ou encore locations de véhicules (navette classes CHAM Giat-Crocq, véhicule liaison restauration classes primaires Crocq-Auzances).

En recettes, nous retrouvons 15 200 € liés à la compensation permettant le remboursement de l'employeur public dans le cadre de la mise en œuvre de l'indemnité inflation (pour les agents en ayant bénéficié et relevant de cette fonction budgétaire). Nous retrouvons aussi 760 € correspondant à un remboursement de notre assurance suite à un sinistre survenu dans un collège (Martin Nadaud à Guéret).

FONCTION 3 : CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

En investissement : chapitre 903 : + 25 000 € en dépenses

Sont récapitulées ci-après les propositions présentées par la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction du Pole Cohésion des Territoires pour les études et travaux sur les bâtiments relevant de cette fonction. Au total, il s'agit de prévoir l'inscription de Crédits de Paiement supplémentaires à hauteur de 25 000 € pour permettre :

- la réalisation d'un enrochement sur un talus dangereux au centre de vacances de Super-Besse : + 19 000 € au chapitre 903.3 ;

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

- l'extension du réseau informatique nécessaire à l'installation de l'Agence d'attractivité dans le bâtiment situé au 11 rue Victor Hugo à Guéret : + 6 000 € au chapitre 903.12.

Pour information, il est également proposé dans le cadre de cette DM n° 1 d'augmenter de 15 000 € le montant de l'Autorisation de Programme relative au régime d'aides à la restauration du patrimoine rural non protégé (édifices). Les Crédits de Paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 demeurent quant à eux inchangés, à hauteur de 50 000 € (chapitre 913.12, article 2041427).

En investissement : chapitre 913 : + 10 000 € en dépenses

A l'occasion du budget primitif 2022, l'Autorisation de Programme (AP) relative aux subventions versées par le département aux communes pour la mise aux normes des installations sportives a été revalorisée de 15 000 €. De même, des Crédits de Paiement (CP) ont été ouverts à hauteur de 20 000 € pour l'année 2022 afin de faire face aux demandes des communes.

Il s'avère aujourd'hui que les demandes émanant des communes sont plus nombreuses que prévu initialement. Six dossiers ont ainsi été reçus depuis le début de l'année 2022 :

- une demande de la commune de Clugnat pour la réhabilitation des vestiaires du stade municipal et de la salle attenante ;

- une demande de la commune d'Auzances pour la réhabilitation et l'aménagement du stand de tir Alain Mathieu et Marcel Dornier ;

- une demande de la commune de Pionnat pour l'aménagement d'un city stade sur l'ancien stade municipal ;

- une demande de la commune d'Ahun pour l'implantation d'un décapark et d'une rampe de skate dans l'ancien camping ;

- une demande de la commune de Mainsat pour la rénovation et l'aménagement du complexe sportif municipal ;

- une demande de la commune de Saint Maurice la Souterraine pour la création d'un terrain multisports.

Afin de donner une suite favorable à chacun d'entre eux, il apparaît nécessaire d'augmenter l'Autorisation de Programme de 11 570 € et de prévoir des Crédits de Paiement supplémentaires sur l'exercice 2022 à hauteur de 10 000 € (chapitre 913.2, article 2041428).

En fonctionnement : chapitre 933 : - 54 000 € en dépenses et + 5 324 € en recettes

S'agissant des dépenses, il s'agit essentiellement d'opérer des virements de crédits entre les lignes relevant de ce chapitre budgétaire :

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

- + 1 000 € au chapitre 933.12 article 60628 vue Patrimoine pour l'achat de ~~fournitures non stockées,~~
- + 8 000 € au chapitre 933.13 article 6184 vue DLP (Direction de la Lecture Publique) : versement à des organismes de formation,
- + 4 000 € de frais de réception au chapitre 933.13 article 62322 vue DLP,
- + 1 500 € pour le paiement de concours et cotisations diverses au chapitre 933.13 article 6281 vue DLP,
- - 13 500 € au chapitre 933.13 article 6188 vue DLP pour la réalisation de prestations de services diverses par la Direction de la Lecture Publique.

A noter surtout qu'il est possible de diminuer significativement la ligne budgétaire relative à la participation du Département au fonctionnement du syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de Crozant, ce dernier pouvant s'appuyer sur un excédent global de clôture "confortable" à l'issue de l'exercice 2021. Cette diminution de 55 000 € permet notamment de financer l'augmentation de la subvention au GDS Creuse qui sera présentée plus loin dans le rapport (fonction 9, + 30 000 €) mais aussi de compléter les inscriptions budgétaires relatives au Plan Santé (fonction 4, + 25 000 €).

Du côté des recettes, nous retrouvons essentiellement 4 000 € liés à la compensation de l'État pour le versement de la prime inflation effectué en début d'année 2022 (pour les agents du département relevant de cette fonction budgétaire). Viennent ensuite s'ajouter 1 215 € correspondant à une annulation de mandat émis sur exercice antérieur et 109 € issus des ventes d'ouvrages réalisés par le service Patrimoine du département.

FONCTION 4 : PRÉVENTION MÉDICO-SOCIALE

En fonctionnement : chapitre 934 : + 25 000 € en dépenses et + 600 € en recettes

S'agissant des dépenses, il est proposé d'ajouter 25 000 € de crédits à la ligne relative au Plan Santé (chapitre 934.8 article 65888) pour l'attribution de bourses et d'aides aux études. Les crédits ouverts au budget primitif 2022 s'élevaient à 150 000 € dont 50 000 € destinés principalement à des actions de communication sur le dispositif et 100 000 € pour la gestion des demandes. Sur ce deuxième point, les demandes sont nettement plus nombreuses que les années précédentes et il convient donc de prévoir des crédits supplémentaires pour y répondre favorablement dans les prochains mois.

La recette de 600 € correspond simplement à la compensation de l'État pour le versement de la prime inflation effectué en début d'année 2022 (pour les agents du département relevant de cette fonction budgétaire).

FONCTION 5 : ACTION SOCIALE

En investissement : chapitre 905 (Action sociale hors R.M.I et R.S.A) : + 14 000 € en dépenses

Sont récapitulées ci-après les propositions présentées par la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction du Pole Cohésion des Territoires pour les études et travaux sur les bâtiments relevant de cette fonction. Il s'agit uniquement de prévoir 14 000 € de Crédits de Paiement supplémentaires pour la réfection du réseau d'évacuation des eaux usées qui est vétuste à l'UTAS de Boussac.

En fonctionnement : chapitre 935 (Action Sociale hors R.M.I, A.P.A et R.S.A) : + 30 500 € en recettes

Concernant les recettes, nous retrouvons tout d'abord 23 561 € liés à la compensation de l'État pour le versement de la prime inflation effectué en début d'année 2022 (pour les agents du département relevant de cette fonction budgétaire). Viennent s'ajouter 5 000 € de remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières). Enfin, les 1 939 € restants correspondent à des annulations de mandats émis sur exercices antérieurs (régularisations comptables).

En fonctionnement : chapitre 935-5 (Personnes dépendantes – A.P.A) : + 93 014 € en recettes

Nous retrouvons tout d'abord 1 100 € liés à la compensation de l'État pour le versement de la prime inflation effectué en début d'année 2022 (pour les agents du département relevant de cette fonction budgétaire). Viennent ensuite s'ajouter 91 914 € de recettes liées à des annulations de mandats émis à tort sur exercices antérieurs (2020 et 2021 en l'occurrence).

En fonctionnement : chapitre 935-6 (Revenu de Solidarité Active) : + 43 070 € en recettes

Nous retrouvons tout d'abord 3 070 € liés à la compensation de l'État pour le versement de la prime inflation effectué en début d'année 2022 (pour les agents du département relevant de cette fonction budgétaire). Viennent ensuite s'ajouter 40 000 € de recettes liés aux recouvrements des indus en matière de RSA (aucune inscription prévue au moment du vote du budget primitif 2022, dans l'attente du calcul d'une estimation la plus fine possible en cours d'année).

FONCTION 6 : RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES

En investissement : chapitre 906 : + 101 000 € en dépenses

Nous retrouvons principalement ici les propositions présentées par la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction du Pole Cohésion des Territoires pour les études et travaux sur les bâtiments relevant de cette fonction. Il s'agit de prévoir des Crédits de Paiement supplémentaires à hauteur de 71 000 € pour permettre :

- de solder l'opération de remplacement de l'alarme incendie au 14 avenue Pierre Leroux : + 1 000 € au chapitre 906.0,
- la réalisation d'un dallage dans le garage du Centre d'exploitation de Guéret, actuellement en terre battue : + 40 000 € au chapitre 906.21,
- la création d'un vestiaire femmes et l'aménagement de la pièce de vie au Centre d'exploitation de Grand Bourg : + 30 000 € au chapitre 906.21.

En complément, il est proposé d'inscrire 30 000 € supplémentaires sur la ligne dédiée aux acquisitions foncières (chapitre 906.21, article 2151 pour les achats liés aux opérations routières), afin de rattraper le retard des projets précédents (actes chez les notaires) et financer les nouveaux.

Enfin, nous retrouvons les propositions issues de la Direction de l'ingénierie routière, à l'issue desquelles le montant des Autorisations de Programme (AP) est légèrement augmenté sans toutefois modifier l'enveloppe des Crédits de Paiement (CP) qui reste de 10 millions d'euros pour l'année 2022.

VOIRIE :

Le Conseil Départemental, lors du vote du budget primitif de 2022 a voté au titre de la voirie départementale les crédits ci-après :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Acquisitions de matériels, achat de terrains études, engazonnement	277 040 €	330 000 €
Travaux routiers : P.R.I.D. - P.R.I.R.	2 240 000 €	3 029 900 €
Aménagements de sécurité	1 557 324 €	661 500 €
<u>Grosses réparations</u> : Avances forfaitaires, grosses réparations, traverses, programmes d'axe, ouvrages d'art	9 020 623 €	5 978 600 €
Total	13 094 987 €	10 000 000 €

Les propositions de mouvements de crédits pour la décision modificative n° 1 sont les suivantes :

Études

Autorisation de programme : 15 000 €
Crédits de paiements : 0 €

En mars 2022, il est apparu des désordres sur la Digue de Masroy supportant la route départementale n° 10 sur la commune de GRAND-BOURG. Afin de permettre d'éventuels diagnostics ou études, Il est proposé d'inscrire 15 000 € en AP et CP.

Programme Routier d'Intérêt Départemental

Autorisation de programme : 0 €
Crédits de paiements : 0 €

Aucun mouvement n'est à prévoir.

Programme Routier d'Intérêt Régional

Autorisation de programme : 0 €
Crédits de paiements : 0 €

Aucun mouvement n'est à prévoir.

Traverses

Autorisation de programme : 98 500 €
Crédits de paiements : 54 000 €

Grosses réparations aux routes départementales

Autorisation de programme : 20 000 €
Crédits de paiements : 20 000 €

Programmes d'axe

Autorisation de programme : 6 000 €
Crédits de paiements : - 76 000 €

Ouvrages d'Art

Autorisation de programme : 3 700 €
Crédits de paiements : 3 700 €

Aménagements de la sécurité

Autorisation de programme : 2 000 €
Crédits de paiements : - 1 700 €

Suite aux dégâts constatés sur les chaussées cet hiver et à la hausse importante des indices de prix, il est nécessaire d'ajuster certains chiffrages d'opérations initialement inscrites au budget primitif 2022. Il est proposé de redéployer des autorisations de programme et crédits de paiements au profit des opérations suivantes :

- **Sur le programme de traverses :**
 - RD992 SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNES (AP / CP de 3 500 €)
 - RD7 VALLIERE (CP de 5 500 €)
 - RD940 BOURGANEUF (AP de 95 000 € / CP de 45 000 €)
- **Sur le programme Grosses réparations aux routes départementales :**
 - RD95 ROYERE-DE-VASSIVIERE et SAINT-YRIEIX-LE-MONTAGNE (AP / CP de 20 000 €)

- **Sur le programme Programme d'Axes :**
 - RD982 LA COURTINE et LE MAS D'ARTIGES (AP / CP de 2 500 €)
 - RD992 GENTIOUX-PIGEROLLES (AP / CP de 3 500 €)
 - RD982 LA COURTINE (CP de - 37 000 €)
 - RD941 BOURGANEUF (CP de - 45 000 €)

- **Sur le programme Ouvrages d'Art :**
 - RD17 digue d'étang de BLESSAC (CP de 30 000 €)
 - RD57 SAINT-GOUSSAUD (AP / CP de 3 700 €)
 - Dévégétalisation des ouvrages (CP de - 10 000 €)
 - Réserve ouvrages d'art (CP de - 20 000 €)

- **Sur le programme Aménagements de la sécurité :**
 - RD914 sécurisation d'un talus SAINT-PARDOUX-LE-NEUF (AP / CP de 2 000 €)
 - RD44 remplacement de glissières FRESSELINES (CP de - 3 700 €)

Synthèse après Décision Modificative n° 1 :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Acquisitions de matériels, achat de terrains, études, engazonnement	292 040 €	330 000 €
Travaux routiers : P.R.I.D. - P.R.I.R.	2 240 000 €	3 029 900 €
Aménagements de sécurité	1 559 324 €	659 800 €
<u>Grosses réparations</u> : grosses réparations, traverses, programmes d'axes, ouvrages d'art	9 148 823 €	5 980 300 €
Total	13 240 187 €	10 000 000 €

En investissement : chapitre 916 : + 450 000 € en dépenses

Il s'agit ici de prévoir des crédits nécessaires à la réalisation de différents paiements en faveur de DORSAL, conformément aux dispositions des conventions signées à cet effet entre le conseil départemental et le syndicat mixte. Plusieurs opérations étant sur le point de s'achever, il apparaît désormais certain que DORSAL va appeler les paiements auprès du conseil départemental sur l'exercice 2022, notamment pour ce qui concerne les points suivants :

● paiement du solde du fonds de concours destiné au financement des opérations de déploiement d'un réseau fibre optique sur le territoire du Département de la Creuse (Jalon 1 du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) : convention de fonds de concours signée en 2018 et prévoyant une participation du département de la Creuse de 3 540 528 €, le solde à payer s'élevant à 360 528 € maximum ;

● paiement du solde de la contribution financière du département pour la réalisation des opérations de montée en débit dans le cadre du SDAN pilote Axe 2bis ainsi que des opérations de raccordement en fibre optique des collèges du département conduites par le Syndicat Mixte DORSAL en vertu de la convention initiale du 10 juillet 2017, devenue caduque le 10 juillet 2019, et actualisée par la convention du 6 décembre 2019 : le solde à payer s'élève à 19 935,96 € maximum ;

● paiement de la contribution financière du conseil départemental pour la réalisation d'opérations d'aménagement du numérique sur le territoire du département de la Creuse, en vertu des conventions 025 et 026 approuvées par la Commission Permanente le 8 octobre 2021 : le solde à payer s'élève à 35 877,84 € maximum.

En fonctionnement : chapitre 936 : + 11 642 € en dépenses et + 51 874 € en recettes

Pour ce qui concerne les dépenses, nous retrouvons essentiellement des virements de crédits entre les lignes relevant de ce chapitre (les fournitures de petit équipement des UTT et du Parc, les fournitures de voirie des UTT et du Parc, les carburants, les dépenses d'entretien de la voirie). Il en ressort un besoin de crédits supplémentaires de 9 070 € toutes UTT confondues et le Parc compris, ce qui reste donc très raisonnable.

A noter également l'inscription de 2 572 € supplémentaires pour le paiement de la contribution statutaire au syndicat mixte DORSAL pour l'année 2022 : nous avons inscrit 120 000 € au budget primitif et la participation appelée par DORSAL s'élève finalement à 122 571,03 € (montant en baisse par rapport aux 132 598,13 € versés en 2021).

S'agissant des recettes, nous retrouvons tout d'abord 21 500 € liés à la compensation de l'État pour le versement de la prime inflation effectué en début d'année 2022 (pour les agents du département relevant de cette fonction budgétaire). Viennent ensuite s'ajouter les recettes issues des prestations effectuées par les agents du PARC et facturées aux satellites du département (LABO, MDPH) à hauteur de 21 248 €. Le reste des recettes inscrites dans le cadre de cette DM n° 1 concerne différents remboursements effectués par notre assurance suite à des sinistres intervenus en matière de voirie.

FONCTION 7 : AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

En investissement : chapitre 907 : - 117 000 € en dépenses

Les seuls mouvements que nous retrouvons ici correspondent aux propositions présentées par la Direction du Patrimoine Immobilier et la Construction du Pole Cohésion des Territoires pour les études et travaux sur les bâtiments relevant de cette fonction.

Dans le détail, il s'agit de :

- prévoir 3 000 € de crédits complémentaires pour la réfection des peintures des menuiseries extérieures de la maison de la réserve ;
- diminuer de 120 000 € les crédits inscrits au BP 2022 pour l'opération suivante "Réhabilitation Longère - Grange - Création d'une place publique". Il s'agit d'un redéploiement d'une partie des crédits de cette opération au profit d'autres : les études étant encore en cours, les travaux ne pourront débuter qu'en fin d'année.

En fonctionnement : chapitre 937 : + 600 € en recettes

La recette de 600 € correspond simplement à la compensation de l'État pour le versement de la prime inflation effectué en début d'année 2022 (pour les agents du département relevant de cette fonction budgétaire).

FONCTION 8 : TRANSPORTS

En fonctionnement : chapitre 938 : + 25 000 € en dépenses

Le collège de Crocq, en raison de problèmes structurels, a été fermé au public et ne permet plus l'accueil des collégiens du secteur de Crocq depuis le 11 octobre 2021. Depuis le 28 février 2022, la scolarisation des élèves est effectuée dans l'enceinte du collège privé de Giat (63) situé à 13km de Crocq. Cette nouvelle mesure a amené la Région Nouvelle Aquitaine à mettre en place une navette afin de transporter l'ensemble des collégiens de Crocq vers Giat.

Comme convenu en réunion du 10 février 2022, la Région prendra en charge 50 % du coût financier de la mise en place de la navette assurée entre Crocq et Giat, et le département de la Creuse les 50 % restants. Le montant financier minimal correspondant pour chacune des collectivités jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022 est ainsi estimé à 24 300 €.

Cette participation financière fera l'objet d'un titre de recettes qui sera adressé au Département par le Payeur régional à la fin de l'année scolaire 2021-2022. Le cas échéant, si le service devait se prolonger en 2022-2023, un second titre de recettes serait émis sur la période suivante, pour un montant à déterminer au prorata du nombre de jours supplémentaires de circulation, à l'issue de la période de fonctionnement du service.

Il convient donc d'inscrire en DM n° 1 des crédits nouveaux à hauteur de 25 000 € (marge de sécurité) pour faire face à cet engagement pris par la collectivité.

FONCTION 9 : DÉVELOPPEMENT

En fonctionnement : chapitre 939 : + 30 000 € en dépenses et + 800 € en recettes

En dépenses, il s'agit de prévoir 30 000 € supplémentaires pour la subvention que le département verse chaque année au GDS Creuse. Pour rappel, nous avons déjà inscrit une somme de 155 000 € au budget primitif, ce qui porte donc l'enveloppe totale du soutien du conseil départemental à 185 000 € pour l'année 2022 en faveur du Groupement de Défense Sanitaire.

La recette de 800 € correspond simplement à la compensation de l'État pour le versement de la prime inflation effectué en début d'année 2022 (pour les agents du département relevant de cette fonction budgétaire).

OPÉRATIONS NON VENTILÉES

En investissement : chapitre 923 : + 24 000 000 € en dépenses et en recettes

Il s'agit ici de prévoir des crédits au compte 166, en dépense et en recette, pour mener à bien les opérations de refinancement de la dette du conseil départemental de la Creuse. Pour rappel, il s'agit de renégocier 5 emprunts actuels souscrits auprès de la Caisse d'Épargne entre 2011 et 2013 (pour un capital restant du au 1^{er} janvier 2022 compris entre 7 M€ et 8 M€) et de renégocier 10 emprunts actuels souscrits entre 2011 et 2019 auprès du Crédit Agricole (pour un capital restant du au 1^{er} janvier 2022 proche de 15 M€).

Le compte 166 permet d'enregistrer les opérations de refinancement de la dette, c'est-à-dire le remboursement anticipé des emprunts auprès d'un établissement financier suivi de la souscription d'un nouvel emprunt auprès du même établissement financier ou d'un autre. Il a pour objet d'isoler les opérations de refinancement pour obtenir une meilleure lisibilité des budgets et des comptes. Il est débité au vu d'un mandat lors du remboursement anticipé de l'emprunt et crédité au vu d'un titre lors de l'encaissement du nouvel emprunt. Le compte 166 s'équilibrant en recettes et en dépenses au cours de l'opération de refinancement, son solde doit être nul en fin d'exercice.

En fonctionnement : chapitre 940 : + 113 911 € en recettes

Le département a reçu fin Mars la notification des recettes de CVAE et d'IFER pour l'année 2022. Elles sont légèrement supérieures aux estimations faites en fin d'année 2021 et donc aux inscriptions budgétaires, toujours prudentes en la matière :

- la recette de CVAE sera de 3 174 006 € en 2022 pour le département, contre 3 110 328 € prévus au budget primitif (+ 63 678 € en DM n° 1 donc). Pour rappel, cette recette subit néanmoins une forte diminution par rapport au montant encaissé en 2021 et qui s'élevait à 3 427 692 € (- 253 686 €) : nous percevons en effet en 2022 la CVAE due au titre de l'année 2020 par les entreprises assujetties (année 2020 marquée par la crise sanitaire, des épisodes de confinement strict au printemps entraînant donc une baisse de la valeur ajoutée imposable).

- la recette d'IFER sera de 675 233 € en 2022 pour le département, contre 625 000 € prévus au budget primitif (+ 50 233 € en DM n° 1 donc). Cette recette sera donc en légère progression sur l'année 2022 puisque pour rappel nous avons encaissé 665 223 € en 2021 au titre de l'IFER.

En fonctionnement : chapitre 941 : - 674 528 € en recettes

Il s'agit ici de revoir nettement à la baisse la recette de TVA que notre département doit percevoir au titre de l'année 2022. Pour rappel, cette fraction de TVA nationale remplace depuis 2021 la taxe foncière sur les propriétés bâties et ses allocations compensatrices que percevaient auparavant les départements. Alors que 2021 fut une année "blanche" pour les départements (nous avons perçu en 2021 exactement la somme de foncier bâti et d'allocations compensatrices perçue en 2020), l'année 2022 est la première année où une dynamique doit être observée.

La notification reçue le 30 Mars 2022 fait état d'une recette de TVA de 28 475 472 € pour notre département, soit une progression de + 2,9 % par rapport au montant encaissé en 2021 (27 675 257 €) alors que le projet de loi de Finances pour 2022 prévoyait une évolution de + 5,5 % de TVA entre 2021 et 2022 pour les départements et les EPCI. Notre prévision budgétaire était donc de 29 100 000 € et il convient donc de la ramener à "seulement" 28 475 472 € dans le cadre de cette DM n° 1 (- 624 528 € donc).

L'explication est la suivante : au titre de 2022, des premières estimations, établies pour le projet de loi de finances pour 2022 présenté en septembre 2021, prévoyaient une évolution de la TVA de + 5,5 % entre 2021 et 2022. Cette estimation était calculée sur la base des prévisions alors disponibles des recettes de TVA de 180,3 Md€ en 2021 et de 190,3 Md€ en 2022. Sur la base de ces premiers versements, certaines collectivités se sont interrogées sur le fait que la dynamique entre le dernier montant de TVA perçu en février et le premier montant perçu en mars était de + 2,89 %. La différence avec la prévision de 5,5 % évoquée lors de l'examen du projet de loi de finances s'explique par l'actualisation des prévisions de recettes de TVA pour 2021 et 2022.

La dernière prévision de recettes de TVA pour 2022 réalisée au moment du vote du projet de loi de finances pour 2022 (décembre 2021) et qui s'élève à 192,1 Md€ n'a pu tenir compte de l'exécution définitive de la TVA pour 2021 (186,7 Md€), laquelle n'a été connue qu'à la fin du mois de janvier 2022. Ainsi, l'écart entre la TVA 2021 définitive (186,7 Md€) et la dernière prévision de TVA 2022 connue au moment de l'adoption définitive de la loi de finances pour 2022 en décembre 2021 (192,1 Md€) se monte bien à + 2,89 %.

Néanmoins, à date (février 2022), d'après les dernières prévisions techniques tenant compte du montant définitif de TVA encaissé en 2021, la TVA en 2022 devrait bien progresser de plus de 5 % par rapport aux recettes définitives de 2021, conformément aux prévisions annoncées par le ministre lors de la réunion du 23 février avec les associations d'élus. Cette dynamique devra bien entendu être confirmée dans le courant de l'année.

Les versements mensuels aux collectivités (départements et EPCI), en lien avec la nouvelle prévision de TVA pour 2022 qui sera associée au PLF pour 2023 et connue en septembre 2022, devraient faire l'objet d'une actualisation au cours du dernier trimestre de l'année.

La même explication conduit logiquement à diminuer les inscriptions budgétaires relatives à la seconde fraction de TVA à laquelle est éligible notre département (en raison d'un taux de pauvreté supérieur ou égal à 12 % et d'un produit de DMTO par habitant inférieur à la moyenne). Il convient de réduire cette recette prévisionnelle de 50 000 €, en la portant de 1 200 000 € à "seulement" 1 150 000 € dans le cadre de cette DM n° 1.

En fonctionnement : chapitre 942 : + 572 421 € en recettes

Il s'agit ici de corriger les inscriptions budgétaires s'agissant des dotations que le département va percevoir en 2022, notamment la DGF. La notification des montants de cette dernière est intervenue début Avril 2022 et les montants définitifs dont va bénéficier le département de la Creuse sont supérieurs aux estimations initiales :

- la dotation forfaitaire est de 11 604 828 € en 2022, contre 11 600 000 € prévus au budget primitif (+ 4 828 € en DM n° 1 donc). Pour rappel, cette première composante de la DGF évolue d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution démographique du département. Son montant diminue donc pour notre département puisqu'il était de 11 686 176 € en 2021 ;
- la dotation de compensation (2ème composante de la DGF) est de 15 645 092 € en 2022, soit un montant strictement identique à celui inscrit au budget primitif et à celui encaissé en 2021 ;
- la plus grosse évolution concerne la dotation de fonctionnement minimale (DFM), troisième composante de la DGF des départements. Son montant en 2022 s'élève à 16 799 410 € pour la Creuse alors que la prévision budgétaire n'était que de 16 237 671 € au BP 2022 (+ 561 739 € en DM n° 1 donc) et que le montant perçu en 2021 s'élevait également à 16 237 671 €.

L'explication de cette augmentation est la suivante : en 2021, la nouvelle modalité de calcul du taux d'urbanisation a fait basculer 8 départements de la catégorie des départements urbains vers les départements ruraux (Calvados, Finistère, Gard, Ille-et-Vilaine, Loiret, Maine-et-Loire, Oise et Rhône). Or dans le même temps, la clé de répartition de l'augmentation annuelle de la dotation de péréquation (+ 10 M€ par an) n'avait pas été modifiée : 65 % pour les ruraux et 35 % pour les urbains. Il en résultait une insuffisance de croissance de la part réservée aux départements ruraux conduisant à ce que sur les 67 départements ruraux de 2021, 59 d'entre eux soient sous garantie de non baisse. Pour 2022, le Comité des Finances Locales réuni en février a fait évoluer cette clé de répartition qui est désormais de 75 % pour les ruraux et de 25 % pour les urbains. Il en résulte que les départements ruraux ne sont plus pénalisés et qu'ils bénéficient à nouveau, comme les urbains, d'une dynamique sur leur dotation de péréquation (la DFM en l'occurrence pour les ruraux).

A noter également au sein du chapitre 942 que la dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale (cette dotation remplace depuis 2011 les allocations compensatrices supprimées lors de la précédente réforme fiscale : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe professionnelle) s'élève à 1 805 854 € en 2022 là où la prévision budgétaire était de 1 800 000 € (+ 5 854 € en DM n° 1 donc).

En fonctionnement : chapitre 943 : + 500 000 € en dépenses et + 2 548 € en recettes

S'agissant des dépenses, il s'agit de prévoir des crédits pour payer éventuellement les pénalités de remboursement anticipé des emprunts auprès des établissements bancaires. Le paiement effectif de ces pénalités de remboursement anticipé n'est pas certain au moment du bouclage de la DM n° 1, il dépendra du choix effectué par le conseil départemental une fois qu'il aura réceptionné les propositions des différents établissements bancaires.

Ce paiement interviendra de manière certaine si l'opération de refinancement se concrétise auprès d'un nouvel établissement de crédit. En revanche, si l'opération de refinancement se concrétise auprès des mêmes banques (Caisse d'Épargne et Crédit Agricole), alors la pénalité de remboursement sera plutôt capitalisée, de sorte à pouvoir l'étaler sur plusieurs exercices, par opérations d'ordre.

En fin d'année 2021, ces pénalités avaient été estimées à environ 50 000 € pour les 5 emprunts objet du refinancement auprès de la Caisse d'Épargne, et à environ 280 000 € pour les 10 emprunts objet du refinancement auprès du Crédit Agricole (soit 330 000 € de pénalités au total). Elles seront certainement légèrement plus élevées en 2022 au moment de la concrétisation des opérations de refinancement, c'est pourquoi une marge de sécurité est intégrée dans le cadre de cette DM n° 1.

Du côté des recettes, le département a encaissé depuis le début de l'année 2022 des sommes auprès de débiteurs suite à des titres qui avaient été admis en non valeur. Pour rappel, l'admission en non valeur décharge les comptables publics de leur responsabilité mais n'exonère pas définitivement le contribuable, notamment dans le cas de retour à bonne fortune. Cela a été le cas pour certains de ces débiteurs et il convient donc de constater ces encaissements à hauteur de 2 548 € sur le chapitre 943.

En investissement : chapitre 925 : + 2 213 124 € en dépenses et en recettes

Pour rappel, les écritures du chapitre 925 sont des opérations d'ordre qui ne donnent donc pas lieu à des mouvements de trésorerie. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes et ne bouleversent donc en aucun cas les grands équilibres du budget départemental.

La convention intervenue entre le Conseil départemental et le Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé d'Aubusson prévoit que les acquisitions de tapisseries effectuées par la Cité font l'objet d'une donation au conseil départemental, qui les remet immédiatement à disposition de la Cité. Pour l'année 2022, cela concerne les œuvres acquises par le syndicat mixte en 2021. Ce dernier a enrichi sa collection en acquérant des œuvres pour un montant total de 113 123,94 €. Cette donation se traduit comptablement par une inscription d'un montant de 113 124 € en dépense (article 216) et en recette (article 10251) sur le chapitre relatif aux opérations patrimoniales (925).

Nous retrouvons ensuite des crédits inscrits en dépenses et en recettes à hauteur de 2 100 000 € (au compte 1641 en dépense et au compte 166 en recette). En effet, si le montant de l'emprunt de refinancement ne peut pas excéder le montant du capital restant du refinancé, il est tout à fait possible que le montant du nouvel emprunt soit inférieur à celui de l'emprunt ayant donné lieu au refinancement. Il convient alors, dans ce cas de figure, de passer une opération d'ordre budgétaire pour constater le désendettement effectif de la collectivité (mandat au compte 1641 et titre au compte 166). Le département de la Creuse pourrait profiter de cette opération de refinancement pour accentuer son désendettement entamé en 2021, d'où l'inscription de ces crédits au chapitre 925 dans le cadre de cette DM n° 1.

En investissement : chapitre 926 : + 500 000 € en dépenses et + 600 000 € en recettes

En fonctionnement : chapitre 946 : + 600 000 € en dépenses et + 500 000 € en recettes

Comme mentionné précédemment, des pénalités de remboursement anticipé des emprunts vont s'appliquer au département de la Creuse dans le cadre de cette opération de refinancement (estimation à 330 000 € en fin d'année 2021). Ces pénalités feront soit l'objet d'un paiement effectif si l'opération de refinancement se concrétise auprès de nouveaux établissements bancaires (dépense au chapitre 943) soit l'objet d'une capitalisation si l'opération de refinancement se concrétise auprès des mêmes banques (Caisse d'Épargne et Crédit Agricole).

Dans l'hypothèse d'une capitalisation, le département ne verse donc aucune somme aux banques (pas de mouvement de trésorerie). En revanche, le montant des pénalités vient s'ajouter au montant du capital restant du auprès des banques en question, ce qui augmente donc l'encours de dette de la collectivité. Pour constater cette augmentation du capital, il convient de passer des opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépense et en recette (mandat au compte 6688 et titre au compte 1641).

Une fois la capitalisation de la pénalité constatée par opération d'ordre budgétaire, il est possible de l'étaler sur plusieurs exercices, sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à couvrir avant le refinancement. Cet étalement de la pénalité de remboursement anticipé capitalisée se concrétise également par des opérations d'ordre budgétaires qui s'équilibrent en dépense et en recette. C'est tout l'objet des inscriptions aux chapitres 926 et 946 qui sont proposées dans le cadre de cette DM n° 1.

OPÉRATIONS SANS RÉALISATION

En investissement : chapitre 950 : - 405 848 € en dépenses

Les dépenses imprévues en section d'investissement sont réduites de 405 848 € (pour rappel : 2 380 839,81 € votés lors du budget primitif) dans le cadre de cette décision modificative n° 1 afin de financer les inscriptions nouvelles (notamment celles en lien avec Dorsal).

En investissement : chapitre 951 : - 15 848 € en recettes

Le virement de la section de fonctionnement (autofinancement brut prévisionnel) doit être réduit de 15 848 € suite à l'inscription de dépenses nouvelles en section de fonctionnement (notamment en cas de paiement des pénalités de remboursement anticipé des emprunts).

En fonctionnement : chapitre 952 : - 500 000 € en dépenses

Il est proposé dans le cadre de cette DM n° 1 de "piocher" dans l'enveloppe des dépenses imprévues en section de fonctionnement à hauteur de 500 000 €. Pour rappel, nous avons inscrit une "provision" de 6 500 000 € de dépenses imprévues en fonctionnement au moment du vote du budget primitif en février dernier. Il restera donc encore une enveloppe de 6 M€ pour faire face à d'autres besoins éventuels d'ici la fin de l'année. Il s'agit ici de couvrir les inscriptions nouvelles au chapitre 943 "opérations financières" à hauteur de 500 000 € (en cas de paiement des pénalités de remboursement anticipé des emprunts).

En fonctionnement : chapitre 953 : - 15 848 € en dépenses

Comme mentionné ci-dessus, l'inscription de dépenses nouvelles en fonctionnement (pour prévoir le paiement éventuel de pénalités de remboursement anticipé des emprunts) conduit mécaniquement à diminuer le virement à la section d'investissement de 15 848 €. Le virement à la section d'investissement qui était de 21 515 812 € au moment du vote du budget primitif, est donc porté à 21 499 964 €, ce qui ne bouleverse donc pas les grands équilibres du budget 2022.

² *Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé :*

I/ de voter la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2022 du Budget Principal qui s'élève à + 27 557 898 € dont :
 - Investissement : + 26 797 276 €
 - Fonctionnement : + 760 622 €

<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>DÉPENSES</u>	<u>Vote</u> <i>pour contre</i> <i>abstention</i>	<u>RECETTES</u>	<u>Vote</u> <i>pour contre</i> <i>abstention</i>
<u>90 – Équipements départementaux</u>				
Chapitre 900 : Services généraux	+ 7 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 901 : Sécurité	-		-	
Chapitre 902 : Enseignement	-		-	
Chapitre 903 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	+ 25 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 904 : Prévention médico-sociale	-		-	
Chapitre 905 : Action sociale (hors RMI et RSA)	+ 14 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 905-4 : Revenu minimum d'insertion	-		-	
Chapitre 905-6 : Revenu de solidarité active	-		-	
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	+ 101 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	- 117 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 908 : Transports	-		-	
Chapitre 909 : Développement	-		-	
<u>91 – Équipements non départementaux</u>				
Chapitre 910 : Services généraux	-		-	
Chapitre 911 : Sécurité	-		-	
Chapitre 912 : Enseignement	-		-	
Chapitre 913 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	+ 10 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale	-		-	
Chapitre 915 : Action sociale (hors RMI et RSA)	-		-	

Chapitre 915-4 : Revenu minimum d'insertion	-			
Chapitre 915-6 : Revenu de solidarité active	-			
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	+ 450 000 €	30p 0c 0 abst		
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	-			
Chapitre 918 : Transports	-			
Chapitre 919 : Développement	-			
<u>92 – Opérations non ventilées</u>				
Chapitre 921 : Taxes non affectées	-			
Chapitre 922 : Dotations et participations	-			
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations financières	+ 24 000 000 €	30p 0c 0 abst	+ 24 000 000 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 924 : Opérations pour compte de tiers	-			
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	+ 2 213 124 €	30p 0c 0 abst	+ 2 213 124 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 926 : Transferts entre les sections	+ 500 000 €	30p 0c 0 abst	+ 600 000 €	30p 0c 0 abst
<u>95 – Opérations sans réalisation</u>				
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	- 405 848 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-		- 15 848 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-			
TOTAL	+ 26 797 276 €	30p 0c 0 abst	+ 26 797 276 €	30p 0c 0 abst

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>DÉPENSES</u>	<u>Vote</u> <i>pour contre</i> <i>abstention</i>	<u>RECETTES</u>	<u>Vote</u> <i>pour contre</i> <i>abstention</i>
<u>93 – Opérations ventilées</u>				
Chapitre 930 : Services généraux	+ 5 050 €	30p 0c 0 abst	+ 4 528 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 931 : Sécurité	-		-	
Chapitre 932 : Enseignement	+ 133 778 €	30p 0c 0 abst	+ 15 960 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 933 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	- 54 000 €	30p 0c 0 abst	+ 5 324 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	+ 25 000 €	30p 0c 0 abst	+ 600 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 935 : Action sociale (hors RMI et RSA)	-		+ 30 500 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 935-4 : Revenu minimum d'insertion	-		-	
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes (APA)	-		+ 93 014 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 935-6 : Revenu de solidarité active	-		+ 43 070 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	+ 11 642 €	30p 0c 0 abst	+ 51 874 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	-		+ 600 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 938 : Transports	+ 25 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 939 : Développement	+ 30 000 €	30p 0c 0 abst	+ 800 €	30p 0c 0 abst
<u>94 – Opérations non ventilées</u>				
Chapitre 940 : Impositions directes	-		+ 113 911 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	-		- 674 528 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 942 : Dotations et participations	-		+ 572 421 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 943 : Opérations financières	+ 500 000 €	30p 0c 0 abst	+ 2 548 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement groupes d'élus	-		-	

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 
ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Chapitre 945 : Provisions et autres opérations mixtes	-			
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	+ 600 000 €	30p 0c 0 abst	+ 500 000 €	30p 0c 0 abst
Chapitre 947 : Opérations ordre intérieur de la section	-		-	
95 – Opérations sans réalisation				
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	- 500 000 €	30p 0c 0 abst	-	
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	- 15 848 €	30p 0c 0 abst	-	
TOTAL	+ 760 622 €	30p 0c 0 abst	+ 760 622 €	30p 0c 0 abst

II/ de voter une enveloppe complémentaire de 30 000 € au chapitre 939.28 - article 657432 afin de porter le montant de la subvention octroyée par le conseil départemental au Groupement de Défense Sanitaire de la Creuse à 185 000 € maximum pour l'année 2022 ;

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

et d'autoriser la Présidente à signer les conventions en tant que de besoin ;

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

III/ d'approuver l'actualisation, et de procéder au vote des Autorisations de Programme concernant la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction (travaux dans les bâtiments départementaux et les collèges, voir Annexes n° 1 et n° 2), la Direction de l'ingénierie routière (travaux sur la voirie départementale, voir Annexes n° 3 à n° 10), le service Patrimoine et le services des Sports et Loisirs de nature.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Rubriques	Articles	Détail	AP		CP				Futurs	TOTAL		
			CP Cons. sur AP Ant	AP 2022	BP 2021 (Pour mémoire)	BP 2022	MODIF AP DM1	TOTAL CP 2022			MODIF CP DM1	
SERVICES GENERAUX												
DEPENSES - Chapitre 900.202												
Tous bâtiments chapitre 900.202	208	Avances forfaitaires						30.000 €			30.000 €	
Etudes	2081	MDE mise en accessibilité de l'Hôtel du Département			15.000 €			11.000 €			26.000 €	
		MDE refecton des menuiseries extérieures de l'Hôtel du Département			15.000 €			12.000 €			27.000 €	
		ANIO installation de panneaux photovoltaïques sur toiture de divers bâtiments	216.577 €							50.000 €		166.577 €
		MDE mise en accessibilité des 12 n° 14 Avenue Pierre Leroux							12.000 €			12.000 €
		MDE Création chauffiers indépendante 2 Rue des Mirroiseurs			5.000 €			0 €			5.000 €	
Acariats devanciers	2188											
Travaux de sécurité	213111											
Signalétique	213112											
Remise en état chauffiers	213119	Plans d'évacuation divers, signalétique amortissable			2.000 €			0 €			2.000 €	
1 rue Ingres (Garage chauffiers - Logements)	213114	Contrat P2 DALINA - VUE DIMOSG			60.000 €			0 €			60.000 €	
9 rue Ingres (DISC)	213118	Remplacement des menuiseries	30.645 €		20.477 €			10.108 €			61.230 €	
	213116	Travaux divers			0 €			0 €		5.000 €	5.000 €	
12 et 14 Avenue Pierre Leroux	213510	Travaux divers (remplacement revêtements de sol...)			14.000 €		5.000 €	10.000 €			29.000 €	
	213122	Remplacement mouton + câble fixation ascenseur du 12 Av P Leroux			12.000 €			0 €			12.000 €	
4 Place Louis Lacroix (Mairie du Département DCS-DRH)	213123	Modernisation mise en conformité ascenseur du 14 Av P Leroux			0 €		22.000 €	22.000 €			44.000 €	
	213113	Remplacement d'impression 2ème étage du 14 Av P Leroux	180.000 €		0 €			180.000 €			360.000 €	
4 Place Louis Lacroix (Mairie du Département DCS-DRH)	213113	Mise en accessibilité suivant ADAP	174.784 €		4.960 €		70.000 €	259.744 €			434.744 €	
	213113	Travaux divers (aménagement cabinet + divers petits travaux...)			10.000 €			20.000 €			30.000 €	
4 Place Louis Lacroix (Mairie du Département DCS-DRH)	213113	Installation système compteur d'usage + harmonisation logiciel de gestion			50.000 €			20.000 €			70.000 €	
	213110	Réfection de la couverture de lale Ent de l'Hôtel du Département (DRH)	48.743 €		19.808 €			28.535 €			97.086 €	
Annexe Ferrugine (MAG-DRH)	213111	Remplacement et démolition des menuiseries extérieures	289.000 €		60.000 €			349.000 €			698.000 €	
	213115	Mise en accessibilité suivant ADAP	209.580 €		1.000 €			210.580 €			420.580 €	
5 Rue Maurice Gallon (CPE/Comités divers)	213115	Réfection couverture et cheminée	12.803 €		0 €			12.803 €			25.606 €	
	213184	Travaux divers (réfection vitraux roulants des accès)			3.000 €			0 €			3.000 €	
2 Rue des Mirroiseurs (Maison du Combattant)	213182	Mise en accessibilité suivant ADAP	72.000 €		0 €			72.000 €			144.000 €	
	213183	Création chauffiers indépendante	40.000 €		15.070 €			55.070 €			100.070 €	
9 Avenue Foyolle (ADRT)	Compte 21	Mise en accessibilité suivant ADAP	60.000 €		0 €			60.000 €			120.000 €	
	2131817	Travaux divers (réfection des gouttières)			0 €			7.000 €			7.000 €	
46B et 47 rue Jean Jangès (Et Ecole Amélie)	213117	Mise en accessibilité suivant ADAP	200.000 €		0 €			200.000 €			400.000 €	
	213117	Aménagement des deux bâtiments pour les services de la DRH	350.000 €		42.995 €			392.995 €			785.995 €	
TOTAL 900.202		Réfection des couvertures	60.000 €		37.300 €			97.300 €			134.600 €	
		Travaux divers	1.933.932 €		359.767 €			2.293.699 €			4.593.391 €	
RECETTES - Chapitre 900.202												
Tous bâtiments chapitre 900.202		Remboursement Avances forfaitaires			0 €			30.000 €			30.000 €	

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Rubriques	Articles	Détail	AP Antérieures		AP 2022		AP Dispo.	BP 2021 (Pour mémoire)	BP 2022	CP		TOTAL
			CP Cons. sur AP Ant.	AP 2022	MODIF AP DM1	TOTAL CP 2022				MODIF CP DM1	Futurs	
SECURITE												
DEPENSES - Chapitre 901.1												
	2031	Eludes	5,592 €				5,592 €	0 €			0 €	5,592 €
Caserne de gendarmerie LA COURTINE		Travaux divers du propriétaire					5,000 €		5,000 €		5,000 €	5,000 €
	2131821	Remplacement porte d'accès brigade					0 €			20,000 €	20,000 €	20,000 €
		Réfection sal brigade					4,100,000 €				0 €	15,000 €
Caserne de gendarmerie "Lalave" à GUBERET	2131811	Restructuration dans le cadre du schéma directeur des bâtiments sur Guibert	4,100,000 €				4,100,000 €	0 €			0 €	4,100,000 €
	TOTAL 901.1		4,105,582 €	0 €	0 €	4,105,582 €	5,000 €	0 €	5,000 €	20,000 €	5,000 €	4,145,582 €
RECETTES - Chapitre 901.1												
							0 €		0 €		0 €	0 €
ENSEIGNEMENTS (Hors collèges)												
DEPENSES - Chapitre 902.0												
	2031	Réfection bardage, couverture, ...	188,237 €				188,237 €	0 €			0 €	188,237 €
8 rue de la Petite Pique (Gymnase La Pique)	213147	Travaux divers					25,000 €		4,000 €		4,000 €	14,000 €
	213146	Réfection de la couverture	100,000 €				79,243 €				0 €	79,243 €
	213147	Mise en accessibilité suivant ADAP	60,000 €				60,000 €	0 €			0 €	60,000 €
	TOTAL 902.0		248,237 €	0 €	0 €	248,237 €	25,000 €	0 €	4,000 €	0 €	0 €	248,237 €
DEPENSES - Chapitre 902.1												
DEPENSES - Chapitre 902.8												
	213121	Travaux divers					0 €		5,000 €		5,000 €	5,000 €
1 avenue Marc Pujat (Uva versail)	213121	Réfection des lucarnes de toiture en oeil de boeuf	80,000 €				0 €		60,000 €		0 €	0 €
		Réfection du parking et des réseaux extérieurs	90,000 €				90,000 €	0 €			0 €	90,000 €
	213124	Mise en accessibilité suivant ADAP	185,000 €				185,000 €	1,000 €			0 €	185,000 €
	TOTAL 902 - Hors collèges		663,237 €	-14,022 €	-14,022 €	582,480 €	113,000 €	9,000 €	9,000 €	9,000 €	327,480 €	601,480 €
RECETTES - Chapitres 902.0 / 902.1 / 902.8												
							0 €		0 €		0 €	0 €

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Rubriques	Articles	Détail	AP		CP		BP 2021 (Pour mémoire)	BP 2022	MODIF AP DM1	MODIF CP DM1	TOTAL CP 2022	2023	Futurs	TOTAL
			CP Cons. sur AP Ant	AP Ant	CP Cons. sur AP Ant	AP Ant								
DEPENSES - Chapitre 903.3														
Etudes	2001	AMC et études diverses pour accompagnement Appel à Projet sur le Site de Saint Palais Sur Mer	16.895 €	8.285 €	8.285 €	9.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8.285 €	8.285 €	8.285 €
	213102	AMC et Maîtrise d'œuvre création d'une chaufferie Biomasse à Supré Bessac	48.050 €	18.680 €	29.370 €	24.000 €	21.000 €	21.000 €	0 €	0 €	21.000 €	7.000 €	1.370 €	29.370 €
	213102	Travaux divers (renforcement talus)				3.000 €	5.000 €	5.000 €	19.000 €	0 €	24.000 €	5.000 €	0 €	29.000 €
	213102	Remplacement de menuiseries	11.240 €	10.865 €	375 €	11.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	375 €	375 €
	213102	Réfection de la VMC	50.000 €	50.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50.000 €	50.000 €
	213102	Réfection chaufferie (création d'un chaufferie Biomasse)	430.000 €	6.647 €	60.000 €	10.000 €	450.000 €	450.000 €	0 €	0 €	450.000 €	25.000 €	8.335 €	483.335 €
	213102	Réfection du parking	39.024 €	34.827 €	-1.197 €	36.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	36.000 €	36.000 €
	213102	Mise en accessibilité suivant ADAP	470.000 €	470.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	470.000 €	470.000 €
	213102	Travaux d'urgence de sécurisation	25.983 €	25.983 €	0 €	20.000 €	3.000 €	3.000 €	0 €	0 €	3.000 €	0 €	0 €	3.000 €
	213102	Remplacement de menuiseries	445.000 €	445.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	445.000 €	445.000 €
DEPENSES - Chapitre 903.11														
Etudes	2001	Etudes aménagement 2ème étage conservatoire Emile Coué - pratique des musiques actuelles	25.000 €	25.000 €	0 €	5.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15.000 €	10.000 €	25.000 €
	213145	Travaux divers				3.000 €	2.000 €	2.000 €	0 €	0 €	2.000 €	0 €	0 €	2.000 €
	213145	Aménagement 2ème étage (pratique de musiques actuelles)	200.000 €	200.000 €	0 €	200.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	170.000 €	30.000 €	200.000 €
	213149	Mise en accessibilité suivant ADAP	36.000 €	1.404 €	60.000 €	5.000 €	60.000 €	60.000 €	0 €	0 €	60.000 €	34.596 €	94.596 €	94.596 €
DEPENSES - Chapitre 903.12														
Etudes	2001	Travaux divers (extension réseau informatique)	3.000 €	3.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	213146	Mise en accessibilité suivant ADAP	205.000 €	205.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2131410													
DEPENSES - Chapitre 903.13														
Etudes	2001	Etudes AMO restauration BDC	14.400 €	50.000 €	64.400 €	5.000 €	20.000 €	20.000 €	0 €	0 €	20.000 €	15.000 €	29.400 €	64.400 €
	213142	Travaux divers				3.000 €	2.000 €	2.000 €	0 €	0 €	2.000 €	0 €	0 €	2.000 €
	213143	Remplacement des menuiseries extérieures	70.000 €	70.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70.000 €	70.000 €	70.000 €
	213143	Reprise couverture tuiles	70.000 €	70.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70.000 €	70.000 €
	213143	Mise en accessibilité suivant ADAP												
DEPENSES - Chapitre 903.14														
Etudes	2001	AMO restauration du CCALIL	10.320 €	50.000 €	60.320 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €	0 €	0 €	5.000 €	20.000 €	35.320 €	60.320 €
	213143	Travaux divers				6.000 €	5.000 €	5.000 €	0 €	0 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €	15.000 €
	213144	Travaux pour expérimentation suite étude des usages	340.000 €	87.186 €	252.814 €	88.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	252.814 €	252.814 €	252.814 €
	213146	Réfection du parvis	80.000 €	80.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	80.000 €	80.000 €	80.000 €
	2131415	Réfection des verrières	180.000 €	180.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	180.000 €	180.000 €	180.000 €
	2131412	Mise en accessibilité suivant ADAP	250.000 €	230.000 €	20.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20.000 €	250.000 €	230.000 €
	2131412	Multirisque pour le remplacement du Système de Sécurité Inondés (Alarme Inondés) des Archives Départementales	6.642 €	6.642 €	800 €	800 €	2.000 €	2.000 €	0 €	0 €	2.000 €	6.300 €	6.300 €	6.300 €
	213141	Travaux divers				15.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15.000 €	15.000 €	15.000 €
30 rue Franklin Roosevelt (Archives Départementales)	213142	Berçage extérieur façade Nord	70.000 €	70.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70.000 €	70.000 €	70.000 €
	2131412	Remplacement du Système de Sécurité Incendies (Alarme incendie)	19.123 €	7.550 €	11.573 €	8.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11.573 €	11.573 €	11.573 €
	2131413	Mise en accessibilité suivant ADAP	4.895 €	180 €	4.715 €	200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4.715 €	4.715 €	4.715 €
TOTAL 903			3.087.852 €	176.291 €	215.803 €	287.000 €	575.000 €	25.000 €	25.000 €	600.000 €	366.596 €	2.229.488 €	3.196.064 €	
RECETTES - Chapitres 903.3 / 903.11 / 903.12 / 903.13 / 903.14 / 903.15														
Centre de vacances Paul Léger de SUPER-BESSE	Plan de relance - DSD Rénovation énergétique					0 €	120.000 €	0 €	0 €	0 €	120.000 €	0 €	0 €	120.000 €
	TOTAL			0 €	0 €	0 €	0 €	120.000 €	0 €	0 €	120.000 €	0 €	0 €	120.000 €

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Rubriques	Articles	Détail	AP		CP				TOTAL CP 2022	Futurs	TOTAL	
			CP Cons. sur AP Ait	AP 2022	MODIF AP DM1	AP Dispo.	BP 2021 (Pour mémoire)	BP 2022				MODIF CP DM1
DEPENSES - Chapitre 905.0												
Tout bâtiments chapitre 905.0	228	Avances forfaitaires						9,000 €			0 €	
Etudes	2031	MODE "Trace de Pas"	462,073 €	9,390 €		452,713 €		25,000 €	9,000 €	50,000 €	384,713 €	462,713 €
		AMO programmation aménagement caserne laëvre						9,000 €				
UFAS de La Souleraine	21912	Aménagement du bâtiment dit "Trace de Pas"	208,022 €	9,812 €		198,210 €		20,000 €	100,000 €	98,210 €		198,210 €
	2131315	Aménagement de l'ancien espace PHI et réflexion du réseau électrique						15,000 €				0 €
12 Rue Sylvain Grategories (UFAS Guéret - Bâtiment A)	2131304	Travaux divers						0 €				0 €
	2131312	Mise en accessibilité suivant ADAP	70,000 €			70,000 €		0 €			70,000 €	70,000 €
14 Rue Victor Hugo (UFAS Guéret - Bâtiment B)	2131310	Reflexion table	150,000 €			150,000 €		0 €			150,000 €	150,000 €
	2131313	Mise en accessibilité suivant ADAP	215,000 €			215,000 €		0 €			215,000 €	215,000 €
UFAS de Bourzac	2131315	Travaux divers (réflexion réseau assainissement)						0 €			14,000 €	14,000 €
	2131314	Reflexion de la couverture	60,000 €	35,519 €		24,482 €		45,000 €			24,482 €	24,482 €
UFAS d'Aubusson	2131315	Remplacement des menuiseries	10,031 €			10,031 €		0 €			10,031 €	10,031 €
	2131316	Travaux divers						20,000 €		25,000 €		25,000 €
13 rue Joseph Duouret (PCS)	2131306	Travaux divers						7,000 €				0 €
		Reflexion escalier extérieur principal	600,000 €			600,000 €		0 €	35,000 €		35,000 €	70,000 €
20 Boulevard Guillaume (PHI)	2131312	Reconstruction dans le cadre de schéma directeur des bâtiments sur Guéret	67,54 €	19,387 €		48,157 €		21,000 €	1,000 €		47,157 €	48,157 €
		Installation abri à vélos	40,000 €			40,000 €		30,000 €	30,000 €	10,000 €		40,000 €
Maison du Département d'Auzançais	2131315	Mise en accessibilité suivant ADAP	100,000 €			100,000 €		0 €			100,000 €	100,000 €
	2131316	Travaux divers						7,000 €				0 €
Maison du Département de Bourgneuf	2131316	Mise en accessibilité suivant ADAP	65,000 €			65,000 €		0 €			65,000 €	65,000 €
	2131314	Travaux divers						0 €				0 €
2 bis Avenue de la République (MDPH)	2131317	Travaux divers						0 €				0 €
		Remplacement des menuiseries	100,000 €	5,094 €		94,906 €		40,000 €			94,906 €	94,906 €
	2131317	Reconstruction dans le cadre de schéma directeur des bâtiments sur Guéret	2,300,000 €			2,300,000 €		0 €			2,300,000 €	2,300,000 €
TOTAL 905.0			4,427,570 €	79,144 €	0 €	4,348,426 €	0 €	244,000 €	184,000 €	218,210 €	4,041,319 €	4,457,529 €
RECETTES - Chapitre 905.0												
Remboursement avance forfaitaire	926/238							9,000 €	0 €		0 €	0 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Rubriques	Articles	Détail	AP Antérieures		AP 2022		AP Dispo.	BP 2021 (Pour mémoire)	BP 2022	MODIF CP DM1	CP		TOTAL
			CP Cons. sur AP Ant.	AP 2022	MODIF AP DM1	TOTAL CP 2022					2023	Futurs	
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES													
DEPENSES - Chapitre 906.0													
Etudes	2031						0 €				0 €		0 €
	213512	Travaux d'études (coûts remplacement alumini (recours...))					1,000 €			1,000 €			1,000 €
	2313112		0 €				0 €			0 €			0 €
DEPENSES - Chapitre 906.21													
Tous bâtiments chapitre 906.21	238	Avances forfaitaires					31,000 €				0 €		0 €
Etudes	2031	MOE construction CE de Crocq						32,000 €					
		MOE création aile à sud couvert Halle SNCF Evreux les Bains	189,889 €			157,033 €		3,000 €			30,000 €		70,033 €
		AMO/MOE création chaufferie biomasse au Parc Digli						22,000 €					
Grosses réparations aux centres d'exploitation	213511	Mise en conformités sécurité - Réparations diverses					50,000 €			40,000 €			40,000 €
UTT de Boubauc	2135121						0 €			0 €			0 €
UTT la Souleraine	2135122						0 €			0 €			0 €
Parc Départemental	2135123						0 €			0 €			0 €
	compte 23	Construction d'une chaufferie biomasse					350,000 €				0 €		350,000 €
Centre d'exploitation de Bonnat	213514						0 €			0 €			0 €
Centre d'exploitation de Dan La Palastid	2313516	Construction de cages à matériaux	100,000 €				90,000 €						12,184 €
Centre d'exploitation de Felletin	213516	Création d'une mezzanine					0 €						0 €
	213516	Aménagement de cages à matériaux					0 €						50,000 €
Centre d'exploitation de La Courrière	213517	Réfection de la cour					0 €						80,000 €
	213517	Extension - Création d'un coin atelier					1,000 €						0 €
Centre d'exploitation de Gentioux	2313812	Construction	500,000 €				0 €						500,000 €
Centre d'exploitation de Guvent	2313819	Construction	1,259,616 €				0 €						1,259,616 €
UTT de Saligny	2313519	Réalisation dallage béton dans le garage Départemental	2,489 €				0 €			40,000 €			40,000 €
	2313810	Construction	847,189 €				150,000 €						997,189 €
Centre d'exploitation de Crocq	2135120	Installation de contributions modulables					0 €						0 €
Centre d'exploitation d'Auberson	2313515	Création d'un local de stockage et couverture du aile à sud	170,000 €				0 €						170,000 €
Halle SNCF d'Evreux-Les-Bains	2313514	Aménagement d'une aile de stockage de matériaux et aménagement du bâtiment en zone de stockage	195,267 €				50,000 €						245,267 €
Centre d'exploitation de Royère	2313517	Réfection de la couverture (y compris déamiantage)	47,192 €				45,000 €			2,000 €			51,192 €
Centre d'exploitation de Bouzon	2313511	Réfection couverture	40,000 €				0 €						40,000 €
Centre d'exploitation de Grand Bourg	2313516	Réfection de la couverture (y compris déamiantage)	80,000 €				0 €						80,000 €
	2313516	Travaux d'aménagement	150,000 €				0 €						150,000 €
TOTAL 906			3,625,616 €				461,000 €			71,000 €			2,227,097 €
			277,034 €				347,514 €			0 €			830,000 €
RECETTES - Chapitres 906.0 / 906.21													
Remboursement avance forfaitaire							0 €			0 €			0 €

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Rubriques	Articles	Détail	AP		CP		BP 2021 (Pour mémoire)	BP 2022	MODIF CP DM1	TOTAL CP 2022	2023	Futurs	TOTAL
			CP Cons. sur AP Ant.	AP 2022	MODIF AP DM1	AP Dispo.							
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT													
DEPENSES - Chapitre 907.38													
Tous bâtiments chapitre 907.38													
	227	Avances forfaitaires					0 €			0 €			0 €
		Projet SOLINERGIE	6.432 €	-6.432 €		0 €	0 €			0 €			0 €
Etudes	2031	MOE création passerelles et accès PHIR à la maison de la réserve	7.880 €	1.980 €	5.900 €	2.000 €	2.000 €			0 €		5.900 €	5.900 €
		MOE réhabilitation longevie-grange-plaça publique	180.000 €	32.400 €	147.600 €	33.000 €	70.000 €	70.000 €		70.000 €	70.000 €	7.600 €	147.600 €
	2131825	Travaux divers bâtiments (peinture menuiserie maison de la réserve)				5.000 €	5.000 €		3.000 €	8.000 €			8.000 €
Etang des Landès	2131889	Couverture grange	2.445 €		2.445 €	0 €	0 €			0 €	2.445 €		2.445 €
		Trappe nature, Pierre Saint-Jacques	1.500.000 €		1.500.000 €	0 €	250.000 €		-120.000 €	130.000 €	620.000 €	750.000 €	1.500.000 €
		Rénovation longevie-grange-plaça publique				5.000 €				0 €			
	2128	Travaux divers extérieur	55.659 €	46.021 €	8.738 €	45.000 €				0 €		8.738 €	8.738 €
		Création passerelles et accès PHIR à la maison de la réserve	1.752.416 €	81.201 €	1.664.685 €	90.000 €	325.000 €		-117.000 €	208.000 €	682.445 €	772.238 €	1.672.685 €
TOTAL 907													
RECETTES - Chapitre 907.38													
TOTAL DEPENSES BATIMENTS													
			19.626.007 €	859.886 €	902.630 €	19.668.751 €	1.600.000 €	2.430.000 €	0 €	2.430.000 €	2.801.831 €	14.966.919 €	20.198.750 €
TOTAL RECETTES BATIMENTS													
			0 €	0 €	0 €	0 €	9.000 €	150.000 €	0 €	150.000 €	35.000 €	0 €	185.000 €
TOTAL DEPENSES - RECETTES BATIMENTS													
			19.626.007 €	859.886 €	902.630 €	19.668.751 €	1.600.000 €	2.280.000 €	0 €	2.280.000 €	2.766.831 €	14.966.919 €	20.013.750 €

COLLEGES

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE



Rubriques	Opérations	Articles	AP			CP			Futurs				
			AP Antérieures	CP Cons.	AP 2022	MODIF AP DM1	AP Dispo.	BP 2021 (pour mémoire)		BP 2022	MODIF CP DM1	TOTAL CP 2022	2023
COLLEGES - Chapitre 902.21													
DEPENSES													
TOUS COLLEGES - ETUDES													
ALZANGES	MOE Construction d'un atelier		10,000					10,000		0		0	10,000
	MOE Aménagement de la cour		50,000	11,115				39,885	14,000	16,000		14,000	22,000
	MOE Renforcement structure gymnase		6,000	4,320				1,680		5,000		0	1,680
	MOE accessibilité		0		25,000			25,000				5,000	10,000
	MOE accessibilité		0		25,000			25,000				5,000	10,000
	MOE réflexion sous-stations de chauffage		13,420	10,335				3,085	1,000	12,000		1,000	2,085
	MOE Restauration du collège (compris AMO)		469,241					469,241		0		0	469,241
	Audit énergétique		10,000					10,000		0		0	10,000
	Diagnostic - MOE accessibilité		10,000					10,000		0		0	10,000
	MOE Démolition préfabriqué et construction		10,000					10,000		0		0	10,000
CHAMBON SUR VOUEIZE	MOE Amélioration énergétique et mise en accessibilité		150,000					150,000		0		0	115,000
	MOE réflexion réseau AEP (adduction eau potable)		10,000					10,000	6,000	2,000		6,000	4,000
	MOE Création chaufferie Biomasse		35,000	1,560				33,440	20,000	5,000		20,000	11,000
	MOE réflexion dallage salle de technologie		7,000					7,000		3,000		0	1,000
	MOE Création chaufferie Biomasse		40,000	1,560				38,440	13,000	5,000		13,000	15,440
	MOE mise en accessibilité		30,000	2,033				27,967	5,000	7,000		5,000	12,967
	Diagnostic structure - MOE renforcement structure		40,000		100,000			140,000	40,000	25,000		40,000	90,000
	MOE Création chaufferie Biomasse		29,740	9,807				19,933	3,000	12,000		3,000	8,000
	MOE Amélioration énergétique et mise en accessibilité		230,596	124,405				106,191	88,000	130,000		68,000	11,191
	MOE réflexion de l'internet et mise en accessibilité		125,128	31,203				33,925	20,000	35,000		20,000	10,925
FELLETIN	Etude d'opportunité et de faisabilité restructuration		10,000					10,000		0		0	10,000
	Etude de programmation extension internat		10,000					10,000		0		0	10,000
	MOE Construction d'un préau avec bloc sanitaire		25,000	1,008				23,992	13,000	3,000		13,000	7,000
	Audit énergétique		10,000					10,000		0		0	10,000
	MO Mise en conformité des installations électriques (TGBT et transformateur)		1,000					0		0		0	0
	MOE accessibilité		0		50,000			50,000				0	20,000
	Rénovation du pôle sciences		30,395	8,316				22,079	8,000	10,000		8,000	14,000
	MOE extension salle des professeurs		15,000					15,000	5,000	2,000		5,000	4,000
	Réalisation Dossiers Techniques Amiante		7,000					7,000		0		0	7,000
	Etude radon		2,636					2,636		0		0	2,636
TOUS COLLEGES	Etude qualité de l'air		10,000					10,000		0		0	10,000
	Diagnostics structures divers collèges		14,387					14,387		0		0	5,000
	TOTAL ETUDES		1,410,543 €	205,662 €	139,000 €	- €	1,343,881 €	272,000 €	226,000 €	- €	225,000 €	312,000 €	3,982

COLLEGES

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Rubriques	Opérations	Articles	AP			CP			Futurs				
			AP Antérieures	CP Cons.	AP 2022	MODIF AP DM1	AP Dispo.	BP 2021 (pour mémoire)		BP 2022	MODIF CP DM1	TOTAL CP 2022	2023
COLLEGE CLAUDE CHABROL - AHUN													
AHUN	Réfection sol salles de classe	217312231701	14.697				14.697	0	0	0	0	14.697	
	Rénovation toiture ancien bâtiment		30.000				30.000	0	0	0	0		30.000
	Réfection vestiaires de la cuisine							0	80.000	80.000	0		
	Travaux divers	2173121						9.000	5.000	5.000	5.000		
TOTAL AHUN			44.697 €	- €	- €	44.697 €	9.000 €	85.000 €	- €	85.000 €	14.697 €	30.000 €	
COLLEGE JEAN BEAUFRET - AUZANCES													
AUZANCES	Aménagement de la cour		400.000	679	200.000		599.321	10.000	1.000	1.000	1.000	500.000	98.321
	Remplacement menuiseries logements		5.082				5.082	0			0		5.082
	Construction d'un atelier		80.000				80.000	0			0		80.000
	Accessibilité	2317312231712	390.000	435			399.565	1.000	5.000	5.000	5.000	300.000	84.565
	Remplacement menuiseries		58.453	4.758			53.695	5.000			0		53.695
	Renforcement structure gymnase		50.000	20.853			29.147	27.000			0		29.147
	Travaux divers	2173122						2.000	10.000	10.000	10.000		
TOTAL AUZANCES			983.535 €	26.725 €	200.000 €	1.156.810 €	45.000 €	16.000 €	- €	16.000 €	800.000 €	350.000 €	
COLLEGE JEAN MONNET - BENEVENT L'ABBAYE													
BENEVENT L'ABBAYE	Désamiantage et démolition cloison salle de technologie		30.000	834			29.166	3.000			0	29.166	
	Accessibilité	2317312231713	235.000				235.000	0			0		235.000
	Création d'un monte-charge pour la cuisine		50.000	20.075			0	21.000			0		
	Travaux divers	2173123						5.000	10.000	10.000	10.000		
TOTAL BENEVENT L'ABBAYE			315.000 €	20.909 €	29.925 €	264.166 €	29.000 €	10.000 €	- €	10.000 €	29.166 €	235.000 €	
COLLEGE MARC BLOCH - BONNAT													
BONNAT	Remplacement menuiseries salle technologie		1.250				0	0			0	1.250	
	Réfection des sanitaires	2317312231714	58.992	378	40.000		99.614	2.000	90.000	90.000	90.000		
	Réfection des revêtements de sol (y compris désamiantage)		148.806				148.806	0			0		148.806
	Travaux de sécurisation (alarme PPMS)						50.000	14.000	5.000	5.000	5.000	25.000	
	Travaux divers	21731214											
TOTAL BONNAT			209.048 €	378 €	88.750 €	297.420 €	16.000 €	95.000 €	- €	95.000 €	26.250 €	62.420 €	

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
 Reçu en préfecture le 06/10/2022
 Affiché le
 ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE



DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Rubriques	Opérations	Articles	AP			CP			Futurs				
			AP Antérieures	CP Cons.	AP 2022	MODIF AP DM1	AP Dispo.	BP 2021 (pour mémoire)		BP 2022	MODIF CP DM1	TOTAL CP 2022	2023
COLLEGE JEAN PICART LE DOUX - BOURGANEUF													
	Restructuration		6,500,000			6,500,000			0		0		6,500,000
	Réfection des sanitaires		68,087	67,730		357			68,000		0		357
	Réfection chaudière	2317312231715	252,425	234,077		18,348			240,000		0		18,348
	Accessibilité		470,000			470,000			0		0		470,000
BOURGANEUF	Réfection de la couverture bâtiment historique		360,000			360,000			0		0		360,000
	Réfection atelier SESPA Habitat		50,000	33,425		16,575			35,000		0		16,575
	Travaux divers								13,000		22,000		
	Réfection de sol salle de technologie	2173124							0		0		10,000
	Remplacement armoire de commande ascenseur Bât B								0		0		18,000
	TOTAL BOURGANEUF		7,700,512 €	335,232 €	- €	7,365,280 €	- €	356,000 €	22,000 €	- €	22,000 €	28,000 €	7,365,280 €
COLLEGE HENRI JUDET - BOUSSAC													
	Réfection de la couverture		666,839	80,306		586,533			85,000		0		486,533
	Accessibilité	2317312231716	123,589	74,216		49,373			85,000		2,000		47,373
BOUSSAC	Réfection des bois extérieurs		70,000			70,000			0		0		70,000
	Réfection clés et couverts des logements de fonction (garage et toiture)	2173125							51,000		0		
	Travaux divers								10,000		5,000		
	TOTAL BOUSSAC		860,428 €	154,522 €	- €	705,906 €	- €	231,000 €	7,000 €	- €	7,000 €	100,000 €	603,906 €
COLLEGE JEAN ZAY - CHAMBON SUR VOUZEIX													
	Rénovation logements		5,346			0			5,000		0		5,346
	Démolition préfabrique abaiter	2317312231702	130,000			130,000			0		0		130,000
CHAMBON-SUR-VOUZEIX	Rénovation énergétique et mise en accessibilité		1,800,000			1,800,000					0		1,790,000
	Travaux divers	2173126							8,000		10,000		
	TOTAL CHAMBON		1,935,346 €	- €	5,346 €	1,930,000 €	- €	13,000 €	10,000 €	- €	10,000 €	10,000 €	1,925,346 €
COLLEGE FRANCOISE DOLTO - CHATELUS MALVALEIX													
	Accessibilité		145,000			145,000			0		0		145,000
	Création d'une chaudière biomasse		220,000			220,000			0		3,000		217,000
CHATELUS-MALVALEIX	Travaux de sécurisation (visiphones, alarme PPMS)	2317312231703	60,000	8,754		51,246			10,000		0		25,000
	Réfection réseau d'alimentation en eau potable		70,000			70,000			0		0		70,000
	Rénovation salle de sciences					100,000			5,000		10,000		80,000
	Travaux divers	2173127							5,000		10,000		
	TOTAL CHATELUS		495,000 €	8,754 €	100,000 €	586,246 €	- €	15,000 €	13,000 €	- €	13,000 €	315,000 €	603,906 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE



DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Rubriques	Opérations	Articles	AP			CP			Futurs					
			AP Antérieures	CP Cons.	AP 2022	MODIF AP DM1	AP Dispo.	BP 2021 (pour mémoire)		BP 2022	MODIF CP DM1	TOTAL CP 2022	2023	
Publié sur le site www.crease.fr le 10 octobre 2022														
COLLEGE SIMONE VEIL - CHENERAILLES														
CHENERAILLES	Création faux plafonds		23,753			23,753			0		0		5,792	
	Accessibilité		191,325	143,364		47,971			185,000	47,000	47,000		971	
	Travaux de sécurisation (visiophone + alarme PPMS)	217312231704	50,000			50,000			0		0		50,000	
	Création d'une chaudière Biomasse		250,000			250,000			0	3,000	3,000		240,000	
	Réfection dallage salle de technologie		50,000			50,000			0		0		50,000	
	Remplacement menuiseries salle de technologie		60,000			60,000			0		0		60,000	
	Travaux divers								5,000	5,000	5,000			
TOTAL CHENERAILLES			625,088 €	143,364 €	- €	481,724 €	- €	190,000 €	55,000 €	55,000 €	- €	290,971 €	122,792 €	
COLLEGE GEORGES NIGREMONT - CROCQ														
CROCQ	Réfection salle de sciences		17,094	15,435		1,659			16,000		0		1,659	
	Création salle de musique		18,664			0			3,000		0			
	Création chaudière biomasse		150,000	3,685		246,315			5,000	1,000	1,000		240,000	
	Accessibilité		99,040	6,264		92,776			6,000	30,000	30,000		62,776	
	Construction garages pour logements de fonction		60,000			60,000			0		0		60,000	
	Renforcement structure du bâtiment					3,000,000				200,000	105,000		2,000,000	
	Travaux divers								10,000		0		800,000	
TOTAL CROCQ			344,798 €	25,384 €	1,081,336 €	3,400,759 €	2,000,000 €	40,000 €	231,000 €	166,000 €	65,000 €	2,302,776 €	886,974 €	
COLLEGE BENJAMIN BORD - DUN LE PALESTEL														
DUN-LE-PALESTEL	Réfection sol circulation		10,364			0			0		0		9,634	
	Rénovation logement		9,833	294		9,539			1,000		0		9,539	
	Rénovation énergétique et mise en accessibilité		2,500,000	20,796		3,279,244			55,000	2,225,000	2,225,000		1,025,000	
	Rénovation salle de sciences		99,622			99,622			0		0		99,622	
	Travaux de sécurisation (alarme PPMS)		50,000	17,672		32,328			18,000		0		32,328	
	Travaux divers								5,000		0			
	TOTAL DUN-LE-PALESTEL			2,669,819 €	38,722 €	789,636 €	3,420,733 €	- €	79,000 €	2,225,000 €	2,225,000 €	- €	1,025,000 €	99,622 €
COLLEGE JACQUES GRANCHER - FELLETTIN														
FELLETTIN	Remplacement menuiseries ext.		23,531			0			1,000		0			
	Réfection intérieur et mise en access.		1,382,305	378,030		1,004,275			420,000	850,000	850,000		50,000	
	Réfection d'une cage escalier		35,000			0			0		0		35,000	
	Travaux de sécurisation (alarme PPMS)					35,000			35,000	25,000	25,000		10,000	
	Travaux divers (câblage électrique-informatique salles de sciences)								35,000		32,000		32,000	
	TOTAL FELLETTIN			1,440,836 €	378,030 €	23,531 €	1,039,275 €	- €	455,000 €	875,000 €	907,000 €	32,000 €	90,000 €	90,000 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022


Affiché le

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE



DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Publié sur le site www.creuse.fr le 1^{er} octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
 Reçu en préfecture le 06/10/2022
 Affiché le 
 ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Rubriques	Opérations	Articles	AP			CP			Futurs				
			AP Antérieures	CP Cons.	AP 2022	MODIF AP DM1	AP Dispo.	BP 2021 (pour mémoire)		BP 2022	MODIF CP DM1	TOTAL CP 2022	2023
COLLEGE JULES MAROUZEAU - GUERET													
	Rénovation salle de sciences		112,357					112,357	0		0		105,000
	Restructuration		13,000,000					13,000,000	0		0		13,000,000
	Construction préau et bloc sanitaire		250,000	453				249,547	0	1,000			248,547
	Reprise couverture (atelier de technologie)		600,000	28,154,97				570,845	30,000			4,000	570,845
	Accessibilité	2317312231708	200,000					200,000	0				200,000
	Mise en conformité électrique (levées des réserves rapport de vérification)		4,526	3,101				1,425	4,000				1,425
	Remplacement menuiseries ext.		124,146					124,146	0				124,146
	Travaux de sécurisation (alarme PPMS)		50,000					50,000	0				50,000
	Réfection couverture garage								30,000				
	Elimination radon	21731212							10,000				
	Travaux divers								6,000	20,000			
	TOTAL JULES MAROUZEAU		14,341,029 €	32,709 €	- €	- €	14,308,320 €	80,000 €	21,000 €	3,000 €	24,000 €	41,425 €	14,255,597 €

COLLEGE MARTIN NADAUD - GUERET													
	Rénovation pôle sciences		296,963	10,400				286,563	20,000				270,000
	Réfection réseaux AEP		9,428					0	0				0
	Remplacement menuiseries atelier techno	2317312231709	20,816					0	0				0
	Travaux de sécurisation (alarme PPMS)		50,000					50,000	0				50,000
	Travaux divers (Réfection verrières)	21731213							16,000				16,000
	TOTAL MARTIN NADAUD		377,207 €	10,400 €	- €	336,563 €	36,000 €	275,000 €	10,000 €	10,000 €	285,000 €	40,000 €	26,563 €

COLLEGE OCTAVE GACHON - PARSAC													
	Accessibilité		127,712	37,691				90,021	45,000				1,000
	Extension salle des professeurs	2317312231710	100,000					100,000	1,000				97,000
	Réfection des réseaux d'assainissement		80,000					80,000					80,000
	Travaux divers	21731215							26,000				10,000
	TOTAL PARSAC		307,712 €	37,691 €	- €	270,021 €	72,000 €	14,000 €	72,000 €	- €	14,000 €	97,000 €	89,021 €

COLLEGES

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Rubriques	Opérations	Articles	AP			CP			Futurs				
			AP Antérieures	CP Cons.	AP 2022	MODIF AP DM1	AP Dispo.	BP 2021 (pour mémoire)		BP 2022	MODIF CP DM1	TOTAL CP 2022	2023
COLLEGE LOUIS DURAND - SAINT VAURY													
SAINT-VAURY	Remplacement des menuiseries ext.		200,848					200,848	0		0		200,848
	Réfection sols salles de classe	2317312231711	151,959					151,959	0		0		151,959
	Accessibilité		380,000					380,000	0		0		380,000
	Rénovation logement 3		48,510					48,510	0		0		48,510
	Travaux divers (aménagement espaces verts)	21731216							7,000		20,000		
TOTAL SAINT VAURY			781,317 €	- €	- €	- €	781,317 €	20,000 €	7,000 €	20,000 €	40,000 €	781,317 €	20,000 €
TOUS COLLEGES - DIVERS													
ACQUISITIONS EXTINCTEURS		2188							0		0		0
AVANCES FORFAITAIRES		238						170,000	135,000	170,000	170,000		0
TRAVAUX DE VOIRIE	Voie		66,075	46,181			19,894		59,000		0		10,000
	Clotures		119,648	58,461			61,187		60,000		0		31,187
TOTAL DIVERS			185,723 €	104,641 €	- €	- €	81,082 €	170,000 €	254,000 €	170,000 €	170,000 €	40,000 €	41,187 €
TOTAL DEPENSES COLLEGES			35,027,638 €	1,523,124 €	2,309,676 €	2,000,000 €	37,814,190 €	4,370,000 €	2,200,000 €	4,370,000 €	4,370,000 €	5,592,285 €	28,285,817 €
902.21 RECETTES													
Subvention FIPD Sécurisation des collèges		1321							0		0		
Subvention	PLANDERELANCE - DSID RENOVATION ENERGETIQUE - DUN LE PALESTEL	1328						1350000	0		1350000		350,000
AVANCES FORFAITAIRES	Remboursement Avances forfaitaires	925/238						170000	100000		170000		
TOTAL RECETTES 902.21			- €	- €	- €	- €	- €	1,520,000 €	100,000 €	1,520,000 €	1,520,000 €	350,000 €	- €
TOTAL DEPENSES - RECETTES COLLEGES			35,027,638 €	1,523,124 €	2,309,676 €	2,000,000 €	37,814,190 €	2,850,000 €	2,100,000 €	2,850,000 €	2,850,000 €	5,242,285 €	28,285,817 €
SUBVENTIONS (chapitre 912)													
Cité mixte La Souveraine	Restructuration	204/120	4,816,172	154,412			4,661,760	1000	690000		1,000	1,570,000	3,041,760
Cité mixte Aubusson	Restructuration + restauration		1,500,000				1,500,000	20212	100000		20,212	300,000	1,799,212
TOTAL 912			6,316,172 €	154,412 €	- €	- €	6,161,760 €	21,212 €	790,000 €	21,212 €	21,212 €	1,870,000 €	4,971,972 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
 Reçu en préfecture le 06/10/2022
 Affiché le 06/10/2022
 ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE



TOTAL
10,000
38,885
1,680
25,000
25,000
3,065
469,241
10,000
10,000
10,000
150,000
10,000
33,440
7,000
38,440
27,967
140,000
18,933
106,191
33,925
10,000
10,000
23,992
10,000
0
50,000
22,079
15,000
7,000
2,636
10,000
10,387
1,339,681 €

TOTAL
14.697
30.000
80.000
5.000
129.697 €

599.321
5.082
80.000
389.565
53.695
29.147
10.000
1.166.810 €

29.166
235.000
0
10.000
274.166 €

1.250
98.614
148.906
50.000
5.000
303.670 €

TOTAL
6.500.000
357
18.348
470.000
360.000
16.575
22.000
10.000
18.000
7.415,280 €

586.533
49.373
70.000
0
5.000
710.906 €

5.346
130.000
1.800.000
10.000
1.945,346 €

145.000
220.000
51.246
70.000
100.000
10.000
596,246 €

TOTAL
5.792
47.971
50.000
250.000
50.000
60.000
5.000
468.763 €

1.659
0
246.315
92.776
60.000
2.895.000
0
30.000
3.335.750 €

9.634
9.539
3.279.244
99.622
32.328
0
3.430.367 €

0
1.004.275
35.000
35.000
32.000
1.106.275 €

TOTAL
105,000
13,000,000
249,547
570,845
200,000
1,425
124,146
50,000
0
0
20,000
14,320,963 €

286,563
0
0
50,000
15,000
351,563 €

90,021
100,000
80,000
10,000
280,021 €

TOTAL
200,846
151,959
380,000
48,510
40,000
821,317 €

0
170,000
19,894
61,187
251,081 €

38,248,102 €

0
1,700,000
170,000
1,870,000 €

36,378,102 €

4,661,760
1,500,000
6,161,760 €

LIGNE BUDGETAIRE		906-21 / 2031																		
UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N° OP	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2022 BP	Modif CP DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	CP 2023	CP 2024 et futurs	Total CP			
AUBUSSON	FELLETTIN	FELLETTIN	RD962 Etude réfection du mur effondré route de Tulle	AB/20/FE01	25,000	4,840		0	14,840	15,000	15,000		0	15,000			15,000			
	FELLETTIN	FELLETTIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	RD23 Pont de la Pisciculture	AB/22/FE01	0	30,000		0		30,000				0	0	30,000		30,000		
AUZANCES	AUBUSSON	SAINT-DOMET	Diagnostic digue de l'Etang de Saint-Domet	AZ/21/FE01		13,000		0		13,000			0	0	13,000		13,000			
BOURSAINEUF	AHUN	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU	Etude RD941 Virages de "Le Liège-d'en-bas" et du "Mas-Burguet" PR 55.200 à 57.500	BG/19/FE01	50,000			0		50,000	10,000		0	10,000	40,000		50,000			
	AHUN	LA CHAPELLE-SAINT-MARTIAL	Diagnostic digue de l'Etang de La Chapelle-Saint-Martial	BG/20/FE01	5,000	35,000		0		40,000	40,000		0	40,000			40,000			
	AUBUSSON	BLESSAC	Etude RD17 Digue étang de BLESSAC	BG/22/FE01		30,000		0		30,000	10,000		0	10,000	20,000		30,000			
BOUSSAC	BONNAT	LINARD LOURDOUEIX- SAINT-PIERRE	Etude RD6 Rectification au "Pont de Nieux"	BO/12/FE01	20,000			0		20,000			0	0		20,000	20,000			
	BONNAT SAINT-VAURY	CHAMPSANGLARD JOUILLAT GLENIC	Etude RD6 Aménagement entre la RD940 et le lieu-dit "Tirelangue"	BO/18/FE01	32,000			0		32,000			0	0		32,000	32,000			
	GOUZON	DOMEYROT	Etude RD40 Digue étang de DOMEYROT	BO/22/FE01		30,000		0		30,000	10,000		0	10,000			10,000			
GUERET	AHUN	AHUN MOUTIER D'AHUN	Etude RD13 Déviation poids-lourds (Pont du Moulier d'Ahun classé)	GR/12/FE01	20,000			0		20,000			0	0	0	20,000	20,000			
	AHUN	AHUN MOUTIER D'AHUN	Etude RD942 Aménagement entre "Ponsébrat" et AHUN	GR/12/FE02	20,000			0		20,000	10,000		0	10,000		10,000	20,000			
	SAINT VAURY	SAINT-VAURY	RD63 digue de l'étang communal de SAINT-VAURY	GR/20/FE02	10,000			0		10,000	10,000		0	10,000			10,000			
	SAINT VAURY	AJAIN SAINT-LAURENT GUERET	RD4 et RD3 Aménagement des routes de la carrière du Pont à l'ibaud	GR/21/FE01		16,200		0		16,200	10,000		0	10,000	6,200		16,200			
	GOUZON	PIONNAT	Etude RD16 Digue étang de Marchives	GR/22/FE01		10,000		0		10,000	10,000		0	10,000			10,000			
LA SOUTERRAINE	DUN-LE-PALESTEL	VILLARD FRESSELINES	RD5 Pont de Ténêze Etude de portance de fourrage	ST/18/FE01	35,000	35,000		0		70,000	50,000		0	50,000			50,000			
	GRAND-BOURG	GRAND-BOURG	Etude RD10 Digue d'étang de Masroy				15,000	15,000		15,000		15,000	15,000				15,000			
			Réserve Etudes	RESERVE	7,000	13,000		0		20,000	0		0	0		10,000	10,000			
			Prestations topographiques	TOPO/22/FE01	0	50,000		0		50,000	30,000		-5,000	-5,000	25,000		20,000	45,000		
		Frais d'études et de recherche sur travaux neufs	SET P/22/FE01	20,000	10,000		0		14,137	15,863		-10,000	-10,000	20,000			20,000			
		TOTAL ETUDES			244,000	277,040	15,000	15,000	28,977	507,063	235,000	0	0	235,000	109,200	112,000	456,200			

VOIRIE-BUDGET PRIMITIF 2022
PROGRAMME ROUTIER D'INTERET DEPARTEMENTAL

LIGNE BUDGETAIRE 906-21 / 231511

UJT	CANTONS	COMMUNES	N° OP	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM 1	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2022 BP	Modif CP DM 1	Modif CP DM	Total CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et futurs	Total CP	
AUBUSSON	AUZANCES	MERINCHAL	AB/20/PRIR01	70,000			0		70,000			0	0	70,000				70,000
	AUZANCES	SAINT MERD LA BREUILLE	AB/22/PRIR01		550,000				550,000					0	550,000			
AIZANCES	GOUZON	PEYRAT-LA-NONIERE	AZ/19/PRID01	350,000			0		350,000	75,000		0	75,000	275,000				350,000
	EVAUX LES BAINS	BUDELIERE VIERSAT	AZ/22/PRID01		1,150,000		0		1,150,000			0	0		1,150,000			1,150,000
BOUSSAC	BONNAT SAINT-VAURY	CHAMPSANGLARD JOUILLAT GLENIC	BO/11/PRID01	2,601,109			0		2,601,109			0	0	500,000	2,101,109			2,601,109
	SAINT-VAURY	SAINT-LAURENT AJAIN	GR/10/PRID01	1,500,000			0		1,500,000			0	0				1,500,000	1,500,000
GUERET	GUERET 1	SAINTE-FEYRE	GR/10/PRID02	675,000			0		675,000			0	0	675,000				675,000
	AHUN	AHUN MOUTIER D'AHUN	GR/11/PRID02	1,500,000			0		1,500,000			0	0				1,500,000	1,500,000
	GOUZON	JARNAGES	GR/20/PRID01	100,000	20,000		0		120,000			0	0		120,000			120,000
LA SOUTERRAINE	DUN-LE-PALESTEL	AZERABLES	ST/20/PRID01	1,300,000			0		1,300,000			0	0	1,300,000				1,300,000
			RESERVE	0	10,000		0		10,000			0	0					0
			TOTAL PRID	8,096,109	1,730,000	0	0	0	9,826,109	75,000	0	0	75,000	2,940,000	3,801,109	3,000,000		9,816,109

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLOX

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLO

10/12/2021

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

LIGNE BUDGETAIRE 906-21/ 231513

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N° OP	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM 1	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant.	Total AP Disponibles	CP 2022 BP	Modif CP DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et futurs	Total CP	
AUBUSSON	AUBUSSON	AUBUSSON	RD941/ RD990 Aménagement de l'îlot central de la "garçolote" de "La Seigolote"	AB/09/PRIR02	3,300,000		0	0	3,156,670	143,330	50,000		0	50,000				50,000	
	AUBUSSON1	BLESSAC SAINT-MARC-A-FRONGIER	RD941 Suppression d'un dos d'âne, Calibrage et renforcement entre la RD7 et le lieu-dit "La fosse aux loups" PR 37,000 à 39,600	AB/15/PRIR02	1,400,000			0			1,400,000			0	0			1,400,000	1,400,000
ALIZANCES	GOUZON	CRESSAT SAINT-DIZIER-LA-TOUR CHENERAILLES	RD990 Calibrage et renforcement entre Chénéraillès et la RD53	AZ/15/PRIR01	2,500,000		0	0	1,990,582	519,418	102,100		0	102,100				102,100	
ALIZANCES BOUSSAC	GOUZON	CRESSAT VIGEVILLE JARNAGES	RD990 - Calibrage et renforcement entre CRESSAT et JARNAGES	AZ/20/PRIR01	2,500,000	500,000		0	7,139	2,992,861	2,792,800		0	2,792,800	200,000			2,992,800	
BOURGANEUF	BOURGANEUF	SOUBREBOST MANSAT-LA-COURRIERE	RD941 Créneau de dépassement au lieu-dit "Chezeau Raymond" entre les PR 63,400 et 65,400 Sans Pontarion-Bourganeuf	BG/15/PRIR02	1,700,000		0	0		1,700,000			0	0	700,000			1,000,000	1,700,000
	AHUN	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU	RD941 Rectification des virages de "Le-Liège-d'en-Bas" PR 56,700 à 57,500	BG/19/PRIR01	1,700,000			0		1,700,000				0				1,700,000	1,700,000
	AHUN	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU	RD941 Rectification des virages de "Mas-Burguet" PR 55,200 à 56,700	BG/19/PRIR02	3,900,000			0		3,900,000				0		3,900,000			3,900,000
BOUSSAC	BOUSSAC	TOULX-SAINTE-CROIX	RD997 Rectification des virages entre les PR15-400 et 16-400 à proximité du lieu-dit "Clavière"	BO/15/PRIR01	1,000,000			0		1,000,000	0		0	0	1,000,000			1,000,000	
			Réserve PRIR	RESERVE		10,000		0		10,000	10,000		0	10,000				10,000	
			TOTAL PRIR		18,000,000	510,000	0	0	5,144,391	13,365,609	2,954,900	0	0	2,954,900	1,900,000	3,900,000	4,100,000	12,854,900	

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 23-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

LIGNE BUDGETAIRE :		906.21 / 231512 (10100)															
UTT	CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	N° opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	Crédits 2023	Crédits 2024et +	TOTAL CP
	AUZANCES	BEISSAT	RD25 PR 3+625 à 7+625	AB/15/GR01			0	0		0			0	0			0
	AUZANCES	CROCO BASVILLE	RD9 PR53+502 à 55+781	AB/16/GR01	228.501		0	0		228.501			0	0	228.501		228.501
	FELLETIN	GENTIOUX PIGEROLLES	RD16a2 PR 3+897 à 4+497	AB/18/GR04			0	0		0			0	0			0
	FELLETIN	FAUX LA MONTAGNE GENTIOUX PIGEROLLES	RD16 PR 0+00 à 5+430	AB/18/GR05			0	0		0			0	0			0
	FELLETIN	SAINT MARC A LOUBAUD	RD59 4+ 102 à 8+852	AB/20/GR01	130.000		0	0		130.000			0	0	130.000		130.000
	AUBUSSON FELLETIN	MOUTIER ROZEILLE SAINT PARDOUX LE NEUF	RD18 PR 31+206 à 34+197	AB/20/GR03			0	0		0			0	0			0
	AUBUSSON	LA CHAUSSADE SAINT ALPINIEN	RD40 PR 13+05 à 13+753	AB/20/GR04	15.500		0	0		15.500			0	0			0
	FELLETIN	MONTEIL AU VICOMTE	RD7 PR 9+671 à 17+820	AB/20/GR07	76.000		0	0		76.000			0	0			0
	FELLETIN	VALLIERE	RD36 PR 40+804 à 42+582	AB/20/GR10	19.000		0	0		19.000			0	0		19.000	19.000
	FELLETIN	VALLIERE	RD37 PR 29+072 à 32+841	AB/20/GR12	18.000		0	0		18.000			0	0		18.000	18.000
	FELLETIN	GIoux	RD26 PR 6+209 à 8+609	AB/20/GR15	43.000		0	0		43.000			0	0		43.000	43.000
	AUZANCES	MALLERET	RD18A3 0+520 à 1+520	AB/20/GR19			0	0		0			0	0			0
	FELLETIN	GIoux FENIERS	RD19 PR 0+00 à 9+512	AB/20/GR20	520.000		0	0		520.000			0	0	216.000		520.000
	FELLETIN	VALLIERE	RD7 PR 19+800 à 22+600	AB/20/GR21	408.000		0	0	102.901	305.099			0	0	198.000		296.000
	FELLETIN	GENTIOUX PIGEROLLES	RD8 PR 45+516 à 47+841	AB/22/GR01			0	0		0			0	0			0
	FELLETIN	ROYERE DE VASSIERE SAINT YRIEX LA MONTAGNE	RD95 PR 1+938 à 4+198	AB/22/GR02		67.000	20.000	20.000		87.000	67.000	20.000	20.000	87.000			87.000
	FELLETIN	GENTIOUX PIGEROLLES	RD16 PR 8+ 103 à 10+964	AB/22/GR03			0	0		0			0	0			0
	FELLETIN	SAINT YRIEX LA MONTAGNE	RD16 PR20+903 à 22+211	AB/22/GR04			0	0		0			0	0			0
	FELLETIN	VALLIERE	RD16 PR22+211 à 23+413	AB/22/GR05			0	0		0			0	0			0
	FELLETIN	LA NOUAILLE	RD26 PR13+337 à 16+281	AB/22/GR06			0	0		0			0	0			0
	AUBUSSON	SAINT AVIT DE TARDES	RD38A1 PR 0+576 à 1+504 Saint Avit de Tardes -RD941	AB/22/GR07		52.000				52.000			0	0	52.000		52.000
	FELLETIN	VALLIERE	RD36 PR 39+857 à 40+804	AB/22/GR08			0	0		0			0	0			0
UTT	CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	N° opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	Crédits 2023	Crédits 2024et +	TOTAL CP
	AUBUSSON	BELLEGARDE-EN-MARCHE	RD 40A PR 1+800 à 2+226	AZ/20/GR07	18.000	7.000	0	0		25.000	25.000		0	25.000			25.000
	EVAUX LES BAINS	LE CHAUCHET SAINT-LOUP	RD 65 PR 6+776 à 9+995	AZ/20/GR08	80.000	50.000	0	0		130.000	130.000		0	130.000			130.000
	EVAUX LES BAINS	SAINT-LOUP	RD 55 PR 33+794 à 37+500	AZ/20/GR09	160.000	-25.000	0	0		135.000			0	0	135.000		135.000
	AUZANCES	DONTREIX	RD 91 PR 3+200 à 4+590	AZ/20/GR10	60.000		0	0		60.000			0	0	60.000		60.000

		RD 24 PR 13+430 à 15+479	AZ/20/GR12	77,000	0	0	77,000	0	0	0	77,000	77,000			
		RD 24 PR 24+340 à 26+100	AZ/20/GR13	76,000	0	0	76,000	0	0	0	76,000	76,000			
		RD 24 PR13+430 à 20+673	AZ/20/GR14	90,000	182,000	0	272,000	0	0	0	272,000	272,000			
		RD 7 PR 52+850 à 57+670	AZ/20/GR15	65,000	0	0	65,000	0	0	0	65,000	65,000			
		RD 25 PR 39+145 à 41+246	AZ/20/GR16	50,000	0	0	50,000	0	0	0	50,000	50,000			
		RD 55 PR 39+835 à 41+240	AZ/20/GR18	45,000	0	0	45,000	0	0	0	45,000	45,000			
		RD 55 PR 39+835 à 41+240	AZ/20/GR18	45,000	0	0	45,000	0	0	0	45,000	45,000			
		RD 92 PR 1+645 à 2+665	AZ/22/GR01	50,000	0	0	50,000	0	0	0	50,000	50,000			
		RD19 PR 50+200 à 53+000	AZ/22/GR02	75,000	0	0	75,000	0	0	0	75,000	75,000			
		RD94 PR 0+000 à 1+967	AZ/22/GR03	70,000	70,000	0	70,000	70,000	0	70,000	70,000	70,000			
		RD 38 PR 18+437 à 20+500	AZ/22/GR04	60,000	60,000	0	60,000	60,000	0	60,000	60,000	60,000			
		RD 25 PR 32+629 à 38+065	AZ/22/GR05	155,000	155,000	0	155,000	155,000	0	0	155,000	155,000			
		RD 4A1 PR 4+260 à 6+400	AZ/22/GR06	40,000	40,000	0	40,000	40,000	0	40,000	40,000	40,000			
		RD40 PR 24+459 à 28+906 Saint Domet Angly	AZ/22/GR07	180,000	180,000	0	180,000	180,000	0	0	180,000	180,000			
UTT	CANTON	Opérations avec PR	N° opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	CP conso sur AP ant	Total AP disponibilités	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	Crédits 2023	Crédits 2024 et +	TOTAL
	BOURGANEUF	RD12 PR 10+650 à 12+144	BG/18/GR05	59,000	0	0	0	59,000	0	0	0	0	0	0	0
	AHUN	RD60 PR 4+693 à 6+937	BG/20/GR07	41,000	18,000	0	0	59,000	0	0	0	0	59,000	0	59,000
	AHUN	RD45 PR 15+715 à 17+915	BG/20/GR08	30,000	25,314	0	25,314	30,000	0	0	0	0	30,000	0	30,000
	BOURGANEUF	RD51 PR 4+891 à 6+541	BG/20/GR09	39,000	0	0	0	39,000	0	0	0	0	0	0	0
	GUERET 2	RD42 PR 31+351 à 34+753	BG/20/GR11	150,000	0	0	0	150,000	0	0	0	0	150,000	0	150,000
	BOURGANEUF FELLETTIN	RD34 PR 15+850 à 19+671	BG/22/GR01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AHUN	RD60 PR 13+806 à 16+564	BG/22/GR02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BOURGANEUF	RD61 PR 8+589 à 10+180	BG/22/GR03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AHUN	RD43 PR 37+128 à 39+060	BG/22/GR04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AHUN	RD34 PR 37+714 à 35+700	BG/22/GR05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BOURGANEUF	RD37 PR 13+501 à 14+709	BG/22/GR06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BOURGANEUF	RD58 PR 18+081 à 19+211	BG/22/GR07	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AUBUSSON AHUN	RD79 PR 0+000 à 1+947 et RD60 PR 2+219 à 2+699 DONZEIL	BG/22/GR08	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AHUN	RD53 PR 3+630 à 4+643 FRANSECHES	BG/22/GR09	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AHUN	RD79 PR 1+947 à 5+125 CHAMBERAUD	BG/22/GR10	50,000	0	0	0	50,000	0	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022


UTT	CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	N° opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	Crédits 2023	Crédits 2024et +	TOTAL CP	
BOUSSAC	BOUSSAC GOUZON	CLUGNAT LADAPEYRE	RD11 PR 9+100 à 17+327	BO/18/GR02	235,000	47,036	0	0	72,036	210,000	120,000		0	120,000	90,000		210,000	
	BONNAT	GENOUILLAG BONNAT	RD15 PR 38+270 à 44+671	BO/18/GR03	265,000	13,226	0	0	80,726	197,500	100,000		0	100,000	97,500		197,500	
	BONNAT BOUSSAC	CHATELUS-MALVALEIX SAINT DIZIER LES DOMAINES	RD14 PR 69+019 à 76+669	BO/20/GR03	490,000		0	0		490,000				0	0	270,000	220,000	490,000
	GOUZON	PARSAC	RD9 PR 12+337 à 15+790	BO/21/GR02	190,000		0	0		190,000				0	0	95,000	95,000	190,000
	BOUSSAC	MALLERET BOUSSAC	RD13 PR 79+430 à 80+998	BO/21/GR03	115,000		0	0		115,000				0	0	115,000	115,000	115,000
	GUERET	CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	N° opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	Crédits 2023	Crédits 2024et +	TOTAL CP
	GUERET 1	SAINTE FEYRE LA SALINIÈRE SAINT LAURENT	RD3 PR 59+500 à 62+350	GR/20/GR07	115,000	40,000	0	0		155,000			0	0	155,000		155,000	
	LE GRAND BOURG SAINT VAURY	FLEURAT LE GRAND BOURG SAINT VAURY	RD100 PR 16+868 à 19+750	GR/20/GR08	164,000	20,000	0	0		184,000	169,000		0	169,000	15,000		184,000	
	LE GRAND BOURG	LE GRAND BOURG	RD96 PR 3+702 à 5+159	GR/22/GR01	54,000		0	0		54,000			0	0	54,000		54,000	
	SAINT VAURY	AJAIN	RD3 PR 70+852 à 73+840	GR/22/GR02	165,000		0	0		165,000			0	0	165,000		165,000	
	AHUN	MAISONNESSES LEPINAS	RD50 PR 38+450 à 39+963	GR/22/GR03	77,000		0	0		77,000			0	0	77,000	77,000	77,000	
	AHUN	LEPINAS	RD60 PR 7+098 à 9+753	GR/22/GR04	147,000		0	0		147,000			0	0	147,000	147,000	147,000	
	SAINT VAURY	BUSSIÈRE DUINOISE ANZÈME	RD14 PR 44+933 à 50+960	GR/22/GR05	430,000		0	0		430,000			0	0	215,000	215,000	430,000	
UTT	CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	N° opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	Crédits 2023	Crédits 2024et +	TOTAL CP	
	GRAND-BOURG	BENEVENT-L'ABBAYE MOURIOUX-VIEILLEVILLE	RD912a1 PR 26+500 à 27+800	ST/18/GR02	122,000	3,000		0		125,000	125,000		0	125,000			125,000	
	GRAND-BOURG	BENEVENT-L'ABBAYE MOURIOUX-VIEILLEVILLE	RD912a1 PR 27+800 à 28+846	ST/18/GR02	122,000			0		122,000			0	0			122,000	
	GRAND-BOURG	SAINTE-PIREST-LA-PLAINE	RD96 PR 0+000 à 2+985	ST/18/GR03	90,000			0		90,000			0	0			90,000	
	GRAND-GOURG	CHATELUS-LE-MARCHEIX	RD882 PR 0+000 à 0+906	ST/19/GR01	51,000	2,000		0		53,000			0	0			53,000	
	LA SOUTERRAINE	SAINTE-MAURICE-LA- SOUTERRAINE	RD73 PR 0+000 à 4+264	ST/20/GR02	92,000	5,000		0		97,000	96,100		0	96,100	123,900		123,900	
	GRAND-BOURG	FURSAC	RD14 PR 0+000 à 1+738	ST/20/GR04	93,000	2,000		0		95,000	140,000		0	140,000			140,000	
	GRAND-BOURG	MARSAC	RD48 PR 16+395 à 18+070	ST/20/GR06	162,000			0		162,000			0	0			162,000	
	GRAND BOURG	FLEURAT SAINT PRIEST LA PLAINE	RD100 PR 12+687 à 16+868	ST/22/GR01	220,000			0		220,000	140,000		0	140,000			140,000	
	DUN LE PALESTEL	SAINTE-MAURICE-LA- CHAPELLE-BALOUÉ	RD69 PR 5+600 à 8+400	ST/22/GR02	162,000			0		162,000			0	0			162,000	
	DUN LE PALESTEL	FRESSÉLINES	RD44 PR 52+168 à 55+157	ST/22/GR03	180,000			0		180,000			0	0			180,000	
	GRAND-BOURG	ARRÈNES SAINT-GOUSSAUD	RD62 PR 6+566 à 10+520	ST/22/GR04	110,000	10,000		0		120,000			0	0			120,000	
	GRAND BOURG	SAINTE-PIREST LA PLAINE	RD100 PR 12+000 à 12+687	ST/22/GR05	70,000			0		70,000			0	0			70,000	
	GRAND BOURG	SAINTE-PIREST LA PLAINE	RD 44 PR 25+880 à 26+157	ST/22/GR06				0					0	0			70,000	
	DUN LE PALESTEL	SAINTE-SULPICE LE DUINOIS	RD15 PR 16+585 à 19+085	ST/22/GR07		172,000		0		172,000			0	0			172,000	
	GRAND-BOURG	SAINTE GOUSSAUD	RD62 PR 0+000 à 6+566	ST/22/GR08		190,000		0		190,000			0	0			190,000	

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le
ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Publié sur le site www.reuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 
ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

LA SOUTERRAINE	SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	RD 73 PR 4+264 à 6+200	ST/22/GR09	90,000	5,000	0	95,000	0	0	0	95,000	0	0	95,000		
GRAND-BOURG	MARSAC	RD48 PR 18+070 à 19+723	ST/22/GR10	162,000		0	162,000		0	0			0	95,000		
LA SOUTERRAINE	LIZIERES	RD49 PR 13+527 à 15+762	ST/22/GR11	50,000		0	50,000		0	0			0	50,000		
				15,000	10,000	0	25,000	25,000	0	25,000			0	25,000		
Révisions définitives des opérations 2021																
		Opérations avec PR	N° opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	Crédits 2023	Crédits 2024 et +	TOTAL CP
		Mise en œuvre du schéma de signalisation touristique	SCHSTO	240,313	86,162	0	0	86,162	240,313	100,000		0	100,000	80,313	60,000	240,313
		Signalisation horizontale sur travaux neufs	SIGNAH	191,563	101,432	0	0	81,432	211,563	110,000		0	110,000	51,563	50,000	211,563
		Réserve grosses réparations	RESERVE	10,000		0	0		10,000			0	0		10,000	10,000
TOTAL GROSSES REPARATIONS				6,914,376	1,673,170	20,000	20,000	448,571	8,336,975	1,352,100	20,000	20,000	1,372,100	4,937,777	1,977,000	7,953,376

LIGNE BUDGETAIRE : 906.21 / 231512 (10500)

UTT	CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	N° opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	CP 2023 et futurs	TOTAL CP	
AUBUSSON	AUBUSSON	AUBUSSON	RD990 PR 64+600 à 66+328	AB/16/PA01	290,000			0		290,000			0	0	290,000	290,000	
	AUZANCES	CROCQ	RD986 PR 49+500 à 51+730	AB/18/PA02	340,000			0	102,497	237,503	130,000			0	130,000		130,000
	AUBUSSON	AUBUS SAINT AMAND SAINT MAIXANT	RD980 PR 60+520 à 64+213	AB/18/PA03	320,000			0		320,000				0	320,000		320,000
	AUZANCES	SAINTE ORADOUX PRES CROCQ	RD9 PR 50+960 à 52+245	AB/20/PA03	130,000			0		130,000				0	130,000		130,000
	FELLETTIN	FELLETTIN	RD982 PR 9+564 à 10+324	AB/20/PA04	70,000			0		70,000				0	70,000		70,000
	AUZANCES	SAINTE ORADOUX DE CHIROUZE	RD986 PR 71+612 à 72+330	AB/20/PA05	100,000			0		100,000				0	100,000		100,000
	AUZANCES	LA COURTINE	RD982 PR 35+580 à 37+210	AB/22/PA01		37,000		0		37,000	37,000		-37,000	-37,000	0		0
	AUZANCES	LA COURTINE LE MAS D'ARTIGES	RD982 PR 30+600 à 32+550	AB/22/PA02		49,500	2,500	2,500		52,000	49,500	2,500	2,500	2,500	52,000		52,000
	FELLETTIN	GENTIOUX PIGEROLLES	RD982 PR 14+048 à 15+600	AB/22/PA03		100,000	3,500	3,500		103,500	100,000	3,500	3,500	3,500	103,500		103,500
	FELLETTIN	GENTIOUX PIGEROLLES	RD982 PR 13+017 à 14+048	AB/22/PA04		52,500		0		52,500				0	0	52,500	52,500
UTT	CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	N° opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	CP 2023 et futurs	TOTAL CP	
AUZANCES	EVAUX-LES-BAINS	EVAUX-LES-BAINS BUDELIERE	RD996 PR 1+500 à 5+100	AZ/18/PA02	85,000	2,000		0		87,000			0	0	87,000	87,000	
	EVAUX-LES-BAINS	EVAUX-LES-BAINS CHAMBONCHARD	RD 915 PR 25+250 à 27+910	AZ/20/PA01	240,000	15,000		0		255,000	255,000		0	255,000		255,000	
	AUZANCES	AUZANCES	RD988 PR 6+906 à 7+300 et RD4 PR 79+992 à 80+303	AZ/20/PA04	70,000			0		70,000				0	70,000		70,000
	AUZANCES	ARFELVILLE-CHATAIN ROUGNAT	RD4 PR 76+000 à 76+800 et PR 78+550 à 79+900	AZ/20/PA05	200,000	3,000		0		203,000				0	203,000		203,000
	EVAUX-LES-BAINS	CHAMBONSUR-VOUEIZE EVAUX LES BAINS	RD 915 PR 16+929 à 17+800	AZ/20/PA06	80,000	1,000		0		81,000				0	81,000		81,000
	EVAUX-LES-BAINS	BUDELIERE	RD 993 PR 1+840 à 3 + 640	AZ/20/PA07	115,000			0		115,000				0	115,000		115,000
	GOUZON	PUY MALSIGNAT - SAINT MAIXANT	RD 990 PR 57+678 à 60+520 La Seillade Chaussidou	AZ/22/PA01		160,000		0		160,000				0	160,000		160,000
	GOUZON	PUY MALSIGNAT	RD 990 PR 54+300 à 57+678 Elang des Moines La Seillade	AZ/22/PA02		250,000		0		250,000				0	250,000		250,000
	GOUZON	ISSOUDUN LETRIEUX	RD 990 PR 52+062 à 54+300 Letriex Elang des Moines	AZ/22/PA03		150,000		0		150,000				0	150,000		150,000
	GOUZON	SAINTE CHABRAIS	RD 997 PR 36+500 à 39+500	AZ/22/PA04		150,000		0		150,000				0	150,000		150,000
EVAUX-LES-BAINS	CHAMBON SUR VOUEIZE	RD 917 PR 27+680 à 30+200 La Boite	AZ/22/PA05		240,000		0		240,000				0	240,000		240,000	
GOUZON	PEYRAT LA NONIERE SAINT PRIEST	RD4 PR 59+856 à 63+000	AZ/22/PA06	300,000	-10,000		0		290,000				0	290,000		290,000	
UTT	CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	N° opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	CP 2023 et futurs	TOTAL CP	

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

VOIRIE-BUDGET PRIMITIF 2022
PROGRAMME D'AXE

ANNEXE IV-3

UTT	CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	N° opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	CP 2023 et futurs	TOTAL CP
BOURGANEUF	AHUN	AHUN	RD16 PR 42+686 à 42+761 Carrefour RD16/RD13	BG/20/PA01	47,000	24,000	0	0	0	71,000	0	0	0	0	71,000	71,000
	AHUN	CHAMBERAUD & AHUN	RD16 PR 41+050 à 42+750	BG/20/PA03	100,000	0	0	0	0	100,000	0	0	0	0	100,000	100,000
	BOURGANEUF	SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE	RD940 PR 0+000 à 1+100	BG/20/PA04	111,000	11,000	0	0	0	122,000	122,000	0	0	0	122,000	122,000
BOURGANEUF	FELLETIN	ROYERE-DE-VASSMIERE	RD8 PR 43+807 à 45+515	BG/20/PA05	174,000	1,000	0	0	0	175,000	0	0	0	0	175,000	175,000
	AHUN	AHUN	RD13 PR 44+045 à 44+650	BG/20/PA06	55,000	4,000	0	0	0	59,000	0	0	0	0	59,000	59,000
	AHUN	PONTARION SAINT HILAIRE CHATEAU	RD13 PR 28+049 à 31+188	BG/22/PA01	307,000	307,000	0	0	0	307,000	307,000	0	0	0	307,000	307,000
BOURGANEUF	SAINT PIERRE BELLEVUE	SAINT PIERRE BELLEVUE	RD8 PR 35+600 à 37+000	BG/22/PA02	141,000	141,000	0	0	0	141,000	141,000	0	0	0	141,000	141,000
	AHUN	CHAMBERAUD	RD16 PR 39+522 à 41+050	BG/22/PA03	106,000	106,000	0	0	0	106,000	106,000	0	0	0	106,000	106,000
	UTT	CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	CP 2023 et futurs	TOTAL CP
BOUSSAC	BOUSSAC EVAUX LES BAINS	COMMUNES	Opérations avec PR	BO/21/PA01	310,000	11,000	0	0	0	310,000	90,000	0	0	0	90,000	90,000
	BOUSSAC	SOUHMANS VERNEIGES NOUHANT	RD917 PR 18+183 à 21+755	BO/21/PA01	310,000	11,000	0	0	0	310,000	90,000	0	0	0	90,000	90,000
	BONNAT	SAINT SILVAIN BAS LE ROC	RD 987 PR 12+116 à 14+274	BO/20/PA02	385,000	320,000	0	0	0	705,000	0	0	0	0	705,000	705,000
GUERET	SAINT-VAURY	CHAMPSANGLARD	RD6 4+280 à 4+920	BO/22/PA01	295,000	295,000	0	0	0	295,000	295,000	0	0	0	295,000	295,000
	SAINT-VAURY	SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	RD942 PR 39+825 (Girabries) et PR 39+896 à 39+825	GR/17/PA03	147,000	11,000	0	0	0	158,000	0	0	0	0	158,000	158,000
	GUERET 1	GUERET	RD100 PR 25+113 à 26+057	GR/19/PA02	80,000	5,000	0	0	0	85,000	0	0	0	0	85,000	85,000
LA SOUTERRAINE	SAINT VAURY	SAINT FIEL	RD75A recalibrage et renforcement entre les PR 1+560 à 4+700	GR/19/PA03	750,000	96	0	0	4,291	745,805	700,000	0	0	0	700,000	700,000
	SAINT VAURY	SAINT VAURY	RD 76 PR 1+082 Giratoire St Vaury	GR/20/PA02	88,000	7,000	0	0	0	95,000	95,000	0	0	0	95,000	95,000
	LA SOUTERRAINE	LA SOUTERRAINE	RD1 PR 17+900 à 19+420	ST20/PA05	150,000	10,000	0	0	0	160,000	160,000	0	0	0	160,000	160,000
LA SOUTERRAINE	DUN LE PALESTEL	VILLARD	RD951 PR 20+200 à 23+600	ST/22/PA01	385,000	385,000	0	0	0	385,000	200,000	0	0	0	185,000	385,000
	LA SOUTERRAINE	LA SOUTERRAINE	RD72951 Ech54 La prade	ST/22/PA02	85,000	85,000	0	0	0	85,000	0	0	0	0	85,000	85,000
	DUN LE PALESTEL	NAILLAT	RD5 PR 35+715 à 38+715	ST/22/PA03	200,000	200,000	0	0	0	200,000	0	0	0	0	200,000	200,000

Route Départementale N° 941

UTT	CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	N° opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	CP 2023 et futurs
AUBUSSON	AUZANCES	MERINCHAL	RD941 PR 0+00 à 1+158	AB/22/PA941a	48,000	62,000	0	0	0	110,000	0	0	0	0	100,000
BOURGANEUF	BOURGANEUF	MANSAT-LA-COURRIERE	RD941 PR 62+862 à 63+892	BG/20/PA941b	44,000	3,000	0	0	0	47,000	0	0	0	0	47,000
BOURGANEUF	BOURGANEUF	BOURGANEUF	RD941 PR 66+400 à 66+550	BG/20/PA941c	44,000	3,000	0	0	0	47,000	0	0	0	0	47,000

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

VOIRIE-BUDGET PRIMITIF 2022
PROGRAMME D'AXE

ANNEXE IV-3

BOURGANEUF	BOURGANEUF	RD941 - Giratoire du tribunal et du giratoire de Rigour PR 68+970 à 70+994	BG/20/PA941d	72,000	82,000		0		154,000	77,000	-45,000	32,000	77,000	109,000
	AHUN	SAINT HILAIRE LE CHÂTEAU PONTARION	BG/22/PA941a		204,000		0		204,000		0	0	204,000	204,000
				15,000	25,000		0		40,000	40,000	0	40,000		40,000
Révisions définitives des opérations 2021				3,666,000	3,608,096	6,000	6,000	4,291	7,275,805	2,350,500	-76,000	2,274,500	4,773,500	6,915,000
			TOTAL PROGRAMME D'AXES											

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

LIGNE BUDGETAIRE : 906.21 / 231512 (10300)																	
UTT	CANTON	OPERATIONS	N°Opération	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM1	Modif AP DM	CP conso sur AP ant	Total AP disponibles	CP 2022 BP	DM1	Modif CP DM	Total CP 2022	Crédits 2023	Crédits 2024et +	TOTAL CP	
AUBUSSON	AUZANCES	Traverse de MERINCHAL RD39 entre la RD28 et la RD27	AB/20/TRA02	245,000			0		245,000			0	0	245,000		245,000	
	AUBUSSON	Traverse d'AUBUSSON RD23 Rue saint jean	AB/20/TRA03	110,000			0		110,000			0	0		110,000	110,000	
	FELLETIN	RD992 Traverse de SAINT QUENTIN LA CHABANNE PR 1+973 à 2+963	AB/22/TRA01		102,000	3,500	3,500		105,500	102,000	3,500	3,500	105,500			105,500	
	FELLETIN	RD7 Traverse de VALLIERE PR 18+617 à 19+312	AB/22/TRA02		302,000		0		302,000	151,000	5,500	5,500	156,500			307,500	
	AUBUSSON	RD941 Traverse d'AUBUSSON route de Limoges PR 31+406 à 32+059	AB/22/TRA03		101,000		0		101,000			0	0	101,000		101,000	
	FELLETIN	Traverse de SAINT YRIEIX LA MONTAGNE RD 16 PR 19+568 à 19+751 RD37 PR 28+225 à 28+443	AB/22/TRA04		66,000		0		66,000				0	0	66,000		66,000
	FELLETIN	Traverse de FAUX LA MONTAGNE RD992	AB/22/TRA05				0		0				0		PM	0	
	FELLETIN	Traverse de FELLETTIN Route d'Aubusson entre Voie SNCF et RD10 Vallière	AB/22/TRA06				0		0				0	0	PM	0	
	AUBUSSON	Traverse de SAINT AVIT DE TARDES RD38 PR 8+400 à 9+074	AB/22/TRA07		45,000		0		45,000				0	0	45,000		45,000
	AUBUSSON	Traverse de la CHAUSSADE RD39 PR 10+909 à 11+663	AB/22/TRA08		47,000		0		47,000				0	0	47,000		47,000
AUBUSSON	Traverse de Neoux	AB/22/TRA09		165,000		0		165,000				0	0		165,000	165,000	
EVAUX-LES-BAINS	Traverse d'EVAUX-LES-BAINS Terre Blanche RD996 PR 5+450 à 6+100	AZ/18/TRA02	90,000	4,000		0		94,000	94,000			0	94,000			94,000	
GOUZON	Traverse de CHENERAILLES RD990 PR 46+500 à 47+000	AZ/18/TRA03	110,000	30,000		0		140,000				0	0	140,000		140,000	
AUZANCES	Traverse d'AUZANCES RD988 PR 9+230 à 9+330	AZ/20/TRA02	45,000	5,000		0		50,000				0	0	50,000		50,000	
EVAUX LES BAINS	Traverse de CHAMBON-SUR-VOUEIZE RD917 PR 31+600 à 32+111	AZ/20/TRA03	100,000	20,000		0		120,000				0	0	120,000		120,000	
EVAUX LES BAINS	Traverse de LEPAUD RD 917	AZ/20/TRA05	65,000			0		65,000				0	0		65,000	65,000	
EVAUX LES BAINS	Traverse de RETERRE RD 27 PR 31+629 à PR 31+882 et RD 24 PR 26+945 à PR 27+451	AZ/20/TRA06	60,000	40,000		0		100,000				0	0		100,000	100,000	
AUBUSSON	Traverse de BELLEGARDE-EN-MARCHE RD 988 PR 27+760 à 28+333	AZ/20/TRA07	90,000	10,000		0		100,000				0	0		100,000	100,000	
GOUZON	Traverse de CHENERAILLES RD990 PR 47+300 à 47+700	AZ/22/TRA01		142,000		0		142,000				0	0	142,000		142,000	
GOUZON	Traverse de LAVAVEIX LES MINES RD942 PR 12+411 à 13+413	AZ/22/TRA02		335,000		0		335,000				0	0	335,000		335,000	
EVAUX LES BAINS	traverse de SAINT PRIEST	AZ/22/TRA03				0		0				0	0		PM	0	

GUERET 2	Traverse de MONTAIGUT LE BLANC RD 914 PR 14+445 à 14+810	GR/20/TRA01	140,000	18,000	0	0	158,000	158,000	0	0	158,000	0	158,000	0	158,000	0	158,000
SAINT VAURY	Traverse de SAINT VAURY RD 22 PR 51+444 à 52+291	GR/20/TRA02	150,000		0	0	150,000		0	0	150,000	0	150,000	0	150,000	0	150,000
AHUN	Traverse de AHUN RD 13 PR 46+824 à 47+900	GR/20/TRA03	185,000	5,740	0	0	185,000	40,740	0	0	185,000	0	185,000	0	185,000	0	185,000
GOUZON	Traverse de BLAUDEIX RD 9 PR 9+111 à 9+571 et RD 81 PR 4+224 à 4+555	GR/20/TRA04	48,000	2,000	0	0	48,000		0	0	48,000	0	48,000	0	48,000	0	48,000
GUERET 1	Traverse de GUERET RD 942 PR 34+136 à 34+500	GR/20/TRA06	130,000	13,000	0	0	130,000		0	0	130,000	0	130,000	0	130,000	0	130,000
GUERET 1	Traverse de GUERET RD 75 PR 8+136 à 8+862 entrée côté le Breuil à avenue Louis Laroché	GR/21/TRA01	92,000	-12,000	0	0	92,000		0	0	92,000	0	92,000	0	92,000	0	92,000
SAINT VAURY	Traverse de SAINT LEGER le GUERET RD 76 PR 6+600 à 7+753 et RD 76A2 PR 0+000 à 0+186	GR/21/TRA02	112,000	8,000	0	0	112,000		0	0	112,000	0	112,000	0	112,000	0	112,000
GUERET 1	Traverse de GUERET RD 914 PR 0+720 à 0+936 Avenue Marc Purat	GR/21/TRA03	68,000	6,000	0	0	68,000		0	0	68,000	0	68,000	0	68,000	0	68,000
GUERET1	Traverse de GUERET RD 940 PR 37+997 à 38+445 Avenue Charfes de Gaulle entre Avenue Louis Laroché et Rond point de la Casne	GR/22/TRA01	244,000	244,000	0	0	244,000		0	0	244,000	0	244,000	0	244,000	0	244,000
GUERET1	Traverse de GUERET RD 940 PR 37+997 à 38+445 Avenue Charfes de Gaulle entre Avenue Louis Laroché et Rond point de l'Europe	GR/22/TRA02	135,000	135,000	0	0	135,000		0	0	135,000	0	135,000	0	135,000	0	135,000
GUERET1	Traverse de GUERET RD 942 PR 36+722 à 38+048 Avenue du Poitou	GR/22/TRA03	550,000		0	0	550,000		0	0	550,000	0	550,000	0	550,000	0	550,000
SAINT VAURY	Traverse de SAINT FIEL RD 75A PR 4+852 à 5+272	GR/22/TRA04	120,000		0	0	120,000		0	0	120,000	0	120,000	0	120,000	0	120,000
AHUN	Traverse de MAISONNISES RD 34 PR 43+018 à 43+506	GR/22/TRA05	45,000		0	0	45,000		0	0	45,000	0	45,000	0	45,000	0	45,000
GRAND-BOURG	Traverse de BENEVENT-L'ABBAYE RD 912a1 PR 23+000 à 24+684	ST/20/TRA02	120,000	100,000	0	0	220,000		0	0	220,000	0	220,000	0	220,000	0	220,000
LA SOUTERRAINE	Traverse de SAINT-GERMAIN-BEAUPRE RD 15 PR 10+817 à 11+467	ST/20/TRA03	250,000		0	0	250,000		0	0	250,000	0	250,000	0	250,000	0	250,000
GRAND-BOURG	Traverse de MARSAC RD 42 PR 9+057 à 9+251	ST/22/TRA01	80,000	80,000	0	0	80,000		0	0	80,000	0	80,000	0	80,000	0	80,000
DUN LE PALESTEL	Traverse de CROZANT RD 72 PR 0+038 à 2+000	ST/22/TRA02	227,000	227,000	0	0	227,000		0	0	227,000	0	227,000	0	227,000	0	227,000
LA SOUTERRAINE	Traverse de LIZIERE RD 49 PR 16+053 à 16+659	ST/22/TRA03	120,000	120,000	0	0	120,000		0	0	120,000	0	120,000	0	120,000	0	120,000
LA SOUTERRAINE	Traverse de la SOUTERRAINE RD 912 Boulevard Jean Moulin 7+110 à 7+610	ST/22/TRA04	104,000	104,000	0	0	104,000		0	0	104,000	0	104,000	0	104,000	0	104,000
GRAND-BOURG	Traverse de Vieilleville RD 42 PR 16+451 à 17+113 et RD 912A1 PR 28+846 à 29+670	ST/22/TRA05	0		0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
DUN LE PALESTEL	Traverse de de DUN LE PALESTEL RD 44 avenue Charles De Gaulle	ST/22/TRA06	75,000	75,000	0	0	75,000		0	0	75,000	0	75,000	0	75,000	0	75,000

LA
SOUTERRAINE

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

GRAND-BOURG	Traverse de MOURIOUX RD50 PR 12+404 à 12+578	ST/22/TRA07	60,000	0	60,000		0	0	60,000	60,000
Révisions définitives des opérations 2021			15,000	0	5,000	5,000	0	5,000	5,000	5,000
TOTAL TRAVERSES			4,907,000	98,500	8,207,500	1,215,000	54,000	1,269,000	4,063,000	7,981,000

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

LIGNE BUDGETAIRE: 906-21 / 23153

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N°OP	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM 1	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant.	Total AP Dispo	CP 2022 BP	Modif CP DM 1	Modif CP DM	Total CP 2022	CP 2023 et futurs	Total CP
	AUZANCES	SAINTE-ORADOUX-DE-CHIROUZE	RD 996 PR 72+100 élargissement de sécurité Pose d'une glissière peinte	AB/09/SEC07	16,000		0	0		16,000			0	0	16,000	16,000
	FELLETIN	MOUTIER-ROZEILLE	RD19 Sécurisation d'un talus de remblais PR 10+300	AB/14/SEC04	11,000		0	0		11,000			0	0	11,000	11,000
	FELLETIN	POUSSANGES	RD35 Dégagement de visibilité au lieu-dit "La Raguze"	AB/14/SEC06	10,000		0	0		10,000			0	0	10,000	10,000
	AUZANCES	SAINTE-ORADOUX-PRES-CROCQ	RD9 Pose d'une glissière de sécurité au lieu-dit "Le Mounet"	AB/15/SEC04	13,500		0	0		13,500			0	0	10,000	10,000
	AUBUSSON	AUBUSSON	RD982 Réaménagement du carrefour avec la RD941 au lieu-dit "Le Mounet"	AB/19/SEC02	120,000	50,000	0	0		170,000	170,000	0	0	170,000		170,000
	AUBUSSON	AUBUSSON	Aménagement du carrefour "du Pré-Camard" Centrez RD990-RD941A	AB/20/SEC01	450,000	599,029	0	0	1,029	1,048,000			0	0	1,048,000	1,048,000
	AUZANCES	SAINTE-AGNANT-PRES-CROCQ	RD31 Pose d'une glissière de sécurité au lieu-dit "le Montmanet"	AB/20/SEC09	10,000		0	0		10,000			0	0	10,000	10,000
	AUZANCES	LE MAS-D'ARTIGES	RD28 sécurisation des eaux pluviales bourg du mas d'artiges	AB/20/SEC011	22,000		0	0		22,000			0	0	22,000	22,000
	AUBUSSON	BLESSAC	RD941 sécurisation d'un accotement au PR 34+120	AB/21/SEC01	20,000	20,000	0	0		20,000	20,000	0	0	20,000		20,000
	AUBUSSON	SAINTE-ORADOUX-LE-NEUF	RD941 sécurisation d'un talus au PR 25+920	AB/21/SEC02	40,000	40,000	2,000	2,000		42,000	40,000	2,000	2,000	42,000		42,000
	AUBUSSON	AUBUSSON	RD59 sécurisation de talus rocheux	AB/22/SEC01	11,000	11,000	0	0		11,000	11,000	0	0	11,000		11,000
	FELLETIN	GENTIOUX-PIGEROLLES	RD8 création d'un dégagement de visibilité PR 50+000 village de Lachaud	AB/22/SEC02	9,000	9,000	0	0		9,000	9,000	0	0	9,000		9,000
	FELLETIN	VALLIERE	RD7 Mise en place de bordures dans les petits rayons PR 21+150 à 21+350	AB/22/SEC03	8,500	8,500	0	0		8,500	8,500	0	0	8,500		8,500
	AUZANCES	SAINTE-GEORGES-NIREMONT	RD90 sécurisation d'un talus de remblais entre la Citélie et la Baraque	AB/22/SEC04	50,000	50,000	0	0		50,000			0	0	50,000	50,000
	AUZANCES	CHARRON	RD441 Pose de glissière de sécurité PR 3+970 à PR 3+950	AZ/20/SEC06	6,000	2,000	0	0		8,000	8,000	0	0	8,000		8,000
	AUBUSSON	CHAMPAGNAT	RD 19 Glissières remise aux normes	AZ/21/SEC01		3,500	0	0		3,500			0	0	3,500	3,500
	EVAUX-LES-BAINS	EVAUX-CHAMBOICHARD	RD 915 Pose et réhausse de glissières dans virages	AZ/21/SEC02		38,000	0	0		38,000	38,000	0	0	38,000		38,000
	EVAUX-LES-BAINS	SANNAT	Aménagement de carrefour RD 19 / RD 24A	AZ/21/SEC03		35,000	0	0		35,000			0	0	35,000	35,000
	AUZANCES	DONTREIX	RD91 Vintex déconstruction d'un cabanon	AZ/21/SEC04		15,000	0	0		15,000			0	0	15,000	15,000
	GOUZON	ISSOUDUN-LE-REIX	RD54 sécurisation des eaux pluviales au lieu dit "Courret"	AZ/22/SEC01		6,500	0	0		6,500	6,500	0	0	6,500		6,500
	AUBUSSON	LA-VILLETELE	RD941/RD Aménagement carrefour Bourg de la Villetele	AZ/22/SEC02		50,000	0	0		50,000			0	0	50,000	50,000

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

10/12/2021

Révisions définitives des opérations 2021		REV DEF	5,000	0	5,000	5,000	0	5,000	5,000	0	5,000	5,000
Mise aux normes de la signalisation plastique	UCD/13/ SEC01	50,000	15,969	0	15,969	50,000	0	25,000	25,000	0	25,000	25,000
Mise aux normes de la signalisation de police et de travaux	UCD/17/ SEC01	70,000	39,538	0	39,538	70,000	0	35,000	35,000	0	35,000	35,000
Démontage de glissières de sécurité	UCD20/SEC01	100,000	388	0	35,388	65,000	0	35,000	35,000	0	35,000	30,000
Installation de bouées de comptages	UCD/20/SEC02		13,000	0	3,718	9,282	0	5,000	5,000	0	5,000	5,000
Réserve OPERATIONS DE SECURITE	RESERVE		25,000	0		25,000	0	25,000	25,000	0	25,000	25,000
TOTAL OPERATIONS DE SECURITE		719,000	1,536,324	2,000	96,042	2,157,282	2,000	658,100	658,100	-1,700	659,800	1,659,500
												2,149,300

LIGNE BUDGETAIRE : 90621 / 231514

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N° OP	AP Antérieures	AP 2022 BP	Modif AP DM 1	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant	Total AP Dispo	CP 2022 BP	Modif CP DM 1	Modif CP DM	Total CP 2022	CP 2023	CP 2024 et futurs	Total CP
AUBUSSON	AUZANCES	SAINTE-BARD	RD941 Pont de Chaninas	AB12/OA01	80,000			0		80,000			0	0		80,000	80,000
	FELLETTIN	FELLETTIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	RD23 Pont de la Pisciculture	AB14/OA01	150,000			0		150,000			0	0	0	150,000	150,000
	AUZANCES	CROCQ	RD996 Pont de Chez Plat	AB14/OA02	70,000			0		70,000			0	0	70,000	70,000	70,000
	AUZANCES	LA COURTINE	RD982 Pont de La Bourgade	AB14/OA05	160,000			0		160,000			0	0	0	160,000	160,000
	FELLETTIN	FAUX-LA-MONTAGNE	RD85 Réfection d'un aqueduc au lieu-dit "Bessat"	AB15/OA03	32,000			0		32,000			0	0	32,000	32,000	32,000
	AUBUSSON	AUBUSSON	RD941 Pont de Juillet (Participation Communale pour la réfection des parapets)	AB16/OA01	110,000			0		110,000			0	0	0	110,000	110,000
	FELLETTIN	FELLETTIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	RD10 Pont des Maladies	AB19/OA01	150,000			0		150,000			0	0	0	150,000	150,000
	FELLETTIN	FELLETTIN	RD982 Réfection du mur effondré route de Tulle	AB20/OA01	200,000	30,000		0		230,000	230,000		0	0	230,000		230,000
	LA COURTINE	LE MAS-D'ARTIGES	RD28 Réfection d'un mur au lieu-dit "Le Mas"	AB20/OA01	50,000			0		50,000			0	0	0	50,000	50,000
	LA COURTINE	LA COURTINE	RD982 réfection du mur de soutènement le long de la propriété de M. BRENIER	AB22/OA02	50,000			0		50,000			0	0	0	50,000	50,000
ALZANCES	EVAUX-LES-BAINS	LUSSAT	RD55 Réfection du Pont Bredeix	AZ17/OA01	100,000	60,000		0		160,000	160,000		0	0	0	160,000	160,000
	AUBUSSON	SAINT-SYLVAIN-BELLEGARDE	RD9 Pont du Moulin Tixier	AZ18/OA01	50,000			0		50,000			0	0	50,000	50,000	50,000
	EVAUX-LES-BAINS	CHAMBON-SUR-VOUEIZE	RD915 Renforcement du Pont du Miroir	AZ19/OA01	60,000			0		60,000			0	0	0	60,000	60,000
BOURGANEUF	AUBUSSON	CHAMPAGNAT	RD40a Pont de la charité - Réfection du mur en retour	AZ20/OA01	40,000			0		40,000	40,000		0	0	0	40,000	40,000
	AHUN	VIDALLAT	RD45 Pont Meymanat	BG14/OA02	90,000			0		90,000			0	0	90,000	90,000	
	AHUN	JANAILLAT	RD50 Pont de Lavergne	BG17/OA01	50,000			0		50,000			0	0	0	50,000	50,000
	AUBUSSON	BLESSAC	RD17 Réfection de la digue de rétang de Bessac	BG18/OA01	153,712	1,288		0		155,000		30,000	30,000	30,000	155,000	185,000	
BOUSSAC	BOUSSAC	CLUGNAT	RD81 Pont de La Gane Laugère	BO13/OA01	80,000			0		80,000			0	0	80,000	80,000	
	GOUZON	DOMEYROT	RD40 Digue étang de DOMEYROT	BO22/OA01		50,000		0		50,000	20,000		0	20,000	30,000	50,000	
GUERET	SAINT-VAURY	SAINT-VAURY	RD63 Réfection du Pont de Neypoux	GR17/OA02	50,000			0		50,000			0	0	50,000	50,000	
	SAINT-VAURY	SAINT-FAIEL	RD75a Réparation du Pont de Saint-Fiel	GR17/OA03	50,000			0		50,000			0	0	50,000	50,000	
	GUERET 1	GUERET	RD942 Réfection de la tête amont de l'aqueduc de Maillet	GR18/OA01	30,000	-10,000		0		20,000	20,000		0	0	0	20,000	20,000

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

VOIRIE-BUDGET PRIMITIF 2022
OUVRAGES D'ART

	SAINTE-VAURY	SAINTE-VAURY	RD63 digue de l'étang communale de SAINT-VAURY	GR/20/OA01	100,000	0	0	100,000	50,000	50,000	0	0	50,000	50,000	100,000	50,000	100,000
	SAINTE-VAURY	SAINTE-LEGER-LE-GUERETOIS	RD76a2 digue de l'étang de Murat	GR/21/OA01	50,000	0	0	50,000	50,000	50,000	0	0	0	50,000	50,000	50,000	50,000
	GOUZON	PONNAT	RD16 Digue étang de Marchives	GR/22/OA01	50,000	0	0	50,000	20,000	30,000	0	0	20,000	30,000	50,000	30,000	50,000
	DUN-LE-PALESTEL	VILLARD FRESSELINNE	RD5 Réfection du pont de Ténéze	ST/19/OA02	400,000	0	0	400,000	0	0	0	0	0	0	400,000	0	400,000
	GRAND-BOURG	SAINTE-GOUSSAUD	RD57 Réfection d'un mur de soutènement au lieu-dit "Bossabut"	ST/21/OA04	25,000	3,700	3,700	30,700	27,000	30,700	3,700	3,700	30,700	30,700	30,700	3,700	30,700
	DUN-LE-PALESTEL	CROZANT	RD72 Renforcement d'un aqueduc	ST/22/OA01	4,000	0	0	4,000	4,000	4,000	0	0	4,000	4,000	4,000	0	4,000
	LA SOUTERRAINE	LA SOUTERRAINE	RD951 réfection joint chaussée OA La Prade Echangeur N°54	ST/22/OA02	10,000	0	0	10,000	10,000	10,000	0	0	0	10,000	10,000	0	10,000
	DUN-LE-PALESTEL	SAINTE GERMAIN BEAUPRE	RD15 refecton aqueduc de la roche Mangeon	ST/22/OA03	15,000	0	0	15,000	15,000	15,000	0	0	15,000	15,000	15,000	0	15,000
	DUN-LE-PALESTEL	CROZANT	RD72 Renforcement du mur de Crozant n°7	ST/22/OA03	70,000	0	0	70,000	70,000	70,000	0	0	70,000	70,000	70,000	0	70,000
	DUN-LE-PALESTEL	FRESSELINES	RD44 - Réparation du pont du Puy Rageau	ST/22/OA04	220,000	0	0	220,000	220,000	220,000	0	0	220,000	220,000	220,000	0	220,000
			Dévégétalisation des ouvrages	UCD/09/OA01	50,000	0	0	50,000	20,000	30,000	-10,000	-10,000	10,000	30,000	40,000	-10,000	40,000
			Travaux Aqualiques	UCD/10/OA01	25,000	0	0	25,000	0	20,000	0	0	0	20,000	25,000	0	25,000
			Réserve OUVRAGES D'ART	RESERVE	10,000	0	0	60,000	25,000	35,000	-20,000	-20,000	5,000	35,000	40,000	-20,000	40,000
			TOTAL OUVRAGES D'ART		2,489,712	3,700	3,700	3,021,700	921,000	924,700	3,700	3,700	924,700	882,000	1,215,000	3,700	3,021,700

Publié sur le site www.creuee.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLOX

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

~~Délibération n° CD2022-05/17/23~~

Dossier n° 5182

Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX - ANNÉE 2021

Chaque année, en application de l'article L.3121-21 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente du Conseil départemental rend compte à l'Assemblée délibérante, par un rapport spécial, de l'activité des services départementaux.

Ce rapport donne lieu à un débat.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé, de donner acte à la Présidente de la présentation du rapport d'activité des services départementaux – année 2021 (ci-annexé), qui a donné lieu à un débat.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines

RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE)

Le dispositif CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), créé et financé par le Ministère chargé de la Recherche, a pour objet de favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et de contribuer à l'emploi des étudiants doctorants dans les entreprises et les administrations publiques. Il concourt au processus d'innovation des entreprises et des administrations publiques françaises.

Ce dispositif de convention industrielle de formation pour la recherche (CIFRE) est créé et géré par l'Association nationale de la recherche technique (ANRT) pour le compte du Ministère de l'Education nationale.

La CIFRE associe trois partenaires : une collectivité territoriale ou un établissement, un doctorant et un laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse.

La collectivité recrute le doctorant sous la forme d'un contrat de travail à durée déterminée d'une durée de trois ans. Ce contrat relève donc du droit commun et est régi par le Code du travail. La collectivité doit lui confier des travaux de recherche, objet de sa thèse.

La collectivité verse un salaire brut minimum annuel de 23 484 €, hors cotisations patronales (niveau de rémunération minimum imposé par le Ministère chargé de la recherche).

En contrepartie, la collectivité reçoit de l'ANRT une subvention annuelle de 14 000 € pendant 3 ans.

Dans ce cadre, une convention est signée pour une période de trois ans entre la collectivité territoriale ou l'établissement et l'ANRT.

En parallèle, le travail de l'étudiant est réalisé en collaboration directe avec une équipe de recherche. De ce fait, un contrat de collaboration doit être signé entre la collectivité territoriale ou l'établissement et le laboratoire d'accueil qui encadre les travaux du salarié doctorant. Ce contrat garantit notamment les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le doctorant.

Le comité d'évaluation et de suivi du 26 avril 2022 de l'ANRT a émis un avis favorable aux travaux de M. L. dont le sujet de recherche est le suivant : « Rester, partir, revenir - Trajectoires sociales et mobilités spatiales en milieu rural ».

L'objet de cette recherche ethnologique (qui s'appuie sur le collège de Crocq, mais a vocation à se décliner à l'échelle départementale) est d'observer, d'analyser et de tenter de comprendre les motivations qui poussent, génération après génération, ces jeunes collégiens creusois à rester ou, au contraire, à quitter leur département.

L'intérêt est d'étudier et de tenter d'expliquer, l'articulation entre les mobilités sociales et les mobilités spatiales, en prenant en compte un ensemble de paramètres tels que la composition du foyer familial, mais également l'évolution du marché du travail et la structure de l'offre éducative.

Ce travail de recherche sera réalisé au sein de la Direction du Développement et de l'Innovation. Il s'inscrit dans un des axes de la stratégie marketing du Conseil départemental pour déployer la marque "L'Esprit Creuse" et renforcer l'attractivité du territoire auprès des jeunes par le développement de leur fierté d'appartenance.

La formation doctorale sera réalisée en co-encadrement avec le Centre d'Economie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER) et son laboratoire UMR 1041 (Unité Mixte de Recherche en sciences sociales qui associe AgroSup Dijon et l'INRAE, unité spécialisée dans les activités de recherche et d'expertise à destination des acteurs des politiques publiques et du monde rural).

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0050-DE

La date d'effet du CIFRE est fixée au 1^{er} juin 2022. La convention doit être signée sous un mois à compter de la date d'effet, soit le 1^{er} juillet 2022 au plus tard.

Le contrat de travail sera établi sur une durée de 36 mois maximum à compter du 1^{er} septembre 2022 .

Le salaire proposé serait de 23 484 € par an (soit 70 452 € sur la durée totale du contrat) ; somme pour laquelle le Département pourra solliciter une aide de 14 000 € par an (soit 42 000 € sur 3 ans). Le reste à charge de la collectivité serait donc de 28 422 € sur 3 ans, soit 9 484 € par an.

Dans le cadre de cette convention, un contrat de collaboration de recherche serait signé entre le Conseil départemental de la Creuse et le Groupe de Recherches Sociologiques sur les Sociétés Contemporaines (laboratoire de recherche).

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, a décidé, d'autoriser la Présidente :

- à signer la convention ci-annexée ainsi que toute pièce nécessaire à la gestion de ce dossier ;
- à signer le contrat de collaboration ci-annexé, avec le laboratoire associé ;
- à signer le contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, ci-annexé, avec le doctorant.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE CIFRE N° 2022/0175

Entre,

d'une part,

ASSOCIATION NATIONALE DE LA TECHNOLOGIE,

siège social : 33, rue Rennequin - 75017 Paris,

statut juridique : Association loi 1901,

représentée par : Madame Clarisse ANGELIER, Déléguée générale,
agissant pour le compte du Ministère chargé de la Recherche,

ci-après désignée **ANRT**,

et,

d'autre part,

Département de la Creuse

Hôtel du département

4 Place Louis Lacrocq

23000 GUERET

statut juridique :

représenté par (*indiquer les nom et fonction du fondé de pouvoir signataire de la convention*) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

e-mail :

ci-après désigné **EMPLOYEUR**.

* * *

*

Vu la convention de mandat triennale 2019 - 2021 par laquelle l'Etat, représenté par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a confié à l'**ANRT** la mise en œuvre des Cifre,

Vu les conditions générales d'octroi à la date d'acceptation de la Cifre,

Vu l'avis du Comité d'évaluation et de suivi du 26 avril 2022 relatif à la demande de Cifre déposée par l'**EMPLOYEUR**,

Vu les annexes à la convention,

Il est conclu :

LES CONDITIONS PARTICULIERES D'OCTROI DE LA CIFRE

1. Date d'effet de la convention

La convention prend effet le **1 juin 2022**, ou à la date d'effet du contrat de travail si cette dernière lui est ultérieure.

Sa durée est de 36 mois maximum sauf conditions particulières (Cf Article 9).

2. Obligation d'embauche

L'EMPLOYEUR engage :

Jérémy LAPORTE

ci-après désigné « **salarié-doctorant** » qui possède le (ou les) diplôme(s) suivant(s) :

- diplôme principal : **Master Recherche**
- autre diplôme :

3. Modalités d'embauche

- Statut du **salarié-doctorant** : _____
- Salaire annuel brut, qui ne peut être inférieur à 23 484 € : _____ €
- Contrat de travail à durée (*rayez la mention inutile*) :
 - déterminée de 3 ans
 - indéterminée

Le contrat de travail prend effet le : / / 20 /

Ce contrat, établi pour un temps complet, mentionnera l'aide financière individuelle à la formation par la recherche reçue de l'Etat, par l'intermédiaire du ministère chargé de la recherche, en contrepartie du cofinancement de la formation doctorale par l'entreprise. Il stipulera que la mission confiée au salarié-doctorant porte essentiellement sur le projet de recherche faisant l'objet de la Cifre.

Si la nationalité du salarié-doctorant appelle une autorisation de travail à temps plein en France, la présentation de celle-ci est indispensable au règlement de la subvention à l'EMPLOYEUR. La date d'effet de la convention ne pourra être antérieure à la date de cette autorisation.

4. Sujet de recherche

Le sujet de recherche est le suivant : **"Rester, partir, revenir". Trajectoires sociales et mobilités spatiales en milieu rural.**

Ce travail est réalisé sous l'autorité de **Dara ROS** qui en assure, pour l'EMPLOYEUR, le suivi constant sur les plans scientifique et technique, soit par lui-même, soit par délégation à l'un de ses collaborateurs.

5. Intervention du laboratoire de recherche académique

L'encadrement de la thèse du **salarié-doctorant** est placé sous la direction effective de **Marie-pierre POULY** au sein du laboratoire de recherche académique :

Groupe de Recherches Sociologiques sur les Sociétés Contemporaines

Université de Limoges

FLSH de Limoges

39E, Rue Camille-Guérin

87000 LIMOGES cedex 8703

ci-après désigné **LABORATOIRE**.

Un contrat de collaboration de recherche est signé entre l'EMPLOYEUR et le LABORATOIRE.

Ce contrat de collaboration de recherche précise les rôles respectifs des partenaires. **Il stipule expressément le numéro de la Cifre et couvre au moins la durée de validité de la Cifre.**

L'**EMPLOYEUR** s'engage à prévenir l'**ANRT** de toute difficulté dans les négociations avec le **LABORATOIRE**.

En absence du contrat de collaboration à la date de la signature de la convention, l'**ANRT** s'engage à effectuer les versements des deux premières trimestrialités de la subvention. Au-delà, les versements seront suspendus, et au terme des 24 premiers mois de la convention, l'absence de présentation à l'**ANRT** du contrat de collaboration entraînera la perte du montant de la subvention encore dû.

Dans le cas où ce contrat de collaboration ne pourrait être signé, l'**ANRT** se réserve le droit d'arrêter la convention et de demander le reversement des subventions déjà versées.

6. Formation doctorale

L'**EMPLOYEUR** s'engage à vérifier que le **salarié-doctorant** a bien effectué son inscription auprès de l'école doctorale **613 Ecole Doctorale numéro 613 : SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ, TERRITO** accréditée et ce pour chaque année universitaire que dure la Cifre.

L'attestation d'inscription en doctorat du **salarié-doctorant** est à fournir à l'**ANRT** pour chaque année universitaire couverte par la Cifre ; annexée à la convention, elle fait foi de cette inscription.

Le premier versement de la subvention est conditionné à la réception de l'attestation d'inscription annuelle en formation doctorale. L'absence de réception par l'**ANRT** des attestations d'inscription annuelles en formation doctorale, qui jalonnent la durée de la Cifre, entraîne la suspension du versement de la subvention. La non réception par l'**ANRT** au 30 mai de l'année n+1 d'une ou des attestations attendues au titre de l'année n/n+1 et/ou antérieures entraîne la perte du montant de la subvention encore dû.

L'**EMPLOYEUR** adresse à l'**ANRT** un rapport d'activité selon le modèle fourni par l'**ANRT** aux termes des 12ème et 24ème mois. Ces rapports d'activité conditionnent le versement de la subvention à compter des dates anniversaires. La non réception par l'**ANRT** au 30 mai de l'année n+1 du rapport d'activité attendu au titre de l'année n entraîne la perte du montant de la subvention encore dû.

Le dernier versement de la subvention est conditionné à la complétude du questionnaire d'évaluation finale adressé par voie électronique parallèlement à l'**EMPLOYEUR**, au **LABORATOIRE** et au **salarié-doctorant**. Il revient à l'**EMPLOYEUR** de s'assurer que le directeur de thèse et le salarié-doctorant renseignent les parties qui leur reviennent. La non réception par l'**ANRT** de ce questionnaire d'évaluation finale dans les 6 mois qui suivent la date de fin de la CIFRE entraîne la perte du montant de la subvention encore dû.

7. Montant de la subvention

Le montant de la subvention annuelle accordée pendant toute la durée de la Cifre est de 14 000 €. Il est indépendant du salaire versé au **salarié-doctorant**.

La subvention est versée à l'**EMPLOYEUR** trimestriellement, à terme échu, uniquement sur présentation d'une facture **non assujettie à la TVA**. A la date d'expiration de la Cifre, et si toutes les annexes attendues ont été reçues par l'**ANRT**, le délai de prescription de la dette envers l'**EMPLOYEUR** est de 5 ans.

Cette subvention sera versée à l'**EMPLOYEUR** sur le compte spécifié sur le relevé d'identité bancaire ou postal annexé à la présente convention.

8. Non-exclusion à bénéficiaire d'une aide d'Etat

L'**EMPLOYEUR** atteste de sa non-exclusion à bénéficiaire d'une aide d'Etat sous le régime cadre exempté de notification N° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023.

9. Autre condition particulière

La formation doctorale est organisée en **CO-ENCADREMENT** avec le

Laboratoire UMR 1041

26 boulevard Dr Petit Jean

BP 87999

21000 – DIJON

Sous la direction de **Nicolas RENAHY**, Chercheur.

Sont annexées à la convention les copies :

- o du contrat de travail ;
- o de l'accusé réception de la déclaration préalable d'embauche délivré par l'URSSAF ;
- o de autorisation provisoire de travail si la nationalité du **salarié-doctorant** le nécessite ;
- o de l'attestation d'inscription en formation doctorale ;
- o du contrat de collaboration de recherche ;
- o de la convention de cotutelle de thèse si nécessaire ;
- o relevé d'identité bancaire ou postal de l'**EMPLOYEUR**.

Fait à Paris, le

Pour l'**EMPLOYEUR** :

Signature du fondé de pouvoir
et cachet de l'employeur

Pour l'**ANRT**

**Contrat de Collaboration de recherche
dans le cadre de la CIFRE n° XXX/XXXX**

Entre

Nom de l'entreprise XXX
Représentée par XXX
Adresse complète
Ci-après dénommée **ENTREPRISE**

Et

Nom de l'établissement de tutelle (du laboratoire académique)
Représentée par XXX
Adresse complète
Ci-après dénommé **LABORATOIRE**

Attention seul le délégataire de l'établissement de tutelle peut engager l'établissement pour le laboratoire et donc signer le contrat.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – **Objet du Contrat**

Dans le cadre des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE), financées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et gérées par l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT), les Parties conviennent de collaborer aux travaux de recherche relatifs à :

XXX

Ces travaux de recherche sont confiés par l'**ENTREPRISE** à M. XXX, ci après désigné salarié-doctorant, qui fait l'objet de la CIFRE n° XXX/XXXX.

Ils feront l'objet d'une soutenance de thèse de doctorat. Toute réorientation importante de ces travaux de recherche, et par la même du sujet de thèse, devra faire l'objet d'un accord entre le **LABORATOIRE** et l'**ENTREPRISE**.

Article 2 – **Entrée en vigueur et durée**

Le présent contrat est conclu à la date d'entrée en vigueur de la CIFRE, pour une durée de 36 mois.

Le contrat de collaboration de recherche peut couvrir une période plus large que la durée de la CIFRE mais en aucun cas une durée infra.

Article 3 – **Lieu d'exécution**

Préciser le lieu (ou les lieux) de déroulement des recherches. La proportion du temps respectif passé dans l'un ou l'autre lieu peut évoluer au cours de la CIFRE.

Le salarié-doctorant réalisera les travaux de recherche à XX% de son temps dans les locaux de l'**ENTREPRISE** et XX% dans ceux du **LABORATOIRE**.

Ou

Le salarié-doctorant partage son temps entre l'**ENTREPRISE** et le **LABORATOIRE**.

La répartition du temps :

- ❖ 1^{ère} année XX% Entreprise et XX% Laboratoire
- ❖ 2^{ème} année XX% Entreprise et XX% Laboratoire
- ❖ 3^{ème} année XX% Entreprise et XX% Laboratoire

Article 4 – **Responsables scientifiques**

Les travaux du salarié-doctorant sont encadrés, au sien du **LABORATOIRE**, par XXX (nom et titre), directeur de la thèse.

Le salarié-doctorant est placé, au sein de l'**ENTREPRISE**, sous la responsabilité de XXX (nom et titre).

Les parties s'engagent à réunir les conditions de succès de la thèse et se rencontreront au moins X fois par an ou selon le calendrier xxx.

Article 5 – **Propriétés des résultats**

Cf. document « Recommandations en matière de confidentialité et de propriété intellectuelle appliquées aux contrats CIFRE » de M. Alain GALLOCHAT

Article 6 – **Confidentialité**

Le salarié-doctorant s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations concernant l'**ENTREPRISE** auxquelles il pourra avoir accès, sous quelque forme que ce soit, du fait de ses activités au sein de l'**ENTREPRISE**. Il s'engage à ne pas utiliser les dites informations ou les résultats obtenus dans le cadre de ses recherches à d'autres fins que celles prévues à son contrat de travail et à ne pas les divulguer à des tiers sans l'autorisation préalable de l'**ENTREPRISE**. Cette disposition vise en particulier les publications, communications ou conférences. En conséquence, le salarié-doctorant s'engage à obtenir l'accord écrit préalablement à toute communication écrite ou orale touchant à la matière de la thèse, pendant la présente convention.

Article 7 – **Financement**

Le financement du **LABORATOIRE** n'est en rien une obligation. Cela répond au dédommagement de ce dernier pour les frais d'environnement liés au salarié-doctorant selon les conditions de son séjour dans le laboratoire et la consommation de biens et services occasionnée par ses recherches.
Chaque établissement est libre de sa politique tarifaire mais le financement dans le cadre d'une CIFRE doit résulter d'une négociation bien comprise des deux parties.

Article 8 – **Résiliation**

Article 9 – **Litige**

Fait en deux exemplaires à XXX le XXX

Pour l'**ENTREPRISE**

Pour le **LABORATOIRE**,
l'ETABLISSEMENT de TUTELLE
*Attention seul le délégué de
l'établissement de tutelle peut engager
l'établissement pour le laboratoire et donc
signer le contrat.*

CONTRAT **A DUREE DETERMINEE** **(Recrutement d'un Doctorant en CIFRE)**

Conclu entre :

... (dénomination de la collectivité territoriale ou de l'établissement concerné) représenté(e) par son Maire/Président(e); et dûment habilité(e) par délibération du ...¹ (indiquer l'organe délibérant) en date du ... ci-après désigné(e) « la collectivité ou l'établissement employeur »

et

(M, Mme) ... (Nom, Prénom), demeurant ... (adresse), né(e) le ... (date), à ... (Lieu), ci-après dénommé(e) le co-contractant,

Vu le Code du travail et notamment les articles L.1242-3 2°, L.1242-12, L.1242-16, L.1243-1, L.1243-2, D.1242-3 et D.1242-6,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Vu la délibération n° ... en date du ... (date), portant recrutement d'un doctorant en CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche),

Vu le contrat de collaboration » établie le ... (date) entre ... (nom de la collectivité territoriale ou établissement d'accueil), M ... (dénomination du laboratoire), et ... (dénomination de l'établissement de tutelle),

Vu l'inscription en thèse de Monsieur ou Madame ... (nom prénom du Doctorant) à l'école doctorale ... (nom de l'école),

Vu le certificat établi à l'issue de la visite médicale d'embauche par le médecin de prévention,

Considérant que l'intéressé(e) est titulaire de ... (préciser le master 2 détenu par le Doctorant)

Considérant que ce type de convention permet de renforcer les liens de notre collectivité territoriale ou établissement public avec la recherche scientifique et technique tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour (nom de la collectivité territoriale ou de l'établissement).

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Nature du contrat de travail

Le présent contrat est un contrat de droit privé passé en application de l'article L.1242-3-2 du Code du travail.

Article 2 : Objet et durée du contrat

Le co-contractant est engagé en qualité de Doctorant dans le cadre de la convention industrielle de formation par la recherche –CIFRE n°... pour effectuer une étude sur ... (nom du sujet de l'étude du doctorant), objet de la thèse du Doctorant et dont le détail figure au contrat de collaboration conclu entre la collectivité ou l'établissement employeur et le laboratoire auquel est rattaché le co-contractant.

Le co-contractant est recruté pour une durée déterminée de ... (durée maximum de 3 ans) du ... (date) au ... (date)

¹ municipal /départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d'administration

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Les périodes de suspension du contrat de travail (congé de maladie, congé de maternité, suspension pour effectuer une formation etc.) sont sans effet sur la date de fin de contrat.

Article 3 : Période d'essai

Le co-contractant n'est pas soumis à une période d'essai.

ou

Le co-contractant est soumis à une période d'essai de (*durée*) dans la limite d'un (1) mois qui permettra à la collectivité ou l'établissement employeur d'évaluer les compétences du Doctorant et à ce dernier d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent. Elle débute le premier jour du contrat de travail. Elle est comptée en jours calendaires.

Article 4 : Temps de travail

Pour l'exécution du présent contrat, le co-contractant exercera ses fonctions à temps plein. Le co-contractant effectue une durée hebdomadaire de service égale à 35 heures de travail effectif, horaire applicable dans la collectivité (ou l'établissement) employeur.

Les horaires de travail du co-contractant sont répartis comme suit : ...

La proportion du temps respectif passé au sein du Laboratoire et la collectivité ou l'établissement employeur est fixée par le contrat de collaboration signé entre la collectivité ou l'établissement employeur et le Laboratoire.

Le co-contractant et l'employeur sont d'accord pour modifier cette répartition des horaires à l'initiative de l'employeur en cas de nécessité de service dûment justifiée. Dans ce cas la collectivité ou l'établissement employeur s'engage à respecter un délai de prévenance de 7 jours, sauf cas d'urgence.

Article 5 : Lieu de travail

Le co-contractant travaille dans les locaux de la collectivité ou l'établissement employeur actuellement situé : ... (*adresse complète*)

Le co-contractant pourra être amené à se déplacer en fonction des nécessités de services liées à ses fonctions.

Article 6 : Rémunération

Compte tenu notamment des fonctions occupées par l'agent, de la qualification requise pour leur exercice, des diplômes détenus par l'agent ainsi que de son expérience professionnelle, le co-contractant percevra une rémunération brute mensuelle² de ... € / mois fixé par la délibération n° ... en du ... (*date*)

Article 7 : Congés payés

Le co-contractant a droit à 2,5 jours de congés payés par mois effectif de travail.

Les dates de congés sont arrêtées par la collectivité ou l'établissement employeur.

² La rémunération brute mensuelle est de 1957 € par mois mais la collectivité territoriale ou l'établissement peut décider d'accorder une rémunération supérieure au Doctorant en se référant aux grilles indiciaires de la fonction publique territoriale.

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

S'il n'a pu prendre ses congés, le co-contractant bénéficiera d'une indemnité compensatrice de congés payés à la fin de son contrat.

Article 8 : Sécurité sociale et retraite

Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération du cocontractant est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

Le co-contractant est affilié à l'AGIRC-ARCCO.

Article 9 : Renouvellement du contrat

La collectivité ou l'établissement employeur peut proposer au co-contractant un avenant au contrat dans un délai de 3 mois avant l'échéance de celui-ci.

Le délai de carence prévu à l'article L.1244-3 du Code du travail n'est pas applicable (*article L.1244-4-1 du Code du travail*).

La prolongation court jusqu'à la date de soutenance de la thèse ou à défaut jusqu'à un délai maximal de ... (*nombre*) mois (*maximum 3 ans*) à compter de l'échéance du présent contrat.

S'il est proposé au co-contractant de renouveler le contrat, l'intéressé disposera d'un délai de huit jours pour faire connaître, le cas échéant, son acceptation. En cas de non réponse dans ce délai, l'intéressé est présumé renoncer à l'avenant.

Article 10 : Rupture du contrat

➤ **Rupture du contrat de travail à l'initiative de** la collectivité ou l'établissement employeur :

L'article L.1243-1 du Code du travail permet que le présent contrat soit rompu avant l'échéance du terme pour cause de :

- faute grave
- force majeure
- inaptitude du co-contractant constatée par le médecin du travail.

➤ **Rupture amiable entre les deux parties**

L'article L.1243-1 du code du travail permet aux deux parties au contrat de travail d'y mettre fin d'un commun accord.

Article 11 : Documents remis au co-contractant à la conclusion du contrat

La collectivité (ou l'établissement) employeur remet au co-contractant les documents suivants :

- Le règlement intérieur général.
- Le règlement intérieur relatif à la santé et à la sécurité au travail

Article 12 : Documents remis au co-contractant au terme du contrat

L'employeur doit remettre au co-contractant les documents suivants :

- [Certificat de travail](#)
- [Attestation Pôle emploi](#)
- [Solde de tout compte](#)

Article 13 : Contentieux

Les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, l'exécution ou la rupture du présent contrat relèvent de la compétence du Conseil des Prud'hommes, situé au 44 rue de la Bretonnerie, 45044 Orléans cedex 1.

Article 14 : Contrôle de légalité

Le présent contrat n'est pas transmis au représentant de l'Etat dans le département (*article L.2131-4 du Code général des collectivités territoriales*)

Fait à ... (*nom de la commune ou de la commune siège de l'établissement*),

Le ... (*date*), en double exemplaires

Le co-contractant
signature

Le Maire *ou le-la Président(e)*,
signature

(Nom-prénom)

Ampliation adressée :
- au comptable de la collectivité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h10

LA PRESIDENTE

Valérie SIMONET